BIBL. NAZ.
VITT. EMANUELE III
148
B
8
NAPOLI

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE.

PHILIPPE LE HARDI

ET

JEAN SANS PEUR.

IMPRIMERIE DE LACROSSE.

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III"
NAPOLI

JEAN-SANS-PEUR.

D'après un manuscrit de la Bibliot.ᵉ de Bourgogne.

Digitized by Google

HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE

DE LA MAISON DE VALOIS

PAR M. DE BARANTE,

PAIR DE FRANCE;

AVEC DES REMARQUES,

PAR LE BARON DE REIFFENBERG

Scribitur ad narrandum non ad probandum.
QUINTILIEN.

Tome Second.

SIXIÈME ÉDITION.

BRUXELLES,

J. P. MELINE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DE LA MONTAGNE, N° 51.

1835.

HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE.

PHILIPPE LE HARDI.

1364-1405.

LIVRE TROISIÈME.

Tentatives pour terminer le schisme. — Élection d'un nouveau pape à Avignon. — Fin des troubles de Bretagne. — Secondes tentatives. —Mariage du roi d'Angleterre et de madame Isabelle de France. — Croisade en Hongrie. — Guerre de Frise. — Nouveaux accès de démence du roi. — Remise de madame Isabelle. — Nouvelles de la croisade. — Bataille de Nicopolis. — Rachat des captifs. — Guerre de Frise. — Rechute du roi. — Condamnation pour sorcellerie. — Le pape assiégé dans Avignon. — Commencement du pouvoir du duc d'Orléans. — Le roi d'Angleterre détrôné. — Tentative sur l'Aquitaine. — Mort du duc de Bretagne. — Déposition de l'empereur. — Suite des affaires du schisme. — Commencement des factions de Bourgogne et d'Orléans. — Défis et joutes entre les Français et les Anglais. — Défi du duc d'Orléans au roi d'Angleterre. — Le Duc va en Bretagne. — Suite des affaires du schisme. — Guerres contre l'Angleterre. — Désordres dans le gouvernement. — Mort du Duc.

Cependant ce qui occupait de plus en plus les esprits, c'était le schisme qui, depuis seize ans, divisait

l'Église. Il s'élevait de toutes les parties de la chrétienté un cri contre ce scandale, qui fournissait un sujet de raillerie [1] aux Sarrasins et aux infidèles, et empêchait les princes et les chevaliers d'unir leurs efforts contre les ennemis de la foi, au moment où ils faisaient tant de progrès, et paraissaient si menaçans.

C'était, depuis plusieurs années, l'unique pensée de l'Université. Le roi l'avait récemment chargée de chercher les moyens pour rétablir l'unité dans l'Église; elle fit faire un beau traité à ce sujet par un de ses plus savans docteurs, maître Nicolas Clémengis, archidiacre de Bayeux [2]. Pendant ce temps-là, le pape Clément faisait tous ses efforts pour détruire l'ouvrage de l'Université. Il demanda d'abord que maître Pierre d'Ailly et maître Pierre Deschamps, qui étaient les principaux de l'Université, vinssent le trouver pour l'aider de leurs lumières. Ils craignirent quelque piége, et refusèrent de se rendre à Avignon. Alors le pape Clément, voyant que l'Université était aigrie contre lui, envoya le cardinal Pierre Luna, les mains bien garnies d'or, d'argent et de présens magnifiques [3]. Il se fit ainsi des partisans dans le conseil du roi; le duc de Berri redevint un chaud protecteur du pape d'Avignon, tellement que lorsque l'Université demanda à présenter son travail au roi, le duc qualifia d'attentat une démarche que lui-même avait

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

[2] Orthuinus Gratius, que la satyre célèbre des *Epistolæ obscurorum virorum* rendit si fameux au seizième siècle, a inséré dans son *Fasciculus rerum expetendarum et fugiendarum* (édit. de Londres, 1690, t. I, pp. 393-405), plusieurs écrits de Nic. de Clamenges sur le concile général, et feu M. Aignan a traduit, au troisième volume de sa *Bibliothèque étrangère d'histoire et de littérature*, pp. 1-93, le traité du même *de corrupto statu ecclesiæ*. (R.)

[3] Le Religieux de Saint-Denis.

indiquée; déclara qu'il s'opposerait absolument à ce que le roi entendît les députés, et que s'ils persistaient dans leur entreprise, il les ferait jeter à l'eau. Pendant trois jours, ils revinrent à la charge sans obtenir une meilleure réponse. Ils s'adressèrent alors au duc de Bourgogne. Il écouta paisiblement leurs remontrances, goûta leurs raisons, les approuva, et promit de s'entremettre auprès du roi pour qu'ils fussent entendus. Ils le furent en effet le 30 juin avec la plus grande solennité, le roi étant sur son trône, entouré de tous les princes, des prélats et des principaux seigneurs.

Le recteur de l'Université salua d'abord le roi, et demanda audience; quand elle fut accordée, il reçut le serment de maître Guillaume Barraud, orateur, et lui ordonna de parler. Après de grandes louanges au roi, pour s'être occupé de mettre un terme aux maux de l'Église; après quelques plaintes mesurées contre le conseil du roi, qui n'avait pas voulu prendre part à ce travail, l'Université indiquait trois moyens différens de terminer le schisme.

Le premier était la renonciation absolue des deux papes, et une nouvelle élection faite par les cardinaux de Rome et ceux d'Avignon réunis en un même conclave.

Le second était le compromis ou l'engagement de s'en rapporter à un certain nombre de personnes notables, qui prononceraient souverainement.

Le troisième, que l'Université ne proposait que comme un moyen extrême, c'était un concile général. Mais elle semblait elle-même redouter l'esprit de faction, qui pourrait en animer les discussions.

Ces trois moyens étaient discutés avec force et sans nul ménagement, en tenant sans cesse la balance égale

entre les deux papes, avec la seule pensée du bien de l'Église et de l'honneur de la religion.

« Sachez, messieurs les papes, disait l'Université, « qu'il vous en cuira de votre trop de confiance, et que « vous vous repentirez trop tard d'avoir négligé le mal. « Si vous n'y remédiez maintenant, il est tout près « d'être incurable. Aussi bien, pensez-vous qu'on veuille « souffrir plus long-temps votre mauvais gouverne- « ment? qui croyez-vous qui puisse endurer, parmi « tant d'autres abus, ces promotions mercenaires et « doublement simoniaques à cause de l'indignité des « sujets sans lettres et sans vertus, que vous élevez aux « dignités les plus éminentes? Vous vous abusez si vous « croyez que cela soit plus long-temps permis. Les « hommes s'en tairaient, que les pierres crieraient « contre vous. »

Les papes étaient donc fortement et sévèrement invités à prendre un des trois moyens proposés. De là l'Université conseillait au roi de cesser de reconnaître celui des deux qui s'y refuserait, et de traiter avec la dernière rigueur ce loup travesti en pasteur, cette méchante mère qui aimerait mieux voir son enfant coupé en deux morceaux que d'y renoncer.

L'Université entrait alors dans le détail de l'état malheureux où ce schisme avait mis l'Église.

« Nous voyons chaque jour promouvoir aux préla- « tures des gens dont toutes les mœurs font connaître « qu'ils n'ont rien de saint, rien de juste, rien d'équi- « table, rien d'honnête dans leurs actions; qu'ils mé- « prisent le mérite, qu'ils ne se repaissent que de cri- « mes, et ne se divertissent que de débauches. Ils « épuisent les fondations pieuses, ruinent les monas- « tères, pillent les maisons sacrées, et immolent à des

Digitized by Google

« passions d'ignominie le patrimoine que Jésus-Christ « a payé de son précieux sang... Il n'y a pas de condi- « tion si malheureuse que d'être prêtre, de dépendre « d'eux, et d'être exposé à leur avarice et à leur extor- « sion... C'est ce qui fait tant de prêtres vagabonds, « réduits à profaner leur caractère par toutes sortes « d'emplois pour gagner leur pain. C'est ce qui con- « traint les autres à vendre les reliquaires, les croix, « les calices, les vases sacrés... »

« L'usage mystique des sacremens est à l'encan. Il y a « des églises où il ne se fait aucun service; d'autres où « il se fait, à la vérité, mais par des personnes merce- « naires; c'est ce qui nous oblige encore à tomber sur « les mœurs et la discipline ecclésiastiques... Il faut « avouer que, si nos premiers Saints Pères revenaient « au monde, ils chercheraient l'Église dans l'Église « même, et l'on aurait peine à leur persuader que ce « soit celle qu'ils ont gouvernée, celle que Jésus-Christ « a instituée. Quelle douleur ne ressentiraient-ils point « de n'y voir aucun vestige de leur piété, nul reste de « leur dévotion, nulle ombre de ce qu'elle était de leur « temps! »

Après avoir ainsi donné verbalement un résumé du travail de l'Université, le recteur s'agenouilla devant le roi, et lui remit le traité écrit en latin par maître Nicolas Clémengis, qu'on avait relié avec soin, dans la forme d'un livre. Le roi ordonna qu'il en fût fait une traduction en français, pour en mieux délibérer, et indiqua une seconde audience. Dans l'intervalle, le cardinal de Luna se donna tant de peine que tout changea; lorsque l'Université se présenta, le chancelier lui signifia par l'ordre du roi, de ne plus s'occuper de cette affaire, de ne plus recevoir aucune lettre à ce sujet, et

d'apporter, sans les ouvrir, celles qui pourraient lui être adressées. Le prétexte fut que le duc de Berri, qui avait donné ordre à l'Université d'examiner la question, était absent. Or, il n'était parti que pour donner lieu à cette réponse. L'Université, mécontente d'être ainsi jouée, signifia tout net qu'elle allait cesser ses leçons et ses prédications [1].

Alors on permit à l'Université d'entrer en correspondance avec le pape Clément. Elle lui envoya le traité de maître Clémengis, en y joignant une lettre fort pressante. Le message fut remis au pape en pleine assemblée des cardinaux; il en commença la lecture; mais, après s'être contraint un moment, ses yeux s'allumèrent de fureur, et n'y pouvant plus tenir : « Voici, « dit-il, un libelle diffamatoire contre le Saint-Siége « apostolique; il regorge d'injures et de calomnies aussi « indignes d'être écoutées que d'être lues. » Il rentra dans sa chambre tout ému de colère. Les cardinaux n'en continuèrent pas moins à délibérer sur le message de l'Université. Il les manda pour leur en faire ses reproches, et les ayant trouvés assez favorables aux opinions de l'Université, son chagrin s'en accrut tant qu'il mourut peu de jours après, le 16 septembre 1394, laissant un très-riche trésor.

Dès que la nouvelle fut connue à Paris, le conseil du roi s'assembla, et pensa presque unanimement que cette circonstance devait rendre plus facile l'union de l'Église. Le roi écrivit sans tarder aux cardinaux d'Avignon qu'il les priait de différer l'élection jusqu'à ce qu'il leur eût envoyé une ambassade solennelle. Le lendemain l'Université s'assembla. Elle approuva d'abord

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

grandement la démarche qu'on avait conseillée au roi; elle proposa en outre de convoquer une assemblée des prélats et barons du royaume, des personnages les plus savans et les plus honorés des Universités, et des plus notables de la bourgeoisie des bonnes villes, pour avoir leur avis dans une conjoncture si importante; en même temps elle conseilla d'écrire au pape Boniface pour lui inspirer un esprit de paix et de conciliation; enfin demanda la permission de recevoir et d'ouvrir les lettres à ce sujet, de la part des plus célèbres écoles de la chrétienté.

Ces propositions furent trouvées raisonnables. Le roi gourmanda assez doucement l'Université d'avoir cessé son enseignement, et elle promit de le reprendre; puis le duc de Berri conseilla d'envoyer pour ambassadeurs à Avignon, non des prélats ou des docteurs de l'Université, qui seraient vus avec méfiance, mais des laïques et des chevaliers. Le sire de Roye et le maréchal Boucicault furent donc chargés de nouvelles lettres du roi, où il pressait encore plus les cardinaux de différer l'élection jusqu'à ce que son oncle de Bourgogne, pour lors absent, fût revenu et eût donné ses conseils sur cette grande et sainte affaire.

Le cardinal de Luna sut rendre vaines toutes ces sages mesures. Il commença par faire résoudre aux cardinaux de n'ouvrir la première lettre du roi qu'après l'élection consommée; puis il leur persuada habilement qu'il n'y aurait rien de meilleur pour la paix de l'Église que de nommer un pape prêt à tout sacrifier pour ramener l'unité, qui traiterait en leur nom, sans songer en rien à son intérêt particulier, et qui n'accepterait la papauté que pour la résigner s'il le fallait. Aussi fut-il élu tout d'une voix; on se pressa si fort que les

ambassadeurs du roi n'eurent pas le temps d'arriver.

Benoît XIII, c'était le nom qu'avait pris le nouveau pape d'Avignon, commença par écrire au roi de France ce qu'il avait dit aux cardinaux, protestant de son humble et unique désir de pacifier l'Église, et jurant qu'il préférait la contrainte d'un cloître ou la solitude d'un ermitage à une grandeur qui perpétuerait le schisme de l'Église. Il répondit dans le même sens à l'Université, qui lui avait écrit une lettre où son devoir était sévèrement tracé.

Dans ces circonstances, le roi convoqua pour le 2 février 1395 une assemblée du clergé de France, qui devait se réunir avec les gens de son conseil et le chancelier. En attendant, le roi différa d'envoyer à la confirmation du nouveau pape le rôle des bénéfices de collation royale. Le duc de Bourgogne s'abstint aussi d'aucune reconnaissance formelle du pape; autant en fit le duc d'Orléans et les autres grands seigneurs. Mais le duc de Berri se prononça pour le pape, et lui fit présenter un rôle de bénéfices. C'est ce qu'avait fait aussi l'Université, au premier moment, lorsqu'elle avait reçu l'assurance des bonnes intentions de Benoît XIII.

Une affaire importante avait retenu le duc de Bourgogne absent des conseils du roi, que son esprit de sagesse et de prévoyance avait cependant dirigés. Le duc de Bretagne, lorsqu'au commencement de l'année le roi lui avait envoyé deux de ses conseillers, s'était montré aussi peu raisonnable que de coutume. « Que « viennent faire ici ces Français? disait-il; qu'ils s'en « aillent, au nom du diable, je n'ai que faire d'eux. » Il avait même d'abord refusé de leur délivrer un sauf-conduit pour venir jusqu'à lui. Après avoir consenti à les admettre, il ne leur avait donné que de vagues

réponses ; pendant leur séjour, il surprit par trahison la Roche Derrier, un des châteaux du sire de Clisson, et le rasa entièrement. Les envoyés revinrent et rendirent compte du peu de succès de leur commission. Mais le duc de Bourgogne avait résolu de terminer cette affaire. Vers le mois d'octobre, il arriva à Ancenis, à la tête d'une suite nombreuse et brillante, qui pouvait même passer pour un armement; car il avait avec lui deux cents hommes d'armes et des arbalétriers. Déjà, selon sa coutume, il s'était fait précéder par de superbes présens, qu'il avait envoyés au duc de Bretagne, et qui consistaient en vins de Bourgogne et en tapisseries de Flandre. Il conclut enfin un traité de paix entre le roi et le duc de Bretagne, et fut pris pour arbitre par le sire de Clisson, le comte de Blois, et le duc de Bretagne. Il n'avait pas le loisir de régler définitivement toutes ces difficultés, et leur promit d'envoyer de Paris sa sentence arbitrale [1].

Comme c'était le seul appui du duc Philippe qui rendait le duc de Bretagne si hautain et si présomptueux, dès qu'il se fut employé sincèrement à tout apaiser, le duc de Bretagne se hâta de se réconcilier avec le sire de Clisson. Il commença par lui faire écrire une lettre qu'il dicta lui-même, pour le prier, par de fort douces paroles, d'avoir avec lui un entretien secret. Lorsque la lettre fut remise au sire de Clisson, il ne pouvait en croire ses yeux; il la relut par trois fois, regarda le sceau privé du duc, qu'il connaissait bien, et parut émerveillé d'un langage si courtois et si aimable. Cependant, il n'osait prendre confiance, ayant été trahi une fois. Il répondit donc une lettre du même

[1] Histoire de Bourgogne. — D'Argentré.

langage; mais il demandait, avant de se rendre à cet entretien, que le fils du duc lui fût remis en otage, promettant qu'on en aurait grand soin. Puis il rappela l'envoyé du duc, et lui remit sa lettre, à la grande surprise de tous ses gens; depuis long-temps ils étaient accoutumés qu'il fit mettre à mort[1] ou dans quelque rude prison, tous ceux qui tenaient en quelque chose au duc de Bretagne.

Le duc, recevant cette réponse, dit, après y avoir un peu pensé : « Puisque je veux son amitié, il faut « que je lui donne toutes preuves de la mienne. » Et il envoya son fils par le sire de Montbourcher et le vicomte de Rohan, chez le connétable, au château de Josselin. « Vous voyez, lui dirent les chevaliers, quelle « est la bonne volonté du duc. Ce qui est dans sa pa- « role est dans son cœur. » Le sire de Clisson s'humilia beaucoup. « Je le vois bien, dit-il, c'est à moi présen- « tement à lui prouver toute mon obéissance. Et savez- « vous comment il a bien voulu m'écrire? » Il leur montra alors la lettre du duc. « Sire, répondirent-ils, « il nous avait bien dit tout son désir de vivre en paix « avec vous, et vous pouvez nous en croire; car nous « sommes de vos parens. » Il s'apprêta donc à partir avec les trois chevaliers et l'enfant qu'il voulait ramener au duc, tant sa confiance était gagnée. Arrivé près de Vannes, il descendit de cheval à une église des frères prêcheurs, hors la ville. Le duc de Bretagne vint le trouver. Ils parlèrent un moment ensemble; puis, pour être plus seuls, à leur aise, ils prirent une petite barque, et s'allèrent mettre en un navire qui était à l'ancre dans

[1] Nous éprouvons quelque répugnance à faire remarquer la négligence qu'il y a dans le triple emploi en six lignes du verbe *mettre* et de son composé *remettre*. (R.)

la rivière. Là ils se jurèrent bonne et sincère amitié [1].

Le concile du clergé de France se tint à l'époque indiquée. On pensa, tout comme l'Université, qu'un concile général présentait beaucoup de difficultés et d'inconvéniens; qu'un arbitrage était presque impossible à régler, et semblait répugner à l'idée de souveraineté suprême du pape : restait donc la double cession ou abdication. Le clergé conjurait le roi d'employer tous ses efforts à faire réussir ce moyen, ou de sommer le pape d'en indiquer un autre, si celui-là ne lui semblait pas convenable. Avant tout, le clergé déclarait au roi que la pire de toutes les résolutions serait d'employer les voies de fait et la force des armes. « Ce serait, disait-on, allumer une guerre longue et cruelle entre les princes chrétiens, et donner aux opinions une obstination plus grande [2]. » Afin de mieux réussir et d'amener le pape plus sûrement à un parti de modération, il fut résolu que le duc d'Orléans, le duc de Bourgogne et le duc de Berri se rendraient eux-mêmes à Avignon avec l'évêque de Senlis, les députés de l'Université et les hommes les plus habiles du conseil du roi.

Cette ambassade, telle qu'il ne s'en était jamais vu, se réunit d'abord à Dijon, puis s'embarqua à Châlons, où le duc de Bourgogne avait, avec sa magnificence accoutumée, fait préparer des bateaux pour une si nombreuse suite. Il emportait aussi avec lui grande abondance de vins de Bourgogne et de tapisseries de Flandre, pour donner au pape et aux cardinaux. Les princes arrivèrent à Lyon le 8 de mai; là ils rencontrèrent les ambassadeurs du roi de Hongrie, qui venaient

[1] Froissart. — D'Argentré. — [2] Le Religieux de Saint-Denis.

implorer les secours du roi de France contre les Turcs. Ils leur firent excellent accueil et les engagèrent à poursuivre leur route vers Paris, où ils iraient bientôt les retrouver. Le duc de Bourgogne et le duc d'Orléans leur donnèrent même pour les accompagner des gens de leurs maisons.

Enfin, le 22 mai, les princes arrivèrent à Villeneuve-lès-Avignon. Le pape les envoya chercher sur-le-champ avec les plus grands honneurs. Le duc de Berri, portant la parole, remit au pape, en s'agenouillant devant lui, la lettre de créance du roi : « Très-Saint-Père, lui « dit-il, nous sommes ici venus devant votre paternité « par commandement exprès du roi notre seigneur, « qui nous a chargés de ses lettres, et nous a ordonné « de vous proposer quelque chose touchant l'union de « l'Église. Nous nous acquitterons volontiers de notre « message, s'il vous plaît de nous donner audience. » Il leur répondit qu'ils devaient être fatigués de leur long voyage, qu'il les reverrait le lendemain, et leur indiquerait un jour d'audience.

Elle eut lieu le surlendemain, en présence de vingt cardinaux. Maître Gilles Deschamps, célèbre professeur de théologie, porta la parole. Le duc de Bourgogne avait eu soin auparavant de lui faire d'avance dire un discours, tant l'affaire demandait de ménagemens. Selon l'usage du temps, il prit un texte; ce furent les paroles du psaume : « *Illuminare his, qui in tenebris* « *et in umbrâ mortis sedent, ad dirigendos pedes nos-* « *tros in viam pacis.* » Le pape, qui était un habile et savant homme, lui répondit à l'instant et aussi sur un texte : « *Subditi estote omni creaturæ propter Deum,* « *sive regi tanquam præcellenti, sive ducibus tan-* « *quam ab eo missis.* » Son discours fut rempli de

force, de grâce, d'adresse; tout en donnant les plus grandes louanges aux desseins du roi, il resta dans des termes vagues.

Chaque jour il y avait ainsi des conférences, toujours avec de grands discours faits sur un texte des Saintes Écritures, le pape protestant toujours de son dévouement à la paix de l'Église, et ne proposant d'autres moyens qu'une conférence avec l'autre pape. Il souhaita parler aux princes en conversation particulière; ce ne fut pas l'avis de plusieurs des conseillers, qui craignaient sans doute que le pape n'obtînt par là quelque avantage. Cependant le vendredi d'après la Fête-Dieu, après avoir assisté aux vêpres avec le pape, les ducs de Berri et d'Orléans s'en allèrent souper, et le duc de Bourgogne, qui jeûnait, demeura. Il y eut un long entretien, dont il rendit compte au conseil, et où il soutint avec fermeté l'opinion du roi. Quelques jours après, le pape eut aussi un entretien avec le duc de Berri, puis avec le duc d'Orléans, qui se confessa à lui et reçut la communion de sa main.

Toutes les excuses et toute l'habileté du pape Benoît ne lui servirent à rien. Les ambassadeurs continuèrent à le serrer de près, et à rejeter tous les moyens de délai qu'il proposait chaque jour. Ils firent voir si clairement le désir sincère que le roi avait de guérir les maux de l'Église, et conduisirent si bien cette affaire que tous les cardinaux, à la réserve du cardinal de Pampelune, se rangèrent de l'opinion de la France, et finirent par supplier le pape d'adopter la voie de cession. Son refus semblait d'autant plus surprenant, qu'avant l'élection il avait lui-même fait signer à tous les cardinaux une promesse, que le pape qui allait être élu consentirait à tout moyen de faire cesser le schisme, « même la cession. »

Enfin, le 8 juillet, le duc de Berri répondit au pape, qui, après une dernière audience, priait encore affectueusement les princes de rester à dîner avec lui, qu'ils avaient assez mangé et parlé ensemble, et que puisqu'il ne voulait pas consentir au moyen proposé par le roi, les ambassadeurs n'avaient plus à revenir [1].

En effet, ils retournèrent le lendemain à Paris. De grandes affaires les y rappelaient en hâte. Le roi d'Angleterre désirait la paix autant que le roi de France, bien qu'un fort parti dans son parlement et dans toute la communauté d'Angleterre y fût opposé, et que le duc de Glocester, son oncle, fût le chef de ce parti. Pour mieux montrer sa volonté, ayant perdu sa femme, madame Anne de Bohème, il résolut de demander en mariage madame Isabelle, fille du roi de France, qui cependant n'avait alors que sept ans. Il eût préféré sans doute épouser une fille de Bourgogne ou de Hainault; cela eût moins déplu aux Anglais, et aurait servi aussi de lien pour la paix; mais les filles du duc de Bourgogne étaient pourvues ou promises [2].

Ce fut pour proposer ce mariage qu'arrivèrent, au mois de juillet, l'archevêque de Dublin, le comte de Rutland, amiral, et le comte de Northampton, maréchal d'Angleterre, à la tête d'une brillante ambassade, composée de plus de cinq cents personnes. Le roi les défraya et les reçut avec une grande magnificence : on leur donnait deux cents écus par jour pour leur dépense, et souvent ils dînaient chez le roi ou chez les princes. Tous les plus grands seigneurs du royaume avaient été mandés pour donner leur avis sur une telle proposition. Plusieurs s'étonnaient de voir les Anglais,

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal. — [2] Froissart.

qui avaient fait à la France une guerre si longue et si cruelle, montrer un tel désir de traiter. Ils ajoutaient que le roi ne pouvait en aucune façon accorder sa fille à un prince qui était encore son ennemi, et qu'il fallait du moins qu'auparavant la trêve devînt une solide paix. Mais le chancelier de France, messire Arnaud de Corbie, homme sage, habile et prévoyant, disait au roi et à ses oncles : « Messeigneurs, il faut entrer dans la maison « par la bonne porte. Or, ce roi Richard témoigne « bien, en demandant à s'allier à nous par mariage, « qu'il porte un véritable amour au royaume de France « et à nous. Son oncle, messire Thomas, duc de Glo- « cester, est entièrement contraire à sa volonté; rien « ne peut briser sa résistance à la paix, et vous avez vu « que les pourparlers d'Amiens et de Lelinghen n'ont « amené qu'une trêve seulement. Mais lorsque le roi « d'Angleterre sera ainsi lié, il aura beaucoup plus de « force contre le duc de Glocester. Recevons donc bien « ses demandes et ses propositions; faisons tant que ses « ambassadeurs s'en aillent contens de nous. » Les oncles du roi penchaient assez vers cet avis, surtout le duc de Bourgogne qui ne craignait rien tant que la guerre, à cause du comté de Flandre. Avant de donner une réponse favorable, il y eut beaucoup de conseils et de délibérations. En attendant on faisait le plus gracieux accueil aux ambassadeurs. On leur alléguait seulement la jeunesse de l'enfant, et aussi l'engagement, pris par le traité de Tours, de la marier avec le fils du duc de Bretagne. Enfin on permit aux ambassadeurs d'être présentés à la reine et à ses enfans, qui habitaient l'hôtel Saint-Pol, tandis que le roi demeurait au château du Louvre [1].

[1] Froissart.

Lorsque les ambassadeurs eurent offert leurs respects à la reine, ils s'avancèrent vers madame Isabelle, et le maréchal d'Angleterre, mettant un genou en terre devant elle, lui dit : « Madame, s'il plaît à Dieu, vous « serez notre dame et reine d'Angleterre. — Sire, ré- « pondit la jeune fille d'elle-même, tant elle avait été « bien enseignée, s'il plaît à Dieu et à monseigneur « mon père que je sois reine d'Angleterre, je le serai « volontiers; car on m'a bien dit que je serais une « grande dame. » Puis elle prit le maréchal par la main, et le faisait lever, elle le mena à la reine sa mère. Les ambassadeurs furent charmés de la manière, de la contenance, de la grâce et de l'esprit de cette jeune fille de France : ils disaient entre eux qu'elle serait une noble et excellente dame.

Il fut convenu que les ambassadeurs retourneraient en Angleterre avec une réponse courtoise, pareille, pour ainsi dire, à une promesse, et qu'ils reviendraient au printemps prochain, lorsque les jours commenceraient à être plus longs et les mers moins orageuses ; ils devaient alors rapporter le pouvoir de conclure le mariage, et sinon la paix, du moins une trêve de vingt-huit ans.

Le roi d'Angleterre se tint heureux de cette réponse, et n'avait pas une autre pensée que ce mariage. En France, beaucoup de seigneurs, dans le conseil du roi, blâmaient une telle précipitation, et se plaignaient de n'avoir pas été écoutés. « A quoi sera-t-il bon, di- « saient-ils, que le roi d'Angleterre ait pour femme la « fille du roi, lorsque leurs royaumes, leurs gens et « eux-mêmes se haïront et se feront la guerre ? Cela « était à considérer. » Tel était l'avis des ducs de Berri et d'Orléans. Le roi, le duc de Bourgogne et le chance-

lier penchaient davantage vers la paix ; cependant ils ne voulaient rien contre l'honneur du royaume [1].

Pour mieux réussir à avoir la paix, et surtout pour essayer de persuader le duc de Glocester, le conseil du roi imagina d'envoyer en Angleterre Robert-l'Hermite, cet homme saint et éloquent, que le duc de Lancastre avait pris fort en gré, et que le roi d'Angleterre avait envie de voir. On lui donna une modeste suite de sept chevaux ; on lui remit des lettres de créance, et il partit. Le roi Richard lui fit un excellent accueil, et prit plaisir à lui entendre raconter tout ce qu'il avait vu chez les Turcs et les Sarrasins et en Syrie, grand sujet de curiosité pour tous les chevaliers. Il alla ensuite visiter le duc de Glocester qu'il trouva froid à toutes les paroles de paix ; il répondait seulement que la chose regardait le roi et non pas lui. Enfin, pressé par le saint ermite, ce duc lui dit : « Robert, quoique vous soyez « écouté et cru des rois et des seigneurs des deux « royaumes, et que vous ayez grande voix et audience « en leurs conseils, la paix est une telle affaire, qu'il « faut plus grand que vous pour la traiter : je vous le « dis ici comme je vous l'ai dit ailleurs. Je ne suis point « contraire à la paix ; mais je ne veux pas qu'elle se fasse « aux dépens de l'honneur de l'Angleterre. Mon père et « mon frère le prince de Galles l'avaient autrefois ac- « cordée au roi Jean ; les Français ont traîtreusement « enfreint et violé cette paix qu'ils avaient jurée. Ils ont « repris et saisi les terres et seigneuries qu'ils avaient « cédées, par traités, au feu seigneur mon père. Ils « n'ont pas même payé la rançon de leur roi. C'est de « tout cela que je me souviens, Robert, et ces choses

[1] Froissart.

« m'aigrissent l'âme quand elles me reviennent. Aussi, « et moi et beaucoup d'autres, dans le royaume, nous « nous étonnons que le roi notre sire soit assez jeune, « assez faible, assez oublieux du temps passé, assez « peu attentif au temps présent, pour s'allier à nos « ennemis et dépouiller ainsi l'Angleterre [1]. »

« — Très-cher sire, répliqua Robert, notre Seigneur « Jésus-Christ souffrit mort et passion sur la croix pour « nous autres pauvres pécheurs, et il a pardonné sa « mort à ceux qui le crucifiaient. Qui veut avoir le para- « dis doit donc aussi savoir pardonner. Toute malveil- « lance, haine et rancune fut oubliée par vos pères le « jour où ils firent la paix à Calais. Depuis, de longues « et cruelles guerres se sont renouvelées; mais ce fut « par la faute des deux partis. Nonobstant la paix, « toutes ces méchantes gens, appelées compagnies, la « plupart Anglais et Gascons, sujets de votre père et « du prince de Galles attaquèrent le royaume de France « sans motifs, et le désolèrent plus qu'il ne l'avait été « auparavant. Le sage Charles V, voyant son royaume « ainsi ravagé, fut pressé par tous ses vassaux de mettre « ordre à de telles offenses. C'est pour cela qu'il s'allia « aux grands barons de Gascogne, que le prince de « Galles avait poussés à bout, comme ils savaient bien « le prouver. De là est venue cette guerre, qui a pro- « duit tant de malheurs, détruit tant de peuples, « ravagé tant de pays; elle a tellement affaibli la chré- « tienté, que les ennemis de Dieu se sont réveillés et « enhardis. Ce Turc, qu'on nomme le Bazac ou l'Amo- « rabaquin, a conquis une grande partie de la Grèce, « a pris le royaume d'Arménie, et va chasser le roi de

[1] Froissart.

« Chypre, votre parent. Mais si la paix se fait entre la « France et l'Angleterre, comme Dieu le veut, les che- « valiers et les écuyers qui cherchent à s'avancer s'uni- « ront contre le Turc. Ainsi ceux qui s'opposeront à « cette paix le paieront cher dans cette vie et dans « l'autre. »

Robert passa deux jours chez le duc de Glocester à lui parler de la sorte; on le traita fort bien, on lui fit honneur; mais il ne put rien gagner sur l'esprit du duc; il restait ferme dans ses opinions; ses paroles étaient toujours hautaines et haineuses contre la France. Cela n'empêcha pas la longue trêve et le mariage de se conclure.

Au commencement de l'année 1396, les ambassadeurs d'Angleterre revinrent à Paris munis d'une procuration de leur roi; elle portait : que pour faire cesser la cruelle effusion du sang humain et les innombrables désordres de la guerre; pour parvenir plus tôt à un bon traité de paix; pour rendre le repos, non-seulement aux royaumes, terres, seigneuries et sujets des deux parties, mais aussi à toute la chrétienté; pour le bien et l'union de l'église catholique; pour la confusion des infidèles, ennemis de la foi chrétienne, Richard, roi d'Angleterre, avait donné pouvoir de conclure son mariage avec madame Isabelle, fille aînée de son cousin le roi de France, dont la renommée publiait à la fois la haute et noble origine et la modestie des mœurs, toute jeune qu'elle était et dans un âge aussi tendre[1].

[1] Elle avait sept ans, comme on l'a dit plus haut. Shakspeare, dans sa tragédie de *Richard II*, en fait une femme d'un grand caractère et déjà mûrie par le malheur. Du reste, le tableau attendrissant qu'il présente de l'attachement de Richard pour Isabelle, est conforme à l'histoire. (R.)

Les ambassadeurs étaient aussi autorisés à contracter les fiançailles par paroles de futur, et le mariage par paroles de présent, de la manière la plus convenable et la mieux séante, ainsi qu'à accepter le consentement de ladite dame. La procuration faisait aussi mention des stipulations pour la dot, le douaire, l'époque du départ de la princesse, l'équipage qu'on lui donnerait, et les dépenses de son entretien.

Dès le 29 octobre précédent, le roi de France avait donné aussi sa procuration aux ducs d'Orléans, de Bourgogne, de Berri et de Bourbon, où se trouvaient exposés les mêmes motifs et le même désir de paix et d'alliance entre les deux royaumes.

La dot fut réglée à huit cent mille francs d'or, dont trois cent mille payables sur-le-champ, cent mille francs au moment où la princesse irait habiter avec le roi d'Angleterre, puis cent mille francs d'année en année. Les ambassadeurs anglais avaient eu ordre de demander deux millions, et permission de se rabattre à la moitié. Il fut stipulé que les enfans provenant de ce mariage ne pourraient prétendre aucun droit à la couronne de France; le roi d'Angleterre faisait, pour la forme, la réserve des anciens droits qu'il prétendait.

Enfin, il fut convenu que le père de ladite dame serait tenu de l'habiller, de la parer de joyaux, et de la faire conduire et accompagner à ses dépens, honorablement et selon sa condition, jusqu'à Calais, où le roi d'Angleterre la recevrait comme il le devait [1].

Ce contrat fut signé le 9 de mars 1396, et les noces furent, comme on peut croire, magnifiques. Chacun disait que nul pays n'égalait la France pour la pompe

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

et les superfluités. Les rois et les princes se donnèrent de merveilleux présens. Tout cela ne se faisait peut-être pas dans l'intérêt ni pour l'honneur des deux royaumes [1] ; cependant ce mariage leur promettait une heureuse paix. Ce fut à cette occasion que le sire de Craon obtint son pardon. Déjà il avait reparu à Paris, sur sauf-conduit du duc de Bourgogne, pour venir voir juger le procès qu'il avait au parlement avec la reine de Sicile. Le parlement l'avait condamné à payer sur-le-champ cent mille francs ; et, n'ayant pu se les procurer, il était tenu en prison au château du Louvre. La duchesse de Bourgogne lui conseilla de faire demander à la reine de Sicile, par madame Isabelle, un délai de quinze jours pour recueillir de l'argent. La jeune princesse, qui, tout enfant qu'elle était, savait déjà bien faire la reine [2], ce qui était très-plaisant à voir, sollicita cette grâce de sa tante, et l'obtint. Elle fut peu profitable au sire de Craon ; ne trouvant nul ami qui voulût l'aider, ni le cautionner, il fut obligé de se remettre en prison ; il y passa encore long-temps, et on le traitait assez durement.

Dix jours après le mariage, la trêve de vingt-huit ans fut également signée par les oncles du roi et les ambassadeurs anglais.

Pendant que cette affaire se traitait, une autre non moins importante occupait les conseils du roi. Les ambassadeurs de Hongrie, qui étaient arrivés vers le milieu de l'année précédente, avaient raconté toute leur détresse. Peu d'années avant, leur roi avait remporté une grande victoire sur les Turcs, où Amurath avait péri ; elle avait donné lieu en France aux plus solennelles

[1] Juvénal. — [2] Froissart.

actions de grâces. Depuis, se voyant menacé par Bajazet, fils de Amurath, il avait déjà eu recours au roi et à la vaillance des chevaliers français. Le connétable, bien peu après son élévation, avait voulu la mériter par quelque nouvel exploit. Le roi avait accordé à ses instances la permission de conduire cinq cents lances au secours du roi de Hongrie. Bajazet, changeant tout à coup de dessein, s'était retiré avec son armée, et les chevaliers français n'avaient trouvé d'autre occasion de guerroyer que d'aider le roi de Hongrie à réduire la Valachie, qui lui était rebelle et que l'hérésie infectait.

Maintenant Bajazet revenait avec une armée redoutable. Lui-même avait annoncé au roi de Hongrie qu'il allait envahir son pays, que de là il traverserait les royaumes de la chrétienté, et arriverait à Rome pour y faire manger l'avoine à son cheval sur le maître autel de Saint-Pierre[1]. Il se vantait de ranger sous sa seigneurie tous les États chrétiens, laissant ensuite chacun suivre sa loi. C'était un évêque et deux des principaux chevaliers de Hongrie, qui avaient apporté les lettres où le roi de Hongrie faisait part de ces terribles menaces à son cousin le roi de France. Ces ambassadeurs émurent le cœur de tous les nobles chevaliers, en rapportant les effroyables cruautés des Turcs envers les malheureux chrétiens. Le connétable et le maréchal Boucicault, qui avaient connu le roi de Hongrie et avaient voyagé chez les infidèles, étaient les premiers à dire que le devoir de tout vaillant homme était d'aller combattre les mécréans et d'entreprendre cet honorable voyage.

Le plus puissant protecteur des envoyés de Hongrie était le duc de Bourgogne ; nul n'avait tant de zèle que

[1] Froissart.

ce prince pour illustrer la foi chrétienne. Souvent il avait dépensé de fortes sommes pour payer aux premiers chevaliers de France ou de Bourgogne leur voyage en Prusse [1]. De la sorte, il était devenu fort ami du grand-maître de Prusse [2]. En revenant d'une de ces pieuses entreprises, Pierre de la Tremoille avait persuadé à son maître que rien ne serait plus glorieux qu'une croisade en Hongrie, contre l'Amorabaquin. Alors le duc, se concertant toujours avec le grand-maître, avait envoyé le sire Guillaume de la Tremoille au roi de Hongrie, lui faisant conseiller de demander les secours de la France par une solennelle ambassade [3]. C'était donc à sa persuasion qu'elle était venue. Il commença par combler de dons splendides les envoyés

[1] Nous avons déjà rappelé le roman du *Petit Jehan de Saintré*, dont le héros, compagnon d'armes de Boucicaut, va en Prusse à la requête de sa dame. L'auteur cite un grand nombre de chevaliers belges qui firent partie de cette expédition. Malheureusement leurs noms sont presque tous défigurés, et Thomas-Simon Gueulette qui, en 1724, donna une édition du roman d'Antoine de la Salle, était incapable de les *restituer*. Il pousse même si loin l'ignorance que, p. 737, il confond Jacques d'Artevelde avec Philippe, et que, p. 751, il donne un extrait des chroniques de Flandre, où Jacques d'Artevelde est signalé comme un *bourgeois de Bruges*. — On sait que le comte de Tressan a fait un extrait du *Petit Jehan de Saintré*, et j'en ai imité une situation dans une légende intitulée *Ahasverus*. (R.)

[2] Le grand-maître de Prusse ou de l'ordre Teutonique, était, en 1396, Conrad de Jungingen. Le premier chef de l'ordre fut, en 1190, Henri de Waldbott, dont la famille subsiste encore. L'aîné de ses descendans est même commandeur né de l'ordre Teutonique. Cette dignité appartient aujourd'hui à Frédéric-Charles-Rodolphe, comte princier de Waldbott-Bassenheim et seigneur de Reiffenberg, terre qu'il possède avec beaucoup d'autres, au mépris des droits des mâles, en vertu de l'alliance de Jean-Lothaire de Waldbott avec Jeanne-Walburge de Reiffenberg, sœur de Philippe-Louis, baron de Reiffenberg, nommé coadjuteur de l'électorat de Trèves, en 1649. (R.)

[3] Manuscrit de la bibliothèque de Dijon.

hongrois. Il fut leur appui dans le conseil du roi, et les desseins que l'on conçut ne contribuèrent pas peu à rendre plus faciles et plus prompts les traités avec le roi d'Angleterre. Le roi pensa que comme chef de tous les rois chrétiens, c'était à lui d'empêcher que la sainte chrétienté fût ainsi foulée aux pieds et de punir les forfanteries de ce mécréant. Il ne voulut point trahir l'espérance du roi de Hongrie, qui avait compté sur l'assistance des princes de la noble fleur de lis.

C'était surtout à l'hôtel d'Artois, chez le duc de Bourgogne, qu'il était question d'une si sainte entreprise. Elle était le sujet des entretiens des barons et chevaliers, de l'amiral de Vienne, du sire Guy de la Tremoille, de son frère Guillaume et de bien d'autres. Il en avait été tant parlé devant le comte de Nevers, fils aîné du Duc, qu'il résolut de consacrer sa jeunesse et ses premières armes au service de Dieu. Il avait pour lors vingt-deux ans, il était courtois, semblait doux dans ses manières; tous les chevaliers et écuyers de Bourgogne et des autres pays l'aimaient beaucoup. « S'il plaisait, disait-il, à mes deux seigneurs, monsei-« gneur le roi et monseigneur mon père, je me ferais « volontiers chef de cette armée et de ce voyage. Cela « me convient fort, car j'ai envie de me faire connaître. « — Parlez-en à votre père, lui répondit-on; s'il veut « que vous y alliez, il en traitera avec le roi. Il n'y a « rien à faire sans sa volonté. » Il ne tarda guère à prier humblement le duc de Bourgogne de consentir à ce voyage de Hongrie. Les sires Guy et Guillaume de la Tremoille étaient présens. « Monseigneur, dirent-ils, « rien n'est si raisonnable que la prière que vous fait « messire Jean de Bourgogne. Il est temps qu'il reçoive « l'ordre de chevalerie, et il ne peut l'acquérir plus

« honorablement qu'en combattant les ennemis de « Dieu et de notre foi. Le roi de France ne pourrait « non plus choisir un plus noble chef que son cousin « germain ; et vous verriez que beaucoup de chevaliers, « qui désirent s'avancer, s'empresseraient de marcher « à sa suite. —Vous avez raison, et tel a été depuis « long-temps notre dessein, répondit le Duc; nous ne « voulons ni arrêter ni briser la bonne volonté de notre « fils. Il faut en parler au roi [1]. »

Le comte de Nevers fut donc nommé chef de l'entreprise; les ambassadeurs partirent, publiant par toute la chrétienté la nouvelle de cette croisade des chevaliers français ; ils obtinrent passage à travers l'Allemagne et l'Autriche, firent préparer des provisions pour l'armée, et informèrent les grands-maîtres de Rhodes [2] et de Prusse qu'ils eussent à prendre courage contre les infidèles. Cependant tout se disposait en France. Les chevaliers accouraient en foule; tous ceux du royaume y seraient allés, si on les en eût crus. Le comte d'Eu, connétable de France, devait commander l'armée, sous le nom du jeune comte de Nevers. L'amiral de Vienne, le maréchal Boucicault, les deux sires de Bar et le comte de la Marche, cousins du roi, le sire de Saimpy, le sire de Roye, le sire de la Tremoille, devaient faire partie de ce voyage. C'était une belle chose que de voir tant de nobles chevaliers et écuyers visiter les églises et prier Dieu pour

[1] Froissart.

[2] Le grand-maître de Rhodes, Ferdinand d'Hérédia, mourut à Avignon au mois de mars 1396. Richard Carraccioli, nommé grand-maître par les langues d'Italie et d'Angleterre, tandis que les autres reconnaissaient d'Hérédia, mourut à Rome en 1395. L'année suivante le sacré magistère fut déféré à Philibert de Naillac. Villeneuve-Bargemont, *Monumens des grands-maîtres*, etc., p. 173 et suiv. (R.)

attirer sa bénédiction sur leur sainte entreprise. Le duc de Bourgogne conduisit lui-même son fils à Saint-Denis, mais ne voulut pas encore le faire chevalier. « Il recevra l'accolade, disait-il, comme chevalier de Jésus-Christ, à la première bataille contre les infidèles [1]. » Il lui composa une brillante maison des principaux chevaliers de Bourgogne, lui désigna de sages conseillers, fit recruter pour lui des corps d'archers et d'arbalétriers. Quant à ses équipages, on devait s'attendre à y voir éclater toute la magnificence de Bourgogne. Les bannières, les guidons, les housses étaient chamarrés d'or, d'argent et d'armoiries brodées. Les tentes et pavillons étaient de satin vert. La livrée, composée de plus de deux cents personnes, était aux mêmes couleurs. Les armures, la vaisselle, les habits, tout était resplendissant; durant plus d'un mois, les chambellans ne savaient à qui entendre.

Tant de dépenses forcèrent, comme on peut croire, à demander beaucoup d'argent au peuple. La Flandre, la Bourgogne, et chacun des États et domaines du Duc, eurent à payer de fortes sommes [2]. Il avait, selon les usages du temps, deux causes pour en demander : la

[1] Froissart. — Le Religieux de Saint-Denis.

[2] On conserve aux archives de Malines des lettres datées de Lille, le 26 janvier 1397 (1398 nouv. st.), par lesquelles Philippe le Hardi reconnaît que pour le voyage de Jean, son fils aîné, en Hongrie, les habitans de Malines lui prêtèrent 2,000 nobles, et que depuis, pour la rançon de son même fils, prisonnier en Turquie, ils lui accordèrent 2,000 nobles et 10,600 francs : 4 nobles, est-il dit dans ces lettres, valaient 9 francs du prix de 32 gros, et les 10,600 francs faisaient 16,960 livres parisis. Cette pièce originale, qu'on trouvera parmi nos appendices, est mentionnée dans la notice sur les archives de Malines, que contient le second volume des *documens* publiés par M. Gachard, p. 41. (R.)

chevalerie de son fils et le voyage d'outremer. La taille des villes et des campagnes ne suffisant pas, on taxa tous les possesseurs des fiefs, vieillards, femmes et enfans qui ne pouvaient pas marcher à la croisade, et on leur fit, contre la coutume, acquitter leur service en argent. A toutes ces ressources il fallut encore ajouter de grands emprunts faits à Venise et à Vienne [1].

Comme l'armée allait bientôt se mettre en route, arriva le sire de Couey, qui revenait d'Italie où il était allé soumettre la ville d'Asti révoltée contre le duc d'Orléans son seigneur; avec son habileté accoutumée, il avait commencé à ménager les Génois, de telle sorte qu'ils se donnassent au roi, comme, en effet, ils tardèrent peu à le faire. Le sire de Coucy ne pouvait manquer une occasion telle que la croisade. Le duc et la duchesse de Bourgogne le mandèrent aussitôt à leur hôtel d'Artois, et lui dirent avec grande amitié : « Sire de Coucy, voici « Jean, notre fils et notre héritier, qui va entreprendre « un grand voyage. Puisse-t-il s'y montrer pour l'hon- « neur de Dieu et de la chrétienté ! Nous savons que de « tous les chevaliers de France, vous êtes le plus entendu « et le plus éprouvé en toutes choses. Nous vous prions « tendrement et loyalement de vouloir bien, dans ce « voyage, être le compagnon et le conseiller de notre « fils. Nous en saurons gré à vous et aux vôtres.—Mon- « seigneur, et vous, madame, répondit le sire de « Coucy, votre prière est un ordre pour moi. J'irai, « s'il plaît à Dieu, à ce voyage, d'abord par dévotion, « pour défendre la foi de Jésus-Christ, et puis pour « aider, puisque vous le voulez, à monseigneur Jean « votre fils, loyalement et selon mon pouvoir. Mais,

[1] Histoire de Bourgogne.

« cher sire, et vous, chère dame, ne pourriez-vous « pas mieux placer votre confiance? Messire le comte « d'Eu, connétable de France, et le comte de la Marche, « sont de votre sang et vos cousins; ils sont aussi du « voyage. — Ah! sire de Coucy, reprit le Duc, vous en « avez bien plus vu que nos cousins, et vous savez bien « mieux comme il se faut conduire dans les différens « pays. — En ce cas, monseigneur, je vous obéirai et « partagerai cet emploi avec les sires de la Tremoille et « l'amiral de France [1]. »

Ce fut le 6 avril 1396 que le comte de Nevers partit de Paris. Le duc de Bourgogne le conduisit jusqu'à Dijon, où la duchesse était venue l'attendre. Là, toute sa famille se trouva réunie pour lui faire ses adieux. Enfin, le 30, il se mit en route pour la Hongrie, laissant son père et sa mère dans une inquiétude qui les portait à envoyer sans cesse des courriers pour avoir des nouvelles de leur fils [2].

Les chevaliers français prirent leur route à travers l'Allemagne et l'Autriche; dans leur espoir, ils se promettaient, après avoir délivré la Hongrie des Turcs, de poursuivre jusqu'à Constantinople, de passer l'Hellespont, d'entrer en Syrie, d'affranchir la Palestine et le saint sépulcre, et de revenir par mer. Il leur semblait que rien ne dût résister à leur vaillance.

Cette ardeur des chevaliers de France aurait peut-être gagné les autres seigneurs de la chrétienté si leurs princes avaient eu autant de zèle que le roi de France pour la foi catholique. Les chevaliers du Hainault avaient surtout grand désir de s'illustrer dans cette

[1] Froissart.
[2] Histoire de Bourgogne.

croisade. Ils en parlèrent au comte d'Ostrenant[1], gendre du duc de Bourgogne, qui ne souhaitait pas moins qu'eux d'accompagner son beau-frère le comte de Nevers. Il s'adressa donc à son père, le duc Albert de Bavière, régent de Hainault : « Monseigneur, lui dit-il, « on dit que mon beau-frère de Nevers a entrepris « d'aller cet été en Hongrie combattre l'Amorabaquin. « Il doit se passer là de grands faits d'armes. Or, main- « tenant je suis de loisir, et ne sais où aller pour guer- « royer ; je voudrais bien avoir votre permission de « tenir compagnie à mon beau-frère ; monseigneur et « madame de Bourgogne m'en sauraient gré, j'emmè- « nerais avec moi plus de cent chevaliers du Hainault, « qui viendraient volontiers avec moi. » A cela, le duc Albert, qui était homme de grande prudence, répondit : « Guillaume[2], tu as donc envie de voyager, « d'aller en Hongrie et en Turquie faire la guerre à des « gens qui ne nous ont jamais fait le moindre tort ? Tu « n'as d'autre raison pour cela que la vaine gloire du « monde. Laisse Jean de Bourgogne et nos cousins de « France se jeter en cette entreprise, et, puisque tu « veux guerroyer, va-t-en dans la Frise mettre à la « raison nos sujets de ce pays, qui ont tant d'orgueil « et de rudesse qu'ils ne veulent pas nous obéir ; je t'ai- « derai à cela. Il y a cinquante ans que notre grand- « oncle, le comte Guillaume, a été vaincu par ces re- « belles, et il y perdit la vie ainsi que toute sa noblesse.

[1] Ostrevant, comme au volume précédent.] (R.)

[2] Albert avait été brouillé avec son fils, à cause du meurtre d'Adelaïde de Poelgeest. Le comte d'Ostrevant avait même été réduit à se réfugier à la cour de France, où Guillaume Eggert, riche négociant d'Amsterdam, lui avait fourni de quoi soutenir son rang. Mais depuis 1394 il y avait eu une réconciliation revêtue du sceau de plusieurs villes. (R.)

« Il est même encore gisant en un tombeau sur terre « ennemie ; va quérir le corps de notre oncle, rapporter ses armes et venger l'honneur de ta race. Je te « seconderai de grand cœur dans cette entreprise [1]. » Le jeune prince trouva le conseil sage et s'y rendit volontiers. C'était une guerre difficile, et l'on pouvait y acquérir grande renommée. Les Frisons étaient des gens sauvages et sans nulle connaissance des choses de l'honneur et de la chevalerie [2]. Ils n'avaient jamais aimé ni reconnu aucun seigneur, quelque grand qu'il pût être ; leur pays est entouré, presque de tous côtés, de la mer ; ce ne sont que rivières, canaux, îles et marécages ; les habitans seuls savent comment s'en tirer. Aussi plusieurs comtes de Hollande et de Hainault avaient, du temps passé, essayé de faire valoir leurs droits sur la Frise, sans y pouvoir réussir. Guillaume, comte de Hollande, étant devenu empereur d'Allemagne, avait voulu qu'ils se reconnussent vassaux de l'empire, et leur avait offert de grands avantages. Ils refusèrent, et firent écrire sur leur monnaie la devise : « Mieux vaut la liberté que l'or. » Guillaume eut alors recours à la force, il descendit dans la Frise, mais il y périt avec une armée nombreuse. C'était en 1256. Plus récemment, en 1346, un autre comte de Hollande, Guillaume IV, de la maison de Bavière, avait aussi

[1] Froissart.

[2] Si les Frisons étaient grossiers ils aimaient passionnément leur liberté ; mais à force de chercher l'indépendance, ils tombèrent dans une déplorable anarchie qui multiplia le nombre de leurs tyrans. Il semblait que l'essentiel pour eux fût de ne pas obéir à l'étranger, et qu'ils pussent facilement se résigner au despotisme, pourvu que leurs concitoyens seuls l'exerçassent. L'expédition contre les Frisons doit avoir eu lieu en 1398 : quantité d'actes donnés à cette occasion le prouvent à l'évidence. (R.)

tenté de soumettre les Frisons. Son entreprise fut plus malheureuse encore. La fleur de la noblesse de Hollande y mourut les armes à la main. Le comte Guillaume lui-même y fut tué, et l'on ne compta pas moins de dix-huit mille morts sur le champ de bataille. Depuis ce temps les Frisons avaient le renom d'être indomptables [1].

Le duc Albert commença par convoquer les États du Hainault à Mons; il leur fit connaître son intention d'aller en Frise, il montra le droit qu'il avait sur ce pays, droit établi par des lettres apostoliques et impériales bien authentiques, et scellées tant en cire qu'en plomb [2]; ces lettres ne pouvaient laisser de doute sur sa qualité de légitime possesseur : « Vous voyez donc bien, nobles « seigneurs et honorables hommes, que les Frisons « doivent être nos sujets; vous savez cependant que, « comme gens sans foi ni loi, ils sont désobéissans et « rebelles à notre seigneurie. Or tout homme doit gar- « der et défendre son héritage, ou même faire la guerre « pour le ravoir : c'est son droit. Pourtant, mes très- « chers seigneurs et bonnes gens, sans votre secours, « sans votre argent, nous ne pouvons mettre à fin une

[1] Histoire de Frise. (On ne peut dire de quelle histoire de Frise veut parler M. de Barante : la Frise a eu pour historiens Corn. Kempius, Ubbo Emmius, Suffridus Petri, Ch. Schotanus, Petr. Winsemius, Focke 's Joers, Gabbema, Hamconius, etc., etc., etc.) (R.)

[2] Dans le roman latin du *Renard*, publié par M. Mone, en 1832, il est fait ainsi (p. 241) allusion à la coutume des papes de sceller en plomb. C'est le cheval qui parle, après avoir rompu d'un coup de pied la mâchoire d'Ysengrin :

Corvigarus dicor, sic nullus papa vocatur,
Papa qui est herbas? est cibus herba mihi.
Plus me papa potest, sed sedis jure beatæ,
Sed merui vita nomineque esse prior.
Idque sigilla notant, *etenim sunt plumbea papæ*,
Cerea pontificum, ferrea nostra quidem... (R.)

« telle entreprise. Nous vous prions donc de nous aider, « et de nous fournir des hommes d'armes et de l'argent. » Les États écoutèrent favorablement cette remontrance, et fournirent trente mille francs pour la guerre de Frise.

Ce fut d'abord en Angleterre que le comte d'Ostrenant s'adressa pour recruter des hommes d'armes ; le comte d'Erby, fils du duc de Lancastre, voulut d'abord courir cette aventure, mais il en fut détourné par les conseils du duc de Gueldre. Ainsi, il ne vint sous la bannière de Hainault que quelques chevaliers, écuyers et archers d'Angleterre. Alors le duc Albert eut recours au roi de France, et lui envoya deux chevaliers qui étaient aimés et connus des Français, le sire de Jumont et le sire de Ligne [1], que le roi avait même nommé son

[1] La maison de Ligne est une des plus anciennes de la Belgique. Sa filiation commence à Thierri, nommé dans plusieurs titres des abbayes de Cambron, de Vicogne, de Cisoin et de Gissingen, des années 1142, 1150, 1162 et 1176. Le titre de prince fut donné pour la première fois à ses successeurs dans la personne de Lamoral, créé prince du Saint-Empire par l'empereur Rodolphe II, en 1601. Le feld-maréchal Charles-Joseph, si célèbre par les grâces de son esprit et dont madame de Staël a tracé un portrait si piquant, naquit à Bruxelles le 29 mai 1735. C'est son petit-fils qui est aujourd'hui chef de la famille. Il a épousé en secondes noces une marquise de Trazegnies. — La généalogie de Ligne se trouve dans un grand nombre d'ouvrages, notamment dans le Recueil historique, généalogique, chronologique et nobiliaire du conseiller C. De Franquen, recueil dont il n'a paru qu'un seul volume qui est loin d'être rédigé avec l'exactitude et la critique convenables. Les *Archives du nord de la France* contiennent, tom. I, pp. 443-456, un article de M. Arthur Dinaux, sur le château de Belœil, résidence de prédilection des princes de Ligne.—Le sire de Ligne dont parle M. de Barante, doit avoir été Guillaume, seigneur de Montreuil-sur-Aisne et de Thumayde, lequel posséda la terre de Ligne, par la mort de Michel, son neveu, en 1387. Il fut un des quatorze seigneurs qui ratifièrent, à Middelbourg, le contrat de mariage de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, passé le dernier

chambellan. Ils trouvèrent grand accueil, surtout auprès du duc de Bourgogne, qui ne négligeait pas en cette occasion les intérêts de son gendre. « A quel propos, « disaient cependant plusieurs des grands seigneurs de « France, le roi enverrait-il au secours de ces gens du « Hainault? Ils viennent à nous au refus des Anglais : « n'est-ce pas là qu'est leur amitié, et le comte d'Ostre- « nant n'a-t-il pas reçu, il y a peu de temps, l'ordre de « la Jarretière? » Quelques-uns s'efforçaient de justifier le duc de Bourgogne, mais presque tous l'accusaient d'employer toutes les forces du royaume pour l'avancement de lui et de sa famille. Bref, le conseil de France promit que cinq cents lances seraient envoyées à la guerre de Frise sous le commandement du comte de Saint-Pol et du sire d'Albret. Cette affaire se traitait, et l'entreprise se préparait pendant que les chevaliers de la croisade poursuivaient leur long voyage [1].

Cependant le roi ne retrouvait pas la santé, et sa raison était souvent troublée. Les plus habiles médecins employaient toute leur science à le guérir; mais n'y réussissaient en rien : il finit par se fatiguer de leurs remèdes, et chassa même indignement d'auprès de lui maître Renault Freron, le plus célèbre d'entre eux. A peine s'était-il retiré de la cour que le roi retomba dans un accès plus terrible que jamais. Ce qui surprenait le plus, c'est qu'il reconnaissait et traitait doucement tous

février 1374, avec Marie de France, fille du roi Charles V. Il avait épousé Berthe de Scollant, dame de Sleyden sur l'Eifel, dont il eut quatre enfans. Ou bien M. de Barante a voulu parler de Jean II, son fils, seigneur de Belœil, d'Ollignies et de Fauquemberghe, lequel fit hommage le 25 juin 1398 à Thierri de Lorraine, seigneur de Rumigny; il fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, en 1415, et paya pour sa rançon 14,400 livres. (R.)

[1] Froissart. — Le Religieux de Saint-Denis.

ses serviteurs, tandis qu'il oubliait ce qui avait rapport à lui-même. Il croyait s'appeler George, et disait que ses armoiries étaient un lion traversé d'une épée. Il brisait tous les vitraux où il voyait des fleurs de lis. La vue de la reine le mettait en fureur, et il méconnaissait aussi ses enfans [1].

Le mal n'était pourtant pas si continu qu'il ne laissât quelques intervalles. On en profitait pour le montrer à son conseil, pour lui faire recevoir quelque ambassade; alors il répondait avec assez de suite et de bon sens; mais l'instant d'après il poussait des cris et des gémissemens, comme s'il eût été poursuivi par des ennemis, ou percé de mille pointes de fer. Chaque fois que le vulgaire apprenait que sa maladie l'avait repris, on recommençait à tenir des discours injurieux à la duchesse d'Orléans, et à lui attribuer quelque horrible maléfice. Le peuple voyait en elle la fille de ce seigneur de Milan, dont on débitait tant d'horreurs; de ce tyran qui passait tout au plus pour être baptisé, qui s'était fait l'ami et l'allié des Turcs et de l'Amorabaquin, qui ne croyait plus en Dieu, qui était en commerce avec le démon. C'est ainsi qu'on l'avait prise en une injuste haine. On racontait, en outre, qu'ayant voulu empoisonner le Dauphin de France, un jour qu'il était chez elle à jouer avec son propre fils, elle avait jeté à ces deux enfans une pomme empoisonnée, et que, par hasard, son fils l'ayant mangée, en était mort [2].

Enfin, la clameur devint si forte, que le duc d'Orléans fut obligé de l'éloigner et de lui faire quitter, pendant quelque temps, Paris, où elle n'eût pas été en sûreté contre la fureur du peuple.

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Froissart. — [2] *Idem*. — *Idem*.

Lorsque le seigneur de Milan sut comment on traitait sa fille, il envoya des ambassadeurs à Paris pour s'en plaindre, et dire que si quelqu'un maintenait rien qui fût contraire à l'honneur de la duchesse d'Orléans, il enverrait des chevaliers combattre pour elle. Le message fut assez mal reçu. On était pour lors mécontent de tout ce qu'il tramait en Italie contre les intérêts des Français, et pour empêcher Gênes de se donner au roi. La colère du Milanais n'en devint que plus forte, et le bruit se répandit généralement qu'il trahissait les chrétiens auprès du Turc, en lui faisant donner des informations et des avis sur la marche et les projets de l'armée qui cheminait vers la Hongrie[1].

Le conseil du roi ne négligeait pas, durant ce temps-là, les bonnes dispositions du roi d'Angleterre, et s'efforçait de convertir la trêve en un traité de paix solide et avantageux. De son côté, le roi Richard désirait plus impatiemment chaque jour que madame Isabelle vînt en Angleterre; il en entretenait sans cesse le comte de Saint-Pol, son beau-frère, que le roi de France avait envoyé, en même temps que Robert-l'Hermite, pour continuer les pourparlers de la paix. « Quant au traité de « paix, disait le roi d'Angleterre, je le désire; mais je « ne puis à moi tout seul conclure cette affaire. Mes « deux oncles de Lancastre et d'York y inclinent assez; « mais j'ai un autre oncle, messire de Glocester, qui « est un homme trop habile et trop dangereux. Il met « à cela tout le trouble qu'il peut; il remue les gens « de Londres à sa volonté; il pourrait mettre le pays « en rébellion et soulever le peuple contre moi. Or « voyez quel péril si le peuple d'Angleterre se révoltait

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Froissart.

« avec mon oncle et les barons! ma couronne serait « perdue, et je ne saurais comment résister; car mon « oncle de Glocester est si habile et si dissimulé, qu'on « ne sait rien de ce qu'il veut faire. — Monseigneur, « répondait le comte de Saint-Pol, il faut l'entretenir « de douces et caressantes paroles; donnez-lui beau- « coup d'argent; tout ce qu'il demandera, accordez-le : « c'est le moyen de le gagner. Et quand le mariage sera « fini, que votre femme sera ici, que tout sera fait et « accompli, alors le roi de France pourra vous aider : « vous tiendrez un autre langage, et vous soumettrez « ces rebelles. —Vous avez raison, mon cher frère, ré- « pliquait le roi; c'est cela que je veux faire. » Il pressa donc la cérémonie de la remise de madame Isabelle. Il fut convenu qu'il se rendrait à Calais, et le roi de France à Saint-Omer, pour lui amener la princesse [1].

Le duc de Bourgogne, par qui se conduisait tout ce traité, se rendit d'abord à Calais pour y conférer avec le roi d'Angleterre, et régler d'avance tout ce qui se rapportait à une si grande entrevue. Il commença son voyage par aller solennellement faire ses dévotions à Saint-Denis et implorer la faveur divine. La réception qu'on lui fit à Calais fut honorable : les oncles du roi d'Angleterre vinrent au-devant de lui avec plus de cinq cents chevaliers. Tous les habitans de la ville étaient rangés sur son passage, vêtus de la même livrée. Il rendit ses hommages respectueux au roi d'Angleterre, et le lendemain l'accompagna à la procession de l'Assomption. Après le dîner, qui fut splendide, le roi lui donna un diamant très-précieux; et le Duc, qui n'était jamais en reste dans de telles occasions, offrit au roi deux

[1] Froissart.

pièces d'orfévrerie représentant la Passion et Jésus-Christ au tombeau, puis une étoffe de damas richement brodée en or.

Lorsque tout fut convenu de part et d'autre, on s'apprêta, en France et en Angleterre, à lutter de richesse et de magnificence. Les orfèvres et les brodeurs furent tous mis à l'œuvre; on ne voyait chez eux qu'or, argent, perles, diamans et précieuses étoffes; leurs boutiques en étaient combles. Pour tout cela, il fallait se procurer encore de l'argent. On profita de ce mariage et de cette paix, qui mettaient le peuple en bonne disposition, et on lui fit payer cher et au comptant les espérances qu'on lui donnait pour l'avenir. On ajouta, pour le consoler encore mieux de ce subside extraordinaire, que le roi pensait tout de bon cette fois à soulager ses sujets, et qu'il réduisait d'un quart la gabelle et la taxe des vins. L'année n'était pas révolue et le subside du mariage à peine levé, que tout fut remis comme auparavant [1]. Aussi tous ces divertissemens, ces joutes, ces dîners, ces soupers, ces chaînes d'or et d'argent, ces habillemens brodés, ces joyaux de toute sorte, firent-ils fortement murmurer le peuple, à qui la paix n'apportait jamais nul allégement. Le roi d'Angleterre, aussi pour le même motif, augmenta chez lui l'esprit de révolte; et il avait affaire à de plus rudes gens, à une communauté qui savait mieux se défendre.

La petite reine fit ses dévotions à Notre-Dame, puis à Saint-Denis, et se mit en route; mais le roi, qui voulait suivre la procession le jour de la fête de ce patron de la France, ne partit que le 4 octobre. Sa suite était nombreuse et illustre; on y voyait entre autres le duc

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

de Bretagne, qui venait de célébrer les fiançailles de son fils avec madame Jeanne de France, seconde fille du roi. Il avait laissé, pour venir en France, la garde de son duché et de ses enfans à messire Olivier de Clisson.

On avait dressé deux camps entre Ardres et Calais, sur la limite des deux États; celui du roi de France était composé de cent vingt tentes en charpente et en draperies. Afin d'éviter toute dispute entre les sujets des deux rois, on avait renouvelé tous les règlemens de police suivis lors des pourparlers d'Amiens. Il était même défendu d'approcher de l'enceinte des deux camps, à moins de faire partie de la suite des rois.

Le 27 octobre, au matin, les ducs de Lancastre et de Glocester, et le comte de Rutland, vinrent prendre les ordres du roi de France, et lui demander quelles cérémonies il fallait observer, quels habillemens il fallait porter. Le roi les reçut gracieusement et leur donna à chacun un diamant. Dans le même moment, les ducs de Bourgogne, de Berri et de Bourbon allaient faire le même message auprès du roi d'Angleterre; il leur répondit que la paix et l'amitié ne se prouvaient point par des robes magnifiques, et qu'il ne fallait pas faire de façons pour une entrevue toute cordiale.

Le roi de France partit d'Ardres, suivi de quatre cents chevaliers, les premiers du royaume, et précédé de son cousin le comte d'Harcourt, qui portait l'épée de France et remplissait l'office de connétable en l'absence du comte d'Eu, parti pour la croisade. Lorsqu'on fut arrivé au camp, les chevaliers mirent pied à terre et se rangèrent devant la tente du roi. Il descendit alors de cheval, et leur dit : « Mes bons amis, je « vous prie de ne point me faire repentir du choix que « j'ai fait de vous pour m'accompagner; comportez-

« vous bien selon mon ordonnance et votre devoir. »

Il s'avança alors vers un pieu planté à égale distance des deux tentes royales. Le roi d'Angleterre avait, de son côté, observé les mêmes formalités : ils se rencontrèrent tous deux. Le roi de France, d'après ce qu'avait dit le roi Richard, s'était mis en robe courte qui ne lui venait qu'aux genoux, et en simple chaperon de velours. Le roi d'Angleterre avait une robe longue, mais moins ornée. Les deux rois se prirent d'abord la main, puis s'embrassèrent ; leur suite avait mis le genou en terre, et l'on voyait tous ces nobles chevaliers pleurer d'attendrissement à ce spectacle touchant. Il fut résolu sur-le-champ qu'on élèverait en ce lieu une chapelle à Notre-Dame de la paix.

Bientôt après, les ducs de Lancastre et de Glocester s'avancèrent vers le roi de France et lui présentèrent un drageoir rempli d'épices et une coupe de vin. Autant en faisaient les ducs de Bourgogne et de Berri auprès du roi d'Angleterre ; puis les deux rois échangèrent leurs présens. L'un donna une tasse d'orfévrerie à mettre la bière, et un pot à l'eau ; l'autre, un flacon et une aiguière.

Après ces premières caresses, ils entrèrent en la tente du roi de France, où deux trônes avaient été préparés. Le roi d'Angleterre voulut absolument que son beau-père prît la droite [1]. Là se tint un conseil secret où assistèrent le frère et les oncles du roi de France, avec les oncles du roi d'Angleterre, le comte de Rutland et le comte de Northampton.

Le lendemain il y eut pareille entrevue et un nouveau conseil dans la tente du roi de France, puis un

[1] Cela était de droit. (R.)

solennel festin et un échange de présens plus magnifiques encore que le premier jour.

Pendant la nuit, lorsque chacun fut retourné à son logement, car la suite des deux rois s'était répartie dans tous les villages voisins, il y eut un orage si épouvantable, que presque toutes les tentes du camp royal furent renversées. Ce malheur fut imputé à mauvais présage par beaucoup de personnes qui n'augurèrent rien de bon d'un mariage et d'une alliance si heureux en apparence. Le lendemain, les rois célébrèrent, chacun de leur côté, dans leurs cantonnemens, la solennité du dimanche; ce fut le lundi que se fit la remise de madame Isabelle, qui jusque-là s'était tenue à Saint-Omer avec la reine de France, madame de Bourgogne, et les autres nobles dames de la cour de France.

Les deux rois s'étaient réunis auprès du pieu qui séparait les deux camps, lorsque la petite reine arriva dans un équipage éblouissant. Jamais on n'avait vu tant de litières et de chariots dorés, jamais tant de guirlandes d'or, de perles et de diamans. Madame Isabelle était sur une belle haquenée. Sa robe était toute brodée de fleurs de lis, et elle portait une couronne sur la tête. Les ducs d'Orléans, de Bourgogne et de Berri allèrent lui donner la main pour descendre. Les duchesses de Lancastre et de Glocester, avec les dames anglaises, s'avancèrent et lui firent leurs révérences. Ses oncles la menèrent au roi Richard; en marchant vers lui, elle s'agenouilla par deux fois; mais lui, se levant de son fauteuil, la releva et l'embrassa. Pour lors le roi de France la prit par la main : « Mon fils, « dit-il au roi Richard, c'est ma fille; je vous l'avais « promise; je vous la donne et vous la laisse; pro- « mettez-moi de l'aimer comme votre femme. » Il le

promit de bon cœur. Alors il fallut se séparer ; elle embrassa son père et ses oncles. Beaucoup avaient les larmes aux yeux, et la pauvre petite reine sanglotait. Elle fut remise aux duchesses de Lancastre et de Glocester, sans être suivie d'autres dames françaises que la dame de Courcy. On la plaça dans une litière, et elle partit pour Calais [1].

Le roi d'Angleterre retint, pour ce dernier jour, le roi de France à dîner dans sa tente. Le banquet n'était servi que pour les deux rois, et les ducs de France et d'Angleterre y faisaient office de maîtres-d'hôtel. Ce repas fut égayé par les joyeux propos du duc de Bourbon. Nul n'était plus jovial que ce brave seigneur, qui était aimé de tout le monde, n'avait aucune ambition, et se tenait loin de toute cabale. « Monseigneur « le roi d'Angleterre, disait-il, vous devez nous faire « bonne chère, vous avez tout ce que vous demandiez « et désiriez. Vous avez maintenant madame Isabeau ; « la voilà votre femme, ou elle le sera. — Bourbon- « nais, dit le roi de France, nous voudrions, dût-il « nous en coûter beaucoup, que notre fille eût plus « d'âge ; elle trouverait encore plus à son gré notre fils « d'Angleterre. — Mon père, repartit le roi Richard, « je ne songe pas tant à l'âge de ma femme, qu'à l'a- « mour de nous et de nos royaumes, l'un pour l'autre. « Tant que nous serons d'accord, il n'est roi dans la « chrétienté qui puisse nous nuire [2]. »

Le dîner fini, les rois se séparèrent en se faisant encore des présens d'une richesse plus merveilleuse. Celui qui toucha le plus le roi, et qui était aussi des plus beaux.

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Froissart.
[2] *Idem.*

ce fut une pièce d'argenterie que son aïeul le roi Jean avait donnée autrefois au duc de Lancastre.

Le roi reprit la route de Saint-Omer ; mais les ducs de Bourgogne et de Berri suivirent à Calais le roi Richard, pour assister au mariage qui fut célébré le 4 novembre.

Durant tout ce temps, il fut encore question de la paix, mais l'on ne put convenir de rien de plus qu'une trêve. On promit aussi d'engager en commun les deux papes à faire leur cession. Ce n'était pourtant pas l'avis des Universités d'Angleterre, qui préféraient un concile[1]. Du reste, les deux rois se donnèrent mutuellement toutes marques de complaisance Le roi de France consentit à ce que le sire de Craon eût de longs termes pour payer sa dette, et rentrât en grâce auprès de lui. Le roi Richard rendit au roi de Navarre la forteresse de Cherbourg, au duc de Bretagne le comté de Richemond en Angleterre, et la ville de Brest ; ce qui fut un grand sujet de blâme et de murmure pour le duc de Gloester.

Au milieu de ces fêtes, le duc de Bourgogne avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour adoucir cet ennemi dur et hautain. La duchesse de Bourgogne et les seigneurs de France lui donnaient des marques continuelles d'honneur et d'affection ; mais rien ne le changeait. Il prenait volontiers tous les joyaux et les beaux présens qu'on lui faisait : son langage n'en était pas pour cela moins orgueilleux et amer. Il était envieux de cette richesse qu'étalait la France, et de la puissance qu'il lui voyait. Enfin, tout habiles que sont les Français dans leurs paroles, ils ne savaient comment s'y prendre

[1] Froissart.

avec lui : si bien que le duc de Bourgogne, lassé de la peine qu'il s'était donnée, disait aux gens de son conseil: « Nous perdons toutes nos avances avec ce duc de Glo- « cester. Tant qu'il vivra, il empêchera la paix entre la « France et l'Angleterre : ce seront toujours nouveaux « incidens et nouvelles ruses ; il entretiendra et réveil- « lera sans cesse la haine dans le cœur des deux peu- « ples. Si ce n'était le grand avantage que nous y « voyons pour l'avenir, le roi d'Angleterre n'aurait pas « eu pour femme notre cousine de France [1]. »

C'était aussi pendant les solennités du mariage que le roi avait appris l'heureuse conclusion de l'affaire de Gênes. En même temps il avait su tout ce qu'avait fait le seigneur de Milan pour la traverser. Ce récit l'avait tellement irrité, qu'ayant aperçu, dans la foule des curieux, un héraut de ce seigneur, il le fit prendre, dépouiller de sa cotte d'armes, et chasser de sa présence. Aussi fut-il résolu de lui faire la guerre au printemps, et le duc de Bretagne promit deux mille lances bretonnes pour ce voyage [2].

Parmi ces fêtes et ces nouveaux projets de guerre, on n'oubliait point les chevaliers de la croisade. Tout le royaume, et bien plus encore ces nobles dames et demoiselles, qui avaient vu partir en pleurant leurs maris, leurs fils, leurs frères, s'informaient sans cesse des nouvelles de Hongrie. On avait su d'abord que, les Turcs n'ayant pas été fidèles à leur menace, il avait fallu que les chrétiens s'en allassent leur faire la guerre par-delà le pays de Hongrie; on ne pouvait donc apprendre que lentement ce qui se passait si loin. Cependant le roi et la France faisaient de continuelles prières

[1] Froissart. — [2] *Idem.*

pour le succès des armes chrétiennes. Les prêtres étendaient leurs mains vers Dieu tout-puissant, le suppliant dans leurs neuvaines et leurs processions, de regarder en miséricorde les peuples qu'il avait choisis, et de ne point les livrer aux nations impies.

L'inquiétude commençait à être d'autant plus grande, qu'on racontait partout de tristes prodiges. Outre cette tempête qui avait abattu la tente royale à Ardres, on parlait des merveilleux vents qui avaient tout ravagé en Languedoc. Il y avait des gens qui avaient vu aussi, dans ce pays-là, une grosse étoile assaillie par cinq petites, puis une apparence d'homme qui, tenant une lance, frappait sur la grande étoile ; en même temps on entendait des cris dans le ciel. Sur les frontières de la Guyenne, on avait ouï pareillement des bruits d'armes qui s'entre-choquaient et de gens qui se combattaient. Ces récits jetaient la peur dans les esprits, mais on s'en souvint et on les remarqua encore plus quand on eut appris l'événement [1].

Vers le commencement de décembre, on vit arriver en France de pauvres gens à demi nus, mourant de faim, de froid et de fatigue : ils disaient de tristes nouvelles. C'étaient des fugitifs échappés à la destruction et au massacre de l'armée française. Il en vint jusque dans la ville de Paris. Le peuple ne les voulait point croire et les prenait pour de méchans vagabonds. « Il faudrait, disait-on, pendre ou jeter à l'eau cette « canaille qui sème ainsi de tels mensonges. » Cependant chaque jour il en arrivait de nouveaux qui racontaient les mêmes choses. Le roi, voyant le trouble qu'elles excitaient, défendit qu'il en fût parlé davan-

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

tage, et ordonna qu'on mît en prison ces prétendus fugitifs. Il y avait parmi eux deux hommes qui se firent connaître pour valets du connétable. Le duc de Bourgogne, inquiet de son fils, les interrogea curieusement, et ce qu'il en apprit redoubla ses alarmes. Il envoya de tous côtés des messagers, et fit partir le sire Guillaume de l'Aigle [1], son chambellan, afin d'avoir enfin des nouvelles certaines. Celui-ci, pour prendre une route plus sûre, passa par Milan, et s'embarqua à Venise [2].

Enfin, le 25 décembre, jour de Noël, arriva un chevalier de l'Artois, nommé messire Jacques de Helly [3]; il se fit dire où était le roi : sans tarder un moment, il entra à l'hôtel Saint-Pol, tout botté et en éperons, et se jeta à genoux devant le roi, au milieu de tous les princes qui étaient venus ce jour-là lui rendre visite solennelle. Personne ne le connut d'abord, parce qu'il avait presque toujours fait la guerre au loin et outre-mer. Alors il dit qu'il venait tout droit de Turquie et de chez l'Amorabaquin ; qu'il était à la bataille de Nicopolis, où les chrétiens avaient été détruits ; que monseigneur de Nevers et quelques autres seigneurs prisonniers des Turcs l'envoyaient en message vers le roi. Chacun s'empressa autour de messire de Helly ; on avait craint de

[1] Le Duc l'envoya à Athènes et à Rhodes, pour y chercher le chef de Saint-Georges qu'on lui avait promis, et le corps de Gui de la Tremoille, inhumé dans cette dernière ville. *Mém. pour servir à l'hist. de Fr. et de Bourg.*, 2e partie, p. 40. (R.)

[2] Manuscrit de la bibliothèque de Dijon. — Froissart. — Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

[3] Jacques de Helly et de Pas, en Artois, fut chambellan de Philippe le Hardi. Dans un compte de 1396, on voit que, par son entremise, le Duc envoya à son fils *deux jupons de satin.* (R.)

si grands maux, qu'on fut soulagé par ses récits, tout tristes qu'ils étaient.

Or, voici comment les choses s'étaient passées, et quelle était la véritable histoire du voyage des chevaliers français.

L'armée avait traversé la Bavière et l'Autriche, bien reçue partout, principalement par le duc d'Autriche, gendre du duc de Bourgogne. Tous ces chevaliers étaient dans le plus brillant équipage. On eût dit autant de rois, tant ils avaient de train et faisaient de dépense. Le chef de l'armée était jeune ; il s'entourait des seigneurs de son âge, de sorte qu'on vivait dans les délices d'une cour, et non dans la bonne discipline d'un camp. Ce n'étaient que festins et réjouissances. On avait chargé, dans des bateaux sur le Danube, les vins les plus exquis et toutes les provisions pour faire bonne chère. Beaucoup avaient amené avec eux des filles de mauvaise vie. D'autres se livraient à mille désordres avec les femmes du pays où l'on passait. Pendant ce temps, le gros de l'armée pillait et maltraitait les habitans. Les gens d'église faisaient tous leurs efforts pour tirer de la corruption cette armée des chrétiens. Ils les menaçaient de la colère du ciel sans pouvoir se faire écouter.

Ce qui augmentait la présomption des chevaliers, c'est que Bajazet n'était pas venu en Hongrie, et l'on disait même qu'il était encore en Asie avec presque toute son armée. Le roi de Hongrie n'avait donc plus besoin du secours qu'il avait demandé, et peut-être eût-il vu partir volontiers ceux qu'il avait tant souhaités ; mais les barons de France, après s'être consultés, chargèrent le sire de Coucy de répondre pour tous que si l'Amorabaquin avait fait un mensonge et une bravade, les chevaliers français, allemands et anglais ne

laisseraient pas de poursuivre leur voyage, et que, puisque les Turcs ne voulaient pas venir, on irait les chercher. L'armée continua donc sa route en suivant le Danube.

Avant d'entamer la guerre, le comte de Nevers et le connétable donnèrent charge au sieur Guillaume de Rupel [1], chevalier flamand, qui savait parler la langue allemande, de prendre l'avis du roi de Hongrie, et de se concerter avec lui sur la manière de se conduire : « Monseigneur, dit-il, le comte de Nevers et tous les « princes et seigneurs qui sont venus combattre pour « la gloire de la croix, brûlent de faire tomber dans la « confusion les ennemis de Jésus-Christ. Mais il n'y « aurait pas de prudence à s'engager dans un pays de « barbares dont ils ne connaissent ni les mœurs, ni le « courage, non plus que leur façon de faire la guerre, « leur adresse dans les armes, leurs ruses et stratagè- « mes. Ils veulent donc se conduire par votre conseil, « par votre expérience, et ne rien faire sans vous avoir « consulté. »

Sigismond de Luxembourg, roi de Hongrie, était un sage prince qui avait fait de rudes guerres aux Turcs, et les connaissait bien. « J'ai beaucoup de joie, « dit-il, de voir que monseigneur de Nevers [2] tout « jeune qu'il est, ainsi que ses vaillans chevaliers, veu- « lent agir avec prudence. Vous aurez affaire à des bêtes « féroces qui n'ont pas d'autre pensée que d'exterminer « tous les chrétiens. Vous n'avez point trouvé ici Ba- « jazet, mais je le connais, il ne tardera guère à ar-

[1] On ne trouve point, parmi l'ancienne noblesse de Flandre, de personnage de ce nom. Peut-être faut-il Guillaume de Rupelmonde. (R.)

[2] Michel Ducas qui, dans son *Histoire Byzantine*, parle de cette guerre, appelle le comte de Nevers le *roi de Flandre*. (R.)

« river avec une grande puissance. Leurs armées sont, « d'habitude, précédées par une nuée de gens à pied « ou à cheval qui se répandent partout sans ordre pour « piller et enlever nos hommes s'ils venaient à s'écarter. « Une telle avant-garde n'est pas à redouter ; elle n'est « pas digne de résister à vos chevaliers. Il faut que « nous en fassions une de notre côté, formée des gens « du pays, accoutumés à ce genre de guerre ; nous se- « rons en corps de bataille pour les soutenir, s'il en est « besoin ; ainsi nous arriverons en bel ordre pour com- « battre l'armée de Bajazet et ces bonnes troupes de « janissaires que son père a si bien disciplinées. Voilà « la conduite que j'ai toujours tenue en guerroyant « contre les Turcs, et il ne serait pas sage de vouloir « faire autrement. » Lorsque ces paroles furent rapportées au camp, les jeunes chevaliers s'en offensèrent. « Si, disaient-ils émus de colère, le roi de Hongrie, en « réglant l'ordre de bataille, avait songé à notre hon- « neur, nous lui obéirions volontiers ; mais croit-il que « nous soyons venus de si loin pour soutenir ses milices « et pour marcher à la suite de gens des communes ! « La coutume des Français n'est point de donner après « les autres, mais d'encourager par leur exemple les « autres à bien faire. C'est nous faire affront que de « vouloir nous retenir enfermés dans un camp ; les gens « de ce pays-ci en feraient des railleries. Il faut que le « roi de Hongrie sache bien que, si l'ennemi s'avance, « rien ne pourra nous empêcher de marcher sur lui. »

Les sages chevaliers, et qui savaient la guerre, comme le sire de Coucy et l'amiral de Vienne, trouvaient de telles bravades bien folles ; mais le comte de Nevers était de l'avis des jeunes gens. Par malheur, le connétable et le maréchal Boucicault s'y rangèrent, peut-être

en dépit de ce que le sire de Coucy, sans être ni prince ni chef de l'armée, avait la confiance et l'amour de tous, tant Français qu'étrangers.

Le roi de Hongrie s'affligea du peu de docilité des chevaliers français, leur donna de nouveau ses conseils, leur représenta que son armée deviendrait inutile puisqu'on ne l'employait pas au seul office à quoi elle était accoutumée. Rien ne pouvait persuader cette frivole jeunesse. Le roi ne les traitait pas moins avec grande affection et reconnaissance. Ce fut lui qui arma chevalier le comte de Nevers ; dès lors ce prince éleva la bannière de Bourgogne.

On s'avança, et l'on emporta d'assaut quelques forteresses où les Turcs se défendirent fortement, et où l'on en massacra un grand nombre. Il y en eut une nommée Rachova qui tint même un peu plus longtemps, et qui, attaquée avec imprudence et sans précaution, fut cause de quelques revers. Le roi arriva aussitôt pour appuyer les Français ; la ville se rendit.

Alors on alla mettre le siége devant Nicopolis. C'était une grande ville très-forte, défendue par une nombreuse et vaillante garnison. Les attaques de vive force furent inutilement essayées. On n'avait pas amené beaucoup de canons, et il fallut se résoudre à affamer la ville. Une armée turque d'environ vingt mille hommes vint pour la secourir. « Allons voir quels gens ce sont, « dit le sire de Coucy aux sires de Roye et de Saimpy. » Ils prirent cinq cents lances, autant d'arbalétriers à cheval, emmenèrent de bons guides et s'avancèrent vers les Turcs ; puis, trouvant un lieu favorable, ils s'y placèrent en embuscade. Quelques-uns d'entre eux attirèrent les ennemis, qui, se laissant surprendre, perdirent plus de quinze mille hommes. Ce fut un grand

honneur au sire de Couey d'avoir conduit si prudemment cette affaire. Le connétable s'en irrita, et dit que l'on avait mis l'armée en péril par pure bravade, et que d'ailleurs le sire de Coucy avait manqué à son devoir en ne prenant pas les ordres du comte de Nevers. Ainsi s'augmentait une discorde que rien ne pouvait cacher.

Toutefois la victoire du sire de Coucy accroissait encore la confiance des chevaliers. Leur camp était devenu un séjour de plaisirs. Les tentes étaient en étoffes magnifiques. On s'entrevisitait, on se donnait des fêtes et des repas, tandis qu'en France on jeûnait pour le succès de la croisade. Le luxe des habillemens était surtout merveilleux. On se piquait de suivre les modes les plus nouvelles, et, par exemple, tous les jeunes seigneurs portaient à leurs souliers ces espèces de bec qu'on nommait poulaines, qui avaient parfois plus de deux pieds de long, et venaient se rattacher au genou avec une chaîne d'or. Toute cette façon de vivre jetait dans un continuel étonnement les peuples étrangers. Ils ne comprenaient pas que ce fussent là ces fameux chevaliers français dont la gloire et l'honneur étaient si renommés. Ils ne pouvaient s'accoutumer à voir unis ensemble tant de courage et si peu de vertu [1].

Le bruit de leurs mœurs alla même jusqu'à Bajazet et lui donna bonne espérance. Il pensa qu'il pourrait facilement vaincre des hommes qui se souciaient si peu d'offenser leur Dieu quand ils prétendaient le venger ; car lui était un prince prudent, sincère et sérieux dans sa fausse croyance [2]. Il n'était d'ailleurs pas pris au dépourvu comme les chevaliers se plaisaient à le croire. Il avait eu, disait-on avec assez d'apparence, de bons

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — [2] *Idem.*

avis par son grand ami le seigneur de Milan, qui lui avait fait savoir le nombre de l'armée chrétienne, le temps de son départ, le nom des principaux chevaliers, et lui avait recommandé d'user de prudence et de bonne conduite en combattant contre des hommes si vaillans, incapables de fuir, mais souvent trop présomptueux [1].

Bientôt on apprit qu'il marchait en personne, avec une armée immense, au secours de Nicopolis. On en douta d'abord; le maréchal Boucicault maltraita même ceux qui venaient raconter qu'ils avaient rencontré l'avant-garde. Il disait que les réjouissances qu'on voyait faire aux gens de la ville n'étaient qu'une ruse grossière. Pourtant il fallut se rendre à l'évidence, et, à l'approche de l'ennemi, lever précipitamment le siége sans avoir fait nul préparatif. Parmi le désordre, une horrible cruauté fut commise; on massacra les prisonniers à qui l'on avait promis la vie, et qu'on avait reçus à rançon. Les plus honorables chevaliers commencèrent alors à désespérer d'une victoire dont une telle barbarie rendait les Français indignes [2].

Dans la même journée, on vint annoncer que l'armée des Turcs s'avançait. Le comte de Nevers était pour lors à dîner. Il se leva et donna ordre de prendre les armes. Aussitôt les chevaliers, chauds de vin et de courage, se hâtèrent de revêtir leurs armures et de monter à cheval. Ils laissèrent là leurs vêtemens d'or et de soie, et coupèrent les poulaines de leurs souliers. En un instant les étendards et guidons furent déployés. Chacun alla se ranger sous sa bannière. Le plus ancien et le plus vaillant des chevaliers, l'amiral Jean de Vienne, por-

[1] Froissart. — [2] Le Religieux de Saint-Denis.

tait la bannière de France, qui, selon l'usage, représentait Notre-Dame. On allait marcher aux ennemis, lorsqu'arriva en toute hâte le grand-maréchal de Hongrie. Il conjura, de la part de son roi, les chevaliers de ne point se hâter. Il leur dit que, selon toute apparence, ce n'était que l'avant-garde des Turcs, qu'il fallait attendre quelque peu pour savoir si le corps de leur armée était proche, et qu'alors on ferait avec connaissance les dispositions nécessaires. Il proposait encore d'envoyer ses Hongrois contre les Turcs, et de garder les Français, comme plus fermes, pour combattre les meilleures troupes que Bajazet conduisait en personne.

Les chevaliers se réunirent pour consulter; et comme ils tardaient à faire savoir leur intention, le roi de Hongrie vint lui-même. Il les trouva engagés dans les plus vives disputes. On avait d'abord demandé au sire de Coucy ce qu'il croyait bon de faire; il avait répondu que les conseils du roi et du grand-maréchal de Hongrie lui semblaient sages et acceptables. Alors le connétable, irrité de ce qu'on avait commencé par s'adresser au sire de Coucy, avait soutenu l'avis contraire. « Le roi de Hongrie, dit-il, veut avoir la fleur « et l'honneur de la journée. C'est nous qui formons « l'avant-garde, on nous l'a donnée, et on veut nous « l'ôter au jour de la bataille! Personne ne pourra me « le persuader. Au nom de Dieu et de Saint-George, « ajouta-t-il en se retournant vers le chevalier qui « portait sa bannière, il faut aujourd'hui se montrer « bon chevalier. »

Chacun s'obstina dans son avis : tous les vieux chevaliers se rangèrent de l'opinion du sire de Coucy; les jeunes étaient soutenus par le connétable et par le maréchal Boucicault. On en vint aux injures, sans égard

pour la présence du roi de Hongrie, et en le rendant témoin de ces honteux débats. « De vaillans que vous « étiez, disait-on aux vieux chevaliers, vous voilà de- « venus temporiseurs ; laissez faire les jeunes et ne tenez « pas des discours qui montrent moins la prudence que « le manque de courage. » Et comme le sire de la Tremoille tenait un tel propos au sire de Coucy, celui-ci repartit qu'il lui montrerait, à la besogne, qui avait le plus peur des deux, et mettrait la queue de son cheval plus avant qu'il ne mettrait la tête du sein. Enfin, le vieil amiral lui dit : « Sire de Coucy, où la raison et la « vérité ne peuvent se faire entendre, il faut laisser « régner l'orgueil et la présomption. Puisque le comte « d'Eu veut marcher aux ennemis et les combattre, « nous devons le suivre. Mais nous aurions gagné plus « sûrement la victoire en écoutant le roi de Hongrie. » Puis levant la bannière de Notre-Dame : « Chevaliers, « dit-il, nous voici engagés dans un combat que nous « n'avons pas approuvé, mais nous le soutiendrons de « façon à montrer que ce n'est pas le manque de courage « qui nous fait parler. Nous allons porter tout le poids « de la bataille, car si nous avons du dessous, les Hon- « grois intimidés ne pourront nous secourir. Ne met- « tons point trop de confiance en nos forces. Plaçons « notre seule espérance en celui qui tient la victoire dans « sa main, et conjurons-le de ne la point refuser à « ceux qui combattent pour sa sainte religion. »

Le premier choc des Français fut terrible. L'avant-garde de Bajazet s'était retranchée derrière des pieux aigus plantés en biais, et qui entraient au poitrail des chevaux. C'eût été l'affaire des combattans à pied d'emporter ce retranchement ; mais on n'avait pas voulu en charger les Hongrois : maintenant on leur savait mau-

vais gré de ne pas aider à cette attaque. Toutefois l'ardeur française triompha de tous les obstacles; à travers les pieux, sous une grêle de traits, les chevaliers arrivèrent sur l'infanterie turque, l'enfoncèrent, et en firent un effroyable carnage. Elle avait en réserve un gros corps de cavalerie; les Français comptant que ce fût le corps où se trouvait Bajazet, s'y jetèrent sans avoir encore rien perdu de leur merveilleuse impétuosité, et le mirent en déroute; mais ils commirent une nouvelle imprudence en s'engageant à sa poursuite. Ainsi, ils se livrèrent eux-mêmes aux dispositions habiles de Bajazet. Il avait déployé son armée, qui était fort nombreuse; faisant pour lors avancer ses ailes, au bruit terrible des timbales et des trompettes, il enveloppa les chrétiens, qui bientôt se virent perdus. Les Hongrois, épouvantés, s'enfuirent sans venir au secours des chevaliers. Leur roi fit de vains efforts pour les ramener au combat. Lui-même n'ayant plus d'espoir, prêt à tomber entre les mains des Turcs, se jeta dans une petite barque avec le grand-maître de Rhodes [1], et parvint à se sauver. Il n'y eut que le palatin de Hongrie qui n'abandonna point ces vaillans et malheureux chevaliers. Pour eux, rien ne put abattre leur courage, n'ayant plus nulle espérance, ils continuaient à se défendre comme des lions. Le connétable, sans rien ménager, faisait face de tous côtés et se tirait de presse en renversant les ennemis à droite et à gauche. Le maréchal Boucicault se lançait au plus épais du danger et faisait un horrible massacre des infidèles [2]. Le sire de Coucy bra-

[1] Ce grand-maître était Philibert de Naillac, successeur d'Hérédia en 1396, et mort en 1421. (R.)

[2] Histoire de Boucicault. (Cette histoire, écrite par un contemporain, a été publiée par Théod. Godefroy, Paris, 1620, in-4°.) (R.)

vait les lourdes massues de ces méréans, et, sans en être ébranlé, lui qui était grand et fort, les abattait à ses pieds. Les deux sires de la Tremoille ne se montraient pas moins vaillans. Tous ces chevaliers et barons, dont la bravoure était éprouvée depuis si long-temps, encourageaient de parole et d'exemple les nobles jouvenceaux de la fleur de lis qui, presque enfans encore, combattaient en vieux guerriers. Le comte de Nevers s'acquittait de son office de chef de l'armée en servant de modèle à tous. Les deux frères de Bar ne manquaient pas à l'imiter; et jusqu'au comte de la Marche, qui n'avait pas encore de barbe au menton, tous ces princes faisaient l'admiration des combattans[1].

Mais, en cette triste journée, l'honneur de la chevalerie française fut l'amiral de Vienne. Il n'y eut sorte d'efforts qu'il ne fît pour rallier l'armée : il s'adressait aux fuyards, et, par prières et injures, tâchait de leur remettre le courage : enfin, au lieu où il était, il se trouva lui dixième. La pensée de se retirer traversa alors son âme; mais, revenant tout à coup au soin de sa gloire : « A Dieu ne plaise, dit-il, que nous perdions « ici l'honneur de notre nom et le mérite de notre « sainte entreprise! recommandons-nous à Dieu d'un « cœur contrit et humilié, implorons l'assistance de

[1] M. Buchon, dans son édition de Froissart, t. XIII, a donné, sur cette campagne, par forme d'éclaircissement, les récits du Hongrois Jean de Thwrecz, d'un historien turc anonyme, d'un autre Turc appelé Saad-El-Din, et du Grec Michel Ducas. — Meyer fait sur l'issue de l'expédition la réflexion suivante, où perce son antipathie pour la France, mais qui, peut-être aussi, est le fait de ses réviseurs et notamment d'Hentenius : *Vix lego unquam capeticam illam progeniem ecclesiæ quicquam profuisse, quanquam Ludovicus is qui cœlum meruit, conatus sit, vir quidem ille bonus et sanctus, sed bello infelix.* Fol. 214 verso. (R.)

« la sainte Vierge, et tentons le hasard d'une géné-
« reuse défense[1]. » Ainsi disant, il se lança dans la mêlée, perça les rangs ennemis, tuant tout ce qui se présentait devant lui. Par six fois il releva la bannière de France. Son sang coulait à grands flots de ses blessures ; et lorsque de loin les chevaliers le virent tomber, il avait jonché la terre, autour de lui, d'une foule de Sarrasins.

Ce fut de la sorte que les Français vendirent chèrement leur vie ; au commencement, les Turcs ne leur faisaient nul quartier et ne songeaient point à les prendre. Ainsi périrent, avec la fleur de la noblesse française, messire Philippe de Bar, le sire Guillaume de la Tremoille, et Pierre son fils. Lorsque la victoire fut décidée, Bajazet donna l'ordre de sauver les seigneurs de France et de les lui amener. C'était une grande pitié que de voir ces nobles seigneurs, ces jeunes princes, dépouillés, tout nus, les mains attachées derrière le dos, et chassés brutalement comme de vils troupeaux par ces horribles Sarrasins qui en faisaient leur jouet. On amena ainsi environ trois cents Français devant Bajazet. Ce n'était point pour les épargner qu'il avait préservé leur vie dans la bataille ; il songeait à venger le massacre des prisonniers turcs, et ne voulait point, disait-il, garder sa foi aux gens qui avaient violé la leur. Toutefois il pensa que les princes et les grands personnages lui vaudraient de magnifiques rançons, tandis que leur mort allumerait une trop grande colère chez les rois de la chrétienté. On disait aussi qu'un nécromancien sarrasin lui avait conseillé d'épargner Jean de Bourgogne ; car ce prince était destiné à faire couler

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

le sang de plus de chrétiens que tous les Turcs ensemble [1]. Bajazet ordonna aux interprètes latins qu'il avait avec lui de chercher parmi les prisonniers le comte de Nevers et les principaux seigneurs. Sur ces entrefaites, le sire Jacques de Helly, qui avait fait jadis la guerre dans l'armée de Bajazet contre d'autres infidèles, fut reconnu parmi les prisonniers. On y retrouva de même un sire du Fay, écuyer de la ville de Tournay, qui avait combattu chez le fameux Tamerlan, roi de Tartarie : tant les chevaliers s'en allaient chercher de lointaines aventures. Comme tous ces rois païens et sarrasins avaient fait la paix pour se réunir contre les chrétiens, il y avait des Tartares parmi les gens de Bajazet, et ils sauvèrent le sire Jacques du Fay [2].

Bajazet ordonna au sire de Helly d'aller reconnaître les prisonniers qu'on lui avait désignés comme princes et grands seigneurs. C'était le comte de Nevers, le

[1] Juvénal. (Un écrivain allemand, Wolfgang Lazius (*Commentat. genealog. Aust.*, lib. I, c. VIII, fol. 147), raconte que le comte de Nevers, se trouvant prisonnier des Turcs en Hongrie, prit pour corps de sa devise un fusil avec un caillou, d'où s'échappaient des étincelles, et pour âme les mots : *Ante ferit quam flamma micet,* à cause de la prédiction d'un devin fameux, appelé Astolgand, qui lui avait annoncé qu'un jour lui-même ou un de ses descendans, portant une flamme sur la poitrine, vaincrait les Sarrasins et exterminerait entièrement leur nation, oracle que l'on a voulu appliquer plus tard à Charles-Quint, à Don Juan d'Autriche et à tous les princes de cette maison qui combattirent le Turc. Mais Lazius ne mérite pas une grande confiance, puisqu'il ajoute que, frappé des paroles d'Astolgand, le comte de Nevers conçut l'idée de l'ordre de la Toison-d'Or (fondé par Philippe le Bon, son fils) et la mit à exécution dès qu'il eut recouvré sa liberté. Albinus et Jean Carion ont donné dans la même erreur, que nous avons relevée dans notre histoire de cet ordre fameux. *Introduction*, p. xxviii.) (R.)

[2] Froissart.

comte d'Eu, le comte de la Marche, les sires de Couey, de la Tremoille et environ vingt autres. « Ah! sire « d'Helly [1], lui dirent-ils, vous voyez en quel péril nous « voilà. Parlez bien à ce roi. Faites-nous encore plus « grands que nous ne sommes; dites que nous sommes « seigneurs à lui payer des merveilleuses rançons. » Quand Bajazet sut véritablement qui ils étaient, il les fit placer près de lui, assis par terre en leur triste équipage, puis ordonna qu'on mît à mort tous les autres prisonniers [2]. On les conduisait un à un devant ce barbare Sarrasin. Il faisait un signe de la tête; aussitôt on les égorgeait, ou bien on leur tranchait la tête: à d'autres on déchirait les membres comme à de saints martyrs. Leur courage ne se montra pas moindre que dans le combat. Ils souffraient sans se plaindre et sans proférer d'autre parole que: « Notre Seigneur Jésus-« Christ, ayez pitié de moi! »

On ne peut imaginer la douleur et la tendresse de leurs mutuels adieux, ni l'état horrible du petit nombre de chevaliers condamnés au supplice de voir périr, sans pouvoir leur porter aucun secours, leurs amis, leurs frères d'armes, leurs loyaux serviteurs. Pour lors on conduisit à son tour, confondu avec le commun des prisonniers, le maréchal Boucicault, nu et enchaîné; il allait périr comme les autres: pour cette fois, le comte de Nevers fut si douloureusement ému, qu'il

[1] Il faudrait *de Helly*, comme ailleurs. (R.)

[2] Meyer, fol. 215, déclare qu'il n'a pu trouver d'autres noms de Belges ainsi mis à mort, que celui d'Henri d'Antoing, frère de Hugues, vicomte de Gand. Parmi ceux qui périrent en combattant, il cite trois bâtards de Flandre, Louis dit *de Hazen*, Louis le Frison et Jean Sansterre, dit de Drincham. Il y ajoute le sire de Lembeeck, Jean de Cadsant et Roland Houweel. (R.)

courut se jeter aux pieds de Bajazet, et joignit les mains devant lui, indiquant par geste que c'était comme son frère, qu'ils étaient unis ainsi que les deux doigts de la main [1], et aussi qu'il avait de quoi payer une riche rançon. Il réussit à obtenir sa vie; mais ce fut le seul qu'il put sauver. Le lendemain, Bajazet alla visiter le champ de bataille pour y faire chercher si le corps du roi de Hongrie ne s'y trouverait point. Il vit chaque Français mort environné de vingt ou de trente corps de Turcs qu'il avait tués avant de succomber. L'amiral de Vienne était là étendu, tenant encore la bannière de la Vierge serrée entre ses poings. On remarqua aussi, dit-on, que les vautours et les bêtes de proie avaient respecté les corps des chrétiens; bien que ces infidèles les laissassent sans sépulture, ils se conservèrent long-temps sans être corrompus.

Bajazet voulut ensuite envoyer annoncer et signifier cette victoire au roi de France par un chevalier français. Outre les grands seigneurs, il en avait gardé trois dont était le sire de Helly. Le choix en fut donné au comte de Nevers, qui demanda que ce fût celui-ci. Bajazet y consentit, et les deux autres furent aussitôt après mis à mort.

Le comte de Nevers donna au sire de Helly des lettres pour le Duc et madame de Bourgogne. Il se chargea aussi des lettres et des paroles des autres seigneurs. Bajazet lui ordonna sa route; il devait passer chez le seigneur de Milan, et lui donner avis de la victoire. Il avait aussi commission de la publier partout sur son passage; il jura, foi de chevalier, de revenir après avoir fait son message.

[1] Histoire de Boucicault.

Lorsque ces nouvelles se répandirent à Paris et en France, ce fut une désolation générale ; les grands seigneurs eux-mêmes ne pouvaient eacher leurs larmes. Il y avait peu de familles, parmi les plus hautes du royaume, qui n'eussent à déplorer quelque perte sensible. Les mères et les femmes étaient comme folles de douleur ; celles même dont les enfans et les maris étaient prisonniers, se désespéraient, craignant, non sans raison, de ne plus les revoir. Chacun songeait à ces braves hommes d'armes, morts en terre étrangère parmi des barbares, sans nul ami pour leur fermer les yeux. On ne voyait que des vêtemens noirs. Les églises n'étaient fréquentées que pour assister à des cérémonies funèbres. Le roi s'y rendit tout le premier, afin de solenniser le trépas de tant de nobles chevaliers [1].

Cependant le sire de Helly fut reçu avec distinction et fort récompensé. Le roi et tous les princes le comblèrent de présens ; le duc de Bourgogne lui assigna pour sa vie une pension de deux cents écus.

Avant tout, il fallait s'occuper de ravoir les malheureux prisonniers. Le duc de Bourgogne envoya, avec le sire de Helly qui retournait chez le Turc acquitter sa parole, trois de ses principaux chevaliers, le sire de Vergy, gouverneur de la comté de Bourgogne, le sire de Château-Morand et le sire de Linrenghen [2], gouverneur du comté de Flandre. Ils furent chargés de présens magnifiques pour l'Amorabaquin, et devaient négocier avec lui pour la rançon et la liberté du comte de Nevers et des autres prisonniers.

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Histoire de Boucicault.

[2] Ce n'était pas le gouverneur mais le souverain-bailli de Flandre qui s'appelait Gilbert ou Guillebert de Leeuwerghem. (R.)

On n'avait rien ménagé pour que les dons offerts à Bajazet pussent le disposer favorablement. On connaissait son goût pour la chasse à l'oiseau. On savait que chaque année le seigneur de Milan lui envoyait des faucons blancs de l'espèce nommée gerfaut [1]. Tant rares qu'ils fussent, on se hâta de s'en procurer. On demanda au sire de Helly quelles choses pourraient plaire à ce roi barbare. Il conseilla de lui envoyer quelques-unes de ces belles tapisseries à personnages qu'on ne savait faire qu'à Arras [2], pour les étoffes d'or et de soie, c'é-

[1] La Curne de Sainte-Palaye, dans ses mémoires sur la vénerie, n'oublie pas de dire que Bajazet, voulant donner à ses illustres captifs une haute idée de sa puissance, étala à leurs yeux ses nombreux équipages de chasse, et qu'on y comptait sept mille fauconniers et sept mille veneurs. (R.)

[2] Meyer parle ainsi des présens que l'on fit à Bajazet pour en obtenir la délivrance du comte de Nevers : *Tapetes Atrebatici, in quibus intexta Alexandri Magni historia; simul falcones albi, serica remensia, linei panni Hollandici et Cameracences valde tenues et pretiosi; rubri præterea panni quisquiliati.* Des tapis d'Arras, des faucons, des étoffes de soie de Reims, des toiles de Hollande et de Cambrai, enfin de l'écarlate, voilà ce qu'on jugea digne de tenter l'*Amorabaquin*, comme l'appelle Froissart. Philippe Meyer, neveu de l'annaliste, prête ce discours à Jean sans Peur dans des vers latins de sa composition :

Vix potui paucas mecum subducere morti,
Pollicitus diris multa talenta Getis.
Trans mare quæ locuples confestim Flandria misit,
Non mea passa diu compede crura premi.
Me quoque servarunt *Atrebatia dona, tapetes,*
Quæ Mahumetano grata fuere duci, etc.

Les tapis d'Arras furent donc incontestablement un des objets les plus précieux que l'on offrit au vainqueur. Mais, quoique les fabriques d'Arras eussent une grande réputation avant toutes les autres, il ne fallait pas dire qu'on ne savait faire des tapis que dans cette ville. Après la retraite précipitée de l'armée de Saint-Louis, les Tunisiens enlevèrent dans son camp des tentures d'Arras et de *Bruges* qui furent reprises par Charles-Quint. Les tapisseries suspendues aux fenêtres des rues de Londres, le jour qu'Édouard III y fit son entrée triom-

tait à Damas qu'on les tissait, et il en avait plus que les chrétiens. Le duc de Bourgogne acheta à Arras des tapis qui représentaient l'histoire du grand roi Alexandre. On y joignit des pièces du fameux écarlate de Bruxelles [1], de la fine toile de Reims, de grands lévriers, et dix chevaux superbes avec des harnais resplendissans d'or et d'ivoire. On n'oublia pas d'ajouter des pièces d'orfévrerie habilement ciselées [2].

phante, après sa victoire de Poitiers, en 1357, provenaient aussi des ateliers d'Arras et de *Bruges*. Voy. le mémoire flamand de W.-F. Verhoeven, sur le commerce des Pays-Bas aux XIIIe et XIVe siècles, pp. 137-138, et la *Gloire Belgique*, par M. Le Mayeur, I, 401-408, II, 153-154. M. Le Mayeur remarque avec raison que la manufacture des Gobelins doit son origine à des Belges. (R.)

[1] Froissart. — Manusc. de la biblioth. de Dijon.

[2] Meyer dit bien qu'on offrit de l'écarlate à Bajazet, mais sans dire qu'elle vînt de Bruxelles. Il est vrai que les draps de cette ville jouissaient, en général, d'une célébrité particulière. Le MS. de la bibliothèque royale de Paris, n° 1830, in-fol., fonds de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, f. 71 v°, col. 2, contient une pièce du XIIIe siècle intitulée *Proverbes*, et qui indique les choses de ce temps qui avaient le plus de réputation ou qui étaient devenues proverbiales. Le Grand d'Aussy l'a insérée à la fin de son *Histoire de la vie privée* (de la cuisine) *des Français*. On remarque, comme étant en grande estime, non pas l'écarlate de Bruxelles, mais celle de Gand. Le dictateur Jacques d'Artevelde se vêtissait *de sanguines robes et d'écarlate*, au dire de Froissart. Ce privilége de la puissance et du rang fait croire à La Curne de Sainte-Palaye que le mot *rouge* a été employé à cause de cela pour *hautain*, arrogant. Dans l'ouvrage en vers intitulé *l'Amant rendu cordelier*, on lit : *les plus rouges y sont pris*. Brantôme s'est encore servi de ce terme dans le même sens, en parlant de l'affaire des Suisses à Novarre contre M. de la Trimoille « qui fut un grand exploit et un grand heur de « guerre dont ils vinrent si *rouges* et si insolents qu'ils méprisoient « toutes nations et pensoient battre tout le monde. » De *rouge*, suivant le même écrivain, sera procédé le mot *rogue*. L'écarlate nous rappelle un ouvrage ridicule d'Erycius Putcanus qui était riche en ce genre. Il est intitulé : *Purpura Austriaca hiero-basilica, sacram et regiam serenissimi principis Ferdinandi, Hispaniarum infantis, S. R. E. cardinalis ima-*

Cette ambassade devait passer par Milan et y solliciter la puissante recommandation du seigneur Galeas. On s'empressa de se réconcilier avec lui, et même, à cette occasion, le roi de France lui permit de placer les fleurs de lis dans son écusson. On écrivit aussi aux rois de Pologne et de Bohème, qui avaient eu maintes fois à traiter avec le Turc.

Pendant ce temps-là, les chevaliers étaient tenus en dure prison par les Turcs, qui ne songeaient guère à traiter avec égard de si grands seigneurs; ils n'en faisaient pas plus de compte que de tout autre chrétien, et les nourrissaient de méchante viande et de pain de millet. Ils auraient mieux aimé les voir morts que vivans, et demandaient souvent à Bajazet de les faire périr. Tant de souffrances et de chagrins ruinaient la force et la santé des chevaliers. Le comte de Nevers, qui était jeune et qui sentait que c'était son devoir, comme chef, de soutenir et conforter les autres, montrait dans cette déplorable situation du courage et de la gaieté : le maréchal Boucicault, qui avait vu la mort de si près, se tenait aussi joyeux et reconnaissant envers la Providence d'avoir échappé à un tel péril. Il prenait le temps comme il venait, et encourageait ses compagnons à avoir bonne espérance, leur disant que le roi et monseigneur de Bourgogne ne les oublieraient sûrement point [1]. Le comte de la Marche et le sire

ginem colore panegyrico representans. Antv., typis Joannis Cnobarti, 1635, in-4° de 159 pp. Il y a une maladie qui fait voir tout en jaune. Puteanus voit tout en pourpre, et même la plupart des exemplaires de son livre sont imprimés en lettres rouges. Il y dit, en parlant au prince Ferdinand, p. 11 : *Indoles tua purpura est, facies purpura : dignitatem tuam, familiam, serenitatem et te totum non possum nisi purpuram appellare.* Voy. *Nouv. archives pour servir à l'hist. des P.-B.*, VI, 82-83. (R.)

[1] Histoire de Boucicault. — Froissart.

Henri de Bar avaient de même bon courage contre la mauvaise fortune.

Quant au sire de Coucy, il était tombé dans un profond abattement, et rien ne pouvait apporter des consolations à sa mélancolie. Son esprit était frappé; il disait que jamais il ne reverrait la France, et qu'après avoir échappé à tant de périls et à de si rudes aventures, celle-ci serait la dernière. Le souvenir de sa femme revenait sans cesse ajouter à sa douleur. Le connétable était aussi fort triste. Le sire de la Tremoille se soutenait mieux.

Lorsque le sire de Helly fut revenu se mettre aux mains de Bajazet, après avoir fait son message, il en fut fort bien reçu. « Sois le bienvenu, lui dit-il; tu as « loyalement acquitté ta parole, je te rends la liberté. « Tu peux aller où tu voudras. » Le chevalier raconta comment le duc de Bourgogne lui envoyait des ambassadeurs chargés de présens, qui allaient arriver pour traiter de la rançon du comte de Nevers, et il demanda à voir ce prince. On le lui permit, mais il ne put lui parler que devant les Turcs. Le comte fut bien heureux d'avoir des nouvelles de France, de savoir tout ce qui avait rapport à son père et à sa mère, d'apprendre qu'on allait traiter de sa liberté. Il chargea le sire de Helly de retourner encore en France pour hâter cette délivrance et pour conjurer le roi et le duc de Bourgogne de ne pas trop marchander la rançon, dans la crainte que l'Amorabaquin ne vînt à changer de sentiment : « Il est loyal et courtois, disait-il; mais il faut « saisir l'occasion, car il est bref en toutes choses [1]. »

Le sire de Helly repartit aussitôt pour porter un

[1] Froissart.

sauf-conduit aux ambassadeurs. Mais il advint que le roi de Hongrie ne voulait pas laisser passer les présens : « Allez trouver ce Turc, disait-il à Château-Morand, « je ne m'y oppose pas ; mais je ne puis endurer que « vous portiez de si beaux présens à ce chien de mé- « créant ; cela le rendrait trop riche et trop content ; il « en tirerait une trop grande vanité, et nous humi- « lierait. Passe encore pour les oiseaux, ils seront « bientôt envolés et perdus ; mais ces beaux tapis sont « une chose qui reste ; l'Amorabaquin pourra toujours « les montrer, en disant : Voilà ce que le roi et les « seigneurs de France m'ont envoyé [1]. »

Il parut impossible de changer cette volonté du roi de Hongrie. Les chevaliers expédièrent des messagers au roi de France et au duc de Bourgogne. Afin qu'ils fissent plus de diligence, ils leur donnèrent assez d'argent pour changer de chevaux en route. Lorsque le duc de Bourgogne vit le retard que le roi de Hongrie apportait à la délivrance de son fils, il entra en un grand courroux ; mais le duc de Berri excusait assez ce roi, disant : « Il n'a pas tort : on a trop humilié le « roi de France en lui faisant envoyer des présens à un « païen, à un mécréant. » Le duc de Bourgogne, qui ne voyait que l'intérêt de son fils, répondait : « Qu'il « était raisonnable de délivrer les plus grands et les « plus nobles personnages du royaume ; qu'on ne pou- « vait empêcher l'Amorabaquin d'avoir remporté une « belle et grande victoire, et qu'il fallait en endurer les « suites. » Le roi se rangea de cet avis, et dit au duc de Berri : « Cher oncle, et si ce soudan, ou tout autre

[1] Meyer, fol. 214, en rapportant ce fait, a soin d'ajouter : *Sed passus non est rex Hungarus,* SI FROSSARDUS EST VERUS, *ut ea munera ad Turcam referrentur.* (R.)

« roi païen, vous envoyait un rubis, ne le prendriez-« vous point ? — Ce serait assez mon avis, » répondit son oncle. Le roi parlait de la sorte, parce qu'il n'y avait pas dix ans que le soudan avait donné au duc de Berri un rubis qui valait bien vingt mille francs. On écrivit donc sur-le-champ au roi de Hongrie pour qu'il eût à laisser passer les ambassadeurs et leur convoi.

Le Duc et madame de Bourgogne s'occupèrent, au plus vite, de rassembler l'argent qui serait nécessaire pour la rançon du comte de Nevers. D'abord ils réduisirent de moitié les gages ou pensions de tous leurs officiers; ils demandèrent au comte de Savoie et au comte d'Ostrenant, leurs gendres, au comte de Hainault, au duc de Bavière, de leur prêter quelques sommes; par malheur il n'était pas commun que les princes eussent de l'argent comptant.

Tous les États du Duc se taxèrent pour cet objet : le duché de Bourgogne à 62,000 fr.; la comté à 12,000; la ville de Besançon à 30,000; le comté de Nevers à 10,000; la ville de Lille à 12,000; Douai et Orchies à 3,500; l'Artois à 16,300; Rethel à 5,000; le Chablais à 5,000; la châtellenie de Beaufort en Champagne à 2,000. Les bonnes villes du comté de Flandre, qui étaient si riches, donnèrent 170,000 fr. [1]; le roi de France fournit 20,000 et 26,000 fr. pour les autres. Le roi de Hongrie s'engagea, avec la plus noble courtoisie, à payer la moitié de la rançon; mais tout cet argent n'était pas compté à l'heure même : les États et les bonnes villes n'avaient pu mettre les tailles que sur trois années de revenus. Le duc de Bourgogne s'adressa

[1] Voy. la note 2 de la page 26 et les appendices. (R.)

à un célèbre marchand lombard de la ville de Lucques, nommé Respondi[1], qui faisait un si grand commerce, que son nom était connu dans tous les lieux du monde où il y avait des marchands. Il s'était même trouvé à Bude lors de la croisade, et le sire de Helly était revenu en France avec lui. C'était un homme utile en toute matière de finance ; aussi était-il aimé et fort honoré du roi et des princes. Le duc le faisait venir sans cesse pour aviser aux moyens de délivrer son fils. « Monseigneur, disait-il, nous en viendrons à bout : « les marchands de Gênes, de Venise et des îles qui « leur obéissent, font un grand négoce au Caire, à « Damiette, à Alexandrie, à Damas, et avec les mécréans « de tous pays ; car le commerce passe partout : ainsi « va le monde. Écrivez à ces marchands de la part du « roi d'une façon aimable, et promettez-leur de grands « profits. Il n'y a chose qui ne s'arrange avec de l'argent. « Écrivez aussi au roi de Chypre ; il est en paix avec « l'Amorabaquin, et pourra vous aider. Quant à moi,

[1] Meyer, fol. 214, l'appelle *Dynus de Rappondis*, et dit qu'il mourut à Bruges. M. Amanton, dans une *notice chronologique sur les mœurs, coutumes et usages anciens de la Bourgogne*, insérée dans l'annuaire du département de la Côte-d'Or, pour l'année 1827, et M. Barrois, dans le *liminaire* de sa *Bibliothèque protypographique*, p. xvi, à la note, nous apprennent que Philippe le Hardi achetait des livres de ce Lombard qui lui en donnait aussi en étrennes. Dans ces comptes de librairie on voit figurer un Jacques Raponde, demeurant à Paris. Voyez en outre notre mémoire sur la bibliothèque des ducs de Bourgogne.

L'état des officiers et domestiques de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ducs de Bourgogne, porte Dyne Raponde, comme conseiller et maître d'hôtel du Duc. Il était représenté à genoux sur un pilier de la nef de la chapelle de Dijon. Il mourut en 1415.

Philippe Raponde figure, de son côté, parmi les conseillers de Philippe le Bon, en 1419. (R.)

« j'y ferai de bon cœur tout ce qui sera en mon pouvoir[1]. »

Le duc et la duchesse de Bourgogne n'étaient pas les seuls qui se missent en mouvement et en peine pour racheter les prisonniers. Les hautes dames de France qui avaient là leur mari se désespéraient aussi, surtout la noble dame de Coucy, qui se mourait de douleur sans que le duc de Lorraine, son frère, pût la consoler. Elle avait bien sujet de pleurer; car le sire de Coucy, à qui elle envoyait message sur message, venait de mourir à Burse, où il était resté malade seul, ne pouvant pas suivre plus loin ses compagnons. Ainsi finit chez les infidèles, loin de sa famille et de la France, ce noble et vaillant Enguerrand de Coucy, grand bouteiller de France, qui, simple baron, avait tant de loyauté, de vaillance et de mérite, que nul n'était plus grand seigneur, et qu'on disait communément :

Je ne suis roi, ni prince aussi,
Je suis le sire de Coucy[2].

Il avait épousé pour première femme une fille du roi d'Angleterre, et n'avait pas été pour cela Français moins fidèle. Il ne s'était pas donné une grande bataille,

[1] Froissart. — Manuscrit de Dijon.

[2] André Duchesne a écrit l'histoire généalogique des maisons de *Guise, d'Ardres, de Gand et de Coucy,* Paris, 1631, in-fol. Déjà Baudoin d'Avesnes avait recherché *le lignage* de Coucy vers l'an 1303. François l'Allouette traita le même sujet en 1537, Nicolas Jouvet en 1682. D'Hozier a laissé en manuscrit une généalogie de l'ancienne maison de Coucy, et le père Simplicien, t. VIII, p. 542 de l'Hist. généal. de la maison royale de France, celle des seconds sires de Coucy. Le châtelain de Coucy, si célèbre par ses chansons, publiées en 1830 par M. Francisque Michel, et qui vécut entre les années 1187 et 1203 ou peut-être 1221, ne semble pas avoir appartenu à l'illustre maison de Coucy, mais en avoir été simplement un des officiers. (R.)

il ne s'était pas fait un traité entre les princes chrétiens, que le sire de Coucy n'y eût pris la première part. Il aurait dû, par sa mère, hériter du duché d'Autriche; mais il avait échoué en le disputant les armes à la main contre le duc Albert le Sage. En lui finit l'illustre maison de Coucy, descendant des anciens comtes de Guines. Son corps fut rapporté de cette terre lointaine et inhumé dans l'église de sa ville de Nogent.

Cependant le roi de Chypre et le seigneur de Mitilène, un des principaux barons chrétiens d'outre-mer, s'entremettaient de tout leur pouvoir pour traiter avec Bajazet de la rançon des chevaliers. Un marchand génois nommé Bartholomeo Pellegrini, établi dans l'île de Chio, à qui Respondi avait écrit parce qu'il le connaissait par affaire de commerce, employa aussi le grand crédit qu'il avait sur l'Amorabaquin; il lui garantit, en son propre nom, que la rançon serait payée. Si bien que Bajazet finit par accorder au sire de Linrenghen, qu'il avait pris fort en gré, la liberté du comte de Nevers et de vingt-quatre chevaliers qui étaient encore avec lui, moyennant deux cent mille ducats. Les sires de Helly et de Vergy repartirent sans délai pour apporter cette bonne nouvelle au duc et à la duchesse de Bourgogne. Bajazet les chargea de ses présens pour le roi de France; ils étaient grossiers et de peu de valeur. C'était une masse de fer, des cottes d'armes en laine à la façon des Turcs, des arcs dont les cordes étaient tissues avec des entrailles humaines, et un tambour. On voyait bien que de tels dons n'étaient qu'une nouvelle insulte et une façon de rappeler l'excellence guerrière des Turcs [1].

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

Il restait à se procurer de l'argent et des cautions. Pellegrini en était une bonne pour les Turcs, mais il fallait que lui-même eût ses sûretés. Bajazet avait fait revenir près de lui les prisonniers, et commençait à les traiter d'une manière plus gracieuse et plus débonnaire. Il se plaisait à converser familièrement avec eux, à leur montrer sa puissance, à leur donner des exemples de sa volonté absolue, de sa justice simple, prompte et cruelle. Le maréchal Boucicault, qui était déjà connu de lui, obtint la permission de s'en aller, avec le sire de la Tremoille, chez le seigneur de Mitilène, pour emprunter de l'argent. Ils y trouvèrent jusqu'à trente mille francs, puis passèrent à Rhodes, où le prieur d'Aquitaine leur en prêta aussi. Là mourut le sire de la Tremoille, qui était, comme nous l'avons pu voir, un homme sage, un vaillant chevalier, et un bien grand seigneur. Le connétable venait aussi de succomber à ses maux.

Le maréchal de Boucicault était libre, car il avait trouvé de quoi acquitter plus que sa rançon; mais il ne voulut pas abandonner le comte de Nevers et ses compagnons, et revint gaiement les retrouver. « Ah! « maréchal, lui dit le comte de Nevers, avec quel cou- « rage vous venez vous mettre en cette dure et maudite « prison, quand vous pouviez vous en retourner en « France! — Monseigneur, repartit le sire de Bouci- « cault, à Dieu ne plaise, tant que je serai en vie, que « je vous laisse en cette contrée. Il serait bien honteux « et mauvais à moi de m'en aller me divertir en France « quand vous êtes emprisonné dans un si cruel pays[1]. »

Enfin le traité de rançon se conclut. La république de Venise devait sept mille ducats par an au roi de

[1] Histoire de Boucicault.

Hongrie; c'était le seul moyen qu'il eût de payer ce qu'il avait promis. Il engagea cette dette entre les mains de Respondi, pour la part dont il s'était chargé dans la rançon, et même pour le reste de la somme; le duc de Bourgogne n'aurait pu, en effet, fournir un gage aussi certain; alors Pellegrini, trouvant toutes ses sûretés, paya l'Amorabaquin, et les chevaliers furent libres.

Avant leur départ, il les fit venir devant lui : « Jean, « dit-il, par interprète, je sais que tu es un grand « seigneur en ton pays, et fils d'un grand seigneur. Tu « es jeune, tu as long avenir. Il se peut que tu sois « confus et chagrin de ce qui t'es advenu lors de ta « première chevalerie, et que, pour réparer ton hon- « neur, tu rassembles contre moi une puissante armée. « Je pourrais, avant de te délivrer, te faire jurer sur « ta foi et ta loi que tu n'armeras contre moi, ni toi, « ni tes gens. Mais non, je ne ferai faire ce serment ni « à eux, ni à toi. Quand tu seras de retour là-bas, « arme-toi si cela te fait plaisir, et viens m'attaquer. « Tu me trouveras toujours prêt à recevoir, en pleine « campagne, toi et tes hommes d'armes. Et ce que je « te dis, je le dis pour tous les chrétiens que tu vou- « drais amener. Je ne crains pas de les combattre, « car je suis né pour les armes et pour conquérir le « monde [1]. »

Ayant ouï ces mémorables paroles, les chevaliers partirent pour revenir par mer. Ils commencèrent par s'arrêter à Mitilène, où la dame de cette île leur fit grand accueil. C'était une dame qui connaissait toutes les nobles manières des pays chrétiens; elle avait été élevée dès sa jeunesse auprès de madame Marie de

[1] Froissart.

Bourbon, impératrice de Constantinople, et avait pu s'instruire ainsi avec des seigneurs et des dames de France, qui étaient les plus honorables et les plus courtois de toute la chrétienté [1]. Elle fut donc très-flattée de recevoir une telle compagnie, et prit grand soin d'eux. Elle leur fit donner du linge fin et des habits d'étoffe de Damas, car les pauvres chevaliers avaient tout perdu chez les Turcs. Au partir de Mitilène, ils montèrent sur les galères de Rhodes, qui vinrent les prendre, et passèrent à Rhodes, puis dans quelques îles de Grèce. A leur retour ils en racontèrent des choses bien merveilleuses, entre autres de l'île de Céphalonie, où les dames leur semblèrent si aimables et si subtiles, qu'ils crurent qu'elles étaient en commerce avec les fées [2].

Enfin ils parvinrent à Venise. Là, le comte de Nevers trouva tout un train magnifique, un grand nombre d'officiers de sa maison, une vaisselle d'or et d'argent, et toute la pompe de la cour de Bourgogne. Le Duc et la Duchesse ne voulaient pas que leur fils traversât l'Italie et la France dans le triste équipage d'un fugitif. Il perdit encore à Venise, par maladie, un de ses plus illustres compagnons, le comte Henri de Bar. Après plusieurs semaines passées à achever les promesses et contrats, au moyen desquels la république de Venise devait rembourser Respondi au compte du roi de Hongrie, le comte prit enfin sa route par Dijon, où il arriva le 28 février 1398; de là il vint à Paris, où le roi le reçut avec joie et bonté, puis il alla retrouver à Gand le duc et la duchesse de Bourgogne. Ce leur fut un grand bonheur de recevoir leur fils, l'héritier de leur

[1] Froissart. — [2] *Idem.*

haute puissance, que Dieu avait miraculeusement sauvé de tant de périls et de souffrances.

Peu après, le Duc ordonna à son fils de visiter toutes les villes de ses États qui s'étaient si fidèlement taxées pour la rançon payée à Bajazet. Leurs subsides, la portion que le roi de Hongrie avait prise à sa charge, la somme donnée par le roi de France, ne suffisaient pas encore pour satisfaire à une si énorme dette et à celles que le comte de Nevers avait contractées en revenant de sa prison. Il fallut engager des terres et de l'argenterie, vendre des cens et des redevances seigneuriales. La somme de deux cent mille livres à peu près, qui restait à payer au Duc, acheva de déranger ses finances, déjà si mal en ordre. Le comte de Nevers n'en déploya pas moins de pompe pendant le voyage qu'il fit dans les États de son père. A Dijon, il fit faire à grands frais de solennelles cérémonies funèbres et des services pour le repos de l'âme de ses compagnons morts à la croisade.

Pendant que le fils du duc de Bourgogne faisait une guerre si malheureuse dans un pays lointain, son gendre le comte d'Ostrenant[1] avait combattu avec plus de bonheur dans la Frise, mais sans y gagner rien de plus que l'honneur de ses armes. Son père le duc Albert de Bavière et lui avaient rassemblé une forte armée. Outre les Anglais qu'ils avaient à leur solde, et les cinq cents lances françaises que le duc de Bourgogne leur avait envoyées[2], ils avaient réuni tous les chevaliers de Flandre, de Hollande, de Hainault, de Zélande, et

[1] D'Ostrevant, comme on l'a souvent remarqué. (R.)

[2] Commandées par Valeran de Luxembourg, comte de Saint-Pol, et Charles d'Albret, selon Froissart et Meyer, qui ne nomment pas le comte de Namur dont parlent plusieurs historiens. (R.)

beaucoup de milices des bonnes villes; en effet, la haine était grande dans tous ces pays contre les Frisons, gens cruels et sauvages. Il y avait eu sans cesse des guerres avec eux; souvent ils étaient descendus en Hollande, y avaient brûlé des villes et dévasté le pays; presque toutes les familles avaient à venger la mort de quelqu'un des siens. Le sire Daniel de Merbedde [1], à la bataille où avait péri le comte Guillaume de Hollande, avait perdu trente-trois hommes de son nom [2], sans que les Frisons voulussent en recevoir un seul à rançon. Aussi était-il un des plus ardens conseillers de cette guerre. On avait tant d'épouvante de ces barbares et de leur pays, que toutes les femmes des chevaliers de Hainault et de Hollande tenaient leurs maris et leurs enfans pour perdus; elles ne les avaient jamais vu partir avec une telle douleur. Le sire de Merbedde, le sire de Verchin, le sire de Gullembourg [3], et tous les conseillers qui avaient poussé à cette entreprise, ne pouvaient plus paraître à la cour devant les princesses [4].

On s'embarqua à Enckhuisen sur le Zuyderzée. Jamais les Frisons n'avaient été attaqués avec une telle

[1] Merwede. (R.)

[2] Froissart dit *trente-trois cottes d'armes de son lignage.* (R.)

[3] Ce mot a l'air d'être mis pour Culembourg, mais il s'agit ici de Guillaume de Kroonenburg. Quant au sire de Verchin, ce doit être celui que Froissart appelle *Fier-à-bras, bâtard de Vertaing;* selon toute apparence, il faut lire *Werchin.* La généalogie des sires de Werchin se lit dans Vinchant, p. 242. Ils descendaient de Baudouin le bâtisseur, comte de Hainaut, par les hommes. Philippine, héritière des biens de cette famille, porta la terre de Werchin dans la maison de Barbançon, par son mariage avec Jean, seigneur de Jeumont : Yolande de Barbançon ayant épousé Hugues de Melun, Werchin devint un des titres de la maison d'Espinoy. (R.)

[4] Froissart.

puissance. Ils avaient pour lors un gouverneur qui, selon leur coutume depuis Charlemagne, était de leur choix [1], et qui se nommait Invingen [2]. Il avait fait la guerre en divers lieux contre les infidèles, en Prusse, en Turquie et outre-mer. Sa renommée était répandue dans la chrétienté, et on le nommait partout le grand Frison. Il conseilla aux gens de son pays de laisser descendre et passer leurs ennemis en s'enfermant dans les villes et forteresses. « Que pourront-ils faire? disait-il; « brûler dix ou douze villages qui seront bientôt rebâ- « tis; mais ils ne resteront pas ici, ils ne sauront com- « ment aller à travers nos digues et nos marais; ne « trouvant aucune ressource, il leur faudra s'en re- « tourner. » Toutefois le grand Frison n'était pas le maître; le peuple, qui ne savait pas ce qu'était la puissance des étrangers, voulait les combattre pour ne leur faire nul quartier, et disait qu'il valait d'ailleurs mieux mourir que de devenir serfs ou sujets de quelque prince que ce fût. Beaucoup de gentilshommes du pays, qui, en Frise, n'étaient rien de plus que juges des causes [3],

[1] Histoire de Frise.

[2] Il s'appelait réellement *Ives* ou *Iuwe Iuwinga* ou *Iwinga*, en latin Ivo; *Yve Joucre* dans le Froissart de M. Buchon, XIII, 369. Hamconius en parle ainsi (p. 45) :

Ivo Iuvinganæ soboles clarissima stirpis,
Prussorum et Thracum, cinctus quum tempora lauro,
Forte domum celebri rediisset laude; procaces
In Batavos, Frisonum dux est electus et arma
Vimque potestatis, titulo tardante, recepit, etc.

Quant à Charlemagne, cité dans le texte, on sait que son diplôme en faveur des Frisons est une pièce apocryphe. (R.)

[3] Les cités ne dépendaient que des magistrats, les villages et les campagnes que des nobles appelés *grietmannen*, représentant les centeniers des anciens Germains. (R.)

étaient aussi opposés à Invingen. Il fut donc résolu de se défendre[1].

Les vaisseaux du duc Albert de Bavière abordèrent à Kuynder[2]. Les Frisons s'étaient réunis au nombre de trente mille environ pour s'opposer au débarquement. C'était une foule de gens mal armés. Dans ce pays, on ne connaissait guère les cuirasses ni les cottes de mailles; ils n'avaient pour toute défense que leurs habits de gros draps comme des couvertures de chevaux, des corsets de cuir, ou de méchans hauberts tout rouillés. La plupart marchaient nu-pieds; ils avaient pris et portaient devant eux les croix et les bannières de leurs églises. En avant de leur troupe, et selon quelque coutume du temps où ils étaient païens, marchait une femme, vêtue de bleu, qui semblait transportée de folie. Elle s'avança entre les deux armées, et s'approcha des Flamands; ils ne savaient ce que cette femme voulait faire; quand elle fut à la portée du trait, elle commença à les insulter dans son langage barbare, puis, se retournant vers les Frisons, elle releva ses robes, bravant ainsi grossièrement les ennemis. Aussitôt les archers lui envoyèrent une grêle de traits, on courut sur elle, et cette malheureuse fut bientôt déchirée en mille morceaux.

Malgré le courage des Frisons, l'armée du duc de Bavière descendit après avoir soutenu un rude combat. Deux jours après, il fallut livrer une nouvelle bataille. Les Frisons s'étaient retranchés derrière un grand fossé dont la terre les défendait du trait des archers, et ils repoussaient les assaillans avec leurs bâtons ferrés. Ce

[1] Froissart.
[2] Au Kuinder. (R.)

fut un cruel assaut. Enfin, le sire de Ligne et le sire de Jumont[1] trouvèrent plus loin une brèche à la digue. On entra par-là, et dès lors commença un horrible massacre des Frisons; on ne faisait point quartier; les Hollandais surtout, qui étaient leurs voisins et leurs mortels ennemis, en firent un nombreux carnage; à peine en prit-on cinquante; le grand Frison fut tué. Après sa mort, son peuple commença à suivre ses conseils. Le duc Albert passa quelques semaines sans pouvoir rien soumettre dans le pays, et perdant chaque jour du monde par les maladies et les embuscades. Rien ne pouvait amollir le courage de ces Frisons; ils combattaient jusqu'à la mort. Chez eux on ne savait ce que c'était que rançon; quand on venait de leur faire des prisonniers, ils échangeaient parfois homme pour homme : autrement ils tuaient les gens du duc de Bavière, ou ne se mettaient pas en peine de racheter les leurs. Bientôt la saison devint froide, les pluies commencèrent; il fallut que l'armée de Hainault se rembarquât; mais elle avait fort affaibli les Frisons. Le duc Albert paya bien exactement les hommes d'armes qui étaient venus avec lui, les remercia de leurs secours, et revint chez lui. Deux ans après, au moyen des grandes discordes qui s'élevèrent dans la Frise, et en protégeant un des deux partis, il parvint à soumettre le pays.

Pendant l'année 1397, et tandis qu'on s'efforçait de racheter les captifs, le duc de Bourgogne, toujours occupé des affaires de Flandre et toujours soigneux à ménager ses alliances, avait envoyé trois cents lances bourguignones à la duchesse de Brabant, pour l'aider dans une nouvelle guerre contre le duc de Gueldre, ou

[1] Ou Jeumont. Voy. tome 1er page 225. (R.)

plutôt pour appuyer des négociations auxquelles il présidait.

Le roi eut encore de tristes attaques de son mal; comme chacun s'occupait de trouver ce qui pourrait le guérir et le soulager, le maréchal de Sancerre envoya de Guyenne, où il était, deux moines augustins. Ils arrivèrent à Paris armés et en habit séculier; cela donna d'abord mauvaise idée d'eux. Cependant ils affirmèrent si fortement au duc de Bourgogne que la maladie du roi ne provenait pas d'une cause naturelle, mais plutôt de quelque maléfice, que cela donna confiance en eux. On les plaça à la Bastille Saint-Antoine, non loin de l'hôtel Saint-Pol, afin qu'ils fissent leurs opérations, et l'on ordonna que tout ce qu'ils demanderaient leur fût fourni.

Ils commencèrent par donner au roi de l'eau distillée sur des perles mises en poudre; ce que les médecins permirent, cette boisson ne renfermant rien de nuisible; ils joignaient à leurs remèdes des paroles magiques auxquelles ils attribuaient beaucoup plus de force. L'événement sembla d'abord en faveur de ces deux moines; le roi, vers la seconde semaine de juillet, recouvra la raison, et alla à Notre-Dame en remercier Dieu, qu'on avait invoqué par de solennelles processions.

Mais ce n'était qu'un intervalle. Peu de jours après, étant avec le duc de Bourgogne, il sentit son esprit se troubler, et ordonna lui-même qu'on lui ôtât son couteau. Il n'y avait rien de si touchant que ce pauvre roi, lorsque lui-même avait connaissance de son mal. Parfois il en parlait les larmes aux yeux, disant qu'il aimerait mieux mourir que de tant souffrir : « Si quel-« qu'un d'entre vous, ajoutait-il conformément aux

« idées du vulgaire, est coupable de mes souffrances, « je le conjure, au nom de Jésus-Christ, de ne pas me « tourmenter davantage, et de m'achever tout de suite « sans tant me faire languir. »

Les deux moines, pour expliquer cette rechute, accusèrent le barbier du roi et le concierge du duc d'Orléans d'avoir de nouveau exercé un sortilége. Ils disaient qu'il avait pu suffire du seul toucher d'un sorcier pour rallumer à l'instant la frénésie. Le bruit se répandit en même temps qu'on avait vu rôder ce barbier autour du gibet pour y prendre les ingrédiens de ses maléfices. Le barbier et le concierge furent emprisonnés; mais comme on ne donnait pas une preuve contre eux, il ne leur fut fait aucun mal.

Toutefois le crédit des deux moines dura encore quelque temps, quoi qu'en pussent dire les médecins et le clergé. Ils étaient établis à la Bastille, où l'argent ne leur manquait pas; ils y menaient joyeuse vie. On venait les consulter pour les maladies; lorsqu'il y avait quelque larcin, on s'adressait aussi à eux pour découvrir le larron. Parfois, quand eux-mêmes avaient mené toute l'affaire, ils savaient bien en débrouiller le nœud; mais souvent ils dénonçaient des innocens. Ils donnaient aussi des charmes et des philtres pour les désirs d'amour; et la Bastille était devenue un lieu de débauche et de prostitution [1].

Enfin, comme ils proposaient de faire de cruelles incisions à la tête du roi, on mit un terme à leurs mauvaises pratiques; pressés de s'expliquer plus clairement sur la maladie, ces misérables ne craignirent pas d'en accuser le duc d'Orléans. Pour lors on résolut de les

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

punir de cette abomination. Ils furent livrés à la justice, mis à la torture, avouèrent leur mensonge, et confessèrent qu'ils étaient apostats, sorciers, idolâtres et invocateurs du démon. On les condamna à mort; avant d'être livrés au bras séculier, il fallait les dégrader publiquement du caractère ecclésiastique. L'évêque de Paris et six autres évêques descendirent d'une des fenêtres de l'hôtel-de-ville sur l'échafaud; maître d'Apremont, docteur en théologie, fit d'abord un fort docte sermon aux deux criminels pour leur montrer l'énormité de leurs forfaits. Puis on leur mit le calice entre les mains; alors l'évêque vint l'ôter à chacun d'eux, en disant : « Nous t'ôtons ce calice où tu avais coutume « de consacrer le sang du Seigneur. » On en fit autant pour le missel, en disant : « Nous t'ôtons ce livre où « tu lisais l'Évangile. » Ensuite on les revêtit des habits sacerdotaux pour les en dépouiller après; on leur lava et racla aussi les mains qui avaient, lors de leur ordination, reçu l'onction sainte.

La dégradation ainsi accomplie, on les livra aux sergens du prévôt de Paris. Ils furent promenés par la ville, puis exécutés, leurs corps coupés par quartiers, et leurs têtes exposées.

Néanmoins, avant le supplice, il leur avait été accordé de se confesser. Cette charité chrétienne envers les condamnés à mort venait d'être récemment permise par ordonnance du roi [1]. Jusque-là, malgré les représentations de l'Église, la justice séculière avait voulu punir les criminels dans leur âme comme dans leur corps. Messire de Craon, qui, durant plusieurs années, avait pu craindre de périr sur un échafaud, se sentit

[1] Ordonnance du 12 février 1397.

porté de compassion pour les malheureux condamnés. Il sollicita le roi et son conseil; les princes se joignirent à ses instances, et, après avoir consulté le parlement et le Châtelet, on accorda enfin la confession à tous ceux qu'on menait au supplice. Le sire de Craon fit une fondation aux cordeliers pour qu'ils se chargeassent de remplir ce pieux devoir; en mémoire de l'ordonnance qu'il avait obtenue, il fit aussi élever une croix de pierre auprès du gibet.

L'affaire de ces moines occupa beaucoup les esprits; les discordes qui commençaient à éclater entre les princes étaient déjà si bien connues, qu'on répandit que les deux sorciers avaient accusé le duc d'Orléans par les suggestions du duc de Bourgogne. On ajoutait que c'était pour venger la mort d'un grand nécromancien nommé Jean de Bar, qui était un de ses gens. Le duc d'Orléans s'était adressé, quelque temps auparavant, à ce savant homme, le priant de lui montrer le diable. Jean de Bar s'était alors mis en devoir de l'invoquer et de le faire venir pour l'interroger et pour lui donner des ordres. A cet effet, il avait revêtu un travestissement et s'était associé un prêtre; mais quelque conjuration qu'il pût faire, le diable ne vint pas. Alors le duc d'Orléans, irrité, l'avait livré à la justice. On trouva dans une vieille cave, près de Saint-Denis, le lieu où il faisait ses sacrifices et ses sortiléges, et il fut brûlé avec tous ses miroirs magiques [1].

Vers la fin de cette année 1397, Venceslas de Luxembourg, roi de Bohème et empereur d'Allemagne, fit proposer au roi une entrevue pour délibérer entre eux sur les moyens de rétablir la paix dans l'Église. Reims

[1] Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

fut le lieu désigné pour la tenue de ces conférences. L'empereur d'Allemagne fut reçu avec les plus grands honneurs; on étala à ses yeux tout le faste de la France, on le combla de présens : mais cette courtoisie et cette magnificence étaient en pure perte, et l'on murmurait de tant de dépenses inutiles. L'empereur d'Allemagne était un ivrogne abruti par les excès de la table, qui ne sentait pas le prix des civilités du roi et des princes de France; ses façons étaient rudes et grossières, comme on le reprochait alors aux Allemands; il lui arriva maintes fois d'être ivre au point de ne pouvoir paraître dans les cérémonies ou les festins. Ce fut un grand objet de dégoût pour les seigneurs français. Le duc de Bourgogne n'avait pas même voulu venir à Reims; son fils, le comte de Nevers, qui revenait de sa prison, y parut pendant quelques jours. Ces inutiles conférences, entre un empereur que le vin privait de sa raison et un roi qui ne jouissait de la sienne qu'à demi et par intervalles, se terminèrent tout à coup, parce que le malheureux roi de France ressentit de nouvelles atteintes. On se sépara sans être convenu de rien, sinon que l'empereur consulterait le clergé de ses États [1].

Le rétablissement de l'unité de l'Église était en effet l'affaire qui, de plus en plus, attirait l'attention de tous. Le comte de Nevers, à son retour, avait encore augmenté le zèle qu'avaient les princes pour arriver à ce grand bienfait. Il avait raconté comment, dans l'opinion de l'Amorabaquin et de tous les Turcs et Sarrasins, notre foi chrétienne était perdue et corrompue par les chefs mêmes qui la devaient conserver; comment les mécréans ne faisaient que se moquer de ces deux

[1] Froissart. — Le Religieux de Saint-Denis.

papes, dont l'un était reconnu en France et l'autre en Italie, et raillaient des rois qui le souffraient ainsi. Ces moqueries des infidèles étaient une grande honte pour les chrétiens, d'autant qu'on sentait qu'ils avaient raison [1]. On croyait aussi que la maladie du roi de France pouvait bien venir de ce qu'il avait laissé l'Église en ce désordre. Toutes ces pensées donnaient grand courage contre les deux papes, et les peuples murmuraient de plus en plus, sans nul respect, de la conduite de ces deux faux pasteurs.

Aussi, dès le 22 mai, on assembla, dans la petite salle du palais, les archevêques, évêques et abbés du royaume, avec les députés des universités. Le roi de Navarre, les ducs d'Orléans, de Bourgogne, de Berri et de Bourbon y assistèrent en l'absence du roi, qui était malade. Messire Simon Cramault, patriarche d'Alexandrie, commença par faire une belle harangue en français à cause de la présence des princes; il exposa toute la suite de l'affaire, reprit le récit de ce schisme, et conclut à ce que la cession fût poursuivie par les moyens les plus efficaces.

Le roi de Navarre et les envoyés du roi de Castille, présens à l'assemblée, adhérèrent sur-le-champ à ces conclusions. Mais l'évêque de Mâcon, créature de Benoît XIII, se leva hardiment, et demanda la parole au chancelier président, pour défendre les intérêts de sa sainteté. On y consentit; et, afin de mieux montrer le sincère amour qu'on avait de la vérité, il lui fut adjoint six des plus habiles docteurs pour faire valoir ses raisons, contre six autres soutenant l'opinion opposée. Les conférences durèrent huit jours en présence des

[1] Froissart.

princes, et la décision fut renvoyée au mois de juillet.

Dans l'intervalle, le roi reprit quelque santé. Sur le compte qui lui fut rendu, il appuya l'opinion favorable à la cession, et adopta la résolution qu'on lui proposait de soustraire, en attendant, l'église de France à l'obéissance du pape d'Avignon. On avait eu aussi réponse de l'empereur d'Allemagne; il avait dit à maître Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, qu'on lui avait envoyé : « Que mon frère, le roi de France, soumette « son pape, je soumettrai le mien. » La chose étant ainsi décidée, lorsque l'assemblée fut de nouveau réunie, le chancelier fit connaître la volonté du roi, et termina en disant : « Attendu ce qui précède, il est résolu de « l'autorité du roi, par le conseil des princes et des « seigneurs de France, et suivant les suffrages de l'é- « glise gallicane, que pour l'avenir on ôte et fasse sous- « traction à monsieur Benoît, ainsi qu'à son adversaire « (dont nous ne faisons nulle mention, ne lui ayant « jamais obéi, et ne voulant pas lui obéir), non-seu- « lement de la collation des bénéfices de ce royaume, « mais encore de toute sorte d'obéissance, jusqu'à ce « qu'il ait accepté une voix d'union et accompli le ser- « ment qu'il avait fait. » Le chancelier ajoutait que l'église de France serait rendue à ses anciennes libertés, que les chapitres et abbayes feraient les élections, et que les collateurs ordinaires des bénéfices les confèreraient directement. Le duc de Berri, prenant alors la parole, ajouta : « Quiconque serait assez téméraire « pour oser condamner cette soustraction d'obéissance « perdra son bénéfice, s'il est ecclésiastique, et, s'il est « laïque, sera châtié par le bras séculier de façon à « servir d'exemple. » On fit ensuite une procession solennelle pour remercier Dieu d'avoir inspiré ce dessein,

et maître Gille Deschamps, dans un beau sermon, en déduisit les motifs devant le public.

Une grande occasion d'exercer les libertés de l'église gallicane se présenta au moment même. L'abbé de Saint-Denis venait de mourir. Les religieux, selon leurs priviléges, procédèrent à l'élection, et nommèrent, à la recommandation du duc de Bourgogne, maître de Villette, jeune bachelier fort docte en théologie. L'ordre et la coutume auraient voulu que l'élection fût ensuite confirmée par le pape. D'après les nouvelles ordonnances du roi, ce fut l'évêque de Paris qui donna cette confirmation, sous la réserve des priviléges de l'abbaye. Pour donner plus d'éclat à cette nomination, les ducs de Bourgogne et de Berri conduisirent eux-mêmes le nouvel abbé à son église, assistèrent au festin, puis s'en retournèrent à Paris, après avoir recommandé à messire de Villette de prendre conseil en toutes choses des anciens religieux, et de remercier Dieu, qui, dans un âge encore si jeune, l'avait rendu digne d'un si grand et honorable bénéfice.

Dès le mois de septembre, les cardinaux d'Avignon écrivirent au roi qu'ils approuvaient la soustraction d'obéissance, et qu'ils allaient, de leur côté, déclarer Benoît, s'il persistait dans son obstination, hérétique et fauteur de schisme. Le pape fit vainement son possible pour les ramener à lui. Deux seulement étaient de son parti. C'étaient les cardinaux de Pampelune et de Tarragone. A leur aide il fit arriver des troupes d'Aragon, commandées par son propre frère, qui était un seigneur de ce pays. Alors les cardinaux se sauvèrent à Villeneuve sur terre de France. Les bourgeois, émus d'indignation contre ce pape, s'armèrent, et la guerre

se trouva allumée dans la ville, entre eux et les Aragonais [1].

Le conseil du roi envoya au secours des cardinaux et des gens d'Avignon le maréchal Boucicault; mais, avant d'employer la force des armes, on chargea Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, d'essayer encore la voie de persuasion.

L'évêque se présenta devant Benoît XIII avec grand respect, sans pourtant témoigner qu'il le reconnût pour un vrai pape; puis il lui répéta l'intention du roi. Le pape changea de couleur, et s'écria avec colère : « J'ai « beaucoup travaillé et souffert pour l'Église. On m'a « créé pape par une bonne élection, l'on veut aujour- « d'hui que j'y renonce. Cela ne sera jamais tant que « je vivrai. Que le roi de France sache que toutes ses « ordonnances n'y feront rien. Je conserverai mon « nom et la papauté jusqu'à ma mort. — Sire, répondit « l'évêque, sauf respect, je vous croyais plus prudent. « Avant de me donner réponse, demandez conseil à « vos frères les cardinaux; s'ils sont d'accord avec nous, « vous ne pourrez pas résister à leurs avis et à la volonté « des rois de France et d'Allemagne. » Le pape y consentit; le lendemain matin on sonna la cloche du consistoire, et tous les cardinaux se réunirent. L'évêque de Cambray fut introduit, et prononça un beau discours latin; puis il se retira, laissant le conclave se consulter.

Le pape se montra toujours obstiné et inébranlable. Le cardinal d'Amiens prit la parole et dit : « Mes chers « seigneurs, il nous faudra, et il nous faut, bon gré « mal gré, obéir aux rois de France et d'Allemagne,

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

« puisque les voilà adhérens et de concert ; car sans « eux nous ne pourrions vivre. Encore nous passe- « rions-nous bien du roi d'Allemagne si le roi de France « voulait tenir pour nous. Mais il n'en est rien, il nous « ordonne d'obéir, ou il suspendra les revenus de nos « bénéfices sans lesquels nous ne vivrions pas. Il est « vrai, très-saint Père, que nous vous avons fait pape ; « mais c'est sous condition que vous nous aideriez à « rétablir l'ordre et l'unité dans l'Église ; vous nous « l'avez toujours dit et répété ainsi. Répondez donc de « vous-même, d'une manière modérée et raisonnable, « nous vous en saurons gré. Vous savez mieux que « nous ce qui se passe en votre âme. » Presque tous les cardinaux approuvèrent ce qui venait d'être dit, et prièrent le pape de donner une réponse. « Je désire « l'union de l'Église, repartit le pape, et j'y ai pris « grand'peine ; mais puisque Dieu, par sa divine grâce, « m'a pourvu de la papauté, et que vous m'avez élu, « je mourrai pape, et ne renoncerai pour aucun comte, « duc, ni roi, et je n'entendrai à aucun traité que je « ne reste pape. »

Là-dessus la plupart des cardinaux sortirent, et l'évêque de Cambray, revenant, demanda, sans trop de révérence, la réponse promise. Benoît XIII, encore tout gonflé de colère, répéta les mêmes paroles qu'il avait dites dans le consistoire, ajoutant : « Dites à notre « fils de France que jusqu'ici nous l'avons tenu pour « bon catholique. Si, par de mauvais conseils, il veut « prendre la voie de l'erreur, il s'en repentira. Je vous « prie de lui répéter de ma part qu'il y pense bien et « qu'il prenne garde à ne pas mettre le trouble en sa « conscience [1]. »

[1] Froissart.

L'évêque retourna à Villeneuve, et le lendemain s'en alla trouver le maréchal Boucicault, qui n'était qu'à neuf lieues d'Avignon, à Saint-André. Le maréchal, voyant que le pape refusait d'obéir, dit à l'évêque de Cambray : « Sire, vous n'avez plus que faire ici, re-« tournez en France. Le reste me regarde. Je vais faire « ce que m'ont ordonné le roi et messeigneurs ses « oncles. » Aussitôt il manda les chevaliers et écuyers de Vivarais, d'Auvergne et de Languedoc jusqu'à Montpellier, fit fermer les routes qui conduisaient à Avignon, ordonna au sénéchal de Beaucaire de garder le passage du Rhône au-dessous, et lui se mettant au pont Saint-Esprit le ferma en dessus; puis il envoya défier le pape, les cardinaux et les gens d'Avignon. Ceux-ci n'avaient nulle envie de se défendre, ni de voir les vignes et les maisons qu'ils avaient dans la campagne et jusqu'à la Durance ravagées et brûlées par les gens d'armes français. Les cardinaux étaient presque tous du même avis; ils trouvaient la conduite du pape mauvaise et insensée. Pour lui, il leur dit : « Vous vous « effrayez de peu de chose, votre ville est forte et vous « pourrez bien vous défendre; mais faites comme vous « l'entendrez. Je soutiendrai le siége dans mon palais. « Je l'ai depuis long-temps muni de vivres et d'armes; « je soudoierai des hommes d'armes de Gênes. Le roi « d'Aragon, mon parent, m'enverra du secours, je lui « en ai demandé : je saurai me garder. »

Les habitans et les cardinaux traitèrent avec le maréchal. Il fit son entrée dans la ville : près de lui chevauchait le cardinal de Neufchâtel, vêtu de rouge, mais sans camail et sans rochet, l'épée à la ceinture et le bâton de commandant à la main. Le peuple criait par les rues : « Vive le sacré collége! vive la ville d'Avi-

« gnon ! » Le siége du palais commença aussitôt, et le cardinal lui-même fit tirer le canon contre le pape.

Bientôt le château commença à être serré de près. Cependant les vivres n'y manquaient pas ; le pape en avait fait provision pour plus de deux années. Les assiégeans trouvèrent moyen de jeter des feux grégeois dans le magasin du bois et de le brûler ; comme l'hiver était arrivé, les gens du pape souffrirent bientôt cruellement du froid. Il fallait arracher les charpentes pour faire cuire les alimens. Le maréchal, aidé des habitans, fermait sévèrement toute avenue. Le cardinal de Pampelune et Boniface Ferrier, général des chartreux, ayant tenté de s'évader, furent pris. Le premier fut mis à forte rançon, et l'autre jeté dans un sale cachot. Cependant les secours du roi d'Aragon n'arrivaient pas. Ce prince n'avait pas été si docile au pape d'Avignon que celui-ci l'avait espéré. « Ce prêtre croit-il, avait-il dit « aux envoyés, que pour soutenir ses argutics, je vais « entreprendre la guerre contre le roi de France ? On « me tiendrait certes pour bien mal avisé. » Ses chevaliers ajoutaient : « Sire, vous dites vrai ; vous n'avez « que faire de vous mêler en tout ceci. Le roi de France « a, comme on sait, de sages conseillers, et tout ce « qu'il fait est juste. Il faut que le clergé capitule ; car « s'il veut vivre, il faut qu'il obéisse aux seigneurs sous « lesquels il a ses rentes et ses revenus. Voilà trop « long-temps qu'il en jouit paisiblement. Il est temps « qu'il sente d'où tout ce bien lui vient. Le roi de « France vous a écrit pour que vous soyez neutre. Con- « sentez-y ; madame la reine, votre femme, qui est sa « cousine germaine, est de cet avis. La meilleure partie « du clergé d'Espagne pense de même ; nous croyons « que c'est la bonne opinion. Et si tous les seigneurs

« chrétiens ne font pas de même, on ne pourra point « remettre en paix l'Église, qui est toute troublée par « ces papes. »

Benoît, se voyant ainsi abandonné, et pressé chaque jour davantage, se résolut enfin à traiter par la médiation du roi d'Aragon. Il consentit à ne pas sortir du château d'Avignon tant que la paix de l'Église ne serait pas rétablie ; pour plus de sûreté, les hommes d'armes de France continuèrent à garder les avenues du palais, seulement on laissait passer des vivres. Cette sorte de trêve fut conclue le 4 avril 1399 [1].

C'était le duc de Bourgogne qui conduisait toute cette affaire de la paix de l'Église, mais non pas sans contradiction. Le duc d'Orléans, qui était devenu de plus en plus jaloux de l'autorité que son oncle exerçait dans le royaume, avait pris le parti du pape Benoît [2]. Il blâmait hautement la soustraction d'obéissance, et avait refusé de prendre part aux actes du conseil qui l'avaient prescrite. De là résultaient de grandes discordes ; les sages magistrats qui, comme le prévôt des marchands, ne songeaient qu'au bien de l'État, s'efforçaient vainement d'apaiser ou du moins de contenir ces violentes haines [3]. Les intervalles de raison du roi, les volontés qu'on pouvait parfois lui inspirer amenaient des alternatives dans le pouvoir des deux princes. Celui dont jouissait le duc de Bourgogne était, depuis quelque temps, ébranlé. Le duc d'Orléans s'était uni contre lui avec la reine. Ils avaient même quelquefois l'appui du duc de Berri, qu'avec de l'argent on se rendait toujours favorable. Le duc de Bourbon aimait aussi le duc d'Orléans dont il avait élevé la jeunesse ;

[1] Froissart. — [2] Le Religieux de Saint-Denis. — [3] Juvénal.

d'ailleurs il était aimable, agréable et doux dans ses manières; son langage était facile, raisonnable et séduisant; il savait s'entretenir mieux qu'aucun prince avec les docteurs et les hommes habiles des conseils du roi. Ainsi son crédit et son pouvoir allaient en croissant. Comme chacun cherchait à augmenter ses possessions et à s'enrichir, il venait de faire instituer en pairie les comtés de Blois et de Château-Thierry. On lui donna aussi les domaines confisqués sur Archambault, comte de Périgord. Ce seigneur, un des plus puissans de France, avait assemblé des gens de guerre, avait muni ses forteresses, et ravageait tout le pays comme un chef de compagnie. Le maréchal Boucicault y avait envoyé quelques mois avant d'aller à Avignon. Après une assez forte guerre, il l'avait soumis et fait prisonnier; son procès lui avait été fait; le parlement avait prononcé la forfaiture. Grâce de la vie lui fut donnée; mais il perdit toutes ses seigneuries.

Une autre marque du crédit qu'obtenait le duc d'Orléans, ce fut le changement du chancelier Arnaud de Corbie, qui fut remplacé par maître Nicolas Dubois, évêque de Bayeux. Le sire de Montaigu fut, vers le même temps, rappelé au gouvernement des finances du roi, de la reine et du duc d'Orléans.

Les affaires d'Angleterre étaient loin aussi de tourner comme l'avait espéré le duc de Bourgogne, et pouvaient lui donner quelque souci. Le roi Richard, se croyant fort par son alliance avec le roi de France, avait traité ses sujets plus durement que par le passé, tandis qu'eux, de leur côté, devenaient chaque jour plus irrités contre lui. Il en était arrivé à ne pas être moins odieux aux seigneurs qu'il opprimait cruellement, qu'aux gens des communes qu'il vexait par toutes

sortes d'exactions. Dans les premiers temps, tout avait semblé lui réussir. Encouragé par les conseils qui lui venaient de France, il avait cru établir son autorité avec fermeté; il avait fait arrêter son oncle le comte de Glocester, qui tarda peu à périr, étranglé dans sa prison à Calais; le comte d'Arondel fut jugé à mort; le comte de Warwick banni pour toujours. Ces chefs du parti contraire au roi n'avaient trouvé aucun secours parmi leurs amis. Les seigneurs et les communes avaient approuvé tout ce que le roi avait voulu. Les gens de Londres, tout puissans, fiers et courageux qu'ils étaient, avaient enduré patiemment la chute de leurs favoris.

Au milieu de ces heureux succès, une querelle particulière amena le trouble et la discorde. Le comte de Derby, fils du duc de Lancastre, cousin du roi, accusa publiquement le comte de Nottingham, maréchal d'Angleterre, d'avoir tenu des discours injurieux au roi. Le maréchal les nia et demanda le combat; il fut d'abord accordé; mais le roi, mieux avisé, suspendit, comme elle allait commencer, cette bataille fâcheuse, et bannit les deux combattans; le comte de Nottingham pour toujours, le prince pour six ans seulement, en lui donnant même de publiques marques d'affection. Le comte de Derby s'en vint en France, plus en voyageur illustre qu'en exilé; il connaissait tous les principaux chevaliers de France, il avait fait avec eux, soit la croisade de Tunis, soit les guerres de Prusse contre les infidèles. C'était un homme de manières agréables et nobles qui savait plaire à tous. Aussi reçut-il l'accueil le plus empressé; les princes allèrent au-devant de lui; le roi lui donna des fêtes, le logea en l'hôtel de Clisson, paya sa dépense, et le prit dans un tel gré, qu'il lui accorda sa propre devise à porter.

Ce furent surtout les ducs de Berri et d'Orléans qui s'unirent d'amitié avec lui. Lorsque le roi envoya, au commencement de l'année 1399, le maréchal Boucicault et douze cents lances au secours de l'empereur de Constantinople, qui se trouvait plus menacé que jamais, le comte de Derby voulut partir avec les Français, pour cette nouvelle entreprise. Le duc d'Orléans supplia aussi son frère de lui confier la conduite de cette croisade; mais le roi, averti par le cuisant souvenir de la bataille de Nicopolis, lui refusa la permission de courir de si grands périls; autant en fit le duc de Lancastre pour son fils; et le comte de Derby resta en France de plus en plus intime avec les princes [1]. Il contracta même une secrète alliance avec le duc d'Orléans; chacun promit à l'autre de tenir ses amis pour amis, et ses ennemis pour ennemis; de défendre et de garder, en toute occasion, de parole et de fait, selon tout son pouvoir, la vie, l'honneur et l'intérêt de son frère d'armes : de s'entresecourir, tant que dureraient les trêves, contre toute personne particulière, prince ou autre : le duc d'Orléans exceptant toutefois les princes du sang royal de France [2]. Ce traité fut juré entre eux et scellé de leurs sceaux.

En même temps le comte de Derby recherchait en mariage la fille du duc de Berri, déjà veuve deux fois du comte de Blois et du comte d'Eu. Il allait sans doute l'obtenir, lorsque le roi d'Angleterre, inquiet et jaloux de la faveur dont il jouissait en France, s'apercevant qu'il était le chef secret de l'ancien parti du comte de Glocester, envoya le comte de Salisbury en France, pour empêcher ce mariage. Lorsque le roi de France

[1] Froissart. — [2] Monstrelet.

eut reçu les lettres où le roi Richard disait que le comte de Derby était traître à la couronne d'Angleterre, il en eut grand déplaisir, car il l'aimait tant, qu'il souffrait à en entendre dire du mal. « Comte, dit-il, nous vou-« lons bien vous croire, mais notre fils d'Angleterre « est un peu trop ému contre notre cousin de Derby, « et nous sommes surpris qu'il lui garde si long-temps « rancune. Il nous semble que l'avoir près de lui orne-« rait beaucoup son trône; les gens de son conseil de-« vraient songer à cela. — Très-cher sire, répondit le « comte de Salisbury, je dis ce que l'on me fait dire.— « Aussi, reprit le roi, nous ne vous en savons nulle-« ment mauvais gré. Notre fils d'Angleterre connaît « peut-être des choses que nous ne connaissons pas; « mais allez parler à notre oncle de Berri. »

Il fut donc résolu, malgré tout le chagrin qu'en avait le roi, que, sans refuser formellement la comtesse d'Eu, on chercherait des prétextes de retard. Le comte de Derby, toujours aussi bien vu de tous, toujours festoyé, ne soupçonna rien de ce qui s'était passé. Les gens de son conseil, voyant pourtant que rien n'avançait, l'engagèrent à parler lui-même au roi du désir qu'il avait d'obtenir la fille du duc de Berri; il se mit bien dans la mémoire toutes les paroles que ses gens lui avaient conseillé de dire, et à la prochaine occasion, il s'adressa au roi. Quelle fut sa surprise lorsqu'il entendit le duc de Bourgogne répondre : « Nous n'avons « que faire de donner notre cousine à un traître. » Il changea de couleur. « Sire, dit-il, je suis en la pré-« sence de monseigneur le roi, et je veux répondre à « ceci. Je ne fus jamais traître, ni ne pensai à aucune « trahison; si quelqu'un voulait m'en accuser, je suis « prêt à répondre présentement ou quand il plaira à

« monseigneur. — Nenny, mon cousin, dit le roi, je « crois que vous ne trouverez pas d'homme en France, « ni aucun de la nation de France qui veuille vous « disputer votre honneur. Les paroles que mon oncle « vous dit viennent d'Angleterre. » Le comte de Derby s'agenouilla devant le roi et dit : « Monseigneur, je vous « crois ; et, quant à l'Angleterre, que Dieu m'y con- « serve mes amis et y confonde mes ennemis. — Apai- « sez-vous, mon cousin, ajouta le roi en finissant, « toutes choses tourneront à bien, et lorsque vous « serez arrangé avec le roi d'Angleterre, nous reparle- « rons de mariage. Commencez par vous faire envoyer « en possession du duché de Lancastre ; car c'est l'usage « en France et de ce côté de la mer, que lorsqu'un sei- « gneur se marie, il ne puisse doter sa femme que du « gré de son suzerain. » Cela dit, le roi fit apporter du vin et des épices, et ils burent ensemble de bonne amitié [1].

Le roi Richard retenait en effet la succession du duc de Lancastre, qui venait de mourir, et ne voulait point la délivrer à son fils, nonobstant son droit et une promesse écrite qui lui avait été remise lors de son départ.

Cette conduite du roi envers le comte de Derby n'irritait pas peu les esprits des gens de Londres et de la plupart des nobles et des prélats ; d'ailleurs le désordre commençait à se mettre dans le royaume. Des troupes de gens d'armes qu'on ne payait point couraient le pays, pillant les laboureurs, dévalisant les marchands sur les routes. Or, en Angleterre, le peuple n'était pas accoutumé à endurer de telles choses : chacun y vivait en paix, conservant son avoir et payant ce qu'il devait.

[1] Froissart.

On commençait de toutes parts à penser et à dire que les choses ne pouvaient durer ainsi, et qu'il ne le fallait pas souffrir. Pendant ce temps-là le roi s'applaudissait, voyant que rien ne résistait à son autorité; il se croyait le souverain le plus absolu de la chrétienté.

Le comte de Derby, bien averti de la bonne volonté de ses amis d'Angleterre, et de l'état des esprits, quitta la cour du roi de France. Il ne dit rien de ses desseins aux princes. Le duc de Berri, à qui il avait d'abord voulu montrer les lettres de quelques mécontens d'Angleterre, l'avait fort exhorté à prendre patience et à imiter la loyale fidélité de son illustre père. Le duc de Bourgogne, se doutant de son dessein, donna ordre de l'arrêter sur la route de Calais [1]. Le duc d'Orléans, nonobstant le traité d'alliance, qui lui fut ensuite fort reproché, ne fut pour rien non plus dans les secrets du comte de Derby. Il s'était engagé avec lui par inconsidération et sans projets; c'est ce qu'il fit clairement voir après, bien que le comte de Derby soutint le contraire. Le comte de Derby passa par la Bretagne et arriva en Angleterre au mois de juillet 1399. Il avait profité de l'absence du roi Richard, qui pour lors était allé faire une expédition en Irlande. En peu de jours, nobles, prélats, peuple, hommes d'armes, se rangèrent du côté du comte de Derby. Le roi Richard, qui les avait les uns après les autres tous offensés, se trouvant sans nulle défense, fut contraint de se rendre humblement prisonnier; peu après il résigna sa couronne. Les chambres du parlement l'accusèrent et le déposèrent. Le comte de Derby fut reconnu roi sous le nom de Henri IV. On vit ainsi ce que peut faire un

[1] Froissart.

peuple quand il se soulève de toute sa puissance contre son seigneur; alors il n'y a plus de remède, surtout en Angleterre; cette nation était la plus dangereuse qu'il y eût au monde par son orgueil et son insolence [1].

On commençait à savoir en France tous ces troubles d'Angleterre par quelques marchands flamands [2], lorsque la dame de Courcy arriva d'Angleterre : elle avait été renvoyée d'auprès de madame Isabelle de France, ainsi que tous les serviteurs français de cette jeune reine. Dès qu'on sut qu'elle venait d'Angleterre, on envoya quérir son mari pour apprendre ce qu'elle racontait. Il fut amené sur-le-champ à l'hôtel Saint-Paul, à la chambre du roi, qui demanda avec empressement des nouvelles de sa fille et du roi Richard. Le chevalier n'osa lui rien cacher, le chagrin qu'en ressentit le roi lui causa un nouvel accès de sa maladie. Elle avait fort empiré cette année, et l'avait repris par sept fois, nonobstant tous les soins des médecins et les prières des fidèles. Le sire de Sancerre, connétable de France, lui avait même envoyé le saint suaire de Notre Seigneur, et l'on avait mis grande espérance en cette relique, mais elle fut de nul effet.

Les princes et les seigneurs de France furent très-affligés de ce qui s'était passé en Angleterre. Le duc d'Orléans disait : « Ce fut un mariage fait sans raison, « et je le dis bien pendant qu'on le traitait, mais je ne

[1] Froissart.

[2] Les relations des Flamands et des Belges en général, avec la Grande-Bretagne, étaient très-anciennes, et Walter Scott en a tiré parti dans son *Richard en Palestine*. Des colonies belges s'établirent en Angleterre long-temps avant l'époque romaine; c'était de ce pays, qu'au moyen âge, les Belges tiraient les laines qu'ils employaient dans leurs manufactures. Sous Édouard III, ces exportations s'élevaient à environ 50,000 ballots de laine par année. (R.)

« pus me faire entendre. » Le duc de Bourgogne voulut du moins qu'on essayât de tirer profit de ce malheur. Il proposa d'envoyer sur-le-champ le connétable sur les frontières de la Guyenne, et le duc de Berri en Poitou, pour savoir comment les gens de Bordeaux, de Dax et de Bayonne se conduiraient en cette circonstance. Le roi Richard était né à Bordeaux; il aimait beaucoup cette ville et l'Aquitaine. Il avait toujours traité doucement et avec faveur les Bordelais, leur faisant grand accueil quand ils venaient en Angleterre : aussi tout le pays avait-il un grand attachement pour lui. Il pouvait donc arriver que l'Aquitaine refusât de reconnaître le nouveau roi; et alors la France avait l'occasion de recouvrer cette province.

Le sage conseil du duc de Bourgogne fut adopté, et l'on se mit en mesure de profiter du courroux des gens de Bordeaux. Il fut grand en effet : d'abord ils ne voulurent pas croire à ces tristes nouvelles; lorsqu'ils en furent assurés les portes de la ville furent fermées : nul chevalier ni écuyer n'avait permission de sortir. On entendait partout des lamentations. « Ah! noble roi Ri-« chard, disait-on, vous étiez, par Dieu, le meilleur « homme de votre royaume. Ce sont les gens de Lon-« dres qui vous ont fait cette indignité! Jamais ils ne « vous ont aimé, surtout depuis que vous aviez épousé « une fille du roi de France. Ah! roi Richard, ils vous « ont eu pour roi pendant vingt-deux ans, et main-« tenant ils vous condamnent et vous mettent à mort; « car vous ayant enfermé et couronné un autre roi, « ils vous feront périr. Un tel malheur ne se peut sup-« porter. »

Ces discours pouvaient inspirer grand espoir aux Français. Le duc de Bourbon vint jusqu'à Agen, et fit

donner aux bonnes villes d'Aquitaine les plus belles assurances. Il laissa entendre que le roi leur accorderait de grands priviléges ; qu'on leur en scellerait des lettres-patentes ; qu'on leur en jurerait l'observation perpétuelle, et qu'on la tiendrait. Il y eut même des conseillers de la commune qui vinrent à Bordeaux traiter avec lui ; mais n'ayant pas pouvoir de décider, ils retournèrent rendre compte aux communautés des villes. Elles considérèrent comment le royaume de France était vexé et molesté de toutes sortes d'impôts ; comment il s'y pratiquait toutes sortes de vilaines exactions, par lesquelles on pouvait extorquer de l'argent ; comment on y levait la taille deux ou trois fois l'an. « Nous ne « sommes pas accoutumés à un tel gouvernement, di- « saient-ils, et il serait trop dur de commencer. Si les « Français étaient nos maîtres, ils nous traiteraient se- « lon leurs usages ; ils ne respecteraient aucun privilége. « Il nous vaut mieux rester aux Anglais qui nous tien- « nent en franchise et en liberté. Il nous faudrait aussi « quitter l'obéissance du pape Boniface pour reconnaî- « tre avec les Français l'anti-pape d'Avignon. Les gens « de Londres ont déposé le roi Richard et couronné le « roi Henri ; au fond que nous fait cela ? N'avons-nous « pas toujours un roi ! Il nous enverra bientôt ses con- « seillers pour nous expliquer toute l'affaire. En outre, « n'avons-nous pas avec les Anglais un grand commerce « de laines, de vins et de draps ? Nous nous entendons « bien mieux avec eux qu'avec les Français. » D'ailleurs les principaux seigneurs du pays, tels que les sires de Duras, de Rauzan, de Pommiers, de Langoiran, de Caupène, étaient bons et loyaux Anglais. C'est ainsi qu'avaient changé les esprits depuis le temps du sage roi Charles V, où toute la Guyenne voulait devenir française.

L'affaire fut donc entièrement manquée [1]. On n'était point en état de faire la guerre à l'Angleterre. Le royaume était épuisé d'argent. Les conseils du roi étaient de plus en plus une scène de discorde. Henri IV, de son côté, désirait la paix, afin de s'affermir sur le trône; il témoigna en toute occasion des égards et de la reconnaissance pour le roi de France. Les ambassadeurs qui furent envoyés pour traiter de la remise de madame Isabelle reçurent un grand accueil : c'était le sire d'Hangest, l'évêque de Meaux, le sire de Hugueville et maître Blanchet, maître des requêtes. On leur laissa voir la jeune reine; le roi leur fit de beaux présens. Il les assura que la princesse serait toujours traitée convenablement, et tiendrait l'état d'une reine sans se ressentir en rien des changemens advenus en Angleterre. Cependant on leur faisait en même temps beaucoup de difficultés. Les Anglais voulaient être déchargés de plusieurs des engagemens pris par le contrat de mariage. D'autres voulaient que la princesse restât pour épouser le fils du nouveau roi, et disaient qu'elle se consolerait facilement d'avoir perdu un mari si vieux pour elle, quand on lui en donnerait un beau et jeune [2]. Les envoyés de France, surtout le sire de Hugueville et maître Blanchet, qui était un homme habile, débattaient de leur mieux, et sans rien céder, les intérêts du roi. Comme ils tombèrent tous deux malades, et que maître Blanchet mourut, quelques-uns prétendirent, sans beaucoup d'apparence, qu'ils avaient été empoisonnés [3]. Ces pourparlers durèrent long-temps. Cependant les ambassadeurs rapportèrent l'assurance que les trêves seraient continuées, et madame Isabelle rendue. La mort

[1] Froissart. — [2] *Idem.* — [3] Juvénal.

du roi Richard, qui fut tué dans sa prison durant ce temps-là, ne changea même rien pour le moment aux traités. La jeune reine fut ramenée à Calais avec les plus grands honneurs. Le duc de Bourgogne vint la recevoir dans la chapelle de Lelinghen. Il avait amené un cortége de cinq cents chevaliers, et les cérémonies furent presque aussi magnifiques que lorsque, cinq années auparavant, les deux rois avaient conclu ce mariage avec tant d'espérances; tandis que maintenant chacun ne ressentait que tristesse. De ces deux malheureux princes, l'un venait de mourir dégradé, emprisonné, assassiné; l'autre était de plus en plus livré à une maladie qui l'empêchait même de connaître son malheur.

Malgré la courtoisie des Anglais et le respect qu'ils montrèrent à madame Isabelle, beaucoup de seigneurs de France, et surtout le duc d'Orléans [1], pensaient qu'on aurait dû venger les affronts qu'elle avait reçus; ils disaient que c'était une insulte de la rendre sans lui payer son douaire et en gardant une partie des joyaux et de la dot. Ils auraient voulu que le roi s'apprêtât à faire la guerre. Mais le duc de Bourgogne ne le voulait pas, et il avait encore la part principale au gouvernement.

Le duc d'Orléans montra sur ce point, comme sur tout autre, une opinion contraire. Il refusa même de signer les quittances de restitution de la dot que les princes donnèrent aux Anglais.

C'était ainsi que la discorde s'allumait chaque jour davantage entre le duc de Bourgogne et le duc d'Orléans. Ces deux années 1399 et 1400 en fournirent d'éclatantes preuves.

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

Le 1er novembre 1399, le duc de Bretagne était mort, non sans soupçon de poison; les peuples avaient alors tant de haines et de méfiance, qu'ils ne songeaient que crimes, empoisonnemens et sorcelleries. Tandis que le duc de Bourgogne donnait des ordres pour que le prieur de Josselin et un prêtre de Nantes fussent recherchés au sujet de cette mort, le duc d'Orléans, averti par le sire Olivier de Clisson, assembla des hommes d'armes, vint sur les frontières de Bretagne jusqu'à Pontorson, dans l'intention de se faire donner la garde du jeune duc de Bretagne pour lors âgé de dix ans, et le ramener en France, où il était fiancé avec la seconde fille du roi. Les barons de Bretagne, appuyés et encouragés par le duc de Bourgogne, répondirent qu'ils garderaient bien leur jeune duc, et lui feraient remplir loyalement tous ses devoirs envers le roi de France. Le duc d'Orléans n'eut donc qu'à revenir après une tentative inutile [1]. Comme il s'y était porté à l'instigation du sire de Clisson, cela donna lieu à de facheux propos contre ce vieux chevalier. Mais sans doute il n'avait suivi que son inclination pour la France et son attachement pour le duc d'Orléans, sans songer à trahir l'entière confiance que lui avait témoignée le duc de Bretagne. En effet, sa fille la comtesse de Blois lui ayant dit que maintenant qu'il avait la garde des enfans du feu duc, il pouvait, en les faisant périr secrètement, rendre à elle et à son mari le légitime héritage du duché de Bretagne, il avait pris un épieu, s'était jeté sur elle en s'écriant : « Ah! perverse et cruelle femme, si tu « vis longuement, tu détruiras l'honneur et les biens « de tes enfans. » Elle s'était échappée à grand'peine

[1] D'Argentré.

de sa colère[1], et trébuchant sur les marches de l'escalier, elle s'était rompu la jambe.

L'entreprise sur la Bretagne ne fut pas la seule que le duc d'Orléans tenta de son chef et contre les résolutions suivies d'un autre côté par le duc de Bourgogne.

L'empereur Venceslas, que ses vices et la grossièreté de ses mœurs rendaient indigne de la couronne, fut déposé par la diète d'Allemagne, et les électeurs de l'Empire nommèrent en sa place Robert, comte palatin de Bavière. Les électeurs députèrent en France pour faire agréer l'élection du nouvel empereur. D'un autre côté, les seigneurs de Bohème portèrent plainte de l'affront fait à leur roi.

Le conseil écouta, l'une après l'autre et en grande solennité, les deux ambassades. Maître Jean de Moravie, savant docteur en théologie, parla pour le roi de Bohème, et fit un très-beau discours latin où il représenta les alliances et l'amitié qui subsistaient depuis si longtemps entre la maison de France et la maison de Luxembourg. Il fit aussi valoir, avec une rhétorique qu'on admira beaucoup, les droits de l'Empire violés par cette déposition. Enfin, pour se rendre favorable le conseil de France, il parla de la volonté qu'avait l'empereur Venceslas de travailler à la paix de l'Église.

L'ambassadeur de la diète était le duc Étienne de Bavière, père de la reine. Il fit parler en son nom par un chevalier allemand, qui savait le français. Il montra que la diète avait agi légitimement, et que l'Empire

[1] Quoique les remarques sur le style n'entrent point dans notre plan, nous ne pouvons nous empêcher de signaler cette phrase : *s'échapper de la colère de quelqu'un* pour *échapper à sa colère*. Les uns y verront une figure énergique et pittoresque, les autres une hardiesse déplacée surtout en prose. (R.)

était dans le plus grand désordre sous un chef incapable de maintenir la justice et de réprimer les brigandages des guerres privées. Il ajouta que cette déplorable situation avait surtout empêché la fin du schisme, dont on allait maintenant s'occuper efficacement.

Les ducs tinrent divers conseils pour résoudre ce qu'il y avait à faire. Enfin le duc d'Orléans s'avança jusqu'à promettre aux seigneurs de Bohème de secourir son cousin Venceslas de Luxembourg. Le duc de Bourgogne et le duc de Berri n'en envoyèrent pas moins une ambassade aux électeurs pour travailler de concert avec l'Empire à l'union de l'Église.

Mais c'était là précisément le plus grand sujet de discorde. Déjà le duc d'Orléans avait empêché qu'on poussât à bout le pape d'Avignon. Il continuait à blâmer hautement la soustraction d'obéissance. Bientôt un nombreux parti fut de cette opinion; véritablement le désordre n'avait fait que s'accroître par la détermination qu'on avait prise. Le premier fruit de la soustraction avait été une taxe d'un dixième sur les revenus ecclésiastiques. Le chancelier avait représenté au nom du roi que les affaires de l'Église avaient épuisé les finances : qu'on avait emprunté de l'argent à divers riches bourgeois, et qu'il fallait s'acquitter. Le clergé, qu'on avait assemblé pour cette affaire, fit ses représentations; on ne les écouta point. Un grand nombre d'ecclésiastiques quitta l'assemblée, ne voulant point prendre part à cette exaction. Les plus complaisans restèrent, et la taxe fut mise [1]. Alors on commença à dire que l'Église n'ayant plus de chef se trouvait livrée sans défense au bras séculier : que le roi n'avait jamais eu le droit de

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

décimer sur le clergé : que tout cela venait du conseil intéressé de quelques prélats, notamment de maître Simon Cramault, patriarche d'Alexandrie, qui ne voyait en cela qu'une occasion d'enrichir lui et sa famille. Il n'en fallut pas moins payer, et encore avait-on le chagrin de voir ce subside, comme tous les autres, ne pas servir à la dépense pour laquelle on l'avait demandé. La meilleure partie s'en allait toujours fournir au luxe de vêtemens et de chevaux des seigneurs de la cour, qui laissaient le roi dans l'abandon, quand il était malade, et abusaient de sa facilité, quand il devenait mieux portant. Le murmure fut si grand que le patriarche d'Alexandrie, qui avait conduit toute l'affaire de la soustraction et du dixième, et qui s'était fait donner beaucoup d'argent pour des ambassades où il n'avait réussi à rien, fut chassé outrageusement des conseils du roi par le duc d'Orléans [1].

De son côté, l'Université, qui avait provoqué la soustraction, ne s'en trouvait que plus mal. Elle s'était plainte de ce que les papes ne conféraient pas à ses docteurs une assez grande quantité de bénéfices. Les prélats et les collateurs ordinaires leur en donnèrent moins encore, et ne se conformèrent nullement aux promesses qu'ils avaient faites. L'Université se trouva aussi offensée dans ses droits et priviléges par la levée du décime. De sorte qu'elle usa de son moyen accoutumé : elle suspendit ses leçons et ses prédications. C'était au milieu du carême, et conséquemment une grande occasion de trouble et de scandale. Néanmoins l'Université n'en persistait pas avec moins de fermeté à soutenir la soustraction. Parmi les quatre nations qui formaient l'Université, les Nor-

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

mands étaient surtout adversaires violens du pape Benoît.

La seule chose où l'on se trouvât unanimement d'accord dans les affaires de l'Église, c'était de ne point reconnaître le pape de Rome. Comme la fin du siècle approchait, des foules de pèlerins de tout âge, de tout sexe et de tout état, prenaient déjà le chemin de Rome pour y aller gagner les indulgences promises à cette solennelle époque. Ce n'était pas à dire pour cela qu'on se rangeât à l'obédience de Boniface, mais la ville de Rome était toujours regardée comme la sainte capitale de la chrétienté. Le conseil du roi considéra que ces pèlerinages pourraient être si nombreux, que le royaume se trouverait sans défense contre les attaques de ses ennemis, et épuisé de finances à cause de l'argent qu'emporteraient les pèlerins. On pensa aussi que cet argent se dépenserait dans des pays soumis à l'anti-pape, qui par-là verrait ses moyens augmentés. L'intérêt de ces pieux voyageurs était encore un motif à envisager : ils pouvaient se trouver exposés à mille périls, et sans secours parmi des peuples ennemis. Une ordonnance fut donc rendue, criée et publiée, pour défendre à tous les sujets du roi, sous peine de prison, de faire ledit voyage [1]; le zèle était si grand que l'on n'obéit guère à cette sage défense. Ces pauvres pèlerins, arrivés à Rome, y trouvèrent un pape sans nulle charité, qui ne leur fit donner aucun secours; son avarice et le commerce qu'il faisait des choses saintes le rendait plus odieux et plus méprisable encore que l'autre pape; il était de même en butte à des attaques dans le milieu même de sa ville, où il s'était fait de puissans ennemis. Ainsi le sort des dévots

[1] Ordonnances des rois de France.

voyageurs fut déplorable : les uns moururent de la peste, d'autres furent maltraités et dépouillés par les hommes d'armes du pape Boniface [1]. Quelques-uns tombèrent entre les mains de brigands d'une autre sorte, qui, depuis peu d'années, parcouraient l'Italie, sous prétexte de dévotion, couverts de sacs blancs qui leur cachaient le visage, ayant seulement des ouvertures pour les yeux; à la faveur de ce travestissement, ils commettaient mille désordres. On fut obligé d'interdire en France cette prétendue pratique pieuse [2]. Il y avait tant de misère dans le royaume, le peuple était tellement appauvri par les taxes, que les terres restaient sans culture; on rapporte, et des titres le prouvent, qu'il y eut des cantons dans le Valois qui demeurèrent trente années sans être labourés. Les malfaiteurs et les vagabonds se multipliaient chaque jour, les prisons ne suffisaient plus à renfermer les criminels.

L'administration des finances, qui avait passé sous l'autorité du duc d'Orléans et dans les mains du sire de Montaigu, ne faisait qu'empirer le sort des peuples. Ils renvoyèrent les anciens généraux des aides et en créèrent de nouveaux, qui décidèrent de tout sans nul recours, sans que personne eût à qui se plaindre de leurs méfaits. Le duc de Berri s'était fait rétablir dans le gouvernement de Languedoc [3], où l'on gardait de lui un si cruel souvenir.

Un si mauvais gouvernement rendait les princes odieux au peuple, qui se voyait aussi malheureux par les uns que par les autres. La maladie du roi était un grand sujet de pitié et de regret. On s'imaginait que

[1] Histoire ecclésiastique.
[2] Ordonnances des rois de France.
[3] Ordonnance du 9 mai.

s'il eût joui de sa raison, tout eût été en meilleur ordre; on se rappelait ses qualités aimables et son gracieux accueil. Dès qu'il pouvait se montrer en public, la foule se portait sur son passage pour le revoir. Cette affection s'attachait aussi au jeune dauphin, et lorsqu'on sut qu'il était devenu grièvement malade, que chaque jour il dépérissait, de cruels soupçons se répandirent contre les plus grands seigneurs. Ses oncles, pour complaire au peuple, trouvèrent à propos de le promener solennellement à cheval dans toute la ville de Paris, puis de le conduire à Saint-Denis. Peu de mois après, des prières publiques furent ordonnées pour son rétablissement, mais il tarda peu à mourir [1].

Parmi tant de maux et de désordres, quelques sages conseillers du roi, quelques magistrats de son parlement s'efforçaient d'apporter remède à ces changemens continuels que les princes faisaient signer au roi, lorsque tour à tour ils disposaient de sa volonté. Ce fut alors qu'ils obtinrent une ordonnance bien prudente et bien notable; elle donnait, pour l'administration des finances, de sages règles qui furent mal suivies, mais elle pourvut, d'une façon plus durable, à un meilleur choix pour les emplois de justice, en les mettant tous à l'élection, y compris même celui de premier président du parlement; cette cour était invitée à élire principalement des nobles pris en divers lieux du royaume, attendu la diversité des coutumes [2]. Il y eut même, quelques années après, un exemple de l'office de chancelier de France [3], conféré par élection; il était aussi enjoint, par l'ordonnance, à ce souverain magistrat, de rejeter toute lettre

[1] Le Religieux de Saint-Denis.
[2] Ordonnance du 7 janvier 1400.
[3] Eustache Delaistre, 1417.

ou signature du roi qui lui semblerait contraire aux lois et règlemens du royaume. Un des premiers effets de cette ordonnance fut l'élection de maître Juvénal, prévôt des marchands, à l'office d'avocat du roi au parlement.

En 1401, les querelles des princes commencèrent à prendre un caractère plus violent. Après que le duc de Bourgogne eut présidé à la remise de madame Isabelle, il se rendit dans ses États de Flandre, où avec sa prévoyance accoutumée il voulait s'occuper d'une importante affaire. Il s'agissait de régler d'avance le partage de ses États et seigneuries entre ses enfans, de peur qu'après sa mort la discorde ne se mît entre eux.

Jean, comte de Nevers, l'aîné de ses fils, devait avoir le duché de Bourgogne, et, après la mort de sa mère, les comtés de Flandre et d'Artois, les seigneuries de Malines, Alost et Termonde, la comté de Bourgogne et la seigneurie de Salins. Il devait alors remettre le comté de Nevers et la baronie de Donzy. Antoine de Bourgogne, qui allait épouser la fille de Waleran de Luxembourg, comte de Saint-Pol, eut pour héritage assigné après la mort de sa mère et de la duchesse de Brabant, le duché de Brabant, la ville et châtellenie d'Anvers [1], le duché de Limbourg; il devait remettre le comté de Rethel qu'il avait eu à son mariage. Enfin Philippe, troisième fils du Duc, eut en partage le comté de Nevers et la baronie de Donzy, le comté de Rethel, Château-

[1] Lisez le *marquisat du Saint-Empire*. On en a une description par le baron Jacques Le Roy, sous ce titre : *Notitia marchionatus S. R. J.*, Amst. et Antv., 1678; une table destinée à cet ouvrage a été imprimée en 1715. Il manque souvent quelques planches à ce livre, entre autres celles de Berchem, p. 106, et de Moninchoven, p. 380. Voy. notre *Essai sur la statistique ancienne de la Belg.*, I, 13. (R.)

Regnaud, et des terres en Champagne. Si le duc de Berri mourait sans enfans mâles, le comté d'Étampes et les seigneuries de Dourdan et de Gien devaient aussi être attribués à Philippe de Bourgogne ; le Duc en était héritier, sous cette condition, par donation de son frère le duc de Berri.

Les duchesses de Bourgogne et de Brabant ratifièrent authentiquement ces dispositions, mais il fallait aussi le consentement de Jean et d'Antoine de Bourgogne, parce que leurs contrats de mariage portaient des clauses contraires, et leur conféraient d'autres droits. Le Duc obtint du roi des lettres-patentes pour autoriser leur émancipation.

Pendant qu'il réglait ainsi les affaires de sa famille, le duc d'Orléans rassembla environ quinze cents hommes d'armes, et prit la route d'Allemagne pour accomplir la promesse qu'il avait faite de secourir l'empereur Venceslas. Il ne fut pas plus tôt à Reims qu'il apprit que les principales villes d'Allemagne s'étaient soumises au nouvel empereur, et que Venceslas lui-même se résignait volontiers à sa chute. Pour lors le duc d'Orléans employa son assemblée de gens d'armes à aller prendre possession du duché de Luxembourg, qu'il avait acheté de ce même roi de Bohème, en remboursant au marquis de Moravie la somme pour laquelle ce duché était en gage. Il mit garnison dans les forteresses, ensuite il eut une entrevue à Mouzon avec le duc de Gueldre, ennemi depuis long-temps du duc de Bourgogne. Dès le mois de juin précédent, il avait secrètement conclu une alliance avec ce prince ; et, profitant d'un intervalle de santé du roi, il lui avait fait signer ce traité. Les conditions en étaient contraires à l'intérêt du royaume. Le duc de Gueldre s'engageait à fournir, sur

la demande du roi, huit cents lances à la solde de deux écus d'or pour chaque chevalier, et un écu pour chaque écuyer; tandis que le roi de France devait, en cas de besoin, envoyer au duc de Gueldre des hommes d'armes dont la solde restait au compte du royaume. Ce fut en vertu de ce traité que le duc d'Orléans rentra en France, accompagné du duc de Gueldre et d'un renfort de deux cents lances. Il le mena d'abord au château de Couey, qu'il venait d'acheter et de faire instituer en pairie. Là, il lui fit grand et pompeux accueil. La duchesse d'Orléans venait d'accoucher d'une fille. Le duc de Gueldre fut prié d'en être le parrain. Ensuite ces deux princes arrivèrent à Paris. Le duc d'Orléans y logea ses hommes d'armes autour de son hôtel à la porte Saint-Antoine et dans les villages des environs.

Le duc de Bourgogne, sur la nouvelle de cet armement, ne s'étonna point. Quelque forte que fût l'armée du duc d'Orléans, il ne se fit accompagner que d'environ sept cents gentilshommes de Flandre ou d'Artois, et d'une compagnie d'archers. Il arriva à Paris vers le commencement de décembre; sans rien craindre, il vint descendre en son hôtel d'Artois : il plaça ses gens tout à l'entour, leur recommandant de ne point se répandre dans la ville, et de ne point effrayer les Parisiens.

En cet état, il attendit les secours qui devaient lui arriver de ses États, et qui venaient successivement le rejoindre. Bientôt il se vit entouré de vassaux et de chevaliers; il les accueillit avec de grands honneurs, surtout Jean de Bavière, évêque de Liége, qui lui amena un renfort considérable.

De son côté, le duc d'Orléans mandait des gens d'armes de toutes parts. Il en arriva de Normandie, où il venait

de se faire donner encore le comté de Dreux, d'Orléans, de Blois, de Bretagne, et jusqu'à des compagnies écossaises, qui laissèrent leurs garnisons de Guyenne sans défense contre les Anglais, pour venir se cantonner autour de Paris; si bien que chacun des princes se trouva, après quelques semaines, avec plus de sept mille hommes d'armes.

Tous ces gens de guerre ne demandaient que trouble et pillage; ils voyaient d'un œil d'envie les richesses des bourgeois de Paris. Le peuple tremblait de ce qui allait arriver. Il eût suffi d'une querelle entre deux valets, pour mettre aux mains cette multitude de soldats et d'étrangers, Allemands, Liégeois, Brabançons, Bretons, Écossais. Les Parisiens n'avaient plus nul moyen de défense ni de sûreté. Les sages hommes du conseil n'y pouvaient rien. Le roi, depuis quatre mois, n'avait pas eu une lueur de raison. On faisait des prières publiques pour détourner ce fléau de Dieu. La reine, ainsi que le duc de Berri et le duc de Bourbon, qu'on avait faits tous deux capitaines de la ville, s'employaient vainement pour apaiser les deux princes. Rien ne pouvait désarmer leur obstination et leur colère. Les magistrats les plus honorés, les plus saints ecclésiastiques leur parlaient, sans être écoutés, du bien du royaume, ou leur citaient des passages de l'Évangile [1]. Cependant l'un comme l'autre craignaient beaucoup de mettre le trouble dans Paris; ils firent venir, chacun de son côté, les principaux bourgeois de la ville, leur disant de ne point s'inquiéter, qu'ils n'agissaient que dans l'intérêt du roi et pour son service; qu'ils priaient seulement qu'on mît bon ordre à fournir les vivres, promettant

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

qu'ils seraient fidèlement payés. Par bonheur cette promesse fut tenue, ce qui sauva la ville et les campagnes des environs.

On demeura plus d'un mois dans ces angoisses : chaque soir les bourgeois allumaient une lanterne à leur porte, et mettaient de l'eau en réserve, craignant qu'il n'éclatât durant la nuit quelque tumulte ou quelque incendie. Parfois, pour s'efforcer d'arranger les affaires, la reine ou le duc de Berri priaient les princes à dîner. Ils y venaient chacun fortement accompagné ; de sorte que de telles rencontres ne faisaient qu'accroître le péril. Enfin ils cédèrent à tant de prières et de remontrances. Le 14 janvier 1402, ils se réconcilièrent solennellement et s'embrassèrent chez le duc de Berri, à son hôtel de Nesle. En sortant de chez lui ils montèrent à cheval, et se montrèrent ensemble au peuple de Paris, qui rendit grâce à Dieu de cette préservation miraculeuse de la ville.

Mais la concorde était mal établie entre les deux princes, et chacun n'avait pas cessé de vouloir pour lui seul le gouvernement du royaume, et surtout des finances. On commençait aussi à répandre que le duc d'Orléans et Jean, comte de Nevers, se haïssaient mortellement pour quelque outrage fait par le duc à la comtesse de Nevers. L'aversion mutuelle de madame d'Orléans et de madame de Bourgogne était encore un motif de grande division entre les deux maisons. En apparence, le continuel sujet de querelle était toujours la soustraction d'obéissance. Le duc d'Orléans plus docte, et, malgré tous ses désordres, au moins aussi pieux que ses oncles, s'occupait vivement de cette affaire. Elle divisait les écoles, le clergé, le conseil, la cour. Les ambassadeurs d'Espagne et les députés de l'Univer-

sité de Toulouse étaient venus à Paris, pour faire leurs représentations contre la résolution que le roi avait adoptée. Comme il revint en ce moment à la raison, la soustraction fut de nouveau débattue devant lui.

Les ducs de Bourgogne et de Berri la maintinrent comme leur ouvrage, et rappelèrent qu'elle avait été mûrement résolue, sur l'avis du clergé de France et de l'Université. Ils pensaient qu'il était de l'honneur du roi de persister dans sa résolution. Le duc d'Orléans soutenait au contraire qu'on s'était déterminé trop vite en une telle affaire, et qu'il valait mieux tolérer toutes sortes d'abus que d'être sans pasteur et d'avoir une Église sans chef. Il se récriait surtout contre ce siége du château d'Avignon, qui continuait toujours, et il traitait de sacrilége la prison où l'on tenait le pape. Un jour, entre autres, il s'emporta tellement en présence du roi, qu'il dit qu'avant peu il irait lui-même en personne délivrer le Saint-Père. Le duc de Berri lui repartit que cela excédait son pouvoir; ils en vinrent aux grosses paroles, et le roi eut peine à leur imposer silence. Une autre fois, l'Université étant venue devant le roi, un docteur soutint de nouveau par un long discours que la soustraction étant nécessaire et légitime, quiconque s'y opposait par son opinion et son crédit devait être tenu pour fauteur du schisme. Le duc d'Orléans, qui se trouvait là, prit la chose pour lui. Il entra dans une furieuse colère, apostropha le recteur et les docteurs, et leur demanda si c'était un complot tramé contre lui. Ils s'excusèrent de façon à l'irriter davantage encore; il porta ses plaintes au roi et il exigea que l'orateur lui fit des excuses. L'Université n'en persista pas moins à faire soutenir dès le lendemain, par un autre docteur, que le pape était parjure, schismatique et justement dé-

pouillé. Les envoyés d'Espagne, et plus vivement encore les députés de l'Université de Toulouse, dirent, au contraire, qu'on n'avait point procédé juridiquement, qu'on retenait le pape prisonnier contre toute justice, et supplièrent le roi de faire cesser un si grand scandale. L'évêque de Saint-Pons alla plus loin, et fit une telle réprimande aux cardinaux sur leur conduite, que ceux qui étaient présens se virent contraints à s'excuser de leur mieux et à rejeter les fautes sur la sédition du peuple d'Avignon [1].

Une si forte différence dans les opinions contraignit le conseil du roi de déclarer qu'il en serait plus mûrement délibéré. En attendant, le duc de Berri fit mettre en prison les députés de Toulouse, pour avoir soutenu si hardiment un avis contraire à celui du gouvernement de leur province.

Le duc de Bourgogne, peu après sa réconciliation, était retourné à Arras célébrer, avec la pompe et la dépense qu'il mettait en ces occasions, le mariage de son fils Antoine de Bourgogne, comte de Rethel, avec la fille du comte de Saint-Pol. Profitant de cette absence, le duc d'Orléans, poussé par les conseils des gens de sa cour, qui, par avidité et pour s'enrichir de la substance des peuples, animaient encore l'ambition de ce prince, fit si bien que le roi lui attribua le gouvernement entier et absolu du royaume, avec le droit de le suppléer en tout durant ses intervalles de maladie; comme il retomba bientôt après, le duc d'Orléans entra en jouissance du pouvoir [2].

Le premier usage qu'il en fit tout aussitôt, fut d'or-

[1] Le Religieux de Saint-Denis.
[2] *Idem.* — Juvénal. — Ordonnances.

donner la levée d'une nouvelle taille plus énorme que les précédentes ; comme le peuple était épuisé, le clergé y fut compris sous le prétendu titre de prêt. Les évêques eux-mêmes n'en furent pas exempts. Sur le refus des ecclésiastiques, il fut prescrit de saisir le quart de leurs récoltes dans leurs granges et greniers, pour fournir à la dépense des maisons royales. Messire Guy de Roye, archevêque de Reims, se déclara hautement contre cette violation des droits du clergé, et défendit à son diocèse d'y obtempérer. Pendant ce temps, l'archevêque de Sens n'eut de scrupule que dans l'intérêt de l'impôt, et excommunia tous ceux qui n'obéissaient pas à l'édit [1].

Le duc d'Orléans se hâtait d'user de son pouvoir avant qu'il lui fût contesté; il ne céda point. Loin de là, un nouvel édit fut publié le samedi d'après la Pentecôte, pour la levée d'une autre taxe générale, et le secrétaire osa même insérer dans l'acte que la chose avait été résolue en présence et du consentement des ducs de Bourgogne, de Berri et de Bourbon. Le duc de Berri accusa publiquement cet officier d'être un faussaire. Le duc de Bourbon le démentit aussi.

Quant au duc de Bourgogne, il se mit d'abord en route pour revenir à Paris. Mais, apprenant que le roi était malade, il jugea que son voyage serait inutile, et se borna, en attendant, d'écrire au parlement. Il s'excusait de n'être pas venu à Paris, ainsi qu'il y avait été invité; mais le mariage de son fils l'avait retenu. D'ailleurs, la maladie du roi empêchait qu'on ne pût régler les affaires. « En attendant, avisez et mettez-vous en « peine pour que les intérêts de monseigneur le roi et « de son domaine ne soient pas gouvernés comme ils

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

« le sont à présent; car, en vérité, c'est grande pitié « et douleur que d'entendre ce qu'on m'en raconte; et « je ne pouvais croire que les choses fussent en l'état où « elles sont. Faites donc tout le bien que vous pourrez; « c'est assurément votre devoir et votre avantage. « Quant à nous, nous nous y emploierons volontiers « de bon cœur, et de tout notre pouvoir [1]. »

Il ne se borna pas à cette lettre. Il écrivit au prévôt de Paris, avec ordre de faire une lecture publique de sa lettre. Il lui faisait connaître combien il était faux qu'il eût jamais consenti à cette nouvelle exaction : que bien au contraire il la jugeait insupportable à un peuple épuisé, ravagé par une mortalité qui mettait les familles en deuil, et vraiment digne de pitié : que si la finance du roi était ruinée, il ne fallait pas la réparer avec le sang du pauvre peuple, mais en faisant restituer aux gens sans mérite, pour lesquels on imposait cette nouvelle taille, ce qu'ils avaient déjà volé au roi. Il finissait, en disant qu'on lui avait offert deux cent mille écus pour sa part, s'il voulait consentir à l'édit de la taxe [2].

On juge combien ces lettres durent émouvoir les esprits. Chacun désirait le retour du duc de Bourgogne; mais il ne voulait revenir que lorsque le roi aurait recouvré quelque santé. Les souffrances de ce malheureux prince allaient toujours s'agravant. Les bons intervalles devenaient chaque année plus rares et plus courts; il n'y avait plus parmi ceux qui l'environnaient une seule personne qui lui fût véritablement affectionnée et qui prît soin de lui. On se souciait peu de le voir retomber dans ses accès, on le laissait abuser de ses

[1] Registres du parlement. — [2] Le Religieux de Saint-Denis.

retours de santé, dans des divertissemens et des débauches indignes de lui. La reine, qui craignait d'être exposée à son délire frénétique, l'avait abandonné. Sous ce prétexte, on lui amenait les soirs des femmes de basse condition. Il avait pour maîtresse habituelle la fille d'un marchand de chevaux, à qui l'on donna deux belles maisons à Creteil et à Bagnolet. Le peuple de Paris la nommait la petite reine. Telle était la vie qu'on faisait mener au roi de France, ne lui refusant aucune de ses fantaisies, si peu décentes ou raisonnables qu'elles fussent. C'était ainsi que sa dernière rechute était venue d'un tournoi où il avait été imprudemment conduit [1].

Enfin, vers le mois de juin, il retrouva quelque lueur de raison. Le duc d'Orléans qui, par sa femme et par la reine, disposait de lui, fit renouveler la déclaration par laquelle il s'était chargé du gouvernement, et approuver tout ce qu'il avait fait. Mais dès qu'il sut que le duc de Bourgogne se mettait en route pour venir, il craignit le pouvoir que ce prince venait d'acquérir sur le peuple, et se hâta de faire publier que le roi, d'après les instances de la reine, de madame Isabelle, et les siennes, soulageait le peuple du fardeau des nouvelles taxes.

Aussitôt après le retour du duc de Bourgogne, le roi, sur les représentations de ses oncles et de plusieurs hommes sages, convoqua un conseil pour délibérer sur le choix du prince qui devait le remplacer durant sa maladie. Le duc d'Orléans ni le duc de Bourgogne n'assistaient point à cette assemblée; de sorte que les conseillers pouvaient s'exprimer avec plus de liberté.

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

On avouait que le duc d'Orléans avait de fort aimables manières, un accueil séduisant, de la grâce et de l'éloquence dans le discours, qu'il savait se faire aimer; mais on ajoutait qu'il s'abandonnait sans réflexion à ses désirs, qu'il était indulgent à ses inclinations, qu'il décidait toutes les affaires légèrement : qu'enfin ce n'était une chose ni raisonnable ni honorable de confier le gouvernement du royaume à un prince dont la jeunesse avait plus besoin d'être gouvernée que de gouverner, tandis que le duc de Bourgogne était un homme grave, prévoyant et éprouvé [1].

Le roi céda à ces conseils et donna la direction des affaires au duc de Bourgogne. Ce ne fut pas sans beaucoup de signes visibles de haine et de méfiance entre les deux princes. Enfin le duc de Bourgogne s'empara de tout le gouvernement, et ne voulut plus souffrir que son neveu s'en mêlât en rien.

Son premier soin fut, conformément à ce qu'il avait avancé, de se procurer de l'argent sans grever le peuple. Il imagina donc d'envoyer par tout le royaume des commissaires réformateurs, qui étaient chargés de voir quelles aliénations du domaine ou des droits de la couronne avaient été faites; quel salaire ou quels avantages étaient attribués aux officiers royaux, quelle autorité ils s'arrogeaient. Cela semblait assez raisonnable. Ce n'était pourtant qu'une exaction de nouvelle espèce. Les réformateurs avaient commission d'imposer des amendes arbitraires sur tous ceux qui auraient bénéficié des abus. Ils agirent de telle sorte que bientôt il n'y eut qu'un cri contre la réforme. Le Rouergue, et peut-être d'autres provinces, s'en rachetèrent moyen-

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Ordonnances.

nant une somme qu'elles s'imposèrent elles-mêmes [1]. A Reims, il s'éleva une si forte sédition que les commissaires coururent danger de la vie et furent contraints de se sauver. Ce qui indignait le plus, c'est que jamais ces subsides, ces tailles, ces exactions n'étaient employés au bien public. Des sommes immenses allaient se perdre entre les mains des princes, qui cependant n'avaient pas de quoi payer la dépense de leur maison et n'acquittaient pas les dettes dont ils étaient chargés [2]. Le duc de Bourgogne fut donc obligé de céder au murmure du peuple et aux représentations de l'archevêque de Reims, qui était un prélat notable et un grand seigneur : la réforme fut abolie.

Le duc d'Orléans, voyant que le moment lui était peu favorable, affecta de dire qu'il ne s'en soucialt guère et se retira quelque temps à son château de Coucy. Ce fut de là que, le 7 août 1402, il envoya un défi solennel au roi d'Angleterre. Les exemples de ces cartels de chevalerie se multipliaient toujours lorsqu'il n'y avait pas de guerre. Les chevaliers ne pouvaient supporter le repos et l'oisiveté. Il leur fallait, de façon ou d'autre, quelque moyen de s'illustrer et de s'avancer. A défaut des croisades, des voyages d'outre-mer ou de Prusse, les joutes et les défis occupaient leur activité. Il y en avait assez souvent sur les frontières d'Aquitaine entre les hommes d'armes des garnisons ennemies.

Tout dernièrement, le 19 mai 1402, il y avait eu auprès de Bordeaux un beau combat entre sept gentilshommes français et sept gentilshommes anglais. Le sire de Harpedenne, sénéchal de Saintonge, vaillant

[1] Histoire de Languedoc. — [2] Le Religieux de Saint-Denis.

chevalier, avait fait savoir à Paris que certains nobles d'Angleterre avaient désir de faire armes pour l'amour de leurs dames, et que si quelques Français voulaient venir ils les recevraient de leur mieux. Les gentilshommes de la cour du duc d'Orléans ne voulurent pas laisser ce défi sans réponse. Ce prince, qui était le patron de toute la jeune chevalerie, leur accorda volontiers sa permission. Arnault Guilhem, sire de Barbazan, se mit à la tête de l'entreprise. Il choisit pour ses compagnons les sires Tanneguy Duchâtel, de Villars, Pierre Clignet de Brabant, de Bataille, de Carouis et de Champagne, tous chevaliers éprouvés, hormis Champagne qui faisait ses premières armes. Aussi le duc d'Orléans fit-il quelque difficulté pour celui-là : mais le sire de Barbazan en répondit : « Laissez-le « venir, monseigneur, disait-il ; s'il peut une fois tenir « son ennemi corps à corps, il l'abattra à la lutte. »

Le duc d'Orléans donna un grand éclat à cette joute ; il s'en vint même à Saint-Denis prier pour le succès des chevaliers français, et ne s'arrêta pas aux discours des gens sages, qui trouvaient ce combat inutile et propre seulement à rallumer la haine entre les deux nations.

Les chevaliers partirent de Paris en grand appareil et bien armés. Ils arrivèrent au lieu marqué, où le sire de Harpedenne pour les Français, et le comte de Rutland pour les Anglais, étaient juges du camp. Le jour du combat, les chevaliers français entendirent la messe bien dévotement le matin, et reçurent le corps de Notre-Seigneur. Puis le sire de Barbazan leur fit un discours pour leur rappeler la justice de leur cause ; il leur dit qu'il ne fallait pas seulement songer à sa dame et acquérir la bonne grâce du monde, mais à combattre contre les anciens et perpétuels ennemis du roi et de la

France, contre des gens qui venaient de tuer leur roi et de renvoyer outrageusement madame Isabelle, leur reine. Il leur tint encore plusieurs autres sages propos, et les exhorta à bien garder leur honneur.

Quant aux Anglais, on assurait qu'ils ne s'étaient préparés au combat qu'en buvant et mangeant de leur mieux. Ils avaient d'avance concerté un stratagème sur lequel ils comptaient beaucoup. Comme le sire Duchâtel passait pour le plus redoutable des Français, ils tombèrent deux sur lui. Mais alors le sire de Villars, se trouvant libre, assaillit à coups de hache l'Anglais qui combattait le sire de Carouis. C'était justement le sire de Scales, chef de l'entreprise anglaise. Il le jeta mort sur la place. Dès lors l'avantage fut aux Français, mais le combat fut long, opiniâtre et mêlé de beaucoup d'injures : les Anglais traitant les seigneurs français de parasites de cour, et les Français reprochant à leurs adversaires le meurtre de leur roi. Enfin la victoire fut complète pour les chevaliers de France ; le sire de Harpedenne les ramena à Paris où ils furent comblés d'honneurs et de présens [1].

C'était encore une autre joute qui appelait à Coucy le duc d'Orléans. Le sire de Verchin, sénéchal de Hainault, avait fait publier dès le mois de juin un défi à tous chevaliers, écuyers et gentilshommes de nom et d'armes, pour qu'ils eussent à se trouver, si bon leur semblait, au château de Coucy, afin d'y faire contre lui un tournoi d'armes, en présence et sous l'autorité du duc d'Orléans. De là il devait partir pour le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, et il s'offrait à faire joute contre tout venant pendant le chemin, à

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

l'aller et au retour, pourvu que cela ne le détournât pas de plus de vingt lieues. Le sire de Verchin vint donc à Coucy, mais personne ne se présentant au jour indiqué, il s'achemina vers Saint-Jacques de Compostelle. Il eut le bonheur de trouver, chemin faisant, sept joutes, où il se conduisit vaillamment [1].

Ce ne fut donc pas chose merveilleuse si le duc d'Orléans, chevaleresque comme il était, animé par tout ce qui se disait en France contre l'usurpation de la couronne d'Angleterre et la mort du légitime souverain, eut la pensée de devancer la fin de la trêve. Voici la lettre de défi qu'il fit porter au roi Henri, par Orléans son héraut et Champagne son roi d'armes :

« Très-haut et très-puissant prince Henri, roi d'An-
« gleterre : moi, Louis, par la grâce de Dieu, fils et
« frère des rois de France, je vous écris et fais savoir
« qu'à l'aide de Dieu et de la Sainte-Trinité, désirant
« tirer honneur du projet que vous devez avoir de

[1] Monstrelet. (On ignore le temps et le lieu de la naissance d'Enguerrand de Monstrelet; on sait seulement qu'il était issu de *noble génération*, et dans plusieurs actes que M. Dacier a consultés, on lui donne la qualification de *noble homme* ou d'*écuyer*. M. Dacier, qui a inséré dans le recueil de l'Académie des Inscriptions un excellent mémoire sur Monstrelet, pense qu'il appartenait à la Picardie, et que sa naissance n'était pas des plus légitimes. Il semble qu'il naquit avant la fin du quatorzième siècle, c'est-à-dire vers l'an 1390 ou 1395. C'est à Cambrai qu'il écrivit son histoire, et il devint même prévôt de cette ville en 1444. Il mourut en 1453. Ses chroniques commencent au jour de Pâques de l'année 1400, où finit l'histoire de Froissart, et s'étendent jusqu'à la mort du duc de Bourgogne, en 1467. Les treize dernières années ne sont pas de lui et ont été empruntées soit aux grandes chroniques, soit à Jacques Du Clercq. M. Buchon a déterminé exactement les emprunts faits à chacun. Malheureusement son texte plus complet que dans les éditions précédentes, aurait besoin d'une révision attentive et sévère.) (R.)

« montrer votre prouesse, et regardant l'oisiveté par « laquelle plusieurs seigneurs issus du sang royal se « sont perdus en négligeant les faits d'armes : requis par « ma jeunesse, qui excite en moi la volonté de cher- « cher occasion de gagner honneur et bonne renommée : « pensant qu'il est temps que je commence le métier « des armes ; je crois ne le pouvoir faire plus honora- « blement qu'en me trouvant avec vous à un jour et à « un lieu marqués, accompagnés chacun de cent che- « valiers ou écuyers, de nom et d'armes, sans repro- « ches et tous gentilshommes, pour nous combattre « jusqu'au point de se rendre. De sorte que celui à qui « Dieu fera la grâce de donner la victoire pourra emme- « ner l'autre comme son prisonnier ; chacun ayant soin « de ne porter sur soi rien qui ait rapport à nulle invo- « cation défendue par l'église, ni aucun sort jeté, et « ne s'aidant que du corps que Dieu lui a donné ; cha- « cun aussi armé pour sa sûreté comme bon lui semblera « et portant les bâtons accoutumés : c'est à savoir, lance, « hache, épée et dague ; mais ni alène, ni crochet, ni « broche, ni poinçon, ni fer barbelé, ni rasoirs, ni « aiguilles, ni pointes empoisonnées; ce qui pourra être « vérifié par gens à ce connaissant, choisis des deux « parts. Et pour parvenir à cette journée si désirée, je « vous fais savoir qu'à l'aide de Dieu, de Notre-Dame « et de monseigneur Saint-Michel, je serai, dès que « votre volonté sera sue, en ma ville et cité d'Angou- « lême pour y accomplir ce qui est dit ci-dessus. Il « m'est avis que si votre désir est tel que je pense pour « exécuter ce dessein, vous pourrez venir jusqu'à Bor- « deaux. Et là, sur la frontière, nous trouverons pour « cette journée, un lieu choisi par vos gens et par les « miens que nous y enverrons. Très-haut et très-puis-

« sant prince, mandez-moi et faites-moi savoir votre « volonté, et veuillez abréger le temps pour me mander « quel est votre plaisir : car vous pouvez savoir qu'en « fait d'armes, le plus prompt est toujours le meilleur ; « principalement pour les rois, princes et seigneurs de « France. Et afin que vous sachiez et connaissiez que je « veux réellement accomplir, à l'aide de Dieu, ce que « je vous demande, je souscris ici mon nom de ma « propre main, et je scelle de mes armes les présentes « lettres, écrites de mon château de Couey, le 7e jour « d'août 1402. »

Le roi d'Angleterre reçut assez mal les hérauts, et, contre les nobles usages, il ne leur fit aucun présent. Il tarda beaucoup à faire partir les siens et à envoyer sa réponse. Elle arriva enfin au duc d'Orléans le 1er janvier 1403. Le roi d'Angleterre se montrait d'abord offensé de ce que la lettre qu'il avait reçue ne portait point ses titres royaux ; il aurait pu croire, disait-il, qu'elle était pour un autre que pour lui. Il rappelait ensuite « non-seulement les trêves jurées entre notre « très-cher seigneur et cousin le roi Richard, notre « dernier prédécesseur, que Dieu absolve, et votre sei- « gneur et frère, lesquelles vous-même avez juré tenir ; « mais encore l'alliance dont il fut parlé entre nous à Paris, « les sermens que vous avez prêtés en nos mains, et la « bonne amitié que vous nous avez promise, desquel- « les j'ai les lettres scellées de votre grand sceau. Nous « voulons donc que Dieu et le monde sachent que ce « n'est pas, ce n'a jamais été notre intention d'aller « contre une chose que nous avons promise ; mais puis- « que vous avez commencé à vous montrer contre nous, « avant même d'avoir rendu d'alliance jurée, nous vous « faisons savoir que la lettre d'alliance signée de nous

« que vous avez et que nous aurions tenue, si vous « aviez tenu la vôtre, nous la cassons, annulons et re- « nonçons; et tenons dorénavant pour nuls, tout amour, « amitié ou alliance. Quoique la dignité que Dieu nous « a donnée, et le lieu où nous a mis sa bonne grâce, « nous dispense de répondre, sur une telle question, à « tout autre qu'à ceux qui ont un état pareil et une « égale dignité, nous voulons bien vous répondre.

« Quant à l'oisiveté dont vous parlez, il est vrai que « nous sommes moins employés aux armes et à l'hon- « neur que nos nobles aïeux; mais Dieu est puissant; « lorsqu'il lui plaira, nous suivrons leurs traces; et, « malgré l'oisiveté où nous a mis sa bonté, nous n'avons « pas moins gardé notre honneur envers tous; mais il « n'a jamais été vu, jusqu'à cette heure, qu'aucun des « nobles rois nos aïeux ait été ainsi défié par une per- « sonne de moindre état, et qu'il ait jamais exposé son « corps avec cent personnes ou toute autre nombre, « d'une telle manière, ni pour une telle cause. Car il nous « semble que ce que doit faire un prince roi, c'est pour « l'honneur de Dieu, l'avantage commun de la chrétienté, « le bien de son royaume, et non pas pour une vaine « gloire ou une ambition toute temporelle. Ainsi, lorsqu'il « nous plaira, lorsque l'honneur de Dieu ou de notre « royaume l'exigera, nous irons de notre personne dans « nos pays de delà la mer, accompagné d'autant de gens « que nous voudrons, tous nos loyaux serviteurs, nos « sujets et nos amis; et là, nous défendrons nos droits. « Pour lors, si vous pensez que ce soit chose à faire, « vous viendrez avec un tel nombre de gens qui vous « plaira, et vous contenterez vos courageux désirs. S'il « plaît à Dieu, à Notre-Dame, et à monseigneur Saint- « George, il sera répondu à votre demande de façon

« à ce que vous vous teniez la réponse pour suffisante : « soit que, comme nous le désirons, pour épargner « l'effusion du sang chrétien, nous combattions entre « nos deux personnes, ou entre un plus grand nombre. « Dieu sait, et nous voulons que tout le monde sache « que notre réponse ne procède ni d'orgueil ni de pré- « somption : que nous ne voudrions nullement offenser « aucun homme sage à qui son honneur est cher ; mais « seulement rabattre le cœur hautain et l'outre-cui- « dance de celui, quel qu'il soit, qui ne sait pas se con- « naître lui-même. Et si vous voulez que tous les gens « de votre parti soient sans reproche, gardez mieux vos « promesses et votre signature que vous n'avez fait jus- « qu'à cette heure. »

Le duc d'Orléans ne voulut pas témoigner qu'il fût offensé de cette bravade anglaise. Il fit ses largesses aux hérauts, les traita fort bien, les railla sur l'avarice de leur maître, et envoya, le 16 mars 1403, la réponse suivante :

« Haut et puissant prince Henri, le roi d'Angleterre : « moi, Louis, par la grâce de Dieu, fils et frère des « rois de France, duc d'Orléans, je vous mande et fais « savoir que j'ai reçu, pour bonne étrenne, ce premier « janvier, par Lancastre votre roi d'armes, les lettres « que vous m'avez écrites, et j'ai entendu leur contenu. « Quant à ce que vous ignoriez ou vouliez ignorer si « mes lettres étaient adressées à vous, votre nom y « était, les noms que vous prîtes aux fonts du baptême, « et dont vos père et mère vous appelaient pendant « qu'ils étaient en vie. Si je n'ai pas écrit tout au long « la dignité que vous possédez, c'est que je n'approuve « point et ne veux point approuver la manière dont « vous y êtes parvenu. Quant à la surprise que vous

« montrez de ma demande, à cause des trêves signées « entre mon très-redouté seigneur, monseigneur le roi « de France, d'une part, et d'autre part, très-haut « et très-puissant prince le roi Richard mon neveu, « et votre seigneur lige dernièrement trépassé, Dieu « sait par qui; et aussi à cause d'une alliance faite « entre nous, dont vous m'avez envoyé copie, et que « je rappelle volontiers, et en faisant juges ceux qui la « verront; sachez que j'ai gardé ma parole, comme je « la garderai toujours, s'il plaît à Dieu, et que j'aurais « gardé l'alliance, si, de votre côté, vous n'y aviez « manqué premièrement par ce que vous avez entrepris « contre votre lige et souverain seigneur le roi Richard, « à qui Dieu fasse paix, et qui était allié à monseigneur « le roi de France, par mariage et par traités que « nous jurâmes, nous du lignage de l'un et de l'autre. « Et vous devez connaître par ma lettre d'alliance, si « ceux qui étaient alliés de mondit seigneur n'étaient « pas exceptés. Ainsi, vous pouvez juger si ce serait « maintenant chose honnête à moi d'être votre allié. « Puisque vous dites que nul seigneur chevalier, de « quelque état qu'il soit, ne doit demander de faire « armes, avant de rendre l'alliance jurée, je ne sais si « vous aviez rendu à votre seigneur le roi Richard le « serment de féauté que vous lui aviez juré, avant de « procéder contre sa personne, comme vous avez fait. « Vous m'acquittez des promesses que nous nous étions « faites; mais sachez que depuis ce que vous fîtes à « votre seigneur, je n'eus aucune espérance de vous « voir tenir à moi ou à autrui aucune de vos promesses. « Quant à la considération que vous pouvez avoir pour « la dignité où vous êtes, je ne pense pas que la vertu « divine vous y ait mis, Dieu peut bien dissimuler ses

« desseins, et vous faire régner, comme il l'a fait à « plusieurs autres princes, pour les confondre à la fin. « Ainsi, je n'ai point à me comparer à votre personne; « mon honneur me le défend. Vous m'écrivez que, « nonobstant votre oisiveté, votre honneur a toujours « été bien gardé; c'est ce que l'on sait assez en toutes « contrées. Vous pensez à venir par-deçà la mer, et « vous ne me mandez quand ni où ce sera; faites-le moi « savoir; je vous assure que vous aurez de mes nou- « velles sans beaucoup tarder, et qu'il ne tient qu'à « vous que je fasse et accomplisse, si Dieu me donne « santé, ce que j'ai en ma volonté. Vous dites que vos « aïeux n'étaient pas habitués à être défiés par des per- « sonnes de moindre état. Quels ont été et quels sont « mes aïeux à moi? je n'ai pas besoin de me servir de « héraut, on le sait assez par tout pays. Pour moi, je « me sens, grâce à Dieu, sans reproche. J'ai toujours « fait ce que tout loyal prud'homme doit, tant envers « Dieu qu'envers monseigneur et son royaume. Qui se « comporte ou s'est comporté d'autre sorte ne mérite « pas d'être estimé, fût-il le maître du monde entier. « Un prince roi, dites-vous, ne doit rien faire que pour « l'honneur de Dieu, l'avantage commun de la chré- « tienté, ou le bien de son royaume, et non pas pour « vaine gloire ou ambition temporelle : c'est bien dit; « mais si du temps passé, vous aviez agi ainsi, plu- « sieurs choses que vous avez faites ne seraient pas « arrivées en votre pays. Quel mal avait commis ma « très-redoutée dame, madame la reine d'Angleterre, « qui par votre rigueur et votre cruauté est revenue « en notre pays, désolée de son seigneur qu'elle a « perdu, dénuée de son douaire que vous retenez, « dépouillée de son avoir qu'elle avait emporté d'ici, ou

« qu'elle tenait de son seigneur? Qui, cherchant à ac-
« quérir de l'honneur, ne se montrerait pas pour sou-
« tenir sa cause? Ne sont-ce pas les nobles qui doivent,
« en tout état, défendre les droits des dames veuves,
« et des pucelles d'une si belle vie, comme est ma sus-
« dite dame et nièce? Et comme je lui appartiens de si
« près, m'acquittant de ce que je dois à Dieu et à elle,
« croyez que lorsque vous serez venu par-deçà la mer,
« si vous voulez, ainsi que vous le dites, épargner
« l'effusion du sang humain, et combattre corps à
« corps, vous aurez de moi, avec l'aide de Dieu, de la
« sainte Vierge Marie, et de monseigneur Saint-Michel,
« une réponse qui s'exprimera par les faits. Je vous re-
« mercie pour ceux de mon parti, de ce que vous avez
« plus de pitié de leur sang que de celui de votre sou-
« verain seigneur. Vous m'avez écrit encore que pour
« choisir des gens sans reproche il faut savoir en quel
« état on est soi-même; sachez que je sais qui je suis et
« que tous ceux de ma compagnie sont nobles, loyaux
« et prud'hommes, réputés tels, et n'ayant rien fait
« par écrit, parole ou action, que ne doive faire un
« noble, loyal et prud'homme. Mais vous et vos gens
« regardez à vous-mêmes, et sur toutes choses écrivez-
« moi votre intention, car je désire beaucoup la savoir
« au plus tôt. »

Le roi d'Angleterre ne laissa point cette lettre sans réponse. Sa réplique fut vive et injurieuse. Il y disait entre autres choses : « Votre première lettre procédait,
« disiez-vous, de jeunesse de cœur, du désir d'acqué-
« rir honneur et renom, d'impatience de commencer
« le métier des armes; mais il paraît, par votre nouvel
« écrit, que ce désir a tourné en dépit frivole et en
« paroles de tenson. Pour nous, il ne convient pas à

« notre dignité de défendre notre honneur par voie de « tenson, comme pourrait faire un ménestrel; et nous « n'avons point de réponse à donner à vos propos pleins « de malice, sinon pour démentir ce qui est faux. Pre- « mièrement vous n'approuvez point la manière dont « nous sommes arrivé à notre dignité! Certes je m'en « étonne grandement, car nous vous l'avions bien dit « avant notre départ, et alors vous approuvâtes notre « voyage, et nous promîtes votre secours, si nous le « voulions, contre notre très-cher seigneur et cousin le « roi Richard, que Dieu absolve. Au reste nous faisons « bien peu de compte de votre approbation ou de votre « désapprobation, puisque Dieu et tous ceux de notre « royaume ont approuvé notre droit. Quant au trépas « de notre très-cher seigneur et cousin, que vous rap- « pelez, en disant, *Dieu sait par qui*, nous ne savons « quelle a été votre intention; mais si vous voulez et « osez dire qu'il soit provenu de nous, de notre volonté « ou de notre consentement, cela est faux et le sera « toutes les fois que vous le direz, et nous sommes et « serons prêt, avec l'aide de Dieu, de nous défendre « corps à corps, si vous osez ou voulez le prouver.

« Vous nous écrivez que l'on peut voir, dans vos « lettres d'alliance avec nous, qui vous aviez excepté. « Nous savons que vous aviez fait des exceptions géné- « rales, mais notre très-chère et très-honorée cousine, « madame Isabelle, votre très-honorée dame et nièce, « n'était pas même spécialement exceptée; au contraire, « vous aviez fait une réserve pour votre cher oncle de « Bourgogne; et néanmoins une des principales causes « de notre alliance, qui se fit à votre requête et sur vos « instances, c'était votre malveillance pour votredit « oncle de Bourgogne, comme nous saurons bien le

« déclarer, pour montrer aux hommes loyaux si vous « êtes sans reproche. Il y a telle hypocrisie que le « monde n'a pas découverte, et qui paraît aux yeux de « Dieu. Vous maintenez que depuis les faits dont vous « parlez, vous n'avez plus voulu avoir d'alliance avec « nous ; nous en sommes surpris, car long-temps après « que nous avons été en l'état où nous a mis la grâce de « Dieu, vous nous envoyâtes un de vos chevaliers, por- « tant votre livrée, qui nous raconta, de votre part, que « vous vouliez être notre entier ami, et qu'après votre sei- « gneur et frère, vous aviez autant d'amitié pour nous « que pour aucun prince que ce fût. A telles enseignes « que vous le chargeâtes de nous rappeler l'alliance « que nous avions scellée de notre grand sceau, et que « vous ne voudriez, pour chose au monde, être connue « d'aucun Français ; depuis vous nous avez fait encore « assurer de votre bon vouloir par plusieurs de nos « sujets.

« Vous ne croyez pas que ce soit la vertu divine qui « nous ait mis en la dignité où nous sommes : nous « vous répondrons que notre seigneur Dieu nous a « sans doute accordé sa grâce divine plus que nous ne « la méritons ; mais d'où viendrait ce qu'il lui a plu de « nous donner, si ce n'est de sa bénignité et miséri- « corde ? Certes c'est ce que n'auraient pu faire les dia- « bles ni les sorcières, non plus que tous ceux qui s'en- « tremettent de sorcellerie.

« Vous dites que votredite nièce et très-honorée « dame a eu à se plaindre de notre rigueur et de notre « cruauté, qu'elle est revenue en son pays, désolée de « son seigneur qu'elle a perdu, dénuée de son douaire, « dépouillée de son avoir. Dieu, à qui rien ne peut être « caché, sait que nous lui avons montré affection et

« amitié ; et plût au ciel que vous n'eussiez jamais « fait à aucune dame ni demoiselle plus de vilenie « et de cruauté! Nous croyons que vous en vaudriez « mieux.

« Vous faites sonner bien haut son douaire ; mais si « vous connaissiez le vrai sens des articles et conditions « de son mariage, vous ne verriez point là, à parler « vrai, de sujet de reproche. Quant à son avoir, lors « de notre avénement au royaume, nous lui fîmes plei- « nement restituer ses biens et joyaux, comme il ap- « pert d'une quittance de son père, notre seigneur et « frère, signée en son conseil, vous y étant présent. « Ainsi nous ne l'avons point dépouillée, comme vous « l'avancez faussement ; vous devriez donc aviser à ce « que vous écrivez, car nul prince ne doit écrire qu'avec « loyauté et franchise, ce que vous n'avez pas fait.

« Vous assurez que tous ceux de votre compagnie « sont loyaux et prud'hommes. En ce qui touche votre « compagnie, nous ne disons pas le contraire, car nous « ne les connaissons pas ; mais toutes choses considé- « rées, nous ne vous réputons point tel.

« Vous nous remerciez d'avoir plus de pitié du sang « de vos gens que de celui de notre roi lige et souverain « seigneur : nous vous répondrons que vous avez « menti faussement et méchamment ; et si vous voulez « dire que son sang et sa vie ne nous ont pas été chers, « nous disons que vous mentez, et nous en prenons à « témoin le Dieu véritable. Et si vous osiez le prouver, « je me défendrai de mon corps contre le vôtre, comme « tout prince loyal doit faire, et plût à Dieu que vous « n'eussiez jamais rien fait ni machiné de plus contre la « personne de votre frère, ou contre les siens! nous « croyons qu'ils en seraient maintenant en meilleure

« situation. Vous pensez que nous ne méritons pas « d'être remercié pour avoir eu pitié des gens de votre « côté; toutefois il nous semble, devant Dieu et les « hommes, que nous le méritons, mais non pas pour « la cause que vous prétendez faussement, car nous « avions motif de ménager le sang de ceux de France, « considérant le bon droit que nous y avons et l'espoir « que nous mettons en Dieu; et nul sang ne doit nous « être plus précieux après celui de nos féaux et liges « sujets. Pour l'épargner, nous mettrions volontiers « notre corps contre le vôtre, ainsi que doit faire le « bon pasteur pour ses brebis. Et vous, par votre vaine « gloire et votre cœur orgueilleux, vous les mèneriez « où ils périraient, et vous ne voudriez pas vous expo- « ser pour eux s'il en était besoin. »

Il répétait, en finissant, sans dire ni le lieu, ni le temps, qu'il espérait répondre à son défi et repousser ainsi la malicieuse et fausse renommée que le duc d'Orléans avait voulu jeter sur lui.

Le roi d'Angleterre, tout en reprochant à son adversaire d'avoir écrit des paroles de tenson, avait enchéri encore sur lui, et avait, comme on voit, soigneusement rappelé tous les reproches dont la voix populaire chargeait le duc d'Orléans. Nonobstant les insultes que les deux princes s'étaient ainsi envoyées l'un à l'autre, la chose en resta là. Les lettres furent assez publiques, et les hommes graves avaient grande pitié de voir de si grands personnages se quereller ainsi par invectives, comme de vieilles femmes. L'entreprise du duc d'Orléans, bien que procédant de motifs honorables et d'une noble vaillance, fut blâmée pour avoir amené un tel résultat, et n'avoir servi qu'à préparer la guerre entre les peuples, en irritant la haine entre les

princes [1]. Le roi d'Angleterre fit demander aux ambassadeurs de France, qui étaient en ce moment en conférence à Lelinghen, si la démarche du duc d'Orléans était avouée du roi. Sans faire un désaveu formel, on répondit que le roi était résolu à observer fidèlement la trêve.

Pendant ce temps-là le duc de Bourgogne s'était occupé, avec sa prudence et son habileté accoutumées, de prévenir un des plus grands avantages que l'Angleterre eût pu prendre sur la France.

La duchesse douairière de Bretagne, fille de Charles le Mauvais, roi de Navarre, avait résolu d'épouser le roi d'Angleterre. Le duc de Bourgogne fit tous ses efforts pour la détourner de cette alliance; mais on disait qu'elle s'était prise d'une vive passion pour ce prince, et qu'elle apportait, à son dessein, l'ardeur et l'obstination que mettent dans leurs amours les femmes qui ne sont plus jeunes [2]; rien ne put la dissuader. Le mariage fut conclu le 23 avril 1402. Bientôt elle commença à faire passer en Angleterre ses joyaux et ses trésors. Le roi d'Angleterre s'apprêtait à envoyer, pour la chercher, une grande ambassade et beaucoup d'hommes d'armes. Il était à craindre qu'elle n'emmenât avec elle le jeune duc de Bretagne qui n'avait encore que treize ans, et ses deux frères. Toute cette famille aux mains des Anglais eût été une circonstance menaçante pour la France. Aussi le conseil du roi jugea-t-il indispensable que le duc de Bourgogne se rendît sur-le-champ en Bretagne; mais il savait trop bien comment le duc d'Orléans profitait de son absence, pour ne pas prendre ses précautions; il exigea que ce prince s'éloignât

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — [2] *Idem.*

de la cour, et il fut convenu qu'il se rendrait dans son duché de Luxembourg, tant que durerait le voyage de son oncle [1].

Le duc de Bourgogne reçut cinq mille livres du roi pour les frais de cette commission, et partit en grand appareil avec deux de ses fils et plusieurs des grands seigneurs de sa cour. Il arriva à Nantes, le 1er octobre, chez la duchesse de Bretagne; selon son usage, il disposa favorablement les esprits de tous ceux avec lesquels il avait à traiter, en leur faisant les plus riches présens. Il donna à la duchesse une magnifique couronne ornée de rubis, de saphirs, d'émeraudes et de perles.

L'ascendant qu'il avait sur cette princesse, la confiance qu'il avait inspirée aux barons de Bretagne, assurèrent un plein succès à ses desseins. D'un commun accord, la garde des jeunes princes et l'administration du duché lui furent confiées. Il passa deux mois à régler toutes ces affaires, et dans le courant de décembre il revint à Paris, y ramenant le jeune duc de Bretagne, gendre du roi, ainsi que ses deux frères. On vit arriver, avec grande satisfaction, ces beaux enfans qui étaient vêtus tous les trois de robes de velours écarlate. Le roi, qui se portait tellement quellement, les reçut avec grande bonté [2].

Ce voyage de Bretagne, et le grand service que le duc de Bourgogne venait de rendre au royaume, lui firent un honneur infini, et mirent, pour un moment, son autorité au plus haut. Elle n'était jamais pour lui un moyen de s'enrichir; car, plus il se sentait grand, plus il se croyait obligé à une libérale magnificence. Comme les comptes de presque toutes les dépenses de

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — [2] *Idem.* — D'Argentré. — Juvénal.

ce prince sont venus jusqu'à nous, il est facile de voir ce que lui coûtaient, chaque année, les étrennes du 1er janvier. Celles de l'année 1402, car alors l'année civile commençait à Pâques seulement, furent de la valeur de quarante mille écus, sans parler des sommes en argent qu'il fit payer aux seigneurs de sa suite, pour les rembourser des frais de leur voyage en Bretagne. Il fit encore, cette année-là, une forte dépense, afin de soumettre, par les armes, le sire Humbert de Villars, qui avait prétendu que sa terre de Montréal ne relevait pas de la comté de Bourgogne. Le parlement de ce pays, assemblé à Dôle par les ordres du Duc, et composé, ainsi que c'était encore l'usage en Bourgogne, de chevaliers, d'ecclésiastiques, de conseillers et de baillis désignés par lui pour chaque parlement, avait condamné la prétention du sire de Villars; mais il ne s'était point soumis à la sentence. Il fallut lui faire la guerre; elle fut conduite diligemment par le sire de Vergy, maréchal de Bourgogne et gouverneur de la comté.

Durant ce temps-là, et pour suffire à tant de dépenses, les États de Bourgogne et de la comté étaient obligés d'accorder sans cesse de nouveaux subsides. Toutefois le Duc mettait à la levée des impôts plus de prudence qu'on n'en mettait en France. Il laissait le plus souvent répartir et recouvrer les impôts par des élus et des receveurs que lui désignaient les États. Lorsque des villes ou des bailliages avaient éprouvé quelques pertes ou quelques malheurs, qu'ils faisaient de trop vives représentations, ou qu'on eût aigri les esprits par une trop grande exigence, le Duc accordait des remises ou dispensait de la taxe. S'il y avait dans les villes quelque construction importante à faire, ou des dettes trop considérables à payer, il leur allouait de l'argent ou leur

permettait de s'imposer sans rien prétendre sur l'impôt. De la sorte, les peuples de Bourgogne, dont l'argent n'était pas beaucoup mieux employé ni ménagé que l'argent des peuples de France, étaient cependant moins mécontens et moins malheureux. Leur souverain ne mettait point en oubli leur avantage et leur bien-être; il était raisonnable, et quand les choses n'allaient pas bien, il s'occupait d'y mettre bon ordre [1]. Quant à ses domaines de Flandre, ils avaient leurs usages et leurs priviléges, et le Duc, qui craignait toujours de leur voir recommencer les séditions, songeait à les ménager. Les bonnes villes, de leur côté, savaient, quand il le fallait, faire des sacrifices.

Mais le duc de Bourgogne ne pouvait donner les même soins à l'administration du royaume. Il ne l'avait jamais gouverné d'une manière durable et sans partage. Ce n'était point son domaine, l'héritage de ses enfans. Il ne s'agissait point de ses vassaux ni de ses sujets. D'ailleurs, chaque province avait ses coutumes, ses priviléges qu'elle défendait de son mieux. La plus grande partie de la France était distribuée en apanages ou en gouvernemens à des princes dont l'autorité était fort absolue. Ainsi le duc de Berri conduisait presque à son gré le Languedoc, le Limousin, l'Auvergne, le Berri et le Poitou. Le duc d'Orléans avait aussi de vastes domaines. Sans être princes, les autres grands seigneurs se soumettaient difficilement à l'autorité du roi, et auraient encore plus résisté aux commandemens du duc de Bourgogne. Il avait assez à faire de ranger ceux de ses propres États sous sa règle et sa justice. Il ne s'occupait donc que des plus grands intérêts du royaume, de

[1] Histoire de Bourgogne.

la guerre, de la paix, des alliances, des subsides à demander, et encore sans pouvoir surveiller leur entrée ni leur emploi.

En ce moment, c'était l'union de l'Église qui demandait ses premiers soins; quelque puissant qu'il parût être à son retour de Bretagne, il ne pouvait guère lutter contre le parti, tous les jours plus fort, qui blâmait la soustraction d'obéissance. Les cardinaux mêmes avaient commencé à se repentir de leur rupture avec le pape, et quelques-uns s'occupaient de se réconcilier avec lui; Louis d'Anjou, roi de Sicile et de Provence, lui témoignait les plus grands égards. L'Espagne avait des ambassadeurs à Paris pour travailler en sa faveur. Le Languedoc et les provinces du Midi étaient contraires à ce qu'on avait fait. Le duc d'Orléans, revenu du Luxembourg, était toujours ardent pour cette cause, et, à dire vrai, tous les fidèles étaient au moins étonnés de voir l'Église sans chef. Les ducs de Berri et de Bourgogne, malgré leur désir de persister dans ce qu'ils avaient voulu, furent obligés de céder; une assemblée générale du clergé fut indiquée pour le 15 de mai [1]. Avant cette époque, un nouvel événement vint encore rendre l'affaire plus difficile à régler.

Il y avait cinq années que le pape Benoît était gardé dans son palais d'Avignon par des gens d'armes, qui veillaient avec soin à ce qu'il ne pût s'évader; ils avaient même, depuis quelque temps, reçu du duc de Bourgogne l'ordre de ne laisser sortir ni entrer aucune lettre du palais. Las de cette captivité, et d'après des conseils qui lui parvinrent de Paris, le pape résolut de s'échapper. Un des principaux chevaliers qui commandaient

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

le siége était sire Robert de Braquemont, gentilhomme normand; il allait et venait à son gré du camp au palais.

Le pape fit si bien qu'il mit ce vaillant homme dans ses intérêts. Le 12 de mars 1403, il réussit à s'échapper déguisé, n'emportant avec lui, selon l'usage des papes, qu'une boîte renfermant le corps de Notre-Seigneur; il gardait aussi avec soin une lettre du roi de France, qui lui mandait que, nonobstant le bruit public, il n'avait jamais voulu ni approuvé la soustraction d'obéissance. Le pape entra d'abord dans une maison de la ville, où plusieurs gentilshommes français vinrent lui baiser les pieds et lui montrer le plus grand respect. Au sortir d'Avignon, il arriva à Château-Renard, petite ville voisine, où il trouva une escorte de cinq cents hommes que ses partisans lui avaient amenée d'avance. Là, se trouvant en sûreté, il se fit raser, car il avait juré de ne point couper sa barbe tant qu'il serait captif. Il était si joyeux, qu'ayant demandé au barbier qu'il fit appeler de quel pays il était, et cet homme ayant répondu qu'il était Picard : « Tant mieux, dit-il, cela fait mentir ces « Normands qui avaient promis de me faire la barbe. »

Dès le premier jour il écrivit au roi de France une lettre toute affectueuse; il lui mandait qu'après s'être soumis à une longue captivité, dans l'espoir d'être utile à la paix de l'Église, voyant que ses souffrances étaient plutôt un obstacle à l'exécution de ce dessein, il avait quitté son palais. Il espérait que le roi se réjouirait de l'apprendre, et il allait s'occuper plus efficacement que jamais de relever de son oppression l'Église, sainte épouse de Jésus-Christ. La protection divine n'avait, sans doute, disait-il, favorisé sa retraite que pour lui donner les moyens de travailler à la gloire de la foi catholique, et aussi à l'honneur du roi, son cher fils, et

de sa noble maison. Dès qu'on vit le pape en liberté, on changea promptement à son égard. Les cardinaux s'empressèrent de solliciter leur pardon; les bourgeois d'Avignon le supplièrent de rentrer dans leur ville; des évêques et des docteurs, auparavant animés contre lui, le firent assurer de leur fidélité.

Les cardinaux obtinrent assez promptement le pardon du pape. Il leur permit de se présenter devant lui. Ce fut à ses pieds, les deux genoux en terre, les mains jointes, les larmes aux yeux, qu'ils l'assurèrent de leur repentir, et lui protestèrent de leur fidélité. Il leur fit quelques reproches, mais avec douceur, révoqua les bulles par lesquelles il leur avait interdit le droit d'élection, et, pour mieux montrer sa bonté, il les retint à dîner avec lui. Mais quelle fut leur frayeur lorsqu'au lieu de voir, comme à la coutume, dans la salle du repas, une compagnie d'ecclésiastiques, il la trouvèrent pleine de gens d'armes! Ils crurent que leur dernier moment était arrivé, et qu'à un signal donné ils allaient être massacrés. Ce n'était pourtant que le cortége habituel dont le pape avait jugé à propos de s'environner, et qui le suivait même à l'église [1].

Comme cette nouvelle cour toute guerrière était exigeante et coûteuse, le pape eut en peu de temps épuisé ses trésors. Sa vaisselle d'or et d'argent se convertit en plomb et en étain. Les gens d'Avignon, qui déjà craignaient son ressentiment, furent encore dans des transes plus vives lorsqu'ils connurent sa détresse; ils savaient que rien n'est si impitoyable qu'un prince qui manque d'argent. Cependant il leur accorda un pardon général, exigeant seulement que son palais fût réparé, et que la ville reçût une forte garnison d'Aragonais.

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

Le pape députa bientôt auprès du roi les cardinaux de Poitiers et de Saluces. Ils furent reçus en grande audience le 25 de mai 1403, devant le roi, son frère, ses oncles et ses principaux serviteurs. Le cardinal de Poitiers parla fort adroitement, en ménageant ce qu'il pouvait y avoir de contradictoire dans la conduite du sacré collége; et s'efforça de montrer que la soustraction était un moyen injuste et impolitique de parvenir à l'union, lors même qu'on voudrait supposer au pape une blâmable obstination. Il entra ensuite dans l'éloge de ce pontife, parla de sa douceur, de sa déférence pour les princes de France, de sa résolution de les accepter pour juges de ses intérêts : il prit à témoin le duc d'Orléans, qui avait, dit-il, en main des preuves écrites des dispositions toutes pacifiques du pape; enfin il proposa de revenir à l'obéissance.

Les Universités de Toulouse, Montpellier, Angers et Orléans avaient envoyé des députés; ils appuyèrent cette opinion. Mais l'Université de Paris, dominée par les docteurs de la nation de Normandie, tenait à la soustraction qu'elle avait conseillée. Les ducs de Bourgogne et de Berri étaient aussi loin de céder. Le roi déclara aux cardinaux que l'assemblée du clergé étant sur le point de se réunir, il allait attendre son avis.

Le duc d'Orléans, qui voulait absolument faire prévaloir le parti du pape, rompit toutes les mesures de ses oncles. Il s'empara entièrement de l'esprit du roi. Il le fit d'abord consentir à ce que les voix du clergé, au lieu d'être prises en assemblée et après délibération, fussent recueillies en secret par chaque métropolitain, qui demanderait par écrit l'opinion des ecclésiastiques de son ressort. Cela fait, il profita d'un moment où ses oncles n'étaient point à l'hôtel Saint-Paul, et entra chez

le roi avec les deux cardinaux et quelques prélats. C'était à l'issue du sommeil de midi; le roi était en son oratoire. Le duc d'Orléans lui dit que le plus grand nombre des voix était pour la restitution d'obéissance; le roi répondit qu'il en était content, qu'il tenait Benoît pour un savant et honnête homme, et qu'il ne se souvenait pas d'avoir signé la soustraction. Son frère prit aussitôt le crucifix sur l'autel, et lui fit jurer de rentrer sous l'obéissance du pape. On en dressa acte sur-le-champ; le roi signa; sans plus attendre, on se mit à chanter le *Te Deum* dans l'oratoire même, et le roi l'entendit bien dévotement à genoux. Aussitôt l'ordre fut envoyé à toutes les églises de célébrer des actions de grâces. En un instant les cloches furent en branle : ce fut ainsi que le duc de Bourgogne et le duc de Berri apprirent la grande résolution qu'on venait de prendre[1].

Ils arrivèrent à l'hôtel Saint-Paul, et portèrent au roi d'amères plaintes sur le procédé qu'on avait suivi pour décider une telle affaire; le duc de Bourgogne demanda que tout fût annulé et qu'on délibérât avec la maturité convenable. Le roi ne put répondre autre chose, sinon que son frère lui avait semblé agir par un saint zèle pour la religion, et s'était engagé au nom du pape à des conditions fort raisonnables. On les fit lire, mais le duc de Bourgogne ne cédait point. Le lendemain il y eut à l'hôtel des Tournelles, chez le duc de Berri, une assemblée de prélats où vint le duc de Bourgogne. Le chancelier s'y rendit, fit de nouveau connaître la volonté du roi, et les promesses que le pape avait faites au duc d'Orléans. Le duc de Bourgogne n'avait nulle confiance en de telles promesses, et le duc de Berri pas beau-

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

coup davantage; mais son neveu avait dans l'intervalle réussi à le gagner. Il s'efforça de concilier les deux partis, et d'amollir la résolution de son frère. Parmi les prélats, les uns se soumettaient, d'autres demandaient du temps pour se consulter. On en était à ce point, lorsqu'arriva aux princes un ordre du roi de se rendre sur-le-champ près de lui. Ils le trouvèrent prêt à monter à cheval pour se rendre à Notre-Dame, où il allait rendre des grâces solennelles pour la restitution d'obéissance. Il fallut le suivre : la messe fut célébrée par le cardinal de Poitiers; et maître Pierre d'Ailly, évêque de Cambray, qui avait été un des plus ardens promoteurs de la soustraction, fit un beau sermon pour annoncer le retour à l'obéissance.

Les choses étant ainsi consommées, le duc de Berri fit consentir le duc de Bourgogne à ne s'y point opposer. L'Université eut encore plus de peine à céder. Les Français et les Picards penchaient pour l'obéissance, les Allemands restaient neutres, les Normands n'en montraient que plus d'opiniâtreté. Cependant, se trouvant seuls, ils en eurent honte, et après trois jours se rendirent.

Une telle conduite de la part du duc d'Orléans ralluma toutes les discordes entre le duc de Bourgogne et lui. Déjà au mois d'avril, le crédit toujours plus grand de la reine avait déterminé un notable changement. Le roi avait ordonné la formation d'un nouveau conseil d'État où devaient siéger la reine, les princes, le connétable, le chancelier et divers conseillers. Les affaires devaient se décider par le plus grand nombre de voix. Un autre édit prescrivait à la reine, aux princes, aux évêques, aux principaux seigneurs, aux premiers bourgeois des bonnes villes de prêter serment entre les mains du chancelier, de

n'obéir à nul autre qu'au roi [1]. La méfiance et les inquiétudes étaient si grandes, qu'on ajouta à ce serment celui de reconnaître, après la mort du roi, le dauphin duc de Guyenne, pour roi, souverain et naturel seigeur. L'édit fut porté par le connétable et le chancelier au parlement, où il fut publié en présence des gens du roi, des avocats, des secrétaires-greffiers, notaires et huissiers de la cour, qui en jurèrent tous l'exécution sur les saints Évangiles.

Le même esprit et la même influence firent en même temps déclarer, en cas de mort du roi, l'abolition de toute minorité pour son successeur. Quel que fût son âge, il devait gouverner le royaume comme roi, par lui-même et en son nom, en prenant les avis des plus proches de son sang et des plus sages de son conseil. C'était prévenir la nomination d'un régent, et détruire la sage distinction établie entre la garde du roi et le gouvernement de l'État.

L'union de la reine et du duc d'Orléans commençait à devenir si intime et si publique, que ces ordonnances étaient évidemment dirigées contre le duc de Bourgogne. Néanmoins, il fit paraître, peu de jours après leur publication, les plus éclatantes marques de son pouvoir; il maria trois enfans de son fils, le comte de Nevers, avec trois enfans du roi. Louis, duc de Guyenne, dauphin, fut fiancé avec Marguerite, fille aînée du comte de Nevers; Michelle de France, quatrième fille du roi, avec Philippe de Bourgogne, qui depuis fut duc de Bourgogne; le troisième engagement de mariage fut celui de Jean, duc de Touraine, second fils du roi, avec une autre fille du comte de Nevers. Les motifs que

[1] Ordonnances des rois de France.

donna le roi, dans ses lettres-patentes, furent sa reconnaissance pour les grands et signalés services qu'il avait reçus de son oncle le duc de Bourgogne, dans le gouvernement de sa personne et du royaume; l'avantage que ses enfans devraient retirer de leur alliance avec une maison si puissante; et le profit qui résulterait pour le royaume d'avoir un tel secours contre ses ennemis [1].

Le duc de Bourgogne se surpassa dans les fêtes qu'il donna en cette occasion. Mais ces deux jeunes princes, dont le mariage venait d'être si pompeusement célébré, n'étaient pas destinés par la Providence à parvenir au trône; comme les deux fils que le roi avait déjà eus avant eux, ils devaient mourir jeunes, et la couronne devait venir à l'enfant qui était né peu de semaines avant, le 21 février, et qui avait reçu le nom de Charles, du sire d'Albret, connétable de France, son parrain. C'était ce jour-là même qu'il venait d'être revêtu de l'office de connétable; il succédait à un vaillant et digne chevalier honoré de tout le royaume, au connétable de Sancerre, ce vieux frère d'armes de Duguesclin. Bien qu'il le surpassât en naissance, il n'en avait pas moins été simple en ses manières, ennemi du faste, sans ambition et sans avidité, exact dans la discipline, infatigable dans la guerre; il mourut avec une grande piété et conservant toute sa raison. Se voyant près de sa fin, il se fit donner l'épée de connétable. « Je l'ai fidèlement « gardée durant plusieurs années, dit-il, et me suis « acquitté de mon office loyalement et avec soin; main- « tenant je la rends au roi, je me recommande à ses « prières, et lui demande, pour toute grâce, de per- « mettre que je sois inhumé dans l'église de Saint-De-

[1] Histoire de Bourgogne.

« nis, à laquelle j'ai toujours eu une dévotion parti-
« culière. »

Le duc d'Orléans, qui assistait à ses derniers momens, et qui l'avait toujours aimé, lui promit d'obtenir cette faveur du roi, et aussi de faire payer trois mille écus d'or qui lui étaient dus, sur les gages de son office, pour fonder une chapelle en cette église[1].

Ses funérailles furent solennelles. Le duc de Bourgogne et les autres princes y assistèrent et donnèrent des marques de leur profonde douleur. Toutefois le duc d'Orléans oublia de faire payer la somme destinée à la chapelle.

Le choix du sire d'Albret, pour succéder à ce grand chevalier, ne fut pas approuvé; c'était, il est vrai, le cousin du roi, sa mère était Marguerite de Bourbon, sœur de Jeanne, reine de France; mais il était de petite taille, faible, boiteux, sans expérience des armes, sans gravité dans les mœurs, et peu fait pour conduire les armées du royaume.

Cependant, il semblait que la France eût besoin, plus que jamais, de vaillans et habiles hommes de guerre. Bien que les trêves eussent été renouvelées avec l'Angleterre, que de part et d'autre on se donnât sans cesse des assurances pacifiques, et qu'il y eût des conférences continuelles pour accommoder chaque différend, on pouvait presque dire que les deux royaumes étaient en guerre. Le roi d'Angleterre, encore mal assuré sur son trône, avait continuellement à combattre et à punir des révoltes et des conjurations. Les Écossais profitèrent de ses embarras pour marcher contre lui, et bientôt des chevaliers français s'en allèrent chercher,

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

dans leur armée, l'occasion de combattre les Anglais. Au mois de juillet 1402, ils perdirent une grande bataille à Homeldon. Parmi les prisonniers se trouva entre autres le sire Pierre Desessarts, chevalier des plus estimés de la noblesse de France. Comme il n'était point riche, des commissaires furent nommés pour demander et recueillir, parmi les gentilshommes ou autres, l'argent nécessaire à sa rançon. Le comte Douglas, qui était depuis long-temps l'ami et le frère d'armes des seigneurs français, fut aussi, bien qu'Écossais, racheté de la même sorte.

De leur côté, les Anglais se livraient à de continuelles pirateries; ils prenaient les vaisseaux qui amenaient les vins de Bordeaux à la Rochelle, ou qui sortaient de ce port pour les porter ailleurs; ils descendirent sur l'île de Rhé et y pillèrent une abbaye. Ils ne faisaient pas moins de maux sur les côtes de Bretagne et de Normandie, où les pêcheurs n'osaient plus aller en mer. On accusait le roi d'Angleterre de souffrir et d'encourager ces brigandages; ses ambassadeurs les désavouaient, comme ceux de France désavouaient les entreprises faites en Guyenne, les secours donnés aux révoltés, le défi du duc d'Orléans et tout ce qui semblait une violation des trêves. Le conseil du roi défendait toujours toute tentative contre les Anglais; comme on savait qu'il était fort divisé, et que si le duc de Bourgogne voulait la paix, le duc d'Orléans favorisait la guerre, il se commettait chaque jour des actes de violence; tant on connaissait peu le bon ordre, tant on savait mal obéir à la volonté du roi! D'ailleurs ce n'était pas une chose rare que de voir un simple seigneur défier, en son nom, un roi et lui faire la guerre. Il y avait un brave écuyer du comté de Guines, nommé

Gilbert de Fretun, qui avait toujours refusé le serment de fidélité à l'Angleterre, et qui depuis treize ans gardait la côte de Picardie contre les pirates, en faisant lui-même le même métier. Il envoya défier le roi d'Angleterre, et, ayant équipé deux forts vaisseaux, ravagea les côtes, jusqu'à ce qu'enveloppé par des forces supérieures il périt en se défendant vaillamment [1].

Le sire de Clisson ne voulut pas non plus souffrir patiemment les insultes journalières des Anglais contre les Bretons. Il fit faire un armement considérable. La circonstance semblait heureuse : une nouvelle révolte venait d'éclater contre le roi d'Angleterre; le comte de Northumberland, qui jusqu'alors avait été son plus ferme appui, en était le chef.

Les Bretons mirent en mer plus de douze cents hommes, sous les ordres du sire de Penhouet, amiral de Bretagne, et du sire Guillaume Duchâtel. Ils commencèrent par aller attaquer une flotte anglaise qui était à l'ancre près de Saint-Mahé. Le combat fut terrible et animé par la vieille haine réciproque des Anglais et des Bretons. Enfin ceux-ci l'emportèrent, et ramenèrent dans leurs ports plus de mille prisonniers. Encouragés par cette victoire, les Bretons résolurent de descendre en Angleterre. C'était précisément alors que le roi Henri était contraint de porter toutes ses forces vers le Nord pour combattre les Gallois et le parti du comte de Northumberland. L'entreprise bretonne fut plus considérable encore que la première. On s'empara d'abord des îles de Jersey et de Guernesey. De là on descendit près du port de Plymouth, et la ville fut

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

surprise et brûlée, ainsi que les environs. Mais le roi d'Angleterre venait de remporter une victoire complète à Schrewsbury au mois de juillet 1403, et les Bretons se retirèrent chargés de butin.

Les Anglais tardèrent peu à se venger. Ils équipèrent une flotte nombreuse, montée d'environ dix mille hommes, descendirent à Saint-Mahé près de Brest, y trouvèrent peu de résistance, et mirent tout à feu et à sang. Puis ils se rembarquèrent, et, rencontrant un énorme convoi chargé des vins du Poitou, ils s'en emparèrent [1].

C'était aussi la même année et quelques mois avant, que messire Waleran de Luxembourg, comte de Saint-Pol, allié de la maison royale de France et gouverneur de la Picardie, avait envoyé défier le roi d'Angleterre, dans les termes suivans : « Très-haut et très-puissant « prince, Henri, duc de Lancastre : moi, Waleran de « Luxembourg, comte de Lygny et de Saint-Pol, con- « sidérant l'affinité, amour et confédération que j'avais « avec très-haut et puissant prince Richard, roi d'An- « gleterre, dont j'ai eu la sœur pour épouse : considé- « rant la destruction dudit roi, dont vous êtes notoire- « ment coupable et grandement diffamé ; de plus, la « grande honte et le dommage que moi et ma génération « descendant de lui, en pourront recevoir au temps à « venir, et l'indignation de Dieu tout-puissant, ainsi « que celle de toutes personnes raisonnables et hono- « rables, que je mériterai, si je n'emploie pas toute ma « puissance à venger la mort dudit roi dont j'étais allié. « En conséquence, je vous fais savoir par ces présentes « que je vous nuirai en toutes manières que je pourrai ;

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

« tous les dommages que je pourrai vous faire, tant « par moi que par mes parens, mes hommes ou mes « sujets, je vous les ferai, soit par terre, soit par mer, « toutefois hors du royaume de France; cela, pour les « causes ci-dessus exposées, et nullement pour ce qui « a pu ou pourrait se passer entre mon très-redouté et « souverain seigneur le roi de France et le royaume « d'Angleterre. Et ce, je vous certifie par l'empreinte « de mon sceau. Donné en mon château de Luxem- « bourg, le dixième jour de février 1403[1].

Ce défi, malgré la réserve que le comte de Saint-Pol y avait insérée, fut blâmé comme contraire à la trêve, d'autant que l'entreprise était composée entièrement d'hommes d'armes français. Elle était ridicule aussi par le peu de puissance dont disposait le comte de Saint-Pol. Aussi, le roi Henri tourna-t-il ce défi en raillerie et n'en fit-il nul compte. Le succès répondit à l'idée qu'on en avait conçue. Un débarquement dans l'île de Wight fut repoussé par les seuls habitans, ou plutôt échoua par la crainte de voir arriver une flotte anglaise au secours. Le roi Henri fit dire alors au comte de Saint-Pol qu'il était fâché de ce qu'il n'avait point voulu entrer dans ses États; que pour lui, il espérait mieux faire et le visiter dans le comté de Saint-Pol. En effet, le comte de Sommerset, gouverneur de Calais, que les gens du comte de Saint-Pol avaient eu la sottise de venir insulter, en venant une nuit attacher à la porte de la ville une potence où il était suspendu en effigie, sortit de la place, et saccagea sans résistance le domaine de ce seigneur[2].

Malgré les protestations de loyauté et de désir de la

[1] L'année commença le 30 mars. — [2] Le Religieux de Saint-Denis.

paix qu'on se renouvelait fréquemment, il fallait donc songer à la guerre : véritablement elle était commencée. C'était dans ce moment-là même que la conduite du duc d'Orléans dans l'affaire de la soustraction avait irrité plus que jamais le duc de Bourgogne ; alors le conseil du roi avisa que ce serait une sage précaution de les éloigner tous deux du gouvernement et de les employer à la guerre. Le duc de Bourgogne reçut l'ordre d'aller en Flandre préparer le siége de Calais, et le duc d'Orléans, de se rendre dans la Guyenne.

L'état du roi allait toujours empirant : il retomba malade peu après qu'il eut signé la restitution d'obédience, eut quelques bons intervalles vers la fin du mois de juin, puis demeura sans raison jusqu'au mois de décembre. On prenait beaucoup moins de soin de lui, et l'on n'espérait plus le guérir. Cependant on prêta de nouveau l'oreille à des sorciers, qui se vantèrent de découvrir le secret de sa maladie. Ils étaient quatre : un prêtre, un clerc, un serrurier et une femme. On résolut d'essayer encore et de permettre leurs conjurations. Le prêtre fit faire un grand cercle de fer porté sur douze colonnes, et douze chaînes y étaient attachées. La machine fut placée au plus épais d'une forêt. Il demanda que douze personnes se laissassent enchaîner, protestant qu'il ne leur arriverait aucun mal. Tant par curiosité que par dévouement à la santé du roi, il se présenta douze hommes notables, chevaliers, ecclésiastiques, bourgeois, magistrats. Ils firent tout ce que voulut le prêtre, se soumirent à tout ; mais l'on ne vit rien, on n'entendit rien. Il donna pour raison que les douze personnes avaient fait le signe de la croix, ce qui avait rompu le charme. Bien des gens furent édifiés de cette marque de la force de notre re-

ligion. D'autres rapportèrent qu'un des compagnons du sorcier avait avoué au prévôt de Paris que tout n'était que tromperie. Quoi qu'il en soit, ils furent brûlés vifs. Et une grande grêle ayant peu de jours après ruiné la récolte des vignes, le peuple n'en chercha point d'autre cause [1].

Au même temps, il fut grandement question d'un autre homme, qui avait vu des choses bien merveilleuses. Il était depuis long-temps curieux de parler au diable, il en cherchait sans cesse les moyens, et s'enquérait en tous lieux qui pourrait le lui montrer. Quelqu'un lui conseilla d'aller dans le sauvage pays d'Écosse. Il s'y rendit ; quand il y fut, on lui indiqua une vieille femme, qui passait pour se mêler de ces choses-là. Il s'adressa à elle. Elle lui montra de loin un vieux château tout ruiné, où il n'y avait plus que les murailles et des débris couverts de ronces et d'épines. Elle lui dit d'aller en cet endroit, d'y rester sans crainte, et qu'il trouverait quelqu'un à qui il pourrait parler. Il s'y rendit hardiment ; quand il y eut resté un peu de temps on apporta un cercueil ouvert qu'on posa sur deux grosses pierres ; et alors il vit arriver des nuées de corbeaux au nombre de plus de dix mille, qui décharnèrent le corps couché dans cette bière, ne lui laissant que les os : puis le cercueil fut refermé et emporté. A l'instant parut devant lui une sorte d'homme, qui semblait comme un More d'Afrique. Lui, sans se troubler, lui demanda quel était ce corps ainsi déchiré par les corbeaux. Le More répondit que c'était le roi Salomon, et qu'il en devait souffrir autant tous les jours jusqu'à la fin du monde, mais ne serait pas damné. Ensuite il

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

fit au More trois questions. La première, sur la chose qu'il avait le plus envie de savoir; mais jamais il ne voulut répéter à personne ni les paroles de sa demande, ni celles qu'on lui avait répondues. La seconde question fut de s'informer des trésors perdus; le More répondit que jamais, ni lui, ni ses compagnons ne les révèleraient, parce qu'on les gardait pour l'Ante-Christ. Il s'enquit par la troisième question de ce qui adviendrait de la ville de Paris, et si elle serait détruite à cause de la dissolution qui y régnait, et des péchés infinis qu'on y commettait. Il lui fut répondu qu'il s'y faisait aussi beaucoup de bonnes actions, et qu'il y avait d'honnêtes personnes dont les prières sauveraient la ville, mais qu'elle souffrirait de grands maux, et qu'on y verrait de cruelles divisions [1].

Cette dernière prédiction n'avait rien de merveilleux; chaque jour tous les hommes sages gémissaient d'une discorde qui devenait de plus en plus menaçante, et qui perdait le royaume. La commission qu'on avait donnée à chacun des deux princes se trouva bientôt inutile. Le duc d'Orléans était parti en grande compagnie : il avait d'abord fait une entrée magnifique dans sa ville d'Orléans. L'Université lui adressa une belle harangue, et il était si docte prince qu'il répondit sur-le-champ, reprenant, sans en rien omettre, tous les points traités par l'orateur. Le lendemain il vint en procession à l'église de monseigneur Saint-Aignan, patron de la ville, et, selon l'usage, se vêtit d'un habit de chanoine. Il reçut de beaux présens de ses sujets. Ce fut là tout le résultat de son voyage, et du grand et coûteux armement qu'il avait fait. La victoire que le

[1] Juvénal.

roi d'Angleterre avait remportée sur les révoltés arrêta les projets de guerre, et l'on se promit encore d'observer la trêve. Pendant ce temps-là, le duc de Bourgogne faisait des dépenses plus grandes et aussi inutiles. Il voulut assiéger Calais, et l'on construisit par ses ordres une quantité de forteresses et de châteaux en bois pour entourer la ville, comme avait fait autrefois le roi Édouard d'Angleterre quand il s'en était emparé. Tout se trouva perdu. Les peuples murmuraient de ce qu'on leur arrachait ainsi leur argent, qui ne profitait jamais à la chose publique [1].

Les deux princes étant revenus, les querelles recommencèrent sur les affaires de l'Église. Malgré toutes les promesses que le duc d'Orléans avait faites au nom du pape, il n'en était ni moins absolu ni moins emporté. Il éleva bientôt la prétention que toutes les collations de bénéfices faites pendant la soustraction étaient nulles, et traita d'intrus l'abbé de Saint-Denis, qu'on lui avait envoyé en ambassade; de nouvelles instances furent inutilement essayées. Enfin le duc d'Orléans, qui s'était rendu garant de la conduite du pape, et qui avait montré tant de zèle pour lui, fut invité à l'aller trouver pour en obtenir plus de raison. Il se rendit au mois d'octobre à Marseille, où était le pape. Il en reçut un grand accueil, le pape le combla de caresses et lui témoigna publiquement toute sa reconnaissance. Mais les semaines et les mois se passaient sans obtenir la réponse qu'on désirait. Alors le conseil du roi se détermina à agir d'autorité. Le duc d'Orléans n'était point présent pour défendre le parti du pape. Le 19 décembre, une déclaration du roi, portée au parlement,

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

statua invariablement que le pape n'avait ni approbation à donner, ni finances à percevoir pour les bénéfices conférés avant la restitution d'obéissance. Les négociations du duc d'Orléans et les espérances qu'il pouvait concevoir d'un résultat heureux pour la paix de l'Église, se trouvèrent renversées. Il revint au mois de février 1404 [1].

La guerre semblait de plus en plus inévitable avec le roi d'Angleterre, et le roi de France n'avait nul moyen d'y pourvoir. Les finances étaient épuisées : on n'avait point de quoi payer la solde des gens d'armes ; les dépenses domestiques du roi et des princes ne se faisaient qu'à force de dettes. Le conseil du roi s'efforçait de tenir secrète une telle misère et de si grands embarras. Le duc de Bourgogne s'opposait de tout son pouvoir à ce qu'on levât de nouvelles tailles : il voulait ménager les peuples mécontens et appauvris, et craignait de les pousser à quelque extrémité. Mais enfin il lui fallut céder à la nécessité. Une taille énorme et générale fut ordonnée en promettant qu'elle serait employée au bien de l'État et pour armer contre les attaques des ennemis [2].

Les princes sortirent de Paris le jour où l'ordonnance fut publiée et criée au Châtelet, tant ils en craignaient l'effet. Cependant la taille fut levée sur-le-champ avec une extrême rigueur. Les gens de justice n'eurent aucune part à la distribution ni au recouvrement de l'impôt. Il n'y avait nul recours contre les collecteurs. Ils faisaient vendre les meubles ; ils traînaient en prison les personnes qui tardaient à payer, et ajoutaient une amende à leur quote-part, prétendant qu'on méritait

[1] L'année commença le 19 avril. — [2] Le Religieux de Saint-Denis.

punition pour avoir manqué aux ordres sacrés du roi.

Quand tout cet argent fut recueilli, le conseil du roi ordonna qu'il serait enfermé dans une tour du palais, et que rien n'en serait ôté que d'un commun accord et pour la défense du royaume; ce qui sembla fort sage à tous les gens de bien. Mais le duc d'Orléans, une nuit, accompagné d'une nombreuse suite armée, sans se soucier du scandale, vint rompre la porte et enleva ce trésor [1].

Il profita pour faire ce larcin de l'absence du duc de Bourgogne. Ce prince était pour lors dans ses États de Flandre. La duchesse de Brabant, dont il était héritier par sa femme, avait souhaité qu'Antoine de Bourgogne, comte de Rethel, à qui son duché devait passer après la mort de Philippe le Hardi, en prît dès lors l'administration. Le duc de Bourgogne venait donc faire reconnaître son fils par les États du pays.

Au milieu des fêtes superbes qu'il donnait dans la ville de Bruxelles à la duchesse de Brabant, il tomba malade d'une de ces maladies populaires qui, dans ce temps-là, ravageaient fréquemment les peuples pauvres et malheureux, et qui dépeuplaient sans cesse des villes sales et infectes. Bientôt le Duc se sentit proche de sa fin. Il demanda à être transporté à son château de Halle [2], où était une chapelle de la Vierge en la-

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

[2] Froissart dit que le duc mourut à l'*Hôtel du Cerf*, qui existe encore (J. Lipsius, *Dira Virgo Hallensis*, c. IV). La bibliothèque de Bourgogne devrait acquérir un MS. in-fol. du XIVe siècle sur parchemin, acheté récemment par le libraire De Bruyn de Malines, et qui renferme les statuts de l'ancienne confrérie de N.-D. à Halle. On y trouve une multitude de signatures des *confrères et consœurs*, et parmi ces dernières, chose assez remarquable, on voit la signature de madame du Châtelet qui, en 1739, avait accompagné Voltaire à Bruxelles. On ne comprend

quelle il avait une dévotion particulière. La duchesse de Bourgogne, qui était à Arras, lui envoya sur-le-champ sa litière, mais il était trop faible pour faire ce trajet autrement que dans une litière à bras. Il se fit porter à l'église Notre-Dame pour y faire ses prières. Si cette divine assistance ne lui rendit point la santé, du moins elle le disposa à une fin chrétienne, où il montra une résignation et une fermeté dignes de sa vie. Jusqu'au dernier moment il conserva sa raison, tint les plus sages discours, et régla prudemment tout ce qui devait se faire après lui. Enfin, le dixième jour de sa maladie, sentant la mort approcher, il fit venir ses deux nobles fils, le comte de Nevers et le comte de Rethel; il les exhorta à aimer, à servir Dieu et aussi le roi, à lui garder loyauté, comme lui-même avait fait durant toute sa vie : à prendre à cœur le bien de la couronne et du royaume; à vivre entre eux avec concorde et amour; à servir et honorer leur digne mère, à bien se garder de trop grever leurs sujets, et à les aimer en bons pères. Il leur recommanda aussi ses bons serviteurs, dont la douleur lui faisait tant de pitié.

Ainsi mourut, le 27 avril 1404, dans la soixante-treizième année de son âge, ce prince dont la fin devait être l'origine de tant de maux. Chacun savait qu'ils étaient tempérés et suspendus par sa prudence, et il fut regretté de tout le royaume. On se rappelait toutes ses bonnes qualités; après s'être montré un hardi cheva-

pas trop d'abord comment la docte *Uranie*, esprit fort par excellence, se trouve là; mais elle avait un procès en Belgique contre la famille de Hoensbroeck, et sans doute elle voulait se rendre favorable l'archiduchesse-gouvernante Élisabeth qui était d'une haute dévotion, et que la liaison de madame du Châtelet avec le chef des philosophes avait dû indisposer. (R.)

lier, il avait toujours été le plus prudent des princes du sang royal; politique habile, célèbre par sa grande prévoyance, ne faisant rien sans en savoir les conséquences, démêlant facilement le vrai des choses, possédant aussi mieux que personne le langage convenable pour s'entretenir avec des ambassadeurs, et conclure des traités; ami de la paix, tout vaillant qu'il était à la guerre; craignant de trop grever les peuples, et de les jeter dans quelque révolte; sachant s'arrêter au point de s'en faire aimer et de gagner leur confiance; curieux de la règle et du bon ordre; l'ayant mis en ses États autant qu'on le pouvait en ces temps-là.

Il avait recueilli le fruit de son habileté; car, profitant de toutes les occasions pour accroître lui et les siens, il avait en quarante années établi une puissance égale à celle des plus grands souverains de la chrétienté. Il laissait ses enfans et ses petits-enfans riches et fortifiés par les alliances les plus hautes et les plus illustres.

Les intérêts de sa famille et de ses domaines avaient passé avant ceux du royaume, toutefois il avait toujours aimé et défendu l'honneur de la France. Il avait été loyal serviteur de son digne frère le feu roi Charles V, sage régent et conseiller de son neveu Charles VI. On pouvait faire de graves reproches à son gouvernement; mais tout avait dépéri lorsqu'il avait été écarté des conseils. Savoir se faire aimer était aussi une de ses vertus; car il était sincère et assuré de ses amitiés. Le roi Jean son père l'avait préféré à tous ses fils. Le roi Charles V avait eu pour lui une affection et une confiance constantes, et lui de son côté avait toujours chéri et respecté sa mémoire. C'est lui qui, un an avant sa mort, fit venir la savante dame Christine de Pisan, fille de Thomas de

Pisan, astrologue de Charles V, et lui ordonna d'écrire une vie de ce roi, afin de transmettre à la postérité le souvenir de ses vertus [1]. Il avait eu pour son neveu les plus tendres soins, et s'était fidèlement acquitté de la tâche que lui avait léguée son frère mourant. Seulement il aurait dû l'élever plus sévèrement et céder moins à ses désirs [2].

Son amour pour sa femme pouvait être cité comme un rare modèle. Soit affection et scrupule, soit crainte d'offenser une princesse altière et emportée, il lui fut toujours fidèle. Contre la coutume de tous les princes de son temps, il ne laissa aucun bâtard reconnu, et n'eut que des enfans légitimes : cette tendresse pour sa femme n'était pas sans quelque faiblesse, et détermina plus d'une fois sa conduite.

Il était pieux, exact aux pratiques de la religion, et s'occupa toujours des intérêts de l'Église. Il fonda la belle chartreuse de Dijon, et donna beaucoup aux couvens et aux églises; moins pourtant que le duc de Berri et le duc d'Orléans, ce que les moines remarquèrent [3]. Ils l'excusaient cependant à cause de la magnificence qu'il avait introduite dans le service divin. Une de ses grandes dépenses était surtout la musique de sa chapelle; il y mit un faste inconnu jusqu'alors et fort supérieur à ce qui s'était fait chez les rois les plus pieux [4].

Son goût pour la pompe la plus splendide et sa prodigalité obscurcissaient néanmoins toutes ses vertus, en le jetant sans cesse dans des embarras de finances dont il avait peine à sortir, même en employant des

[1] Christine de Pisan. (Voy. t. 1er, p. 91, note 2.) (R.)
[2] Le Religieux de Saint-Denis.
[3] *Idem.*
[4] Histoire de Bourgogne.

moyens peu dignes de lui. Son amour de l'argent n'était pas une sordide avarice, comme dans le duc de Berri; sa magnificence n'était point pure frivolité comme celle du duc d'Orléans. Outre une certaine idée de grandeur, il entrait beaucoup de politique dans sa libéralité. Des présens riches et innombrables qu'il faisait, les pensions qu'il accordait à ses serviteurs et à ceux des autres princes, ce nombre prodigieux d'officiers de toutes sortes, dont il forma la cour de Bourgogne, et qui la fit devenir le modèle de la cour des rois, contribuèrent à l'élever au-dessus de tous les autres princes, et l'aidèrent à réussir dans ses entreprises; mais il en arriva que, monté au faîte de sa puissance, maître des plus vastes États, il ne laissa pas de quoi payer sa sépulture, ni acquitter les dépenses journalières de sa maison, pour lesquelles ses officiers étaient honteusement poursuivis. Et sa femme, cette princesse si fière, craignant que les meubles et biens qu'elle possédait en commun avec son mari ne fussent pas suffisans pour satisfaire aux créanciers, fit ce que les plus chétives bourgeoises ne faisaient pas sans honte; elle renonça authentiquement à la communauté, et s'en vint, dit-on, en signe de cette renonciation, déposer, selon la coutume, sa bourse, son trousseau de clefs et sa ceinture sur le cercueil de son mari [1].

En effet, ce prince était dans un si grand dénûment, que, dès le lendemain de sa mort, ses deux fils mirent en gage son argenterie pour suffire aux premiers frais de ses funérailles. Son corps fut embaumé. Conformément à ses dernières volontés, on le revêtit d'une robe de chartreux, qu'on acheta à un couvent voisin.

[1] Monstrelet. — Meyer.

Le convoi fut digne de son rang. Il prit sa route par Audenarde, Courtray, Lille, Douai, Saint-Quentin, Troyes et Châtillon, pour arriver à Dijon. Le deuil était mené par les trois fils du Duc, et par le comte de Richemont, frère du duc de Bretagne.

La ville de Dijon envoya au-devant du corps jusqu'au Val-de-Suzon, les maires, les échevins, cent des principaux bourgeois à cheval, et cent pauvres vêtus de noir, portant des torches de cire. Tout fut magnifique et solennel dans cette triste cérémonie.

Ce fut le 15 de juin 1404 que le corps de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, fut déposé dans l'église des Chartreux qu'il avait fondée, et où lui fut élevé un superbe tombeau en marbre avec les pierres qu'il avait lui-même achetées pour cet usage [1].

Des services funèbres furent aussi célébrés à Paris. Le duc de Berri était tombé malade de la même maladie, dans son château de Bicêtre près de Paris ; la crainte de la mort le saisit ; il fit implorer la miséricorde divine par des prières publiques, envoya, comme il l'avait fait souvent, des offrandes précieuses aux églises. Il donna, entre autres, une croix d'or et de pierreries à Notre-Dame. Le clergé ordonna des processions. Mais ceux qui n'avaient rien reçu pour cela, et qui aimaient le peuple n'y assistèrent pas de bon cœur. Il y en eut même qui, au lieu de prières, proféraient contre lui de publiques malédictions, à cause des tailles qu'il avait imposées et des exactions de toute sorte dont il avait chargé les sujets. Peut-être en sut-il quelque chose, car il témoigna un grand repentir de son avarice, et

[1] Les intestins furent enterrés dans l'église de N.-D. à Halle et le cœur envoyé à Saint-Denis. Meyer, fol. 219 *verso*. (R.)

fit même une remise de vingt mille écus sur les derniers impôts [1]. Il guérit; mais, apprenant la mort de son frère le duc de Bourgogne, il en ressentit une inconcevable douleur, et apporta un soin extrême au service qu'il lui fit faire aux Augustins. Le roi aussi, dès qu'il revint à la raison, témoigna un grand chagrin, et assista à une semblable cérémonie dans l'église des Célestins.

Philippe le Hardi laissa trois fils et trois filles :

Jean, qui lui succéda; Antoine, qui prit le nom de duc de Limbourg [2]; Philippe, qui s'appela le comte de Nevers; Marguerite, comtesse d'Ostrenant, qui avait épousé Guillaume de Bavière; Catherine, femme de Frédéric d'Autriche; Marie, comtesse de Savoie. Il avait perdu deux fils et une fille.

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

[2] Ce n'était qu'un titre et rien de plus. Les deux duchés de Brabant et de Limbourg étaient unis depuis la bataille de Voeringen, livrée en 1288 et décrite par Jean de Heelu dans une chronique métrique flamande, que M. Willems fait imprimer en ce moment même. (R.)

Digitized by Google

JEAN SANS PEUR.

Digitized by Google

Digitized by Google

JEAN SANS PEUR.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE.

JEAN SANS PEUR.

1404-1419.

LIVRE PREMIER.

Hommage du Duc. — Guerre avec l'Angleterre. — Murmures contre la reine et le duc d'Orléans. — Le Duc hérite du comté de Flandre. — Sermon contre la reine. — Discorde entre les ducs de Bourgogne et d'Orléans. — Le duc d'Orléans abuse de son pouvoir. — Le duc Jean s'empare du Dauphin. — Ses remontrances. — Préparatifs de guerre entre les princes. — Ils gouvernent en commun. — Guerre en Lorraine. — Mariages célébrés à Compiègne. — Le duc d'Orléans en Guyenne. — Meurtre du duc d'Orléans. — Fuite du duc de Bourgogne. — La duchesse d'Orléans demande justice. — Le Duc revient à Paris. — Sa justification. — Querelle de l'Université et du prévôt de Paris. — Le Duc quitte encore Paris. — La reine revient à Paris. — La duchesse d'Orléans porte son accusation. — Projets contre le Duc. — Guerre contre les Liégeois. — Victoire de Hasbain. — Les Liégeois soumis.

Tandis que le convoi du duc Philippe cheminait lentement pour se rendre au lieu de sa sépulture, ses deux fils aînés, laissant le deuil sous la conduite de Philippe,

leur plus jeune frère, et du comte de Richemont, se rendirent à Paris. Ils venaient prêter foi et hommage au roi, qui, en ce moment, était dans un bon intervalle de santé.

L'hommage rendu par les héritiers du duc de Bourgogne différa de ce qui se pratiquait ordinairement. Jean, comte de Nevers, rendit hommage pour la première pairie du royaume et pour le duché de Bourgogne par deux actes séparés. Il n'était point rare alors qu'un office ou même qu'une simple pension fût donnée en fief[1].

En même temps, et pendant le peu de jours qu'il passa à Paris, le nouveau Duc, assailli des demandes que faisaient tous les marchands, ouvriers et artisans, créanciers de son père, se vit forcé de leur abandonner les meubles qu'il avait laissés. Les tableaux, les tapisseries, les joyaux, les riches vêtemens furent vendus ou pris en paiement pour satisfaire aux créances les plus pressantes. De la sorte on acquitta une portion des dettes jusqu'à la somme de cent dix-neuf mille francs[2].

Le duc Jean retourna ensuite rejoindre le convoi de son père, afin d'assister à son entrée à Dijon. La commune conçut à ce sujet quelque inquiétude. Elle craignit qu'au moyen de cette cérémonie funèbre, le nouveau Duc ne fît son entrée dans la ville sans jurer d'en maintenir les priviléges. Dès qu'on lui eut représenté cette difficulté, il s'empressa d'y satisfaire en envoyant la déclaration suivante : « Jean, duc de Bourgogne, comte « de Nevers et baron de Donzy, à tous ceux qui ces

[1] Cette observation ne semble pas se rattacher au fait qui précède. (R.)
[2] Histoire de Bourgogne.

« présentes lettres verront, salut : savoir faisons que, « comme pour recevoir et accueillir plus grandement et « plus honorablement les prélats, barons, et autres « gens d'église et séculiers, qui, lundi prochain, se- « ront aux obsèques de feu notre très-cher seigneur et « père, à qui Dieu pardonne, nous avons intention, s'il « plaît à Dieu, d'aller et entrer en notre ville de Dijon ; « et comme l'office sera long, et grande la presse des « gens qui y seront, et que nous ne pourrions bonne- « ment faire le serment que nos prédécesseurs ducs de « Bourgogne ont accoutumé de faire à leur première « entrée dans ladite ville, selon les priviléges et liberté « d'icelle, nous qui voulons garder et maintenir lesdits « priviléges de notredite ville, voulons, et aux maires « et échevins avons octroyé et accordé, octroyons et « accordons, que l'entrée que nous ferons ce jour-là, « sans jurer ses priviléges, ne lui soit ou ne lui tourne « à aucun préjudice ou diminution desdits priviléges. « En témoignage de quoi avons fait mettre notre sceau « à ces présentes. Donné à Chanceaux, le 13e jour de « juin, l'an de grâce 1404. »

Le Duc tarda peu à accomplir sa promesse ; dès le lendemain des obsèques, le 17 de juin, il fit à Dijon son entrée souveraine, et jura les priviléges de la commune en la manière accoutumée. Il passa quelques jours dans son duché, y confirma et institua, du moins jusqu'à nouvel ordre, tous les officiers du duché nommés sous le règne de son père. Il fit aussi quelques règlemens utiles que lui proposa son conseil[1].

Peu de temps après il retourna à Paris pour y célébrer le mariage, déjà conclu, du dauphin Louis, duc

[1] Histoire de Bourgogne.

de Guyenne, avec sa fille Marguerite de Bourgogne. Les fiançailles de Philippe, son fils aîné, avec Michelle de France, fille du roi, furent aussi solennisées. Le roi lui montrait une grande faveur et lui abandonna une portion des aides imposées sur plusieurs de ses domaines, afin de l'aider à acquitter les dettes de son père. La reine le traitait aussi avec grande amitié. Peu après ce double mariage, elle lui promit avec serment, par acte scellé et authentique, de le protéger et défendre de tout son pouvoir, et de lui donner avis de tout ce qu'elle saurait qu'on voudrait entreprendre contre lui ou ses États. Il ne se mêlait pas encore des affaires du royaume, n'était point d'habitude au conseil du roi, et ne s'occupait que de mettre le bon ordre en son duché. Les querelles que le duc d'Orléans avait eues avec son père ne s'étaient point renouvelées [1]. Mais bientôt elles eurent occasion d'éclater avec la plus grande violence.

La guerre entre l'Angleterre et la France continuait à s'allumer de plus en plus. Les entreprises que les deux royaumes permettaient ou favorisaient chacun de leur côté, devenaient tous les jours plus graves et plus fréquentes. C'était surtout par mer que les Anglais faisaient mille maux à la France. On voulut donc aviser à avoir des vaisseaux; le sire de Savoisy, grand maître d'hôtel de la reine, vaillant chevalier très-favorisé du duc d'Orléans, fut chargé de se rendre auprès du roi de Castille pour lui en demander. Il réussit mal dans sa commission et ne rapporta qu'une promesse assez vague. Comme on s'en plaignit, le roi de Castille fit alors assurer le conseil du roi de tout son empressement. Cette nouvelle réponse, si différente de la première,

[1] Histoire de Bourgogne.

fit tenir de fâcheux discours contre le sire de Savoisy. Mais lui, qui était un brillant champion dans tous les tournois et les joutes, offrit le défi à quiconque maintiendrait qu'il ne s'était pas loyalement acquitté de son ambassade [1].

En même temps, quelques jeunes gentilshommes de Normandie, entre autres les sires de Martel, de la Roche-Guyon et d'Acqueville, sans en demander congé à personne, pas même à leurs parens, équipèrent plusieurs vaisseaux, et, au nombre d'environ deux cents, allèrent chercher aventure contre les Anglais. Ils descendirent dans l'île de Portland et la pillèrent; mais les habitans, voyant leur petit nombre et leur peu de précaution, les entourèrent et les firent honteusement prisonniers [2].

Les Bretons, secrètement autorisés par le conseil du roi, firent aussi cette année-là une nouvelle entreprise sous les ordres des sires Guillaume Duchâtel [3], de la Jaille et de Châteaubriant [4]. Elle ne fut pas conduite

[1] Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

[2] Le Religieux de Saint-Denis.

[3] L'ancienne maison du Châtel est originaire de Bretagne. Tanneguy du Châtel, dont il est parlé quelques lignes plus bas, fut grand-maître de l'hôtel du roi Charles VII; il alla en ambassade à Rome vers le pape Nicolas V, et mourut fort âgé en Provence, en 1449, sans postérité. Un autre Tanneguy du Châtel, vicomte de la Bellière, était grand-écuyer de France, et mourut en 1477. De la branche aînée de cette maison, sortaient les seigneurs de Coetengars, de Coetelez et de Melle. Voy. le père Anselme, t. VIII, p. 357 et suiv. M. de la Chesnaye des Bois, ayant dit dans son *Dictionnaire héraldique*, t. I, p. 435, que cette maison était éteinte, corrigea cette assertion dans une lettre insérée au Mercure de décembre 1757 et tirée à part, in-12 de 8 pages. Cette faute est également corrigée avec d'autres, dans le supplément de 1761, t. I, p. 434. Les du Châtel des Pays-Bas sont distincts de ceux de Bretagne. (R.)

[4] L'illustre écrivain de ce nom est fils de René-Auguste de Château-

avec plus de prudence, et le sire Guillaume Duchâtel, un des plus vaillans chevaliers du royaume, y périt, combattant en désespéré.

Son frère, le sire Tanneguy Duchâtel, résolut de le venger. Il se mit à la tête d'une expédition plus nombreuse et mieux concertée avec quatre cents gentilshommes; il descendit près de Darmouth, mit tout le pays à feu et à sang, y fit un immense butin, et revint en Bretagne sans avoir éprouvé le moindre échec[1].

Pendant ce temps-là, un dessein plus important se préparait. Owen Glandor, descendant des anciens princes de Galles, et fils d'Yvain de Galles, qui avait été compagnon des chevaliers français, et qui avait péri au service du roi, s'était révolté contre le roi d'Angleterre. Il était venu en France demander aide et protection. Le plus grand accueil lui avait été fait par tous les seigneurs et les chevaliers. Chacun voulait prendre part à son aventureuse entreprise. Il fut résolu d'équiper pour cela une grande flotte à Brest, et d'envoyer huit mille gens d'armes sous le commandement de Jacques de Bourbon, comte de la Marche.

Autant pour brûler cette flotte que pour se venger des exploits du sire Duchâtel, les Anglais descendirent auprès de Guerrande, comptant trouver la Bretagne sans défense. Mais le vieux sire de Clisson était sur ses gardes, il envoya demander secours au jeune duc de

briand, dont le grand-père était cet Amaury de Châteaubriand, second fils de Jean de Châteaubriand, troisième du nom, et douzième de la race, seigneur de la Guerrande, de la Ville-André, de Trobeuf, des Tertres, de la Ville-Gessin et de Vauregnier. La baronnie de Châteaubriand est passée par donation dans la maison de Montmorency, et de là dans celle de Condé. *Lectures des mémoires de M. de Châteaubriand*, Paris, 1834, in-8°, p. 19. (R.)

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

Bretagne, qui depuis un an était venu prendre le gouvernement de son État. Le sire de Rieux, maréchal de Bretagne, arriva à la tête de sept cents lances. Les Anglais furent vivement assaillis, et le sire Tanneguy Duchâtel abattit mort, d'un coup de sa puissante hache d'armes, le comte de Beaumont, leur capitaine.

Cet avantage ne servit en rien à l'entreprise du comte de la Marche. Ce jeune prince tarda tellement à venir joindre à Brest les chevaliers qui l'attendaient avec impatience, et qui dépensaient inutilement leur argent; il s'oublia si bien dans les divertissemens de la cour et dans les jeux de cartes et de dés, qu'il n'arriva pour s'embarquer qu'au mois de novembre, lorsque la saison était mauvaise et les vents périlleux. Chacun voulait s'en retourner chez soi; il conjura les chevaliers de ne pas lui faire cet affront. L'année était trop avancée pour songer à tenter une expédition dans le pays de Galles. Le prince voulut d'abord descendre à Darmouth; il craignit d'y trouver trop de résistance, et l'expédition se termina par trois heures passées près de Falmouth, après avoir combattu les habitans du pays [1].

Les Anglais échouèrent aussi dans une tentative sur La Rochelle, où ils avaient voulu pénétrer en pratiquant quelques corruptions parmi les habitans.

C'était sur les frontières de Guyenne que se faisait la guerre la plus vive et la plus continue. Les Gascons, chaque jour dévastés par les Anglais, se plaignirent amèrement au connétable d'Albret, un de leurs principaux seigneurs; ils le conjurèrent de s'arracher à la vie débauchée et frivole qu'il menait à la cour pour venir sauver son pays. Il fut sensible à ces reproches et

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

vint à leur secours, vers la fin d'août, avec huit cents lances. Il réussit bientôt à forcer les garnisons anglaises de se renfermer dans leurs forteresses; il en assiégea plusieurs et s'en empara. Il eut un moment l'espérance de surprendre Bordeaux, où se tramait une conjuration en faveur des Français; mais elle fut découverte [1].

Pendant que le connétable rendait ainsi quelque repos à un pays depuis si long-temps saccagé, et qui même ne pouvait plus être cultivé, le jeune comte de Clermont, fils du duc de Bourbon, vint rendre le même service au Limousin; il faisait là ses premières armes, et s'y montra avec grand honneur; il avait, par défi, pris jour de bataille avec les Anglais. Des prières publiques furent faites à Paris pour obtenir la victoire; mais les ennemis ne se trouvèrent pas au lieu désigné. La guerre se tourna en siéges de châteaux et de forteresses. Le comte de Clermont en prit en grand nombre et délivra presque toute la province.

Le comte de Saint-Pol, malgré ses revers, n'en continuait pas moins la guerre qu'il avait commencée, et vivait dans de fréquens combats avec la garnison de Calais.

Un si grand désordre, et le royaume si mal défendu, excitaient un murmure général contre le gouvernement du duc d'Orléans et de la reine. On disait partout, jusque dans les tavernes et les carrefours, qu'ils ne se souciaient de rien que d'arracher l'argent au peuple, qu'ils le laissaient sans défense contre les ennemis, faisant de la guerre seulement un prétexte à leurs exactions.

La dernière taille avait été dérobée au Louvre par le duc d'Orléans, et pas un écu n'en avait été employé au

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

service du royaume, à ce qu'assuraient les personnes les plus graves et les plus dignes de foi. Tout avait passé aux dépenses du duc et aux somptueux bâtimens qu'il faisait élever dans tous ses domaines. Il fallait donc, si l'on voulait faire une guerre digne du royaume, redemander encore des impôts. Ce fut pour cela que, vers la fin de février 1405, on proposa au conseil du roi une nouvelle taille. Les avis se partagèrent; le duc de Bourgogne, qui avait été appelé au conseil, parla en ces termes :

« Je ne puis m'empêcher de déclarer que vouloir « charger le pauvre peuple d'une nouvelle taille est un « dessein tyrannique. Il est horriblement grevé de la « dernière dont on a reçu des sommes au moins suffi- « santes à ce que nous avions délibéré de faire pour le « bien du royaume. J'ai cru que mon devoir m'obligeait « de parler ainsi. Le conseil peut ordonner ce qui lui « plaira; mais s'il s'accorde avec mon cher cousin d'Or- « léans pour mettre cette taille, je proteste tout haut « que j'empêcherai bien que mes sujets en soient grevés; « elle n'aura cours dans aucune de mes terres. Aussi « bien ai-je des chevaliers et des écuyers tout prêts à « exécuter les ordres de monseigneur le roi, et en tel « nombre qu'il lui plaira. Ils ne refuseront aucune oc- « casion de toutes celles qui se présenteront pour le bien « du royaume. Je dis plus : si le reste de l'argent qu'on « a levé l'an dernier ne suffit pas, j'aime mieux, pour « fermer la bouche à ceux qui seraient mécontens de « mon avis, payer de mes deniers la part qui devrait « être supportée par mes sujets, pourvu que la taxation « soit faite par des gens de bien, et à condition aussi « qu'il soit dûment justifié des motifs qui ont empêché « la dernière taille d'être suffisante. »

Le duc de Bretagne, qui était présent aussi, parla dans le même sens, et offrit d'attendre encore le paiement de cent mille écus qui lui étaient dus pour la dot de sa femme.

Mais le duc d'Orléans avait toute part au pouvoir. Les conseillers du roi étaient ses flatteurs et ses complaisans; ils surent bien trouver des raisons pour soutenir sa volonté. La taille fut résolue, criée et publiée le 5 de mars; le préambule s'expliquait sur la taille de l'année précédente, et condamnait les murmures qu'elle avait excités; on y disait que le produit avait été employé à conquérir des forteresses en Limousin et en Guyenne, et que, si l'entreprise coûteuse du comte de la Marche avait manqué, c'était la faute des vents et des tempêtes.

Ces paroles ne persuadaient personne, et la dure exécution de la nouvelle taille ajoutait encore au mécontentement. Partout on voyait des meubles vendus, des malheureux dépouillés même de la paille de leur lit, ou traînés dans les prisons. Aussi entendait-on les plus horribles imprécations contre le duc d'Orléans. Il craignit qu'on n'en vînt à quelque sédition, et il fut, à son de trompe, défendu de porter ni épée, ni coutelas, ni aucune arme quelconque [1].

Le duc de Bourgogne était devenu, au contraire, grandement cher au peuple dont il avait défendu les intérêts; mais il venait d'être appelé ailleurs par des soins importans. Sa mère était morte presque subitement le 21 mars 1405, n'ayant ainsi survécu à un mari qu'elle avait toujours aimé que onze mois seulement. Sa mort rendait le duc de Bourgogne aussi puissant

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

que l'avait été son père. Il s'empressa de prendre possession de ses nouveaux États de Flandre, et visita, sans tarder, toutes ces riches villes dont il devenait seigneur; il y fut reçu en grande pompe, et se montra d'aussi facile accueil que le duc Philippe : il était assez averti, par l'expérience du passé, des grands avantages qu'il aurait à bien vivre avec les Flamands. Il leur accorda divers priviléges; il concéda que la justice fût rendue en langue allemande dans la Flandre allemande [1]; il remit plusieurs confiscations prononcées sous son père; il promit, et c'était la plus grande affaire, que nulle guerre ne suspendrait le commerce avec les Anglais [2]; enfin, comme on redoutait beaucoup la taille que le conseil du roi de France venait d'ordonner, il fit tout d'un coup cesser les plaintes et les murmures en défendant expressément qu'elle fût payée [3].

Conformément à cette résolution, il envoya, en son nom et celui de ses frères, des députés porter en France leur réponse à cette ordonnance sur la taille qui avait déjà été signifiée à la duchesse leur mère peu de jours avant sa mort. Il répétait dans ses lettres tout ce qu'il avait dit au conseil, et déclara formellement que la taxe ne serait pas levée sur ses sujets [4].

Une telle conduite devait irriter le duc d'Orléans. Il tarda peu à montrer que son intention n'était pas de

[1] L'auteur aura pris la langue *thioise* ou flamande pour la langue *tudesque* ou allemande. La méprise est un peu forte, mais la Belgique est habituée à voir travestir en France son histoire et ses mœurs. — C'était un ancien privilége, d'accord avec l'équité et le bon sens, que les affaires fussent traitées en flamand dans la Flandre flamingante. (R.)

[2] Meyer.

[3] Ce fut Henri Van der Zype qui répondit aux membres de Flandre, au nom du Duc. (R.)

[4] Histoire de Bourgogne.

ménager la maison de Bourgogne. Vers la fin d'avril, il maria en grande solennité mademoiselle d'Harcourt, cousine du roi et de lui, au duc de Gueldre [1], ennemi juré du duc de Bourgogne et de la duchesse de Brabant Lorsque le duc de Limbourg [2], qui gouvernait le Brabant et devait en hériter, eut connaissance de cet affront, il arma sur-le-champ et envoya un héraut défier le duc de Gueldre. Pour le mieux outrager, le héraut, d'après les ordres qu'il avait reçus, se présenta au milieu du banquet des noces, puis, ayant montré ses lettres, il dit au duc de Gueldre qu'il le défiait au nom du duc de Limbourg comme traître et sans foi, ainsi que son maître était prêt à le maintenir contre tous les absens et présens, hormis monseigneur le roi [3].

Le duc de Gueldre entendit le héraut avec calme, et du même visage qu'il recevait les complimens sur son mariage. Il dépouilla sur-le-champ sa belle robe de noces, en fit présent au héraut avec une extrême courtoisie, et le lendemain matin laissa sa nouvelle épouse, pour aller défendre ses États.

Le duc de Bourgogne ne pouvait prendre une part active à cette querelle. Il avait à défendre son comté de Flandre contre les Anglais. Après avoir repoussé le comte

[1] Renaud IV, duc de Gueldre et de Juliers depuis 1402, mourut sans postérité le 23 janvier 1423. (R.)

[2] Antoine de Bourgogne avait été adopté depuis long-temps par Jeanne, duchesse de Brabant. En 1403, le duc Philippe le Hardi demanda aux États du pays de reconnaître ce prince pour successeur de la duchesse encore vivante; mais les États ne voulurent rien entendre. Philippe ne se rebuta pas, et au commencement de l'année suivante, il parvint à faire investir du gouvernement des états de la duchesse Jeanne, son fils Antoine qui prit le titre de duc de Limbourg. Voy. plus haut p. 163, note 2. (R.)

[3] Le Religieux de Saint-Denis.

de Saint-Pol au moment où il allait s'emparer du château de Merk [1], encouragés par leur succès, ils s'étaient saisis de Gravelines, et attaquèrent le port de l'Écluse; mais la garnison et les habitans résistèrent si bien qu'ils repoussèrent les Anglais. Ils perdirent même en cette rencontre leur capitaine.

Il importait donc de munir les villes et forteresses et de réprimer de telles entreprises. Le Duc assembla ses hommes d'armes, reprit Gravelines, plaça de fortes garnisons et mit les côtes et les frontières en état de défense. C'était pendant les mois de mai et de juin.

Pour arrêter la source du mal et pour rendre au royaume le service le plus signalé, ce qui eût importé davantage, c'était de reprendre Calais. Le duc Philippe en avait eu le projet dans les derniers temps de sa vie. Son fils voulut l'accomplir; son conseil, qu'il assembla souvent à Arras, loua fort ce vaillant dessein, mais pensa qu'il ne le fallait entreprendre qu'avec les ordres du roi et les secours qu'il donnerait. Le duc envoya donc des ambassadeurs pour proposer de mettre le siége devant Calais.

Les ambassadeurs furent écoutés avec peu de faveur, et n'obtinrent aucune réponse. Selon le bruit public, le duc d'Orléans et la reine, qui conduisaient tout, ne s'occupaient guère de l'intérêt du royaume. L'aversion contre eux allait toujours croissant. On avait perdu tout respect. Les récits les plus déshonnêtes se faisaient à leur sujet. Les mœurs de la cour se corrompaient de

[1] Marck, village du Pas-de-Calais; il y a aussi dans ce département une commune appelée Merck-Saint-Liévin; mais c'est de la première, située dans le Bas-Calaisis, qu'il s'agit ici. Le comte de Saint-Pol ou Saint-Paul, avait avec lui des Flamands et des Génois. *Quingentos equites et totidem balistarios Genuenses.* Meyer, fol. 222. (R.)

plus en plus; la France devenait un sujet de scandale et de raillerie pour les nations étrangères : les princes et les seigneurs vivaient dans le faste sans payer les pauvres marchands, qui n'osaient demander leurs créances; en même temps le roi et le dauphin restaient dans un dénuement honteux [1].

Tels étaient les discours de chacun; mais personne n'avait la hardiesse d'en parler à ceux qui gouvernaient, lorsque le jour de l'Ascension, la reine alla entendre le sermon d'un savant augustin nommé Jacques Legrand, déjà fort connu par ses livres, et qui en avait même dédié et présenté aux ducs de Berri et d'Orléans. Ce moine s'exprima d'une façon bien courageuse. Après avoir peint avec détail les vices et les vertus des gens de cour, après avoir dit ce qui était à éviter et à pratiquer, il continua ainsi :

« Certes, je voudrais vous plaire, noble reine, mais « je préfère votre salut à la crainte que peut me causer « votre colère. La seule déesse Vénus règne à votre cour. « Les bombances et l'ivresse y font de la nuit le jour, « et se mêlent aux danses lascives. Ce maudit et infernal « cortége assiége la cour, énerve les mœurs et les forces « de beaucoup de gens, et souvent empêche que des « chevaliers et des écuyers efféminés ne partent pour « des expéditions guerrières, de peur d'en revenir es- « tropiés de quelqu'un de leurs membres. »

De là il passa au luxe des habillemens, dont la reine était la principale cause; et après l'avoir fortement réprimandée :

« O reine! ajouta-t-il, voilà, entre beaucoup d'autres « choses, ce qui se dit à la honte de la cour. Si vous

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

« ne voulez pas me croire, prenez l'habit de quelque « pauvre femme, et marchez par la ville, vous en en- « tendrez parler assez de gens. »

La reine n'écouta point tout cela avec plaisir. Les dames de sa maison dirent ensuite au prédicateur qu'elles étaient fort surprises qu'il fût assez téméraire pour tenir de si méchans propos. « Et moi, dit-il, je « suis encore plus surpris que vous osiez commettre « d'aussi méchantes actions, et même de pires, que je « saurai bien dire toutes les fois que cela plaira à la « reine. » Un officier de la reine passant près de lui, se mit alors à dire : « Si l'on m'en croyait, on jetterait « à l'eau ce misérable. » Le moine, méprisant cette menace, lui répliqua : « Il ne faudrait, pour voir ac- « complir ce crime, que vivre sous un tyran pareil à « toi. »

On ne manqua pas de rapporter au roi tout ce qu'avait dit frère Legrand, et de parler des outrages énormes qu'il avait faits à la reine. Il ne se mit point en colère, comme on l'aurait voulu, parut content, et ordonna que frère Legrand vînt prêcher dans son propre oratoire le jour de la Pentecôte.

Le moine prit pour texte, « *Spiritus sanctus docebit « nos omnem veritatem;* » il parla d'abord du mystère de la fête, puis, en venant aux mœurs, il dit que le devoir d'un prédicateur était d'annoncer publiquement la vérité, quelque imposant que fût l'auditoire. Pour lors, il raconta avec détail comment, dans la cour des grands et des chefs de l'État, les préceptes divins étaient foulés aux pieds, la doctrine évangélique repoussée, la foi, la charité, les vertus théologales et cardinales mises en oubli : il réprimanda spécialement les vices de ceux qui s'étaient chargés de conduire le

royaume, et dit qu'il était gouverné mal et avec insouciance.

Le roi entendant tout cela, soit de son propre mouvement, soit par l'avis d'un autre, se leva et vint se placer tout juste en face du prédicateur. Il ne s'en intimida point davantage, et adressant la parole au roi lui-même, il lui dit de mettre à profit ce qu'il entendait, sinon cela tournerait encore à la honte de ses conseillers qui lui célaient la vérité. Puis il se mit à rappeler la mémoire de son père.

« Oui, dit-il, durant son règne, il mit aussi des « tailles sur le peuple, mais avec leur produit il con- « struisit des forteresses pour la défense du royaume, « il repoussa les ennemis, il s'empara de leurs villes, il « épargna des trésors qui le rendirent le plus puissant « des rois de l'Occident; et maintenant rien de tout « cela ne se fait, encore qu'on impose au peuple un « fardeau plus pesant. »

Il ajouta que des tailles deux fois levées dans le cours d'une année, rien n'avait passé à l'avantage public; qu'aucune expédition de guerre n'avait honoré le royaume; que la solde n'était point payée aux gens d'armes, mais que l'on entassait des trésors pour quelques particuliers qui en faisaient les usages les plus déshonnêtes.

« La suprême noblesse de ce temps-ci, continua-t-il, « c'est de fréquenter les maisons de bains, de vivre « dans la débauche, de porter de riches habits à belles « franges, bien lacés et à grandes manches. Sire, cela « vous regarde aussi, et je vous dirai que c'est tout « comme si vous étiez vêtu de la substance, des larmes « et des gémissemens de ce malheureux peuple, dont « les plaintes, nous le disons avec douleur, montent

« vers le suprême Roi, pour accuser tant d'injustice. »

Il parla aussi de quelqu'un qu'il nomma seulement le duc, dont la jeunesse avait annoncé un bon naturel, mais qui maintenant avait encouru la malédiction du peuple par sa vie impudique, par son insatiable cupidité et par l'oppression insupportable que lui et ses pareils exerçaient sur tout le monde.

Sa conclusion fut, qu'il craignait que si tant de méfaits se prolongeaient long-temps, Dieu, qui dispose à son gré de la couronne des rois, ne transportât bientôt le sceptre à des étrangers, ou ne permît que le royaume fût partagé.

Contre le désir et l'attente des courtisans, le roi approuva la fidélité de ce prédicateur et jugea qu'il était raisonnable de réformer les abus qu'il avait accusés. Ce bon dessein ne put avoir aucun effet; le pauvre prince retomba malade le 9 juin [1].

Le duc d'Orléans et la reine continuèrent tout comme par le passé. Peu de jours après, ils prirent cependant pour un avertissement du ciel, un accident qui leur arriva : ils étaient à se promener dans la forêt de Saint-Germain, la reine en sa litière, le duc à cheval; un furieux orage ayant éclaté, le duc s'abrita de la pluie en montant dans la litière. A peine y fut-il que les éclairs et le tonnerre firent une effroyable peur aux chevaux; ils descendirent avec une rapidité extrême vers la rivière, sans que rien les pût retenir; toutefois, par un bonheur inespéré, le conducteur parvint à couper les traits au moment où la litière allait être précipitée dans l'eau. Le lendemain les orages continuèrent et la foudre tomba à l'hôtel Saint-Paul, dans la

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

chambre du Dauphin. Les hommes sages se persuadèrent que ces signes répétés de la colère céleste ne devaient pas être négligés; ils en parlèrent avec force au duc d'Orléans, qui avait des retours à la pénitence aussi facilement que des entraînemens au péché; il ne s'offensa point des conseils qu'on lui donna, et résolut de se réformer. Pour commencer, il fit publier à Paris qu'il allait payer ses dettes, et que ses créanciers eussent à se présenter en son hôtel, à jour marqué. Il en vint plus de huit cents avec leurs mémoires; mais la bonne résolution du duc avait eu le temps de passer; ses gens se raillèrent de tous les pauvres marchands, leur offrant un tiers de leur créance; leur disant, quand ils voulaient se plaindre, que le duc leur avait fait bien de l'honneur en songeant à eux. Ainsi le prince continua, malgré ses exactions, à entretenir sa maison aux dépens d'autrui [1].

Sa cupidité à acquérir par toutes sortes de moyens des terres et des domaines n'en était pas pour cela moins ardente. Il venait récemment encore de gagner, par le crédit qu'il avait eu sur le parlement, un procès dont l'issue avait fait murmurer généralement. La fille du sire de Coucy avait épousé messire Henri de Bar, qui était mort à la croisade; restée veuve, elle avait, disait-on, comme tant d'autres femmes, cédé aux désirs du duc d'Orléans. Il en avait profité pour se faire vendre la terre de Coucy moyennant une modique pension viagère. La dame de Bar mourut peu après, et sa famille, d'après la loi des fiefs, voulut exercer le droit de retrait sur la terre de Coucy; c'est cette affaire où, contre l'attente des plus doctes hommes, le duc

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

d'Orléans l'emporta. Enfin, une dernière tentative sembla mettre le comble à tant d'abus de pouvoir. Pendant que le roi était malade, le duc d'Orléans se conféra à lui-même le gouvernement de Normandie, et se rendit dans la province pour y prendre possession de ce grand office. Les commandans des forteresses refusèrent de le reconnaître et de les lui livrer; les bourgeois de Rouen, à qui il donna l'ordre de porter leurs armes au château, répondirent qu'ils en avaient besoin pour défendre leur ville, et la garder au nom du roi.

Le duc d'Orléans revint alors près du roi, qui avait repris quelque santé, et le pria de le confirmer dans ce gouvernement. Le roi y consentit, mais auparavant voulut en parler à son conseil. Cette fois la prétention du duc d'Orléans était si excessive, que quelques-uns des conseillers eurent le courage de parler vrai au roi : « Monseigneur, dirent-ils, la Normandie est la plus « riche province de votre royaume; il faut que les of- « ficiers qui la gouvernent soient à votre choix, des- « tituables à votre volonté et non à celle d'un autre. Si « le roi votre père vivait encore, nous croyons qu'il ne « vous la donnerait pas à vous-même, son fils aîné et « son successeur; cela est contre le bien du royaume. » Cette résistance donna courage à quelques-uns des principaux seigneurs; ils peignirent au roi l'état des choses, et, outre la détresse des finances du royaume, on lui apprit qu'il n'y avait pas de quoi subvenir à ses propres besoins ni aux dépenses journalières de sa maison. Il sut que ses enfans étaient dans un plus grand abandon encore; il fit venir le Dauphin; l'enfant avoua que cela était vrai, mais que la reine, par ses caresses, lui avait fait promettre de le cacher au roi. La gouvernante confirma aussi ce qu'avait dit le Dauphin; le

roi, touché de ce que cette femme avait suppléé avec tant de zèle et de fidélité à la négligence d'une mère, la remercia grandement, et lui donna le gobelet d'or où il avait coutume de boire [1].

Le roi ainsi éclairé sur la triste situation du royaume et le mauvais gouvernement, montra quelque volonté, et se détermina à assembler un conseil solennel afin d'y aviser; il voulut que tous les princes de son sang y fussent présens; le duc de Bourgogne fut mandé. Il résolut de venir à Paris, de manière à être le maître. Il partit d'Arras le 16 d'août avec environ huit cents chevaliers de Bourgogne et de Flandre, et fit ses dispositions pour que des forces plus considérables vinssent le joindre. Il fit diligence, et l'on apprit bientôt qu'il était à Louvres, non loin de Paris.

Le duc d'Orléans ne s'attendait en aucune sorte à cet événement. Les préparatifs de guerre du duc de Bourgogne ne l'avaient pas inquiété. Il avait pu les croire destinés contre les Anglais. Il manquait d'argent et de gens d'armes. La ville de Paris était animée de fureur contre lui et contre la reine. On tenait pour certain, dans le peuple, que les gens de Metz ayant arrêté des charrettes que cette princesse faisait passer en Allemagne, elles s'étaient trouvées chargées d'argent : qu'ainsi le produit de cette cruelle taxe dont le peuple gémissait avait été pour les étrangers. En cette extrémité le duc d'Orléans et la reine crurent n'avoir d'autre parti à prendre que la fuite. Sans rien dire à personne, ils partirent pour le château de Pouilly-le-Fort près de Melun, laissant seulement l'ordre au duc Louis de Bavière et au maréchal Boucicault d'emmener le lende-

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

main le Dauphin et ses frères; le duc de Berri, le duc de Bourbon, le roi de Sicile, le roi de Navarre ne furent consultés en rien, tout se fit à leur insu. Le roi depuis quelques jours était retombé malade.

Le duc de Bourgogne apprit à Louvres ce départ de la reine et du duc d'Orléans. Il monta sur-le-champ à cheval, espérant être encore à temps d'empêcher que le Dauphin ne fût emmené. En arrivant à Paris, il sut que le duc de Bavière, nonobstant la résistance des domestiques du Dauphin, l'avait enlevé, lui avait fait traverser la Seine en bateau, et avait pris la route de Villejuif. Sans descendre de cheval, sans s'arrêter un moment, le duc de Bourgogne traversa Paris au grand trot avec sa suite, et atteignit le Dauphin à Juvisy entre Villejuif et Corbeil. Il se présenta à lui tout couvert de poussière; le saluant respectueusement, il lui demanda où il allait et s'il n'aimerait pas mieux revenir à Paris : l'enfant répondit que oui. Il était en litière avec la jeune fille du sire de Montaigu, enfant de son âge. Près de lui étaient à cheval son oncle le duc de Bavière, le marquis du Pont, fils du duc de Bar, le sire de Dammartin et le sire de Montaigu. Le duc de Bavière s'avança : « Sire de Bourgogne, dit-il, laissez aller mon-« seigneur d'Aquitaine, mon neveu, auprès de la reine « sa mère et de son oncle monseigneur d'Orléans. On « l'y conduit du consentement du roi son père. » Et il défendit à qui que ce soit d'arrêter la litière où était le Dauphin. Après peu de paroles, le duc de Bourgogne s'écria : « On le ramènera pourtant, et à la barbe de « quiconque voudrait s'y opposer. » Il commanda à ses hommes de retourner les chevaux, et le jeune prince reprit la route de Paris, escorté par les Bourguignons, tandis que son cortége s'enfuyait rapidement

pour porter cette nouvelle à la reine et au duc d'Orléans. Ils étaient à dîner au château de Pouilly, et, craignant de voir arriver sur l'heure les hommes d'armes du duc de Bourgogne, ils se sauvèrent au plus vite à Melun [1].

Cependant les ducs de Berri et de Bourbon, les rois de Navarre et de Sicile s'étaient rangés du parti du duc de Bourgogne. Dès qu'ils surent que le Dauphin revenait, ils vinrent au-devant de lui en grand appareil. Le jeune prince traversa Paris au milieu des acclamations des bourgeois, et fut amené au Louvre toujours accompagné du duc de Bavière. Le duc de Bourgogne se logea d'abord au Louvre en la chambre de saint Louis, et mit une forte garde autour du château.

Dès le lendemain 26 août, il fit convoquer une grande assemblée des princes, des prélats, des conseillers du roi, de l'Université et des principaux de la bourgeoisie. Il la fit présider par le Dauphin; et, après en avoir obtenu de lui la permission, il fit lire par un de ses secrétaires une sorte de remontrance, conçue à peu près en ces termes :

« Jean, duc de Bourgogne, Antoine de Bourgogne, « duc de Limbourg, et Philippe de Bourgogne, comte « de Nevers, vos très-humbles et obéissans sujets, re- « connaissant loyalement, ainsi qu'il est raisonnable, que « chacun dans votre royaume est tenu de vous servir, « aimer et obliger après Dieu, et qu'il ne suffit pas de « s'abstenir de vous faire tort, mais qu'on est tenu et « obligé de vous faire savoir ce que l'on fait ou veut faire « contre vos honneur et profit; sachant que ceux qui « tiennent à vous par proximité de lignage, par alliance

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.

« de mariage ou par grandes seigneuries, y sont plus « spécialement obligés : c'est pour cela, notre très- « redouté et souverain seigneur, que nous, qui à ces « titres nous sentons liés avec vous, qui sommes vos « sujets nés en votre royaume, et, par la grâce de Dieu, « nés de votre lignage et vos cousins; savoir moi Jean, « par votre grâce duc de Bourgogne, pair de France, « doyen des pairs, comte de Flandre et d'Artois; moi, « Antoine comte de Rhétel, châtelain de Lille; et moi « Philippe comte de Nevers, baron de Donzy. En outre « par votre grâce et votre humilité, et celles aussi de « de notre très-redoutée et souveraine dame la reine, « vous avez fait le mariage de mon très-cher et redouté « seigneur, monseigneur le duc de Guyenne, dauphin « de Vienne, votre fils aîné, avec votre très-humble su- « jette fille de moi duc de Bourgogne, et aussi le ma- « riage de madame de Charolais avec mon fils.

« De plus nous y sommes tenus par commande- « ment paternel; car monsieur notre père, que Dieu « ait son âme, votre très-humble et obéissant sujet, « votre oncle, celui qui si doucement vous aima et « vous nourrit durant votre enfance, qui si noblement « vous éleva, qui si loyalement servit jusqu'à sa fin et « vous et votre royaume, ordonna en sa dernière « heure, à moi duc de Bourgogne, et à moi duc de « Limbourg, et nous fit promettre plus que toute « chose au monde, de vous servir et vous obéir; pour « cette cause et celles que nous avons plus haut décla- « rées; et pour la très-grande affection que nous avons « pour vous, pour madame la reine, pour monsei- « gneur de Guyenne, pour toute votre noble famille, « afin de ne pas contrevenir auxdits liens et obligations « en feignant et vous dissimulant le dommage qu'on

« fait à vous et à votre royaume, la félonie, et l'indi-
« gnation de Dieu, il y a nécessité pour nous, ce nous
« semble, de vous exposer et vous déclarer les choses
« qui se font au dommage de vous et de votre royaume :
« lesquelles se divisent, selon notre avis, en quatre
« points.

« Le premier et le principal concerne votre personne,
« dont, quelque nécessaire que cela soit, on ne prend
« pas les soins convenables depuis votre lever jusqu'à
« votre coucher ; souvent vous êtes tellement démené,
« qu'il n'est homme assez fort d'entendement et de
« corps pour ne pas en être troublé. Quant aux con-
« seils que vous tenez maintes fois, on y traite de ce
« qui doit vous causer dommage ; et sous l'ombre et la
« feinte couleur du bien, on demande souvent sans raison
« ce qui est vôtre. Lorsque vous refusez de donner ce
« qu'on demande, il y en a qui reçoivent bien étrange-
« ment votre réponse, et des gens même de votre con-
« seil dérobent vos joyaux et votre vaisselle. Souvent
« aussi, ils sont mis en gage pour de bien chétives oc-
« casions, tant le nom du roi est devenu petit. En même
« temps vos fidèles serviteurs n'ont de vous ni bienfait,
« ni même audience, si ce n'est à grand danger ; ils
« n'osent vous parler comme ils voudraient et comme
« cela serait bien nécessaire, pour votre honneur, pour
« votre bien, pour l'état de votre personne et de votre
« noble famille.

« Le second point a rapport à votre justice, par la-
« quelle au temps passé votre royaume a été renommé
« par-dessus tous les autres ; elle est le principal fonde-
« ment de votre seigneurie ; alors tous officiers, spécia-
« lement les plus nobles, se faisaient par grande et
« mûre élection, afin de garder vos droits et souverai-

« neté, et faire justice aux petits comme aux grands. « Or il en est tout autrement à présent, car communé- « ment vos officiers se font par prières et par cadeaux, « adressés non à vous, mais à ceux qui leur font ob- « tenir leur office, et ils les ont non pour vous, mais « contre vous, dont vos droits et revenus sont beau- « coup diminués.

« Le troisième point, c'est votre domaine, lequel « est si mal gouverné, que plusieurs de vos châteaux, « maisons et édifices sont presque en ruine; vos forêts, « rivières, étangs, foires et marchés, rentes et revenus « sont très-souvent diminués.

« Le quatrième point se rapporte aux gens d'église, « lesquels de mainte manière sont grevés et opprimés, « tant par impositions de la part des officiers de jus- « tice, que par logement des gens d'armes qui leur « gâtent tous leurs vivres, et qui en partant les mettent « souvent à rançon. On leur en fait tant qu'à peine « plusieurs ont-ils de quoi vivre et faire le service divin. « En outre, les nobles et gentilshommes sont quelque- « fois mandés sous prétexte que vous allez faire la « guerre, et ils ne reçoivent point de gage. Aussi, « souvent pour s'acquitter de leur devoir envers vous, « pour se montrer et s'armer, ils vendent leurs meu- « bles et leurs terres à vil prix; car ils ne peuvent tirer « de leurs hommes ni de leurs rentes de quoi suffire « aux grandes charges qu'on leur impose. Quant à « votre peuple, il est tout clair et notoire qu'il va à « sa destruction. Les bonnes gens sont travaillés et « endommagés par les baillis et prévôts, surtout par « les fermiers des tailles et par certains gens d'armes « qu'on a tenus et qu'on tient encore sans raison à « la charge du peuple. C'est là ce qui fait craindre

« que Dieu ne s'en courrouce, si vous n'y pourvoyez.

« Toutes ces choses sont faites sous l'ombre de la « guerre que vous avez contre vos ennemis, à laquelle « cependant on n'apporte aucun remède suffisant, « malgré tant de maux qu'ils ont faits à votre royaume « et à ses alliés du temps de vos prédécesseurs le roi « Philippe et le roi Jean. Depuis, ils ont méchamment « pris et débouté de son royaume le roi Richard d'An- « gleterre votre fils par alliance; ils ont long-temps re- « tenu contre votre volonté madame la reine d'Angle- « terre, votre fille, et ils retiennent encore une part « de son avoir, quelque plainte qu'on en fasse. Derniè- « rement ils ont encore tué et pillé sur mer, le long « des côtes de votre royaume, plusieurs de vos sujets « et alliés, et ruiné beaucoup de riches hommes, « marchands ou autres. Ils ont ravagé plusieurs terres « de votre royaume, mis le feu en plusieurs lieux, en « Picardie, en Flandre, en Bretagne et en Guyenne, « et fait de grands et irréparables dommages.

« Pour ces motifs et bien d'autres, il vous convient, « notre très-redouté seigneur, non point de commen- « cer et puis laisser la guerre comme on fait, mais il « la faut faire haute et la soutenir. Si vous tardez plus « long-temps à la faire, vous en souffrirez un dommage « plus grand, et cela pourra être imputé à très-grande « faute à votre conseil, car en ce moment vos ennemis « sont divisés entre eux, et ont de grandes affaires avec « les Gallois, les Écossais et autres; s'il advenait qu'ils « se missent d'accord, ou qu'ils fissent paix ou trêve « avec leurs ennemis, ils pourraient faire beaucoup « plus de mal à votre royaume.

« Et il semble bien que vous ayez ou devriez avoir de « quoi faire cette guerre; car vous avez un très-beau do-

« maine, qui vaut assez et largement; vous avez des « aides ordonnés pour le fait de la guerre, et qui sont « d'un très-grand revenu; deux grandes tailles ont été « levées naguère en votre royaume, lesquelles devaient « servir à cette guerre, et non à autre chose. On a fait « aussi de grands emprunts, dont bien peu, dit-on, a « été employé pour la guerre; le reste devait du moins « y être appliqué, et non point prendre route vers le « pays étranger.

« Il est fort à craindre qu'il n'en advienne de grands « inconvéniens, attendu le murmure qui se fait entre « les gens d'église, les nobles et autres de votre royaume; « il pourrait s'ensuivre grande commotion qui serait « très-périlleuse, et plus que jamais. Que Dieu nous en « préserve, bien que cela fasse grand mal au cœur de « chaque loyal sujet de votre royaume de voir de si gran- « des finances produire si peu d'effet et de profit. C'est « pourquoi nous qui, comme il a été dit, avons tant d'o- « bligations envers vous, votre royaume et votre noble « famille, nous ne pouvons plus honorablement vous dis- « simuler les choses qui vous sont si contraires, comme « cela peut clairement apparaître, et qui pourraient « le devenir encore plus si le remède n'y était pas brié- « vement apporté; autrement nous encourrions l'in- « dignation de Dieu, de vous, de madame la reine, de « votre noble famille et de tous les prud'hommes de « votre royaume.

« Et nous ne voulons pas pour cela injurier, avilir, « endommager, rechercher qui que ce soit; nous ne « demandons à avoir aucune puissance au gouverne- « ment, nous voulons tant seulement nous acquitter « loyalement de notre devoir envers vous, et nous vous « supplions humblement que vous veuillez remédier

« brièvement auxdits inconvéniens, et qu'il vous plaise « faire parvenir pardevant vous des gens bien choisis et « non suspects qui vous conseillent légalement, afin « d'exécuter ensuite bien et promptement les conseils « qu'ils vous donneront. Et à cet effet nous vous offrons « nos corps, nos biens et nos amis, ainsi que ceux qui « voudront loyalement vous servir.

« Nous ne pourrions ni voir ni souffrir que de tels « inconvéniens et dommages fussent faits encore à vous, « à votre noble famille et à votre royaume, et notre inten- « tion est de ne pas nous retirer qu'il n'y ait été pourvu. »

Après cette lecture, le duc de Bourgogne prit la parole, et ajouta que s'il était venu à Paris accompagné de tant de gens armés, c'était avec le consentement du roi; qu'il fallait le garder contre les ennemis qu'il avait dans le royaume; qu'on n'avait rien à craindre de ses hommes d'armes; qu'au contraire ils pourvoiraient à la sûreté de la ville de Paris. Au reste, il n'avait rien fait, dit-il, que d'après la volonté du duc d'Aquitaine et des autres princes. Là-dessus, le duc d'Aquitaine se leva, et dit que si le duc de Bourgogne l'avait ramené à Paris, c'était en effet de son consentement et de sa libre volonté.

Puis s'avança le sire de Saint-George, de l'illustre maison de Vienne, grand ami du duc Jean. Après avoir demandé audience au Dauphin : « Très-excellent « prince, dit-il, j'ai appris que quelques-uns m'acu- « sent de crime pour avoir prêté aide et conseil à mon- « seigneur le Duc en cette entreprise; mais je main- « tiens hautement, sauf le respect que je dois à vous « et aux assistans, que j'ai gardé ma foi et n'ai point « de crime en ma personne. Si quelqu'un veut soutenir « le contraire, je le maintiendrai de mon corps contre « le sien. » Cela dit, il jeta le gant aux pieds du duc de

Guyenne ; personne ne le releva. Le sire de Châlons et plusieurs autres chevaliers bourguignons en allaient faire autant ; le chancelier leur imposa silence en leur disant qu'il ne s'agissait pas de cela.

Pendant ce temps-là le duc d'Orléans était à Melun, animé d'une grande colère ; il disait tout haut qu'il mourrait mille fois plutôt que d'endurer l'injure faite à la reine et à lui. Il écrivit sur-le-champ au parlement, traitant d'attentat contre la majesté royale l'action du duc de Bourgogne. Il recommandait sur toutes choses qu'on ne permît pas l'entrée de la ville aux hommes d'armes étrangers [1].

Les magistrats et les sages bourgeois de la ville de Paris étaient dans de grandes anxiétés. Ils voyaient que les deux partis allaient avoir recours aux armes, ravager le pays, et rendre le peuple encore plus malheureux. « Que Dieu pourvoie à ce qui adviendra, di-« saient-ils, car c'est en lui qu'il faut mettre espoir et « confiance, et non dans les princes et les enfans des « hommes dont on ne doit pas attendre de salut [2]. »

Tout ce qu'on voyait accroissait l'épouvante générale. Le duc d'Orléans mandait, au nom du roi, des gens d'armes de tous côtés, tandis que les renforts qu'attendait le duc de Bourgogne commençaient à arriver. Le duc de Limbourg traversa la ville à la tête de huit cents hommes d'armes, et les plaça dans des hôtelleries aux entours du Louvre. Jean de Bavière, évêque de Liége, beau-frère du duc de Bourgogne, arriva avec six mille hommes, et entra aussi dans Paris. Deux mille combattans, venus de la comté et du duché de Bourgogne,

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.
[2] Registres du parlement.

pillèrent d'abord Lagny, puis se logèrent entre Paris et Pontoise. Les gens du duc d'Autriche, du comte de Wurtemberg, du comte de Savoie, du prince d'Orange, étaient à Provins et en Brie. Au pont Saint-Maxence s'établirent les hommes de Flandre, de Hainault, de Brabant, de Hollande et de Zélande. C'étaient ceux-là qui faisaient le plus de ravage. En même temps le duc de Berri fortifiait son hôtel de Nesle à Paris, et l'entourait d'une enceinte de charpente. Le duc de Bourgogne faisait mettre des portes aux rues qui aboutissaient, soit au Louvre, soit à son hôtel d'Artois; on construisait aussi, par son ordre, des réduits de planches pour loger des arbalétriers. Chaque nuit le guet était de cinq cents hommes.

Les bourgeois, de plus en plus effrayés, députèrent au duc de Berri pour savoir ce qu'ils auraient à faire. On tint un conseil, et il fut résolu que le duc de Berri serait chargé de la garde du duc de Guyenne et de la ville. Il en fit sur-le-champ clore toutes les portes, hormis les portes Saint-Jacques et Saint-Honoré. Il plaça une garde choisie parmi les chevaliers, autour du Dauphin; les clefs de la Bastille furent redemandées au sire de Montaigu, et le sire de Saint-George en eut le commandement; enfin, il fut permis aux bourgeois de se munir d'armes suffisantes, et d'avoir des chaînes pour défendre leurs rues. Ce fut une grande joie parmi le commun peuple, qui déjà était très-favorable au duc de Bourgogne; on savait qu'il s'était toujours opposé aux tailles; on connaissait les belles remontrances qu'il venait de faire et dont il avait répandu partout des copies; on disait qu'il était venu pour empêcher la reine d'emmener le Dauphin en Allemagne; il rétablissait de jour en jour les priviléges de la ville. En moins de huit

jours il y eut plus de six cents chaînes forgées et placées dans les rues.

Chacun n'en redoutait pas moins la guerre. Bien que le duc d'Orléans ne comptât point de partisans à Paris, et que tous les princes fussent d'accord avec le duc de Bourgogne, il n'était personne qui ne désirât une réconciliation. Le roi même eut quelques instans de raison, et défendit qu'on eût recours aux armes. On fit des prières publiques pour obtenir ce bienfait de la bonté divine; le duc de Bourbon fut envoyé à Melun pour engager le duc d'Orléans à cesser ses armemens et à laisser revenir la reine; il le trouva inflexible. Le lendemain il y retourna encore avec le sire de Montaigu et le comte de Tancarville, et fut encore plus mal reçu. On allait cesser toute tentative d'accommodement; les gens sages obtinrent que le roi de Sicile essaierait encore de ramener le duc d'Orléans à la raison. Comme il en reçut un meilleur accueil, l'Université crut qu'elle pourrait être écoutée et envoya des députés. La reine refusa de les recevoir; mais le duc d'Orléans, qui n'était jamais embarrassé de conférer avec des gens savans et éloquens, après les avoir bien écoutés, se moqua de tous leurs argumens, leur fit beaucoup de belles citations, et leur parla avec une merveilleuse facilité; il leur demanda enfin de quoi ils se mêlaient. « Vous n'appelleriez « point des soldats dans vos assemblées, leur dit-il, pour « vous aider à résoudre un point de doctrine, et l'on « n'a que faire de vous ici dans des affaires de guerre. « Retournez à vos écoles, restez dans votre métier, et « sachez qu'encore qu'on appelle l'Université la fille du « roi, ce n'est pas à elle à s'ingérer du gouvernement du « royaume. » Le roi de Sicile, n'y pouvant rien faire, écrivit au duc de Berri de venir à son aide. Il alla donc

à Melun vers le 15 septembre, et parla au duc d'Orléans avec l'autorité que lui donnaient son âge et son rang dans le royaume. Il lui dit que le duc de Bourgogne, en ramenant le Dauphin, n'avait rien fait que de raisonnable et de conforme à l'avis de tous les princes; puis il blâma non-seulement les motifs, mais la témérité de son entreprise, lui remontrant le peu de forces qu'il avait à sa disposition; enfin il ne craignit pas de lui assurer que s'il persistait, tous les princes seraient contraints de ne voir en lui qu'un ennemi public. A tout cela le duc d'Orléans répondit : « Celui qui a bon « droit le défend bien[1]. »

Chacun alors s'apprêta à combattre; des deux côtés on vivait en de grandes méfiances, et l'on craignait sans cesse d'être trahi. La reine surtout se montra furieuse contre presque toute sa maison, chassa injurieusement de nobles dames et demoiselles qui, jusqu'alors, avaient été dans ses bonnes grâces; elle fit emprisonner le sire de Varennes, son écuyer. Tout cet éclat fit encore plus mal parler d'elle.

Pendant ce temps-là, on disait à Paris que le duc d'Orléans avait pillé les trésors du roi dans le palais de Melun, et qu'il en usait pour pratiquer des intelligences à Paris. Le capitaine de la porte Saint-Martin fut soupçonné, mis en prison, et l'on mura la porte. Une nuit on tenta de forcer l'hôtel du duc de Berri, ce qui répandit une grande alarme. La rivière fut fermée avec des chaînes; les bourgeois bouchèrent tous les soupiraux des caves, crainte d'incendie. Au milieu de tant de gens de guerre, il y avait certes sujet de s'effrayer; cependant le duc de Bourgogne tenait en grand ordre et en

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.

stricte obéissance tous les gens d'armes qu'il avait fait entrer dans la ville; il les payait exactement, et les vivres ne manquaient pas. Dans les campagnes, il n'en allait pas de même, et il s'y commettait de grands excès. Les aventuriers que le roi de Sicile avait auparavant rassemblés pour faire une expédition en Italie, et qu'il avait joints au parti des princes, ruinaient et saccageaient plus que tous les autres. Les Lorrains du parti d'Orléans étaient peut-être encore plus cruels. Les paysans s'enfuyaient dans les villes fermées, abandonnant à la merci des gens de guerre leurs granges remplies et leurs vendanges prêtes à se faire [1].

Le duc d'Orléans, ayant rassemblé les forces que lui avaient amenées le duc de Lorraine, le marquis du Pont, le comte de Clermont, le comte d'Armagnac, le sire de Beaumanoir, le sire de Châtellerault, et quelques autres seigneurs, s'avança, passa la Seine, et s'empara de Charenton. Alors le duc de Bourgogne rangea son armée du côté d'Argenteuil et de Montfaucon. Tout semblait annoncer une bataille; les bannières flottaient de toutes parts. Le duc d'Orléans avait fait peindre sur les siennes un bâton noueux avec la devise : « Je « l'envie, » ce qui, dans le langage du temps signifiait : « Je porte le défi. » Les bannières de Bourgogne représentaient un rabot pour emporter les nœuds du bâton; la devise était : « Je le tiens [2]. »

Cependant le duc d'Orléans n'attaqua point. Le chancelier, le parlement, les magistrats se rendirent chez le roi de Sicile à son hôtel d'Anjou, et conjurèrent les princes de faire un dernier effort pour prévenir la guerre. Ils avaient tous désir de l'empêcher. Le duc d'Orléans,

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — [2] Monstrelet.

dont les troupes commençaient à manquer de vivres, se montra moins dur. Le conseil du roi proposa que les troupes fussent congédiées de part et d'autre, à la réserve de cinq cents hommes que garderait chaque prince, et qu'on s'en remît à la volonté du roi, lorsqu'il reviendrait à la santé. Cette fois, ce fut le duc de Bourgogne qui se refusa à de telles conditions; il dit que ses hommes d'armes ayant à venir de loin, le duc d'Orléans ferait revenir les siens avant qu'il pût réunir une nouvelle armée. On se crut plus loin que jamais de la paix.

Le duc de Bourgogne assembla les principaux bourgeois de Paris, et leur parla ainsi : « Vous savez, mes « très-chers amis, que je ne suis pas venu de si loin « pour mes intérêts, et que j'y ai été amené par l'in- « térêt du peuple accablé par tant d'exactions insuppor- « tables. Il paraît qu'on vous en préparait de plus rudes « encore. On allait doubler l'impôt sur les marchandises, « établir une taille à tant par feu, et d'autres tailles « annuelles. Si je n'étais pas venu en personne, et si je « ne m'y étais pas fortement opposé, vous auriez ainsi « achevé de perdre ce qui vous reste de biens mobiliers. « Mais le duc d'Orléans persiste dans les mêmes des- « seins, et vous n'en êtes pas quittes, ni l'État n'est pas « en sûreté; car il y en a beaucoup parmi vous qui lui « sont favorables. Le seul remède serait d'être tous bien « unis; si vous voulez prendre les armes sous ma con- « duite, je vous engage ma foi qu'avant peu je remet- « trai le royaume dans sa première tranquillité, et que « vous jouirez plus paisiblement que jamais de l'entière « possession de vos biens [1]. »

Les bourgeois le remercièrent de ses bonnes inten-

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.

tions; ils lui offrirent de l'aider de leur argent et de tout leur avoir. Mais quant à prendre les armes, comme ils craignaient que le duc d'Orléans, l'emportant à son tour, ne se vengeât cruellement, ils répondirent qu'ils ne suivraient que le roi en personne ou son fils. Le Duc se montra fort content de cette réponse, il leur promit que le duc de Guyenne s'armerait, se promènerait par la ville, et commanderait tout. Sur cette assurance, on fit quelques préparatifs pour défendre les rues; par-delà les ponts, il y eut même quelques écoliers qui prirent les armes.

Enfin, à force de remontrances et de supplications, et surtout à cause de la disette où se trouvaient de plus en plus les troupes de la campagne, le duc d'Orléans et la reine consentirent à traiter. La reine se mit en route pour venir au bois de Vincennes. Les méfiances étaient telles que le duc de Bourgogne étant venu au-devant d'elle avec un nombreux cortége, elle rebroussa chemin, et retourna à Corbeil. Ce fut encore un retard et quelques jours de souffrance de plus pour les malheureux habitans des campagnes. Enfin elle s'établit à Vincennes; le duc d'Orléans au château de Beauté; et, après huit jours de pourparlers, le 17 d'octobre 1405, la paix fut conclue. Le duc d'Orléans fit serment de s'en rapporter à ce que déciderait le conseil du roi, et consentit qu'il fût fait droit aux remontrances présentées par le duc de Bourgogne. Les gens d'armes furent aussitôt congédiés, et ceux de l'armée bourguignone bien payés au moyen des emprunts que le Duc avait faits chez de riches marchands de Paris et dans les villes de son duché.

Quand la ville fut libre des étrangers, la reine y fit son entrée; elle était avec ses enfans dans un chariot

suspendu et garni de drap d'or; les dames suivaient dans des litières. Les ducs de Bourgogne et d'Orléans étaient à cheval avec tous les princes; ils se donnaient de publics témoignages d'amitié. Le soir ils s'embrassèrent chez le duc de Berri, et leur oncle, en plus grand signe de réconciliation, les fit coucher dans le même lit [1].

Alors on se mit, d'un commun accord, à travailler à quelques réformes et à préparer de belles ordonnances qui ne devaient guère durer [2]. Voyant les princes dans de si heureuses dispositions, l'Université vint les haranguer. L'orateur était le fameux maître Jean Gerson, curé de Saint-Jean, et chancelier de Notre-Dame, qui a été surnommé le docteur évangélique, et à qui l'on a attribué l'Imitation de Jésus-Christ; il prit pour texte: « *Vivat rex,* » et fit un superbe discours sur le gouvernement de l'État, et les vertus qu'il exige. Si l'on eût voulu écouter de si bons renseignemens, les choses n'auraient pas été si mal. « Mais on a beau prêcher, « disait-on, les seigneurs et ceux qui les entourent n'en « tiennent compte et ne pensent qu'à leur intérêt par- « ticulier [3]. »

Ces saintes remontrances ne furent pas cependant tout-à-fait inutiles; d'abord on s'occupa du roi, et l'on rougit du honteux abandon où il était laissé; on lui donnait à manger comme à un animal, le laissant se jeter gloutonnement sur sa nourriture. Depuis cinq mois on avait négligé de changer ses vêtemens, il était rongé de vermine et de pourriture. Durant un de ses accès, il avait introduit dans sa chair un morceau de fer qu'on n'en avait pas retiré, et qui avait produit un

[1] Chron., n° 10297. — [2] Juvénal. — [3] *Idem.*

ulcère infect. Pour lui imposer et vaincre sa résistance maniaque, on fit masquer douze hommes qui eurent soin de se bien cuirasser. Il eut peur de leurs mines effroyables, et se laissa faire doucement. On le lava, on lui coupa la barbe, on lui mit des vêtemens neufs, et l'on prit plus de soin de lui. Cela fit du bien à ce pauvre prince, qui se trouva plus calme; il avait de bons intervalles, et reconnaissait quelques personnes : la visite de maître Juvénal, l'ancien prévôt de Paris, paraissait surtout lui faire plaisir; il lui disait, sans trop savoir pourquoi : « Juvénal, ne perdons pas notre « temps. » On lui fit présider quelques conseils où il fut question de diminuer les dépenses et de soulager le peuple. Les pensions des chambellans et de beaucoup d'autres furent réduites de moitié. On en usa de même pour les gages de tous les officiers royaux. Le nombre des receveurs des finances fut considérablement réduit; on supprima aussi des offices dans le parlement.

Ces épargnes, estimées communément à six cent mille écus d'or, ne suffisaient pas pour rétablir les finances. De beaux projets pour avoir beaucoup de revenus sans grever personne étaient sans cesse présentés, et le duc de Bourgogne continuait à se porter dans les conseils comme le défenseur du peuple [1]. Pendant ce temps-là il tirait de ses provinces le plus d'argent qu'il pouvait, et il en avait fort besoin, à cause des prodigieuses dépenses qu'il venait de faire. Les États du duché de Bourgogne lui consentirent un don gratuit de trente-six mille livres. De même que son père, il gouvernait raisonnablement ses domaines, y maintenait le bon ordre et n'était point haï de ses sujets. Ce ne fut qu'a-

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

près une assez longue résistance, et sur les avis réitérés de son conseil, qu'il adopta un moyen, nouveau encore en Bourgogne, de se procurer de l'argent. Il réunit à son domaine tous les offices de notaires, huissiers, greffiers, et de toute sorte d'officiers publics; puis les donna à ferme, ainsi que le produit de tous droits de chancellerie, greffe et expédition [1].

Les conseils du roi avaient encore à s'occuper du schisme de l'Église, qui se prolongeait sans qu'on y pût prévoir un terme, nonobstant les grandes promesses que le pape Benoît avait faites au duc d'Orléans. Il avait d'abord envoyé deux ambassadeurs à son concurrent le pape Boniface, de Rome, pour l'engager à une entrevue, et s'était apprêté pompeusement à ce voyage solennel, où il avait voulu être accompagné d'un prince de France. Le roi de Sicile s'était chargé de cette commission. Sur ces entrefaites, ce pape Boniface était mort, et les ambassadeurs étaient revenus, disant qu'avant cette mort, arrivée presque subitement, il les avait fort mal reçus : que les cardinaux de cet anti-pape leur avaient montré encore plus d'obstination et d'inimitié, et que la populace de Rome avait failli les mettre en pièces.

Benoît XIII n'en persista pas moins dans son projet de voyage à Rome; comme il manquait d'argent, il imposa un décime sur le clergé de France; l'Université réclama comme à son ordinaire; elle fut assez mal accueillie des princes, et alors le bruit courut qu'ils avaient leur part dans le décime.

Peu après, l'Université reçut une bulle du nouveau pape de Rome, Innocent VII; il montrait des disposi-

[1] Histoire de Bourgogne.

tions toutes pacifiques, bien différentes de celles que les ambassadeurs de Benoît avaient attribuées à la cour pontificale de Rome, et racontait leur séjour et leurs démarches avec des circonstances peu honorables pour eux. Cette ouverture donna lieu à une correspondance entre le duc de Berri et ce pape, où de part et d'autre paraissait un sincère désir de mettre fin au schisme.

Les choses en étaient là pendant les querelles des princes. Après leur réconciliation, comme ils traitaient des affaires du royaume, l'Université demanda l'exemption définitive du décime: n'obtenant point de réponse, elle suspendit son enseignement et ses prédications. Le duc d'Orléans voulut l'engager à les reprendre, mais on se souvenait de sa dure réponse; il lui fut dit qu'on n'avait pas de raison pour se fier plus aux promesses qu'il faisait, qu'à celles qu'il avait déjà faites sans les tenir. Peu de jours après, le roi se trouvant mieux, l'Université se présenta à lui et obtint ce qu'elle souhaitait. L'union de l'Église était ce qui intéressait le plus ce malheureux roi, quand il avait quelque connaissance.

Les princes en étaient au contraire moins émus que par le passé; le duc d'Orléans lui-même, qui était fort savant aux choses de la religion, était trop occupé alors du gouvernement de l'État, pour prendre le même intérêt aux affaires de l'Église. La suite en fut abandonnée au parlement et à l'Université, qui continuèrent à défendre vivement les libertés de l'Église gallicane, le pouvoir du roi, et les priviléges du clergé [1].

La concorde entre les princes n'était, comme on peut croire, qu'apparente, et chacun d'eux s'efforçait de se faire donner une plus grande part au gouvernement.

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

Le duc d'Orléans, qui, lorsqu'il voulait se modérer, avait le don de plaire et de persuader, ramena à lui le duc de Berri et se rendit presque tout le conseil favorable. La division fut encore sur le point d'éclater au mois de décembre. Le duc de Bourgogne tenait chez lui des conseils où venait le connétable avec d'autres seigneurs et conseillers. Pendant ce temps, il s'en tenait d'autres chez le duc d'Orléans, et même il y en eut un le 4 décembre, où, en l'absence du duc de Bourgogne, tout ce qui concernait les finances fut réglé. Il s'en offensa, et, comme les autres princes lui firent dire qu'ils l'attendaient à dîner, il refusa d'y venir. Le lendemain, le connétable fit savoir au duc de Bourgogne qui l'attendait, que défense lui avait été faite de se rendre chez lui. Alors le duc éclata, et ses paroles furent si vives, que les ducs d'Orléans et de Berri firent fortement garder leur hôtel. Lorsqu'on allait chacun de son côté, au conseil chez la reine, on s'y rendait bien armé, et quelques-uns même cuirassés par-dessous leur robe[1].

Enfin, le 27 janvier 1406, parut un acte du roi portant : « Lorsque notre absence ou certaines autres occupations nous empêchent de vaquer et entendre bonnement aux affaires et besognes de nous, de notre royaume et de la chose publique, connaissant entièrement la très-grande loyauté, sens et prud'homie de notre très-cher et très-aimé cousin le duc de Bourgogne, et considérant la bonne et vraie amour qu'il a envers nous, et le bon vouloir qu'il porte aux affaires et besognes de nous et du royaume, nous avons résolu, ordonné et ordonnons que notredit cousin soit mis au lieu et place de feu notre oncle son père, dans les

[1] Histoire de Bourgogne.

pouvoirs donnés à notre très-chère et aimée compagne, la reine, à nos très-chers et très-aimés oncles et frères les ducs de Berri, de Bourgogne, d'Orléans et de Bourbon, à notre chancelier et autres de notre conseil, pour vaquer et entendre aux grandes affaires de nous et de notre royaume, quand nous en sommes empêchés. »

D'autres lettres du roi substituèrent aussi pleinement et entièrement le duc Jean de Bourgogne à son père dans la garde, tutelle et gouvernement du Dauphin et des enfans du roi, dans le cas où il les laisserait mineurs. A ce titre, il devait siéger dans un conseil formé de la reine, et des ducs de Berri, de Bourbon et de Bavière.

Cet arrangement consommé, les princes semblèrent d'un commun accord s'occuper du gouvernement du royaume. Pendant leurs discordes, la guerre avec les Anglais s'était poursuivie avec plus d'honneur et de succès que l'année précédente. Le connétable et le comte d'Armagnac avaient continué à chasser les Anglais de plus de soixante forteresses ou châteaux, d'où les garnisons avaient coutume de se répandre sur le pays et de le ravager. Les seigneurs de Saintonge, sans nul autre secours, avaient pris l'importante ville de Mortagne sur mer.

Le sire de Savoisy dans le même temps avait équipé quelques vaisseaux français et espagnols, avait couru la côte d'Angleterre, pillé les îles de Portland et de Wight, et ramené heureusement son expédition à Harfleur.

Le maréchal de Rieux et le sire de Hugueville, grand-maître des arbalétriers, pour réparer l'affront du comte de la Marche, avaient été envoyés au secours

des Gallois révoltés. Ils descendirent heureusement, et après quelques beaux faits d'armes, se trouvant dans un pays pauvre et mal fourni de vivres, ils revinrent sans avoir perdu de vaisseaux.

Toutes ces entreprises avaient lieu sans que la guerre fût encore déclarée; il y avait presque sans cesse des pourparlers de paix, et l'on se promettait la continuation des trêves. Vers le commencement de cette année 1406, l'Angleterre souffrait beaucoup de la disette des blés. Le comte de Pembroke, gouverneur de Calais, vint à Paris pour proposer encore le mariage de madame Isabelle et du fils du roi Henri, mais bien plutôt pour solliciter la permission d'acheter du grain en France. La chose fut mise en grande délibération au conseil du roi. A force d'instances, il obtint des ducs de Berri et d'Orléans ce qu'il demandait; mais lorsqu'il apporta au duc de Bourgogne les lettres qu'on venait de lui accorder, et que ces princes avaient déjà revêtues de leur sceau, au lieu d'y poser le sien, le Duc lui arracha les lettres des mains, les jeta au feu, et lui donna ordre de sortir sur-le-champ du royaume. Ce n'était pas qu'on manquât de blé en France; car le duc de Bourgogne avait permis peu auparavant à ses sujets de la comté et du duché de vendre les leurs en Allemagne, ce qui leur était profitable [1].

Il fut donc résolu de pousser la guerre avec plus de vigueur, d'envoyer des renforts en Guyenne, et de tout préparer en Picardie afin de réduire les Anglais à se renfermer dans Calais, pour les y assiéger ensuite. Le duc de Bourgogne se chargeait plus spécialement de diriger ce qui se ferait de son côté, et fut nommé lieu-

[1] Histoire de Bourgogne.

tenant et capitaine général de la Picardie et West-Flandre [1]. Un nouvel incident obligea à partager les forces entre trois expéditions.

Les habitans de Metz, pour repousser les incursions des comtes de Salm et de Saarbrück, qui avaient saccagé leur territoire, avaient eu recours au duc de Lorraine. Afin de les venger, il alla à son tour mettre tout à feu et à sang dans les seigneuries de leurs adversaires. Les Allemands faisaient la guerre plus rudement encore que les autres nations, et il fut de part et d'autre commis de grandes cruautés. Les Lorrains entrèrent aussi dans le duché de Bar, ayant éprouvé quelque résistance à une forteresse que le roi de France tenait en garde, comme objet de litige, ils tuèrent outrageusement son officier. Les princes s'offensèrent de cette violation des traités et de cette insulte; ils promirent secours au marquis du Pont, fils du duc de Bar. Il paraissait qu'une telle affaire devait se terminer facilement; mais le duc d'Orléans, qui en voulait aux gens de Metz, obtint qu'on y envoyât une forte armée. Elle fut mise sous les ordres du sire de Montaigu et d'un autre de ses favoris dont la rapide élévation était alors un grand sujet de scandale. C'était Pierre Clignet de Brabant, vaillant homme, il est vrai, mais bien petit chevalier et dont le nom était nouveau [2]. Il venait d'être revêtu de l'office d'amiral de France, qu'il avait acheté au sire Regnault de Trie, et qui n'avait jamais

[1] Comment le Duc pouvait-il être lieutenant et capitaine-général d'un pays dont il était souverain? Cela est au moins singulier, quoique le roi de France fût le seigneur dominant du comte de Flandre. (R.)

[2] Le Religieux de Saint-Denis. (Pierre Brebant ou de Brabant, dit Clignet, était seigneur de Landreville, et de l'hôtel du duc d'Orléans.) (R.)

été tenu que par de grands seigneurs. On se raillait aussi de le voir succéder à un capitaine qui s'était montré habile sur la mer, lui qui n'aurait pas su faire virer un vaisseau. Les propos à ce sujet furent si publics, qu'au moment où il allait monter sur des vaisseaux qui étaient à Harfleur pour tenter quelque entreprise, il reçut l'ordre de revenir et de se mettre à la tête de l'expédition contre Metz. En même temps le duc d'Orléans, pour mettre le comble à sa haute fortune et aux murmures qu'elle excitait, lui fit épouser la veuve du comte de Blois; le comte de Namur [1] son frère entra en une telle colère, qu'il fit trancher la tête à un de ses frères bâtards, pour avoir négocié ce mariage [2].

L'armée qui se rendit en Lorraine ne put pas y trouver à vivre. Le duc de Lorraine se hâta de satisfaire le roi; de sorte que le duc d'Orléans encourut encore le reproche d'avoir inutilement diminué les moyens de combattre les Anglais.

Le duc de Bourgogne, dès le mois de mai, avait envoyé en Flandre un armement sous les ordres du sire de Saint-George, qui avait avec lui le sire de Cervolles, le sire de Choiseul, le sire de Divonne [3] et plusieurs des principaux seigneurs de Bourgogne. Ils n'étaient pas assez en force pour tenter de grandes entreprises; mais ils défendirent vaillamment la frontière et soutinrent

[1] Guillaume II. Le comte de Blois, dont il est question ici, était Gui II de Châtillon, mort le 22 décembre 1397, sans postérité, et inhumé à Valenciennes. Il avait épousé, en 1374, Marie, fille de Guillaume Ier de Namur. (R.)

[2] Monstrelet.

[3] Ne serait-ce pas Digoine, car il y eut plusieurs personnages de ce nom à la cour de Bourgogne? C'est une famille du Maconnois qui a eu de l'illustration. (R.)

avec une admirable constance le siége de la forteresse toute ruinée de Lelinghen. Aucun échec ne vint traverser leurs opérations, hormis que les sires de Cervolles et de Choiseul tombèrent dans une embuscade, et furent pris malgré des prodiges de valeur.

En Guyenne et en Limousin, il se faisait de plus grandes choses, parce qu'on y avait plus de moyens. Le sire Guillaume le Bouteiller, un des chevaliers les plus renommés de France, y avait amené un renfort considérable. Le comte de Clermont et le comte d'Alençon l'avaient suivi de près; d'ailleurs le connétable se trouvant dans les provinces où il était fort considérable, excitait le zèle des seigneurs du pays, et les engageait à se joindre à lui. La forteresse de Brantôme fut contrainte de se rendre; le château de Chalus en Limousin et plusieurs autres furent aussi pris par les Français. On avait annoncé qu'une armée anglaise devait venir en Guyenne : elle n'arriva pas. Le découragement des ennemis semblait être une occasion favorable; on aurait pu la saisir; mais il fallait attendre les ordres des princes. Le duc d'Orléans n'arrivait point, et l'on vit même les comtes de Clermont et d'Alençon quitter l'armée, la laissant sous les ordres du connétable et du sire de Bouteiller. Chaque jour les murmures redoublaient contre des princes qui s'oublaient ainsi dans les fêtes et les plaisirs de la cour. Pour faire honte à une telle conduite, cent soixante écuyers, sous la conduite d'un chevalier de Picardie, se mirent en campagne, parcoururent tout le pays, et finirent par s'emparer, sans autre secours, de la forteresse de Mussiden [1].

C'étaient en effet des fêtes qui retenaient les princes

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

loin des armées. Après leur réconciliation, il se conclut de grands mariages, qui furent pompeusement célébrés. Le plus important de tous fut celui de madame Isabelle de France, veuve du roi d'Angleterre, avec son cousin Charles, comte d'Angoulême, fils aîné du duc d'Orléans. Elle était plus âgée que lui qui n'était qu'un enfant; elle perdait son titre de reine; aussi pleura-t-elle beaucoup. Ce fut à Compiègne que se donnèrent les fêtes pour ce mariage; il fut solennisé en même temps que celui de Jean, duc de Touraine, second fils du roi, avec Jacqueline de Bavière, fille du comte d'Ostrenant. Tous les princes rivalisèrent de magnificence. Le duc de Bourgogne se montra avec un faste pareil à celui qu'avait toujours étalé son père; les présens qu'il fit n'étaient pas moins splendides. Les devises, *je l'envie* et *je le tiens*, le bâton noueux et le rabot jouèrent un grand rôle dans les broderies, dans les bannières, dans les ornemens de toute sorte. Les deux ducs en firent des colliers d'ordre qu'ils distribuèrent à leurs serviteurs et à leurs favoris. Ils les échangèrent réciproquement, se jurèrent fraternité d'armes de chevalerie; puis chacun se montra avec la devise qui avait été prise contre lui, tant à ce moment ils semblaient avoir oublié leurs discordes [1].

Dans le même temps, le duc de Bourgogne maria aussi ses deux filles, Marie de Bourgogne avec Adolphe, comte de Clèves et de Lamarck, et Isabelle avec le comte de Penthièvre, fils du comte de Blois, et petit-fils du sire Olivier de Clisson. Ces mariages se célébrèrent à Arras. Tant de fêtes et si splendides ne se firent

[1] Monstrelet. — Histoire de Bourgogne. — Chron. 10297. (*Histoire de l'ordre de la Toison-d'Or*, Bruxelles, 1830, in-4°, p. 28, note 3.) (R.)

pas sans de grandes dépenses; les villes de Flandre firent un don considérable; les États de Bourgogne avaient déjà accordé un nouveau subside pour payer les hommes d'armes que commandait le sire de Saint-George.

Les princes, sensibles enfin aux plaintes qu'excitait leur oisiveté, résolurent d'aller se mettre à la tête des armées. On fit de nouveaux préparatifs pour rendre l'entreprise digne d'eux; une nouvelle taille fut levée d'un commun accord, et ils se hâtèrent de quitter Paris pour échapper aux clameurs du peuple [1].

Le duc d'Orléans partit pour la Guyenne. La saison était déjà avancée : les hommes sages, qui avaient l'expérience de la guerre, remontraient que c'était mal choisir son moment; les jeunes gens et les courtisans présentaient le succès comme facile, et flattaient la légèreté naturelle du prince. Avant son départ, il alla fort dévotement implorer la faveur divine, et demanda à baiser la précieuse relique de la tête de Saint-Denis, qu'on gardait en ce monastère. On la dégagea presque toute entière de la mître d'or qui l'enveloppait. Les religieux ne furent pas fâchés de donner ainsi cette preuve que c'étaient eux qui possédaient la tête de Saint-Denis, et non pas les chanoines de Notre-Dame, comme ceux-ci s'en vantaient. Le chapitre de Paris n'en persista pas moins dans sa prétention, et fit une procession solennelle afin d'y porter sa relique. La dispute s'échauffa : on était sur le point de faire de part et d'autre des sermons pour soutenir la vérité de chaque relique; le conseil du roi défendit qu'il en fût parlé davantage [2].

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — [2] *Idem.*

Le duc d'Orléans, arrivé en Guyenne, n'écouta point de meilleurs conseils; il continua à dédaigner les avertissemens des vieux et sages chevaliers qui connaissaient la guerre et le pays où elle se faisait. Après s'être inutilement présenté devant Blaye, il fut décidé qu'on irait attaquer la forteresse de Bourg, située au confluent de la Garonne et de la Dordogne. La place fut défendue avec valeur et habileté; le siége se prolongea. Déjà on était au mois de janvier; les pluies avaient pourri les tentes; on enfonçait dans la boue jusqu'à mi-jambe; les vivres manquaient. Un convoi que l'amiral Clignet de Brabant était allé chercher à La Rochelle, après avoir soutenu vaillamment un combat contre les vaisseaux anglais, ne put pas cependant débarquer les provisions dont il était chargé. Les maladies commencèrent à ravager le camp; les hommes d'armes ne recevaient pas leur paie. En même temps le duc d'Orléans perdait au jeu l'argent qui leur était destiné, et tâchait de se divertir de son mieux. Enfin tout allait si mal que les représentations les plus vives, les reproches les plus graves furent faits hautement au duc. Les hommes d'armes s'en revenaient chacun chez soi; après plus de trois mois il fallut lever le siége, et le duc d'Orléans quitta l'armée, chargé du mépris de tous les gens de guerre. L'honneur du royaume ne fut soutenu durant cette campagne que par quelques chevaliers qui, se mettant sous la conduite du sire Robert de Chalus, allèrent assiéger la redoutable forteresse de Lourdes, et s'en emparèrent[1].

L'expédition du duc de Bourgogne n'avait pas eu un succès beaucoup meilleur. Le roi, par de nouvelles lettres

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.

du 21 septembre, en renouvelant les pouvoirs qu'il lui avait donnés en Picardie et en West-Flandre, le chargeait expressément de réprimer les entreprises des Anglais, lui enjoignait de lever le nombre des gens d'armes, archers, arbalétriers, piquiers, et autres hommes qui lui paraîtraient nécessaires au bien de la chose [1]. Les précautions avaient été prises pour que leur paie se pût faire. Hémon Raguier, trésorier des guerres, était chargé de les solder après avoir passé les revues. Les commissaires nommés pour la garde de l'administration de l'aide nouvellement exigée, devaient délivrer les deniers suffisans à ce trésorier, et de plus six mille francs par mois au duc de Bourgogne pour sa dépense personnelle.

Les choses étant ainsi réglées, le Duc commença d'immenses préparatifs pour assiéger Calais par terre et par mer ; il fit tailler, dans les forêts de Saint-Omer [2], des bastilles en charpente, comme avait fait le duc Philippe quatre années auparavant. Il rassembla jusqu'à douze cents pièces de canon, trois mille grosses pierres pour les charger, une énorme quantité de poudre, d'arbalètes et de flèches; il avait cent quatre-vingt-quinze bateaux en mer. Son armée se composait de trois mille huit cents chevaliers ou écuyers, dit-huit cents arbalétriers, mille piquiers, et trois mille cinq cents pionniers.

Après deux mois passés à ces redoutables apprêts, l'argent manqua ; le Duc avait épuisé ses propres finances, de sorte que l'on ne pouvait rien entreprendre. Les pluies avaient commencé; les gens d'armes vou-

[1] Preuves de l'Histoire de Bourgogne.

[2] *In sylva Belloensi*, c'est-à-dire dans les bois du Boulonnais. Meyer, fol. 223 verso. (R.)

laient être payés. Le Duc envoya le sire de Croy, le sire de Châlons, et quelques-uns de ses principaux serviteurs, se plaindre au conseil du roi de ce qu'on ne tenait rien de ce qu'on lui avait promis. Leurs instances furent inutiles, et bientôt le duc de Bourgogne se vit contraint de licencier son armée; il revint à Paris, et donna pour excuse le dénûment où il avait été laissé, la préférence accordée à l'armée du duc d'Orléans, qui avait reçu presque tout le produit du subside, la conduite du roi de Sicile qui s'était emparé de toutes les sommes levées dans son apanage d'Anjou et du Maine; il ajouta que lui-même avait fourni à la dépense de l'armée tant qu'il avait pu; qu'il avait ruiné ses forêts par les bois qu'on y avait coupés, tandis qu'on ne songeait même pas à lui rembourser cent quatre-vingt-dix mille francs qu'on devait à son père [1].

Sa justification parut bonne devant le conseil du roi, et l'on prit des mesures pour le payer, en lui abandonnant l'impôt des diocèses d'Amiens, Beauvais, Châlons et Troyes; mais il n'en fut pas moins blâmé par le peuple d'avoir si mal réussi. On ne voyait rien autre chose, sinon que les princes commettaient mille exactions et qu'ils ne faisaient rien pour la défense ni l'honneur du royaume. Les nobles ne murmuraient pas moins d'une si mauvaise conduite. Les ennemis de la France apprenaient à la mépriser, et l'on disait généralement que les Français ne savaient plus faire la guerre [2].

Aussi le duc de Bourgogne fut-il profondément offensé d'avoir été, de la sorte, exposé à perdre sa gloire;

[1] Histoire de Bourgogne. — Monstrelet.
[2] Le Religieux de Saint-Denis.

sa haine contre le duc d'Orléans s'envenima, bien qu'elle n'éclatât pas encore.

Son crédit dans le conseil du roi n'avait cependant point diminué; il fut chargé de négocier avec les Anglais un traité pour le commerce. Les tentatives qu'on venait de faire avaient été si malheureuses, qu'on se trouvait moins disposé à la guerre. Le roi d'Angleterre, que les troubles de son royaume et les Écossais embarrassaient assez, ne demandait non plus que le maintien de la paix. Il ne fut pourtant conclu autre chose qu'une trêve marchande. On convint que, nonobstant la guerre, le commerce serait libre entre la France, l'Angleterre et la Flandre; c'étaient surtout les bonnes villes de Flandre qui gagnaient à ce traité.

Du reste, le désordre continuait à être aussi grand que par le passé dans les affaires du royaume. Les princes et les seigneurs en étaient venus au point, non-seulement de ne plus payer leurs dettes, mais de laisser leurs domestiques prendre, par violence, chez les marchands; ce n'était pas seulement pour la dépense journalière de leur maison, c'était pour faire des provisions; ils allaient jusque dans les fermes s'emparer des blés en la grange; quelques-uns défendaient même, sous peine d'amende, que rien ne fût vendu avant qu'ils se fussent fournis; ils taxaient les prix et ensuite ils ne payaient même pas. Malheur aux gens qui voulaient résister ou qui venaient demander le paiement de leurs créances; s'ils parlaient un peu ferme ou revenaient souvent, ils étaient jetés à la porte de l'hôtel. Les imprécations éclatèrent hautement, et le roi finit par apprendre encore qu'il ne mangeait pas un morceau de pain qui ne fût assaisonné de la malédiction des pauvres; car ses serviteurs en agissaient de même pour son propre

compte, et il le fallait bien; sans cela il aurait manqué de tout. La chose en était à ce point, que le Dauphin, son propre fils, vint un jour lui amener les officiers de sa maison, afin qu'ils expliquassent comment ils n'avaient plus assez de crédit pour fournir à son entretien journalier. On manda les trésoriers; ils déclarèrent que les personnes puissantes ne se faisaient nul scrupule de venir fouiller dans les caisses et s'emparer des deniers royaux [1].

Le roi s'efforça du moins de mettre ordre aux violences exercées contre ses sujets. Une ordonnance fut publiée et criée dans toutes les villes du royaume, pour interdire de rien prendre chez les marchands sans payer comptant. Ce qui surprit le plus, c'est que le préambule portait que cette ordonnance était rendue sur la sollicitation de la reine et du duc d'Orléans. C'était à eux surtout qu'elle pouvait s'appliquer [2].

Le retour des deux princes dans le conseil tarda peu à développer les germes de haine qu'ils avaient l'un contre l'autre. Le duc d'Orléans se fit conférer le gouvernement de Guyenne qu'il désirait depuis long-temps et qui augmentait sa puissance. Le duc de Bourgogne fut, à ce moment, obligé de retourner dans ses États de Flandre. La duchesse de Brabant était morte et laissait son héritage au duc de Limbourg. Le duc Jean, son frère, avait à lui porter secours contre le duc de Gueldre et les Liégeois qui étaient en guerre avec lui. Quelques troubles qui s'étaient élevés à Bruges exigeaient aussi sa présence; enfin un troisième motif l'appelait, et celui-là était une nouvelle occasion d'animosité contre

[1] Le Religieux de Saint-Denis.
[2] *Idem.*

le duc d'Orléans. Jean de Bavière[1], son beau-frère, était évêque de Liége, mais ne s'était point encore engagé dans les ordres sacrés; c'était un vaillant chevalier attaché au métier des armes, et qui n'avait aucun goût pour l'Église. Ses peuples cependant, ayant envie d'avoir un évêque qui chantât la messe, le pressaient de se faire prêtre; il le leur promettait et différait toujours. Las enfin d'être sans pasteur, ils se révoltèrent et élurent un chanoine de Liége d'une des grandes maisons du pays, le sire de Perweis[2]. Comme ils étaient de l'obédience du pape de Rome, ils s'adressèrent à lui pour que leur nouvel évêque fût confirmé. Le pape répondit qu'il avait prescrit un dernier délai au comte de Bavière; ce délai n'étant pas écoulé, il fallait en attendre la fin. Les Liégeois impatiens s'adressèrent alors au pape d'Avignon, qui, pour les gagner à lui et à l'instigation du duc d'Orléans, confirma le sire de Perweis. Jean de Bavière arma contre lui; le duc de Bourgogne prit hautement son parti, et manda les gens d'armes de ses États pour marcher à son secours; cependant rien de décisif ne fut entamé en cette saison. Le Duc se borna à mettre son frère en possession de Maëstricht que lui contestaient les Liégeois, puis il revint à Paris.

Les discordes qui avaient régné entre les princes devenaient chaque jour plus menaçantes. Leurs courtisans étaient assidus à les aigrir l'un contre l'autre : le duc de Berri, la reine, le duc de Bourbon, le roi de

[1] Surnommé *Jean sans Pitié*. Voy. plus bas. (R.)

[2] Thierry de Hornes, fils d'Henri, seigneur de Perwez. Dans les mémoires prétendus de la marquise de Créquy, on trouve des détails intéressans sur cette maison, mais qu'il ne faut accueillir qu'avec la plus grande défiance. (R.)

Sicile, s'entremettaient sans cesse à les réconcilier; c'était tous les jours nouvelles promesses de concorde et d'amitié, puis nouveaux différens; enfin, vers le milieu de novembre, on crut les avoir ramenés à de meilleurs sentimens. Le duc d'Orléans était malade à son château de Beauté; son cousin alla l'y voir et lui montra tous les signes d'une amitié fraternelle. Lorsque le duc d'Orléans fut rétabli, il vint à Paris. Le duc de Berri mena ses deux neveux entendre ensemble la messe aux Augustins, le dimanche 20 novembre 1407. Pour mieux attester leur sainte réconciliation, ils communièrent ensemble; le mardi, le duc de Berri leur donna un grand dîner, où ils s'embrassèrent devant les princes, se jurèrent amitié, et burent à leur réconciliation; le duc d'Orléans convia même le duc de Bourgogne à dîner chez lui pour le dimanche suivant.

La reine venait tout récemment d'accoucher d'un fils qui n'avait pas vécu. Elle gardait encore le lit. Elle logeait à ce moment en un petit hôtel qu'elle avait acheté du sire de Montaigu, dans la vieille rue du Temple, près la porte Barbette. Le duc d'Orléans lui faisait des visites assidues, et tâchait de la distraire du chagrin que lui avait causé une couche si malheureuse. Le mercredi, 23 novembre, il y soupait, et le repas avait été gai, lorsqu'un valet de chambre du roi, nommé Seas de Courte-Heuse, se présenta de la part du roi : « Monseigneur, dit-il, le roi vous mande que vous ve- « niez devers lui sans délai. Il a hâte de vous parler « pour chose qui touche grandement à vous et à lui. »

Incontinent le duc se fit amener sa mule. Bien qu'il eût alors six cents hommes armés dans Paris, ce soir-là il n'était accompagné, pour toute suite, que de deux écuyers montés sur le même cheval, et de quatre ou

cinq valets de pied portant des flambeaux. Il était tard, environ huit heures du soir; la nuit était sombre, chacun retiré chez soi, personne dans les rues. Le duc était vêtu d'une simple robe de damas noir; il s'en allait suivant la vieille rue du Temple, en chantant et jouant avec son gant. Quand il fut à environ cent pas de l'hôtel de la reine, comme il passait devant l'hôtel du maréchal de Rieux, dix-huit ou vingt hommes armés, qui étaient embusqués devant une maison nommée l'Image Notre-Dame, s'élancèrent tout à coup; le cheval des deux écuyers eut peur et les emporta au loin. Les assassins tombèrent sur le duc d'Orléans, criant : « A la mort! à la mort! — Qu'est ceci? d'où vient « ceci? dit-il, je suis le duc d'Orléans. — C'est ce que « nous demandons, » répliquèrent-ils. Bientôt il fut renversé de sa mule. Il se releva sur ses genoux : mais tous ces gens frappaient sur lui, tant qu'ils pouvaient, à grands coups de hache, d'épée et de masses. Un jeune page essaya de le défendre et fut aussitôt abattu; un autre fut blessé grièvement et n'eut que le temps de se réfugier en une boutique voisine dans la rue des Rosiers. La femme d'un pauvre cordonnier ouvrit sa haute fenêtre, et voyant cet assassinat cria : « Au « meurtre! au meurtre! — Taisez-vous, mauvaise « femme, » lui répondit-on de la rue. D'autres tiraient des flèches aux fenêtres d'où l'on voulait regarder. En un instant tout fut achevé. Un grand homme, vêtu d'un chaperon rouge qui lui descendait sur les yeux, dit à haute voix : « Éteignez tout et allons-nous en, il « est mort. » Il y avait des chevaux préparés à la porte de la maison Notre-Dame; ces hommes montèrent dessus. L'un d'entre eux donna encore un dernier coup de massue au corps étendu du duc d'Orléans. Puis ils

s'enfuirent grand train en tournant par la rue des Blanes-Manteaux, et criant : « Au feu ! au feu ! » En effet on voyait sortir de la fumée de la maison Notre-Dame. Ils jetaient derrière eux des chausses-trapes, et faisaient par menaces éteindre les lumières dans les boutiques.

Le bruit avait attiré aux fenêtres les gens qui habitaient l'hôtel du maréchal de Rieux. Un écuyer du duc d'Orléans, neveu du maréchal, descendit dans la rue au moment où le crime venait d'être accompli. Il trouva son malheureux maître étendu sur le pavé, mort et tout mutilé. La tête était ouverte par deux effroyables plaies ; la main gauche avait été coupée ; le bras droit ne tenait plus que par un lambeau. Le jeune page allemand était là gisant, et rendait les derniers soupirs en disant : « Ah ! mon maître ! »

Le corps fut transporté dans l'hôtel de Rieux. La nouvelle de ce meurtre se répandit aussitôt dans tout Paris. La reine en fut la première instruite. La frayeur et le désespoir la saisirent ; malgré l'état où elle se trouvait, elle se fit sur l'heure même transporter à l'hôtel Saint-Paul. Beaucoup de seigneurs s'armèrent et allèrent former une garde au roi. Les princes se rassemblèrent sur-le-champ tous à l'hôtel d'Anjou chez le roi de Sicile, avec les principaux seigneurs du conseil. Le sire de Tignonville, prévôt de Paris, mandé par le connétable, se rendit au plus tôt à l'hôtel de Rieux, pour constater le crime et commencer les enquêtes. Puis il alla rendre compte aux princes des circonstances déplorables dont il venait de prendre connaissance. On lui donna l'ordre de faire fermer les portes de la ville, de veiller à ce qu'il n'y eût aucun désordre dans les rues, et de procéder aux plus sévères recherches.

Le lendemain matin le corps fut transporté à l'église voisine des Blancs-Manteaux ; ce fut au jour seulement qu'on ramassa dans la rue, parmi la boue, la main mutilée et la cervelle de ce malheureux prince. Toute la famille royale, désolée et consternée, vint en cette église rendre ses tristes devoirs au duc d'Orléans. Le duc de Bourgogne ne parut pas moins affligé que les autres. « Jamais, disait-il, plus méchant et plus traître « meurtre ne fut commis ni exécuté en ce royaume. »

Le vendredi, le duc d'Orléans fut, ainsi qu'il l'avait dès long-temps ordonné, enseveli avec la plus grande et la plus triste pompe en l'église des Célestins, dans cette superbe chapelle qu'il y avait fait bâtir. Le convoi fut suivi de tout ce qu'il y avait de seigneurs et de chevaliers à Paris, et d'une innombrable foule de peuple. Les coins du drap mortuaire étaient portés par le roi de Sicile, le duc de Berry, le duc de Bourgogne et le duc de Bourbon ; ils étaient vêtus de deuil, et on les voyait répandre des larmes.

Cependant les premiers soupçons s'étaient aussitôt portés sur un homme que le duc d'Orléans avait gravement offensé, et qui, comme on savait, en avait conçu un mortel ressentiment. C'était Aubert le Flamenc, seigneur de Canny, ancien chambellan du duc. Son maître avait séduit sa femme ; et l'on racontait que, par une impudique raillerie, il la lui avait montrée toute nue, ne lui cachant que le visage, et le faisant juge de la beauté de sa maîtresse. Le récit en devint public ; le mari quitta sa femme, dont le duc d'Orléans resta l'amant. Il en avait eu un fils. Le nom du sire de Canny se présenta donc à l'esprit de chacun dès qu'on sut le crime.

Il fut bientôt vérifié que, depuis plus d'un an, le

sire de Canny était loin de Paris. Bientôt le sire de Tignonville, prévôt de Paris, sut qu'un porteur d'eau, qui allait et venait dans la maison de l'Image Notre-Dame, pendant que les assassins s'y cachaient, s'était retiré à l'hôtel d'Artois. Une foule de témoins déposèrent aussi de la route qu'avaient tenue les assassins. Ils avaient suivi les rues des Blancs-Manteaux, Simon-le-Franc, Maubuée, Saint-Martin, aux Ours. Le prévôt ne constata point leur passage dans la rue Mauconseil : il voyait assez où refuge leur avait été donné. Il se transporta aussitôt au conseil des princes. Le duc de Berri lui demanda dès l'abord s'il avait découvert quelque chose. « J'y ai fait toute diligence, dit le prévôt ; « mais je crois que si j'avais permission d'entrer en tous « les hôtels des serviteurs du roi, et même des princes, « je pourrais connaître des auteurs ou des complices. » Le roi de Sicile, le duc de Berri, le duc de Bourbon, lui répondirent aussitôt qu'il lui était donné congé et licence d'entrer où bon lui semblerait. Le prévôt sortit ; pour lors le duc de Bourgogne commença à pâlir, à changer de visage. « Mon cousin, dit le roi de Sicile, « en sauriez-vous quelque chose? il faut nous le dire. » Le duc Jean le tira à part avec le duc de Berri, et leur dit que c'était lui qui, tenté et surpris par le diable, avait ordonné ce meurtre.

A ce discours ils furent saisis d'une horrible surprise, demeurèrent sans parole, et tout épouvantés de ce qu'ils venaient d'entendre. « Je perds mes deux « neveux, » furent les premiers mots que put proférer le duc de Berri en répandant un torrent de larmes. Le duc de Bourgogne sortit aussitôt en grand désordre, et le conseil se sépara. Chacun était comme accablé, et ne pouvait rassembler ses pensées ni concevoir une

volonté. Ce qui les consternait surtout, c'était le degré de perversité qu'il avait fallu pour conduire un pareil dessein. C'était dès long-temps qu'il était préparé, comme on le sut bientôt. Le duc de Bourgogne avait choisi pour exécuter ce crime un gentilhomme normand, nommé Raoul d'Auquetonville. C'était un ancien général des finances [1], que le duc d'Orléans avait justement privé de son emploi pour d'indignes malversations. Cet homme, après avoir gagné plusieurs gens de toute sorte, pour l'aider dans son complot, entre autre les deux frères de Courte-Heuse du comté de Guines, dont l'un était valet de chambre du roi, chercha long-temps une maison dans le quartier Saint-Paul pour s'y cacher avec sa bande, et trouva enfin, le 17 novembre, celle qui avait pour enseigne l'Image Notre-Dame. Il la loua toute entière pour six mois, moyennant seize écus, disant qu'il voulait y mettre des vins en magasin. Il s'y renferma aussitôt et y passa six jours, sans bruit, sans que personne sortît de la maison durant le jour, et guettant l'occasion. C'était précisément alors que le duc de Bourgogne se réconciliait avec son noble cousin, lui jurait fraternité, l'accablait de caresses, mangeait le même pain et buvait le même vin, recevait avec lui la sainte communion. Voilà ce qui faisait frémir. On cherchait à se rappeler toutes les circonstances ; et il y eut alors des personnes qui crurent se souvenir que lorsque le duc de Bourgogne était entré le lendemain en l'église des Blancs-Manteaux, le cadavre avait saigné à l'aspect du meurtrier.

Le duc de Bourgogne, qu'un premier instant avait troublé, se remit bientôt et reprit toute son audace.

[1] Ordonnance du 5 septembre 1397.

Le lendemain les princes étaient réunis en conseil à l'hôtel de Nesle. Il vint pour y prendre place. On lui fit dire de ne point entrer dans la salle. « Mon cousin, « dit-il avec surprise et colère au comte de Saint-Pol, « en compagnie de qui il était venu, que vous semble-« t-il de ceci et qu'avons-nous à faire? — Monseigneur, « répondit le sire de Saint-Pol, vous avez à vous re-« tirer en votre hôtel, puisqu'il ne plaît pas à nossei-« gneurs que vous soyez au conseil. — En ce cas, re-« tournez avec nous, reprit le Duc. — Pardonnez-moi; « je vais aller trouver nosseigneurs du conseil : ils « m'ont mandé. » Pendant cette conversation, le duc de Berri vint à la porte et dit au duc Jean : « Mon « neveu, déportez-vous d'entrer au conseil, on ne « vous y verrait pas avec plaisir. » A quoi le duc de Bourgogne répondit : « Monsieur, je m'en déporte vo-« lontiers, et afin qu'on n'accuse personne de la mort « du duc d'Orléans, je déclare que c'est moi, et nul « autre, qui ai fait faire ce qui a été fait. » Sur ce, il tourna son cheval et se retira. Le duc de Berri resta stupéfait de cette assurance. Le duc de Bourbon arriva sur cette entrefaite, et blâma fort de ce qu'on ne l'avait pas arrêté[1].

En effet, bientôt après il fut trop tard. Le duc de

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal. — Monstrelet. — Fenin. (Pierre de Fenin, prévôt de la ville d'Arras, écuyer et panetier du roi Charles VI, mourut en 1433. Il a composé des mémoires, recueillis par Gérard de Thieulaine, sieur de Graincour, et imprimés avec l'histoire de Juvénal des Ursins, édition de Denis Godefroy, Paris, 1653, in-fol. Ces mémoires contiennent une relation historique de ce qui s'est passé depuis 1407 jusqu'en 1422 entre Louis, duc d'Orléans, ses enfans et Jean, duc de Bourgogne. C'est un écrit impartial et exact.) (R.) — Mémoires de l'Académie des inscriptions. — Enquête faite par le prévôt. — Paradin.

Bourgogne retourna sur-le-champ à l'hôtel d'Artois, prit six hommes seulement avec lui, et s'en alla sans s'arrêter, hormis pour changer de chevaux, jusqu'à la frontière de Flandre. Il arriva à Bapaume vers une heure après midi, et ordonna, en mémoire du péril auquel il croyait échapper, que dorénavant les cloches sonnassent à cette heure-là. Cela s'appela long-temps l'angelus du duc de Bourgogne. L'amiral de Brabant et environ cent vingt chevaliers de la maison du duc d'Orléans se mirent à sa poursuite, mais ne purent l'atteindre. D'ailleurs le roi de Sicile les fit rappeler et les blâma d'être ainsi partis sans ordres. Raoul d'Auquetonville, ni aucun autre des assassins ne fut pris. La crainte avait troublé tout le monde, et la justice n'avait pas de cours contre un si grand crime.

Paris demeura long-temps à se remettre d'un tel événement : chacun, touché d'une si affreuse mort, ne se rappelait plus que les aimables qualités du duc d'Orléans; cette jeunesse qu'on avait vue brillante de tant de beauté et de grâce; ces manières si nobles et si douces; cette bienveillance d'âme et cet accueil encourageant; nulle cruauté, nul emportement dans le caractère; un penchant naturel pour toute chevalerie, qui avait fait de lui le patron, l'ami de tous les jeunes gentilshommes, et les rassemblait autour de lui comme un cortége élégant; un savoir si rare dans les seigneurs et les princes, qui lui avait donné le goût des lettres et des hommes doctes et éloquens; conversant mieux que personne avec eux, et répondant facilement à leurs plus longs discours avec autant de science et plus de courtoisie et d'agrément. On remarquait aussi combien, malgré les désordres de sa vie, sa dévotion était sincère et vive, combien

il aimait tout ce qui se rapportait à la religion. Son testament fut trouvé écrit tout entier de sa main quatre ans avant sa mort. Il était plein des sentimens les plus chrétiens : on y voyait le goût et la connaissance familière des divines Écritures et des choses saintes. Durant sa vie, il avait été le plus magnifique des princes dans ses dons aux églises. Ses dernières volontés étaient plus libérales encore. Après le paiement de ses dettes, qu'il recommandait d'une façon expresse, commençait un merveilleux détail de toutes les fondations qu'il ordonnait, des prières et services funèbres qu'il prescrivait pour sa mémoire et dont les cérémonies étaient soigneusement déterminées. Il assignait des fonds pour construire une chapelle dans chaque église de Sainte-Croix d'Orléans, Notre-Dame de Chartres, Saint-Eustache et Saint-Paul de Paris.

En outre, comme il avait une dévotion particulière pour l'ordre des religieux célestins, il fondait une chapelle, dans chacune des églises qu'ils avaient en France, au nombre de treize, sans parler des richesses qu'il laissait à leur maison de Paris. Il avait voulu y être inhumé en habit de l'ordre, porté humblement au tombeau sur une claie couverte de cendres, et que sa statue de marbre le représentât aussi vêtu de cette robe. Les pauvres et les hôpitaux n'étaient pas oubliés dans ses bienfaits ; et son amour pour les lettres paraissait dans la fondation de six bourses au collége de l'Ave-Maria. Enfin, la bonté de son âme confiante et sans fiel se manifestait dans la recommandation qu'il faisait de ses enfans aux soins de son oncle le duc Philippe, tandis qu'ils étaient déjà au plus fort de leurs querelles [1].

[1] Histoire des Célestins, par le P. Beurrier.

Le duc de Bourgogne, dès qu'il fut arrivé à Lille, convoqua son conseil, ses barons et le clergé, et avisa avec eux sur ce qu'il y avait à faire. Encouragé par leurs réponses, il s'en alla à Gand tenir les États du comté de Flandre. Là, il fit expliquer longuement et avec détail, par maître Jean de la Sancson[1], son conseiller, les motifs qu'il avait eus de faire tuer le duc d'Orléans. Ce discours fut rendu très-public; on en fit beaucoup de copies qu'on répandit parmi le peuple. Les États de Flandre, d'Artois et des châtellenies de Lille et de Douai, lui répondirent qu'ils l'aideraient volontiers contre qui que ce fût hormis le roi de France et ses enfans[2].

Les raisons qu'il avait données et que bientôt après il fit développer et maintenir avec plus d'argutie encore devant le conseil du roi, se rapportaient toutes au bien du royaume et à ses devoirs envers le roi son seigneur; mais personne ne pouvait croire qu'il eût été porté à une telle action par autre chose que par des motifs personnels. Chacun à cet égard faisait des conjectures, et mille bruits se répandirent.

Les uns disaient que le Duc n'avait pu pardonner au duc d'Orléans d'avoir fait échouer son entreprise sur Calais. Mais cela semblait peu vraisemblable; le duc d'Orléans était alors en Guyenne et absent des conseils du roi. Il avait sans doute contribué au dés-

[1] Lisez *maître Jean de Saulx*, c'est ainsi que porte le Monstrelet de M. Buchon, I, 232, et c'est en effet le nom du personnage. Jean de Saulx fut nommé chancelier de Bourgogne le 9 avril avant Pâques 1404. Le Duc, outre son traitement qui était de 200 francs, lui assigna sur la recette générale une pension de la même somme. *Mém. pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, II, 94. (R.)

[2] Fenin. — Monstrelet. — Meyer.

tion. Après diverses excuses et mainte délibération, son conseil lui avait dit que du moins fallait-il prendre le prétexte du bien public, et commencer par gagner l'opinion populaire, surtout celle des Parisiens. A cet égard, leur indication avait été suivie avec succès. Le Duc était devenu le favori du commun peuple de Paris; et même, après son crime, on y disait tout bas que le bâton épineux avait été raclé par le rabot [1].

La duchesse d'Orléans était à Château-Thierry avec tous ses enfans; cette nouvelle la plongea dans un affreux désespoir : elle déchirait ses vêtemens et s'arrachait les cheveux. Ses fils, dont l'aîné avait quinze ans, se livrèrent avec elle à la plus vive douleur. Leurs serviteurs, craignant de nouveaux crimes, firent partir ses deux fils pour Blois sous bonne escorte. Après les premiers accès de sa douleur, elle se rendit à Paris pour demander justice. Son plus jeune fils, sa fille et madame Isabelle, la fiancée de son fils, étaient avec elle. Elle arriva le 10 décembre 1407 par le plus rude hiver qui se fût vu depuis plusieurs siècles : le roi de Sicile, le duc de Berri, le duc de Bourbon, le comte de Clermont, le connétable étaient venus au-devant d'elle; son char était couvert de drap noir et traîné de quatre chevaux blancs. Elle était en grand deuil, ainsi que ses enfans et toute sa suite. C'était le cortége le plus auguste et le plus lugubre qu'on eût jamais vu.

Elle descendit à l'hôtel Saint-Paul. Le roi jouissait alors d'un peu de raison. Elle se jeta à genoux devant lui en pleurant, et porta plainte de la cruelle mort de

[1] Meyer. — Heuterus. — Gollut. — Paradin. — Fabert. (Ce dernier écrivain est auteur d'un ouvrage peu digne d'estime, intitulé : *Histoire des quatre derniers ducs de Bourgogne;* Cologne, P. Marteau, 1687 et 1689, in-12, 2 vol.) (R.)

son époux et seigneur. Le roi, pleurant aussi, la releva, l'embrassa, et lui dit qu'il prendrait sur sa requête l'opinion de son conseil. Elle retourna à son hôtel accompagnée des princes. Deux jours après, elle revint conduite par le comte d'Alençon, menant avec elle son fils, madame Isabelle, son chancelier et une partie de ses serviteurs tous vêtus de noir. Le roi était entouré des princes et de son conseil. La duchesse d'Orléans le supplia de nouveau, en versant un torrent de larmes, qu'il lui plût de faire juctice de ceux qui avaient traîtreusement mis à mort son mari. Elle avait avec elle un de ses avocats au parlement, qui se présenta alors pour faire la requête, le chancelier d'Orléans lui disant mot à mot tout ce qu'il devait répéter. Toutes les circonstances de l'assassinat, tout le détail du crime du duc de Bourgogne, l'horreur de son propre aveu furent rappelés. La requête rapportait aussi comment il venait de publier en Flandre un écrit injurieux et infâme contre l'honneur du duc d'Orléans. « Monseigneur, si ce crime « restait impuni, ce serait une honte pour vous, un « reproche éternel à votre royal caractère. Vous ne le « voudrez pas souffrir, vous ne refuserez pas cette jus- « tice à votre unique sœur qui vous en supplie, et à ses « jeunes et innocens enfans vos neveux, qui vous con- « jurent, à genoux, de ne pas permettre que de traî- « tres assassins se soient souillés impunément du sang « de leur père qui crie vengeance. Ne leur refusez pas au « moins d'ordonner que les coupables soient ajournés « à comparaître devant votre cour de parlement, pour « y être jugés et subir la condamnation que mérite leur « crime. » Le chancelier de France, qui était assis sur son siége aux pieds du roi, répondit que le roi ferait bonne et prompte justice le plus tôt qu'il le pourrait,

pour l'homicide et la mort de son frère qu'on venait de lui exposer. Mais le roi ajouta de sa bouche : « Qu'il « soit notoire à tous que le fait à nous exposé, relatif « à notre frère nous touche, et que nous le réputons « être fait à nous-mêmes. » A ces mots la duchesse sa fille et madame Isabelle se jetèrent à genoux en sanglotant, et prièrent le roi d'avoir souvenance de faire bonne justice de la mort de son frère unique. Il les releva, les embrassa, renouvela sa promesse, leur donna toutes sortes de témoignages de douceur et d'amitié, leur adressant des paroles de consolation [1].

Mais bientôt ce fut une nouvelle douleur d'apprendre que le duc de Bourgogne se disposait à revenir, et de voir que personne ne songeait à lui résister. En effet il n'y en avait nul moyen. On manquait d'argent et de gens d'armes. Le peuple de Paris se montrait chaque jour plus favorable au duc de Bourgogne, il n'était plus question que de désarmer sa colère. La duchesse d'Orléans, au désespoir de ne pouvoir rien faire pour obtenir justice, partit pour Blois, résolue de s'y fortifier. En quittant Paris, elle aurait pu avoir un chagrin de plus, si elle eût su que le peuple lui imputait encore d'être cause d'une nouvelle rechute du roi dans sa déplorable maladie.

Le duc de Bourgogne avait mandé ses hommes d'armes, et levait de l'argent soit par emprunt, soit du consentement de ses peuples. Le conseil du roi, voyant qu'on était à sa merci, avait essayé de trouver quelque apparence moins honteuse. Le comte de Saint-Pol avait été envoyé à Lille pour proposer au duc de Bourgogne de venir exposer ses motifs et sa justification, et de

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.

livrer les assassins qui s'étaient ouvertement réfugiés dans ses États ; quant à lui, on l'assurait d'une complète impunité. Le duc Jean s'offensa d'une telle proposition. Il répondit qu'il n'avait nul besoin qu'on lui accordât impunité, et qu'il ne livrerait personne. Son assurance fut telle qu'il fit partir son chancelier et un de ses secrétaires pour aller, disait-il, expliquer au conseil du roi la vérité sur cette affaire. Le temps pressait, le duc de Berri et le roi de Sicile lui firent demander une conférence à Amiens. Il la leur accorda. Le duc de Bourbon, triste et indigné, refusa d'être d'une telle commission et se retira avec son fils en son duché [1].

Le duc de Bourgogne et ses deux frères, avec une suite d'environ trois mille hommes d'armes, se rendirent donc à Amiens. Il commença par faire peindre sur sa porte deux fers de lance, l'un affilé, l'autre émoussé, pour signifier que c'était à choisir de la guerre ou de la paix. Cependant il alla au-devant des princes, leur fit grand accueil, et pendant leur séjour leur donna des fêtes et de belles musiques. Du reste il se montra intraitable ; il dit obstinément que jamais il ne demanderait pardon au roi ; qu'il ne voulait aucune grâce ; qu'au contraire il lui semblait que le roi et son conseil devaient lui avoir de grandes obligations à cause de ce qu'il avait fait. Pour soutenir cela, il avait amené avec lui maître Jean Petit de l'ordre des cordeliers, docteur en théologie de l'Université de Paris [2], qui, assisté de deux autres docteurs, prouvait doctement et par des argumens en forme, que le duc de Bourgogne avait agi licitement ; qu'en outre, s'il n'eût pas fait ainsi, il

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

[2] Il figure parmi les maîtres des requêtes de l'hôtel du Duc en 1408, et touchait 100 francs de pension annuelle. (R.)

aurait grandement péché; ce que ces docteurs offrirent publiquement aux deux princes de maintenir contre tout disant. Rien ne pouvait se conclure; le duc de Berri signifia à son neveu, de la part du roi, de ne pas venir à Paris sans y être mandé; le duc de Bourgogne répondit qu'au contraire son intention était d'y aller dans le plus bref délai, pour s'expliquer devant le roi. Ce fut ainsi qu'ils se quittèrent; mais le duc Jean put déjà s'apercevoir que la plus grande partie des seigneurs de France le haïssaient secrètement, bien qu'ils n'en fissent encore rien paraître [1].

Il retourna à Arras achever ses préparatifs, et tarda peu à se mettre en route. Il arriva à Saint-Denis au mois de février. Là, le roi de Sicile, le duc de Berri, le duc de Bretagne et les principaux du conseil vinrent encore le trouver, et lui dirent de par le roi qu'il n'entrât pas avec plus de deux cents hommes. Il n'en tint compte et, après avoir fait ses dévotions à l'église de Saint-Denis, il fit son entrée dans Paris le 20 février. Son frère le comte de Nevers, son gendre le duc de Clèves, et le duc de Lorraine l'accompagnaient; sa suite se composait d'environ mille hommes d'armes. Il traversa la ville au milieu d'une foule de peuple qui le reçut avec de grandes acclamations, criant : « Vive le « duc de Bourgogne! » et «Noël!» comme si le roi eût fait son entrée. Ce fut un grand chagrin pour la reine et les autres princes. Il s'en alla descendre à son hôtel d'Artois. Il garnit tous les alentours de gens de guerre, et prit de grandes précautions pour sa sûreté, jusqu'à se faire construire une chambre toute en pierre de taille et forte comme une tour; il ne sortait jamais que bien

[1] Fenin. — Monstrelet. — Meyer. — Heuterus.

accompagné. Le commun peuple, sans songer plus que de coutume à ce qui en pourrait arriver, mettait en lui l'espérance de ne plus payer les tailles, et lui montrait de plus en plus son affection. Aussi le duc de Bourgogne faisait-il une grande peûr à tout le monde; ni prince, ni seigneur n'osait faire ou dire la moindre chose qui pût lui déplaire. La reine même se contraignit jusqu'à lui faire bon visage. On voulut du moins obtenir de lui qu'il renonçât au dessein d'avouer publiquement la mort du duc d'Orléans et d'en déclarer les motifs. Toutes les prières furent inutiles; c'était sa volonté. Il lui fallut une audience solennelle du roi, et là il demanda jour pour faire établir les motifs qu'il avait eus de faire périr le duc d'Orléans. Le jour lui fut accordé. Ce fut le 8 mars 1408 [1].

Le roi se trouva malade ce jour-là. Ce fut le Dauphin qui occupa sa place. Tous les princes, les conseillers du roi, un grand nombre de comtes, barons, chevaliers et écuyers, le recteur de l'Université, une foule de docteurs et autres clercs, une multitude de bourgeois et de gens de divers états composaient cette assemblée. Ce fut devant elle que maître Jean Petit, cordelier, de la province de Normandie, proposa la justification du duc de Bourgogne pour le meurtre du duc d'Orléans [2].

Il commença par dire que le duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, deux fois pair de France et doyen des pairs, venait en grande humilité par-devers la très-noble et très-haute majesté royale, pour lui faire révérence et toute obéissance

[1] Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

[2] Cette pièce est dans Monstrelet, I, 241-324. Elle se trouve en MS. dans la bibliothèque de Bourgogne, sous le n° 8488, in-fol. parchemin. Voy. *Archiv. philolog.*, I, 231, note 1. (R.)

comme il était tenu de le faire par quatre obligations ; la première qui oblige le parent de ne point offenser son parent : la seconde qui lui prescrit même de le défendre de parole et d'effet : la troisième du vassal envers le seigneur qui lui commande de ne le point offenser : la quatrième qui lui impose même de venger les injures faites à son prince. « Or, mondit seigneur de Bourgogne, bon catholique et loyal prud'homme, seigneur de bonne vie, tenant la foi de la chrétienté, est, poursuivit maître Petit, en le prouvant par le détail, dans ces quatre cas d'obligations. » De plus il énuméra jusqu'à douze tous les autres motifs d'obligation du duc de Bourgogne. « Alliance par mariages, pair de France, reconnaissance pour tant de biens, d'honneurs et de magnificence qu'il avait reçus. Il est donc obligé entre les autres mortels à garder le roi, à le défendre et venger de toute injure. » Le docteur rappelait encore le devoir imposé au lit de la mort, par le duc Philippe à ses enfans, de garder loyalement la personne du roi. « Car il se doutait très-grandement que ses adversaires machinaient de lui enlever la couronne, et il avait très-grande peur qu'ils ne fussent plus forts après son trépas que lui vivant.

« Ces choses susdites considérées, mondit seigneur de Bourgogne ne pourrait avoir en ce monde une plus grande douleur en son cœur, que de voir le roi prendre déplaisance envers lui du fait advenu sur la personne de feu le duc d'Orléans dernièrement trépassé. Lequel fait a été perpétré pour le très-grand bien de la personne du roi, de ses enfans et de tout le royaume, comme il sera montré ci-après, et tellement que cela devra suffire. Il supplie très-humblement le roi d'ôter de lui toute déplaisance de son noble cœur, si aucune y

était advenue à l'encontre de sa personne, pour la cause susdite ou pour toute autre : que le roi veuille bien lui montrer douceur et bénignité, et le tenir en amour, comme son loyal sujet, vassal et cousin. Cela, attendu plusieurs causes justes et véritables que je dirai pour la justification de mondit seigneur de Bourgogne, de laquelle il m'a chargé par commandement si exprès, que je n'ai osé aucunement m'en dispenser par deux causes que je vais déclarer : la première, que je suis obligé par serment à lui fait, il y a trois ans passés ; la seconde, que lui, sachant que j'étais très-petitement bénéficié, m'a donné chaque année bonne et grande pension pour m'aider à me tenir aux écoles : de laquelle pension j'ai payé une grande partie de ma dépense, et la paierai encore, s'il plaît à sa grâce. »

S'excusant ensuite de la faiblesse de son mérite, de la grandeur du sujet, et de la dignité des personnes, maître Petit n'y vit aucun remède que de se recommander à Dieu rédempteur, à sa très-glorieuse mère, et à monseigneur Saint-Jean l'évangéliste, créateur et prince des théologiens. Il remarqua aussi combien la matière était haute et périlleuse, et comment il n'appartenait pas à un homme de si petit état d'en parler, d'en remuer même les lèvres. « Je vous supplie donc humblement, mes très-redoutés seigneurs et toute la compagnie, si je dis aucune chose qui ne soit pas bien dite, de le pardonner et de l'attribuer à ma simplesse et ignorance et non à malice. Car je n'oserais parler de cette matière, ni dire les choses dont je suis chargé, si ce n'était par le commandement de monseigneur de Bourgogne. Après cela, je proteste que je n'entends injurier quelque personne que ce soit ou puisse être, vivante ou trépassée ; et s'il advient que je dise aucune parole sen-

tant l'injure, pour et au nom de monseigneur de Bourgogne, et par son commandement, je prie qu'on m'ait pour excusé, en tant qu'elles sont à sa justification, et non à autre intention. »

Puis après avoir dit qu'un théologien pouvait aussi bien se charger de cette justification qu'un juriste, maître Petit entra en matière : il prit pour texte ces paroles de monseigneur Saint-Paul, *Radix omnium malorum cupiditas, quam quidem appetentes erraverunt à fide :* « dame convoitisie est de tous maux la racine, puisque, lorsque l'on a été dans ses lacs, elle a fait ceux qui l'ont aimée, les uns apostats, les autres déloyaux, ce qui est chose bien damnable. » De là, il annonçait la docte division de son discours, savoir : une majeure en quatre parties, prouvant, 1° que la convoitise est la racine de tous maux ; 2° qu'elle fait des apostats ; 3° qu'elle fait des déloyaux et infidèles à leur prince ; 4° diverses autres vérités pour mieux fonder la justification de monseigneur de Bourgogne. La mineure devait être l'application des propositions de la majeure au cas particulier.

Il montra d'abord, d'après monseigneur Saint-Jean, qu'il y a trois sortes de convoitise, savoir, *superbia vitæ,* convoitise de vain honneur, ou volonté désordonnée d'enlever à autrui honneur et seigneurie; *concupiscentia oculorum,* qui comprend l'avarice, la rapine et l'usure ; *concupiscentia carnis,* c'est-à-dire les désirs désordonnés de délectation charnelle, qui renferme la paresse : comme d'un moine qui n'endurerait point de se lever pour aller à matines parce qu'il est plus aise dans son lit. De cette sorte, il fit bien voir que *convoitise est la racine de tous maux.*

Passant aux deux parties suivantes, il dit qu'il y

avait deux majestés, l'une divine et perpétuelle, l'autre humaine et temporelle, conséquemment deux manières de crime de lèse-majesté. La première se divise en deux : l'hérésie ou idolâtrie, le schisme ou la division dans l'Église. Le crime de lèse-majesté humaine fut distingué en quatre sortes, 1° l'injure faite directement à la personne du roi ; 2° l'injure faite contre la personne de son épouse ; 3° contre la personne de ses enfans ; 4° contre le bien de la chose publique.

Les crimes de lèse-majesté divine et humaine sont les plus horribles crimes et péchés qui puissent être, et les lois y ont ordonné certaines peines plus grandes qu'aux autres crimes. C'est à savoir qu'au cas d'hérésie et de crime de lèse-majesté humaine, un homme peut en être accusé, et l'on peut faire procès contre lui, même après sa mort ; s'il est convaincu et atteint d'hérésie, il doit être désenterré, ses os mis dans un sac, apportés à la justice et jetés au feu. Semblablement si aucun, après sa mort, est convaincu du crime de lèse-majesté humaine, il doit être désenterré, ses os mis dans un sac, ses biens meubles et immeubles confisqués et acquis aux princes, ses enfans déclarés inhabiles à toute succession. Maître Petit raconta ensuite des exemples pour prouver que convoitise fait des apostats et des sujets déloyaux.

Le premier fut celui de Julien l'Apostat, qui pour être empereur de Rome, renia la foi catholique et son baptême, et adora les idoles. « Sachez, dit-il, que ce Julien fut d'abord homme d'église, très-grand clerc et de grande maison, et il eût été pape, disait-on, s'il eût voulu travailler. Mais il ne lui en chalut pas, parce que la papauté n'était alors que pauvreté ; mais c'était la plus noble et riche chose du monde que d'être empe-

reur, ainsi il le désira merveilleusement. Pour ce il considéra que les Sarrasins étaient encore si forts qu'ils n'eussent pas souffert qu'un chrétien fût empereur. Il renia son baptême et la foi catholique, se rendit à la loi des Sarrasins, adora les idoles, persécuta les chrétiens, diffama le nom de Jésus-Christ, pour être par ce moyen empereur. Il advint que l'empereur alla de vie à trépas, et les Sarrasins et païens, voyant que ce Julien était de grand lignage, plein de malice, que c'était le meilleur persécuteur des chrétiens qui fût au monde, et qui plus disait de la foi catholique, ils le firent empereur. Je vous dirai comment il mourut de vilaine mort. Ceux de Perse se rebellèrent contre lui : il assembla une grande armée pour les soumettre, et au partir, il jura à ses damnés dieux que, s'il pouvait revenir victorieux, il détruirait toute chrétienté. En s'en allant avec son armée, il passa par la cité de Césarée en Cappadoce, et trouva là un très-grand docteur en théologie, qui était évêque de la ville, et se nommait Saint-Basile, lequel était un très-digne homme, et au moyen de sa bonne doctrine, ceux du pays étaient bons chrétiens. Saint-Basile vint au-devant de Julien, lui fit révérence, et lui présenta trois pains d'orge; celui-ci les reçut en grande indignation. M'apporte-t-il donc, dit-il, repas de jument? je lui ferai manger repas de cheval, c'est-à-dire trois boisseaux d'avoine. Le digne homme s'excusa, disant que c'était le pain que lui et tous ceux de la ville mangeaient. Mais Julien jura qu'à son retour il détruirait la ville, et la mettrait en tel état que la charrue pouvant passer dessus, on y sèmerait du froment, puis s'en alla à ses batailles. Saint-Basile et les chrétiens allèrent en procession à une église de Notre-Dame, qui était sur une montagne près

de la ville, et demeurèrent là trois jours, priant Dieu pour le salut d'eux et de la ville. La troisième nuit, il advint une vision à Saint-Basile. Il vit une grande compagnie d'anges et de saints assemblés devant une dame, laquelle disait à un de ces saints, nommé le chevalier Mercure : Tu as toujours été loyal serviteur à mon fils et à moi, et pour ce je te commande que tu ailles tuer et occire Julien, cet empereur faux et apostat qui persécute si fort les chrétiens, et dit tant de vilenies de mon fils et de moi. Ledit Mercure ressuscita promptement, et, comme un bon chevalier, prit sa lance et son écu, qui étaient pendus à la muraille de ladite église où il était enterré, s'en alla devant tous les gens de ce Julien, l'occire et tuer à grands coups de lance, la lui passa au travers du corps, et revint, la rapportant sur son épaule. Aussitôt Saint-Basile alla en hâte à l'église où était la tombe de ce chevalier, et trouva que le corps n'y était plus, ni la lance, ni l'écu. Il appela les gardiens, et leur demanda ce qu'étaient devenus cette lance et cet écu. Eux répondirent que la nuit précédente ils avaient été ôtés sans qu'on sût comment. Saint-Basile retourna promptement sur la montagne dire au clergé et au peuple comment c'était le signe d'approbation pour sa vision. Et bientôt après, rentrant tous en l'église, ils trouvèrent la lance et l'écu suspendus à la muraille, tout comme auparavant, sauf que la lance était toute ensanglantée. Ainsi finit misérablement Julien l'Apostat. »

Le second exemple fut celui de Sergius le moine, «qui, par convoitise, se mit en la compagnie de Mahomet, et se fit apôtre. Ce Mahomet était un grand capitaine des troupes du pays de Syrie et d'outre-mer. Les seigneurs du pays étaient presque tous trépassés par une grande mor-

talité, et il ne restait plus que les enfans. Sergius dit à Mahomet : Si vous voulez me croire, je vous ferai le plus grand et le plus honoré seigneur du monde, et cela bientôt. Ils s'accordèrent que Mahomet conquerrait le pays par la force des armes, et se ferait seigneur, tandis que le moine travaillerait par subtilité et composerait une loi toute nouvelle au nom dudit Mahomet. Il fut ainsi fait, et pour lors se convertirent à cette apostasie de la loi mahométane, tous les pays d'Arabie, de Syrie, d'Afrique, de Fez, de Maroc, de Grenade, de Perse et d'Égypte. »

Le troisième exemple fut celui de Zambri, prince et duc de Siméon, une des douze tribus d'Israël, « lequel fut si épris de convoitise et de délectation charnelle pour l'amour d'une dame païenne, qu'il adora les idoles ; la plupart de ses gens et sujets firent aussi fornication avec les femmes païennes et sarrasines de Moab, qui les induisirent à adorer les idoles. Les malfaiteurs étaient si puissans que les juges n'osaient faire justice, nonobstant le courroux et l'ordre de Dieu signifié par Moïse. Le peuple se prit à pleurer : lors un vaillant homme, nommé Phinée, prit courage en son cœur; ayant vu le duc Zambri entrer au logis de la Sarrasine, son amie par amour, qui était la plus belle et la plus noble femme du pays, il le suivit sans l'ordre de Moïse, et perça, d'un seul coup, le duc et sa dame d'un couteau qu'il portait en manière de dague. Notez bien en cet exemple que le vaillant Phinée était si épris de l'amour de Dieu, et fut si dolent de voir faire une telle injure à Dieu son roi et souverain seigneur, qu'il ne craignit pas de s'exposer à la mort, et n'attendit congé ni licence de Moïse, ni de nul autre; et notez aussi les grandes louanges et récompenses qu'il en obtint. »

Passant ensuite aux exemples qui devaient montrer que dame convoitise en a rendu plusieurs traîtres à leurs souverains seigneurs, maître Petit en cita encore trois.

« Le premier fut celui de Lucifer; le second fut celui du bel Absalon, fils de David, qui, voyant que son père était vieux homme et avait perdu une partie de son sens et de sa force, fit une conjuration, se fit oindre roi, et avec dix mille hommes qu'il avait attirés à lui s'en vint à Jérusalem pour occire sondit père et prendre possession de ladite ville. Son père partit en hâte avec ses loyaux amis, et se retira en une ville forte. La journée de bataille fut prise, David fut conseillé par aucuns chevaliers de rester en une forêt parce qu'il était vieux et ancien. Il nomma donc un connétable; mais comme il était très-expert en fait de batailles, et tant bon chevalier que c'était un des preux du monde, il ordonna lui-même son armée en trois corps de bataille. Le combat fut cruel; le parti du déloyal Absalon fut plus faible, les uns furent occis et les autres s'enfuirent. Il advint qu'Absalon, en fuyant et passant sous un chêne épais de branches, se pendit par les cheveux et sa mule passa outre; car il avait ôté son heaulme à cause de la chaleur et pour mieux courir; ses cheveux, qui étaient si longs qu'ils descendaient jusqu'à la ceinture, s'entortillèrent aux branches, et il demeura là pendu par manière de miracle, en punition de la trahison qu'il avait perpétrée contre son père et son roi. Un des gens d'armes le trouva là pendu, et courut le dire au connétable Joab, lequel lui dit : Si tu l'as vu, pourquoi ne l'as-tu pas occis? je t'eusse donné dix besans d'or et une bonne ceinture. Lequel répondit : Si tu m'en donnais mille, je n'oserais lui faire aucun mal, ni lui toucher; car j'étais présent quand le roi com-

manda à toi et à tous les gens d'armes : Gardez-moi mon enfant Absolon; gardez qu'il ne soit occis. Joab répliqua que le commandement fait par le roi était contre son bien et son honneur, et que tant que ledit Absalon aurait vie et corps, le roi serait toujours en péril, et qu'il n'y aurait pas de paix dans le royaume. Joab, trouvant Absalon pendant par les cheveux, lui ficha trois lances dans le corps, à l'endroit du cœur, puis le fit jeter en un fossé et accabler de pierres. Quand David sut la nouvelle que son fils était occis, il monta dans une chambre haute et se prit à pleurer bien tendrement, en disant : Mon fils Absalon, mon fils, qui m'accordera de mourir pour toi, ô Absalon, mon fils! Il fut annoncé à Joab et aux autres gens d'armes, que le roi montrait un grand courroux pour l'amour de son fils, et ils en furent très-indignés; le bon chevalier Joab s'en vint au roi, et lui disant la vérité sans le flatter : Tu hais ceux qui t'aiment, et tu aimes ceux qui te haïssent; tu eusses bien voulu que nous eussions tous été occis, nous qui avions mis notre corps en grand péril pour te sauver, et que ton fils Absalon vécût; et de cela les gens d'armes et le peuple sont si indignés, que si tu ne viens te seoir à la porte pour les remercier et leur faire grande fête quand ils entreront, ils feront un autre roi et t'ôteront ton royaume, et oncques tu n'auras eu si dolente journée, si tu ne fais ce que je te dis.

« Ce présent exemple est encore bien à noter; car le bon chevalier Joab occit le fils du roi contre le commandement du roi, parce que ledit commandement était au préjudice de Dieu, du roi et de son peuple; et Joab avait occis Absalon nonobstant qu'ils eussent toujours été amis ensemble. »

Le troisième exemple fut d'une reine, qui avait nom Athalic, reine du royaume de Jérusalem. « Cette mauvaise Athalie, voyant que le roi Ochosias, son fils, était trépassé, et n'avait laissé que des petits enfans, par convoitise de s'attribuer la seigneurie, par mauvaise concupiscence et par tyrannie, occit les enfans dudit roi son fils, tous, excepté que, par la grâce de Dieu, une vaillante dame qui était leur tante, déroba un nommé Joas dans le berceau de sa nourrice, et l'envoya secrètement à l'évêque qui le nourrit jusqu'à sept ans; après que la mauvaise reine eut régné, durant sept ans, avec tyrannie et déloyauté, le vaillant évêque la fit occire par guet-apens, et en l'épiant ; car c'est droit, raison, équité que tout tyran soit occis vaillamment, ou par guet-apens, et c'est la propre mort dont doivent mourir les tyrans déloyaux. »

Ces trois points de majeure ainsi établis par des exemples, maître Petit passa au quatrième point et annonça qu'il se composerait de huit vérités principales, et de huit corollaires et conséquences qu'il en tirerait.

« La première est que tout sujet vassal, qui, par convoitise, baraterie, sortilége et mauvaise machination contre le salut corporel de son roi, veut lui enlever sa très-noble et très-haute seigneurie, pèche grièvement et commet un crime horrible de lèse-majesté au premier degré. Conséquemment, il est digne de double mort, car il pèche mortellement. La première mort étant la mort corporelle, c'est-à-dire, la séparation de l'âme et du corps; la seconde, selon monseigneur Saint-Jean l'Évangéliste, étant celle qui ne peut atteindre la créature humaine quand elle a eu victoire sur la convoitise.

Qui vivit non morietur, nec lædetur à morte secundâ.

« Et je prouve aussi par monseigneur Saint-Grégoire ce que c'est qu'un tyran. Le tyran est proprement celui qui ne peut être réputé seigneur, qui ne règne pas à juste titre, ou n'est point revêtu de titre royal; car, de même que régner légitimement, c'est être roi, de même régner sans droit, c'est être tyran.

« La seconde vérité, c'est que dans le cas où un sujet vassal commet un si horrible mal, on ne peut trop le punir; cependant un vassal doit être puni plus qu'un simple sujet, un baron plus qu'un chevalier, un comte plus qu'un baron, un duc plus qu'un comte, le cousin du roi qu'un homme étranger à sa maison, le frère du roi plus que le cousin; car l'obligation devient d'autant plus grande de garder le salut du roi et de la chose du bien public. D'ailleurs, plus la personne est proche du roi et au-dessus d'un pauvre sujet éloigné du roi, qui n'est point son parent, plus le scandale est grand. La punition doit être aussi plus grande, parce que le péril est plus grand; car la machination des proches parens du roi, qui ont grande autorité et puissance, est bien plus périlleuse que celle des pauvres gens.

« La troisième vérité, c'est qu'il est licite, à chaque sujet selon la loi morale, naturelle ou divine, d'occire ou de faire occire un traître et déloyal tyran, et non pas seulement licite, mais honorable et méritoire, surtout lorsqu'il est de si grande puissance, que justice ne peut pas bonnement être faite par le souverain. »

Maître Jean Petit prouva cette vérité par douze raisons en l'honneur des douze apôtres; trois raisons tirées des doctrines de la sainte théologie, trois raisons tirées des philosophes moraux; parmi lesquels il rangea Boccace en son livre : « Du malheur des hommes illus-

« tres ; » trois raisons tirées des lois civiles ; les trois autres déduites de trois exemples de la sainte Écriture.

« Ainsi les lois divine, naturelle et humaine, me donnent autorité de le faire ; et ce faisant, je suis ministre de la loi divine. Quant à ce que les lois disent, que nul ne doit prendre autorité de justice fors que le roi, je réponds que les lois furent faites pour garder l'honneur du roi, sa personne et la chose publique. Mais approuverai-je donc qu'un tyran de grande puissance et subtilité machine de toute sa puissance la mort du roi, par fraude et maléfice, pour lui enlever sa seigneurie, et que mondit seigneur soit indisposé par lui, tant dans son entendement que dans sa force corporelle, de façon qu'il ne saurait ni ne pourrait y porter remède et en faire justice ? Dois-je garder le sens littéral desdites lois ? Dois-je laisser mon roi en si grand péril de mort ? Nenni, au contraire, je dois défendre mon roi et occire le tyran ; et quoique j'agisse contre le sens littéral des lois, je n'agis point contre la fin pour laquelle elles ont été ordonnées, mais j'accomplis leur commandement final, c'est à savoir l'honneur, le bien, et la conservation du prince. Ainsi je ne dois donc pas être puni, mais récompensé, car je fais œuvre méritoire et j'agis à bonne fin ; et c'est pour cela que monseigneur Saint-Paul dit :

Littera occidit, charitas autem ædificat.

« La quatrième vérité, c'est qu'il est plus honorable et licite qu'icelui tyran soit occis par un des parens du roi que par un étranger, par un duc que par un comte, par un comte que par un baron, par un baron que par un simple chevalier, par un simple chevalier que par

un simple homme. Car celui qui est parent du roi est obligé plus qu'un étranger de garder l'honneur du roi, de le défendre et de le venger de toute injure.

« La cinquième vérité se rapporte au cas des alliances, sermens, promesses et confédérations faites d'un chevalier à un autre, lesquelles ne doivent pas être gardées ni tenues quand elles tournent au préjudice du prince, de ses enfans ou de la chose publique. Les tenir et les garder en tel cas, ce serait aller contre les lois morale, naturelle et divine : car de deux obligations qui se contredisent la plus grande doit l'emporter.

« La sixième vérité, c'est que lorsque lesdites alliances tournent au préjudice d'un des promettans, de son épouse et de ses enfans, il n'est pas tenu de les garder, et cela par la raison déjà susdite.

« La septième vérité, c'est qu'il est licite, honorable et méritoire à chaque sujet, d'occire le tyran traître et déloyal à son roi : de le faire par guet-apens, ruses et embûches, en célant et dissimulant la volonté qu'on a d'en agir ainsi. C'est une action courageuse, une très-sainte chose et tout-à-fait nécessaire ; car on ne peut faire à Dieu un sacrifice plus agréable que le sang d'un tyran. On le prouve par les exemples de la sainte Écriture ; c'est ce que fit Jéhu pour Achab, Joïada pour Athalie, Judith pour Holoferne. La plus convenable mort dont les tyrans doivent mourir, c'est par bonnes embûches, trahison et guet-apens.

« La huitième vérité, c'est que tout sujet ou vassal qui, avec préméditation, machine contre la santé de son roi pour le faire mourir en langueur afin d'avoir sa couronne, qui pour cela fait consacrer, ou pour mieux dire exercer épées, dagues, couteaux, anneaux d'or, qui les fait dédier au nom des diables par nécromancie,

avec invocation de caractères, sorcelleries, charmes, superstitions et maléfices, qui ensuite les boute et les fiche dans le corps d'un homme mort dépendu du gibet, ou les met dans sa bouche et les y laisse plusieurs jours pour accomplir le maléfice, qui porte sur soi un sac cousu du poil d'un pendu et rempli de la poussière des os dudit pendu : celui-là ne commet point seulement le crime de lèse-majesté humaine, mais il est traître et déloyal à Dieu son créateur ; et bien plus, lorsque lesdites sorcelleries, superstitions et maléfices ont produit leur effet sur la personne du roi. Car selon l'opinion des docteurs et théologiens, les diables, à qui Dieu a donné puissance de nuire, ne feraient rien à la requête desdits invocateurs, si ceux-ci ne leur rendaient pas les honneurs divins par action et engagement, et ne se montraient pas à eux par promesse, hommage et obligations, faussaires et corrupteurs de la loi catholique. »

De ces huit vérités maître Petit déduisit neuf conséquences ou corollaires.

« 1° Que si un desdits invocateurs de diable est mis en prison, et qu'un de leurs participans se serve de sa puissance pour le délivrer, il doit être puni comme le susdit idolâtre.

« 2° Que si un sujet donne ou promet grande somme d'argent à autrui pour empoisonner son roi, même quand, par la grâce de Dieu et par quelque empêchement, le poison n'a pas son effet, les deux machinateurs sont coupables du crime de lèse-majesté.

« 3° Que tout sujet qui, par préméditation et malice, sous feint prétexte d'amusement, a vêtu son roi et plusieurs autres de vêtemens auxquels il a sciemment mis le feu, croyant les brûler, et a fait ainsi mou-

rir plusieurs nobles hommes en de cruelles douleurs, commet crime de lèse-majesté.

« 4° Que tout sujet ou vassal du roi qui fait alliance avec les ennemis mortels du roi et du royaume, ne se peut excuser de trahison, spécialement quand il mande aux gens d'armes ennemis de se bien tenir en leurs forteresses sans se rendre, et qu'il empêchera les voyages et armemens qui se feront contre eux : celui-là est traître à son roi et à la chose publique, et commet crime de lèse-majesté.

« 5° Que tout sujet qui, par fraude, astuce et fausses insinuations, met dissension entre le roi et la reine, en faisant entendre à ladite reine que le roi la hait tant qu'il est déterminé à faire mourir elle et ses enfans, et qu'il n'y a point de remède que de fuir hors du royaume avec ses enfans; s'offrant de les mener lui-même en quelqu'une de ses forteresses; conseillant à ladite reine d'user de feinte, et de faire le semblant d'aller en pèlerinage; le tout pour parvenir par ce moyen à la couronne : celui-là commet crime de lèse-majesté.

« 6° Que tout sujet et vassal qui, par convoitise d'avoir la couronne, se retire par devers le pape, en imputant faussement à son roi crime et vice dans sa noble lignée et génération; concluant de là que le roi n'est pas digne de la couronne d'un royaume ni ses enfans après lui; qui requiert ensuite ledit pape, par très-grande instance, et de déclarer la déchéance du roi, et de reconnaître que le royaume appartient à lui et à ses enfans : celui-là commet crime de lèse-majesté.

« 7° Que si ce déloyal tyran empêche, de propos délibéré, l'union de l'Église, et l'accomplissement des résolutions du roi et des clercs du royaume pour le bien

et l'utilité de la sainte Église, et cela pour que le pape soit plus enclin à lui octroyer sa mauvaise demande : ce tyran doit être réputé schismatique, obstiné hérétique. Il est digne de la plus vilaine mort, et la terre devrait s'ouvrir sous ses pas pour l'engloutir, comme Datan, Coré et Abiron.

« 8° Que tout vassal et sujet qui, par convoitise de la couronne, machine pour faire mourir par secret empoisonnement et viandes envenimées ledit roi et ses enfans, commet crime de lèse-majesté.

« 9° Que si un sujet et vassal tient des gens d'armes sur le pays, qui ne font autre chose que manger et ruiner le peuple, piller, dérober, prendre, tuer gens, violer femmes; s'il met garnisons aux châteaux, forteresses, ponts et passages du royaume; s'il fait mettre des tailles et emprunts innombrables, feignant que c'est pour mener guerre contre les ennemis du royaume; et si, lorsque lesdites tailles sont levées, il les dérobe, prend et ravit par force et puissance; si, avec ledit argent, il fait alliance avec les ennemis, adversaires et malveillans du royaume; le tout à mauvaise intention et pour se rendre puissant afin d'obtenir la couronne : celui-là commet le crime de lèse-majesté. »

Ayant ainsi établi sa majeure, maître Jean Petit passa à la mineure, afin de prouver que feu Louis, naguère duc d'Orléans, avait, par convoitise d'obtenir la couronne pour lui et sa race, commis le crime de lèse-majesté aux premier, second, troisième et quatrième degrés.

Le premier, c'est lorsque l'injure ou offense est directement contre la personne du roi. Et ce peut être en deux manières.

La première manière en machinant la mort et des-

truction de son prince, laquelle peut se diviser en trois manières principales. La première par sortilége, la seconde par poison, la troisième par armes, feu, eau, ou autre violence.

« Quant au sortilége, je le prouve, dit-il; car pour faire mourir la personne du roi, notre sire, en langueur, subtilement et sans nulle apparence, il fit tant à force d'argent et de peines qu'il conclut marché avec quatre personnes, un moine apostat, un chevalier, un écuyer et un valet. Il leur donna sa propre épée, sa dague et un anneau, pour les dédier et exercer au nom des diables. Et parce que cette sorte de maléfices ne peut bien se faire qu'aux lieux solitaires et loin de toutes gens, ils portèrent lesdites choses en la tour de Mont-Jay, près Lagny-sur-Marne. Là ils se logèrent et firent résidence durant quelques jours. Ledit moine apostat, qui était maître de cette œuvre diabolique, fit plusieurs invocations au diable, entre Pasques et l'Ascension. Un dimanche, très-matin, avant le soleil levant, sur une montagne près de la tour de Mont-Jay, le moine fit plusieurs choses superstitieuses requises pour de telles invocations aux diables. Là, à côté d'un buisson, il se dépouilla nu en chemise, traça un cercle, se mit à genou, ficha l'épée et la dague la pointe en terre, et posa l'anneau auprès; puis il dit plusieurs oraisons, invoquant les diables; et bientôt vinrent à lui deux diables sous forme d'hommes, vêtus de brun-vert, à ce qu'il semblait. L'un s'appelait Hermas, et l'autre Astramon. Lors, il leur fit grand honneur et révérence, aussi grand qu'on pourrait faire à Dieu notre sauveur. Cela fait, il se cacha derrière le buisson. Le diable qui était venu pour prendre l'anneau, le prit, l'emporta et s'évanouit. L'autre resta, ensuite prit l'épée et la dague, et

s'évanouit comme avait fait l'autre. Tantôt après le moine revint où les diables avaient été, et trouva l'épée et la dague couchés à plat. L'épée avait la poignée rompue, et la pointe était dans une poudre où le diable l'avait mise. Après avoir attendu une demi-heure, l'autre diable revint, rapporta l'anneau, et le lui donna. Il paraissait maintenant rouge comme écarlate. « C'est fait, lui dit-il, mais tu les mettras en la bouche d'un homme mort en la manière que tu sais. » Et il s'évanouit. Le moine s'en alla ensuite dépendre un malfaiteur au gibet, lui mit l'anneau en la bouche, et lui fendit le ventre avec l'épée et le poignard. Il lui arracha l'os de l'épaule, et traça dessus avec son sang des caractères diaboliques. Le tout fut ensuite remis audit duc d'Orléans, lequel porta long-temps cet os de pendu entre sa peau et sa chemise, jusqu'à ce qu'un seigneur, parent du roi, s'en aperçut, et le déroba; ce qui fut cause qu'on le chassa de la cour, et qu'il fut fort persécuté. Par la vertu de l'anneau qui avait été charmé au nom de la fausse déesse Vénus, le duc savait fasciner et faire condescendre toute femme à ses désirs; il n'avait pas scrupule que ce fût même pendant la semaine sainte. »

Maître Petit nota ensuite que de ce moment la santé du roi commença à dépérir. Il rappela cette maladie qu'il avait eue à Beauvais, et qui lui avait fait perdre les ongles et les cheveux. Il n'oublia pas de dire que le roi, en son premier accès de frénésie, criait qu'il fallait lui retirer l'épée dont son frère l'avait percé, et, courant sur lui, disait : « Mes amis, il faut absolument « que je le tue! »

La seconde manière est par poison. Maître Petit assura que le duc d'Orléans, après avoir tâché de corrompre la foi de deux nobles serviteurs du roi, en trouva

deux autres moins fidèles qui composèrent une poudre empoisonnée; ils furent découverts et mis en prison. Mais par son autorité il les fit délivrer. Alors le duc résolut de faire la chose lui-même. Un jour à dîner chez la reine Blanche, il jeta la poudre sur un plat; elle s'aperçut de quelque chose, et fit porter ce plat à son aumônier, qui en ce moment distribuait, selon la coutume, à manger aux pauvres à la porte. Heureusement un chien en goûta le premier, et comme il creva à l'instant, on n'en donna à personne; seulement le pauvre aumônier y ayant touché, et ne s'étant pas lavé les mains, empoisonna le pain qu'il mangea, et mourut peu après.

La troisième manière est par le feu. Et ici fut rapportée l'histoire de ces habillemens de sauvage, qu'on imputa au duc d'Orléans d'avoir conseillés, pour après y mettre le feu et faire périr le roi, qui fut sauvé par les soins des très-excellentes dames de Bourgogne et de Berri, tandis que de nobles hommes furent cruellement brûlés.

Mêlant ensuite le seigneur de Milan dans ces crimes, comme les ayant conseillés à son gendre, maître Petit assura que, selon la commune renommée, ce seigneur avait dit à sa fille en la quittant : « Adieu, belle fille, « je ne veux jamais vous voir que reine de France. » Puis qu'il avait envoyé au duc d'Orléans pour lui apporter ses instructions, machiner la mort du roi, un nommé Philippe de Maizières, qui passait pour saint et savant, mais qui n'était qu'un hypocrite, ministre des trahisons dudit seigneur de Milan. « Ce Philippe vint se mettre aux Célestins à Paris, et fit feindre au duc d'Orléans une sainte vie pour décevoir et détruire le roi. Le duc allait tous les jours aux Célestins, entendait cinq ou six messes par grande dévotion apparente.

Mais c'était fausse hypocrisie et dissimulation; car, sous ce semblant, ils faisaient en un oratoire leurs complots et délibérations sur la manière d'accomplir leur damnée intention. Et nonobstant que le duc d'Orléans se montrât ainsi dévot pendant le jour, il menait la nuit une vie dissolue. Presque toutes les nuits, il s'enivrait, jouait aux dés, et faisait la débauche avec des femmes. Finalement cette dissolution qu'il avait menée pendant quelque temps, de nuit et secrètement, devint notoire, de jour, et publique.

« Venons à la seconde manière qui consiste à avoir fait alliance avec les ennemis du roi et du royaume. La vérité est que lorsque le roi notre sire, et le roi Richard d'Angleterre furent en amitié par le mariage dudit roi avec madame Isabelle, le roi Richard voulut d'une manière quelconque parler au roi de sa santé, lui dit que les infirmités de son corps et ses grandes maladies lui étaient venues par le moyen et les actes du duc d'Orléans et du seigneur de Milan, et qu'il eût à se tenir en garde. Pour cette cause le roi prit en si grande indignation le duc de Milan, que son héraut n'osait plus même se montrer. Quand cela vint à la connaissance du duc d'Orléans, il en conçut une haine mortelle contre le roi Richard, et s'informant quel était le plus grand adversaire qu'il eût dans le monde, il apprit que c'était Henri de Lancastre. Il fit tant qu'il eut alliance avec lui et ils furent d'accord de travailler et machiner la mort et destruction des deux rois pour obtenir les deux couronnes de France et d'Angleterre. Henri en est venu à son entente; mais non Louis, Dieu merci. Et le duc d'Orléans a toujours favorisé, aidé et conforté ledit Henri et les Anglais de sa bande; notamment ceux qui tenaient le château de

Lourdes, leur faisant dire de ne point rendre leur château aux Français, et qu'il saurait rompre le siége. En conformation, je dirai que, lorsque Henri tenait le roi Richard prisonnier et tendait à le faire mourir, quelques grands seigneurs voulant lui donner crainte des Français, il leur assura qu'il avait un puissant ami en France, qui saurait bien empêcher qu'on ne l'attaquât, et il leur montra lesdites alliances.

« Ainsi le criminel duc d'Orléans a commis en plusieurs sortes le crime de lèse-majesté au premier degré. Le second est d'offenser le roi en la personne de sa femme. Or, il est vrai que le duc d'Orléans fit savoir à la reine faussement que le roi était merveilleusement indigné contre elle, et pour ce lui conseilla, qu'elle et ses enfans se missent hors de la voie du roi, et hors de sa puissance, offrant de la mener elle et ses enfans dans son duché de Luxembourg, et promettant de la ramener si, le roi une fois guéri, on s'apercevait qu'il n'eût plus rien contre elle. Tout cela pour en faire sa volonté, quand il la tiendrait dans son duché. Il avait avisé que, pour dissimuler la chose, la reine feignît d'aller en pèlerinage avec ses enfans à Saint-Fiacre, et de là à Notre-Dame de Liesse. S'il ne se fût trouvé de bienveillans conseillers, qui donnèrent de bons avis à la reine, il la pressait si fort qu'elle aurait pu se mettre ainsi en grand péril.

« Le troisième degré est d'offenser le roi en la personne de ses enfans, soit par poisons et venins, soit par déception et fraude. »

Quant au poison, maître Petit raconta l'aventure de la pomme empoisonnée qui, destinée au Dauphin, avait fait périr le fils même du duc d'Orléans : aventure sur laquelle avaient couru dans le temps beaucoup de récits divers.

Pour la déception et la fraude, sans reparler du voyage de Luxembourg, l'orateur affirmait que dans ses voyages et commissions auprès du pape, le duc d'Orléans avait toujours tendu à priver et débouter le roi et ses enfans de leur couronne : qu'il avait controuvé faussement diverses imputations et vices contre la personne du roi et sa noble lignée, afin que le pape les déclarât inhabiles au royaume, et voulût bien absoudre lui, duc d'Orléans, ainsi que ceux qui voudraient quitter le serment de fidélité qu'ils avaient fait au roi, pour le prêter à lui. Et pour incliner le pape à lui accorder son inique requête, il l'a toujours favorisé et soutenu de diverses manières, comme on a vu lorsqu'il s'agissait de la soustraction d'obédience.

Enfin le quatrième et dernier degré, c'est l'offense contre le bien de la chose publique du royaume, et maître Petit y venait, passant, disait-il, encore sous silence plusieurs autres crimes innombrables, très-grands, très-horribles, que monseigneur de Bourgogne se réservait de déclarer quand besoin serait.

« Il a commis ce crime du quatrième degré, d'abord par les alliances susdites avec les ennemis du royaume. En outre, il a tenu les gens d'armes pendant l'espace de quatorze ou quinze ans, sans qu'ils fissent autre chose que manger, ruiner le pauvre peuple, et commettre mille désordres ; il a mis des capitaines aux forteresses du royaume, ce qui est usurper la souveraineté. Il a fait mettre tailles et emprunts intolérables sur le peuple, feignant que ce fût pour soutenir la guerre et donnant ledit argent aux ennemis de l'État, et en a fait ses alliés pour se rendre puissant et parvenir à la couronne.

« Ainsi, d'après ce que j'ai déclaré et remontré, il

appert que ledit criminel duc d'Orléans a commis le crime de lèse-majesté, non pas seulement au quatrième degré, mais aux troisième, second et premier, pour parvenir à sa mauvaise et damnable intention. Et de ma mineure, jointe à ma susdite majeure, s'ensuit clairement et en bonne conséquence que mondit seigneur de Bourgogne ne doit en rien être blâmé ou repris de ce qui est advenu en la personne dudit criminel duc d'Orléans; que le roi notre sire, non-seulement n'en doit pas être mécontent, mais doit avoir mondit seigneur de Bourgogne ainsi que son action pour agréables, et l'autoriser en tant que de besoin. De plus il doit le récompenser et rémunérer en trois choses, savoir: en amour, honneur et richesses; à l'exemple des rémunérations qui furent faites à monscigneur Saint-Michel l'archange, et au vaillant homme Phinée. J'entends en mon gros et rude entendement que notre sire doit plus qu'auparavant faire prononcer et publier sa loyauté et bonne renommée en tout le royaume et hors du royaume, par manière de lettres-patentes ou autrement. Dieu veuille que cela soit ainsi fait, et que son nom soit béni dans les siècles des siècles. Amen. »

Le discours terminé, maître Jean Petit requit le duc de Bourgogne de l'avouer de ce qu'il avait dit, ce que fit hautement le Duc, se réservant de dire au roi, quand il en serait temps, des choses plus graves encore. Sur cela l'assemblée se sépara; et le Duc retourna en son hôtel accompagné de ses gens d'armes et de ses arbalétriers. Tous les gens d'honneur et de doctrine furent grandement scandalisés de cette justification du duc de Bourgogne, et des accusations qu'il portait contre la mémoire du duc d'Orléans. Tout ce qu'avait dit maître Jean Petit semblait fort étrange, mais per-

sonne n'eût été assez hardi pour en parler tout haut. Seulement on en murmurait beaucoup parmi les princes, les nobles, le clergé et même dans le commun peuple, tout favorable qu'il fût au duc de Bourgogne [1].

Le lendemain le Duc, en présence du Dauphin, des princes et des principaux du conseil, fit proposer une nouvelle requête et supplication, la première sans doute ayant semblé produire un mauvais effet; puis il alla trouver le roi, le pria de le tenir pour excusé de cette mort, et de ne lui garder nulle rancune, car il ne croyait aucunement avoir mal fait. Il lui présenta aussi à signer des lettres portant que : « Considérées les justifications entendues par son conseil, et les causes pour lesquelles le duc de Bourgogne avait fait mettre hors de cette vie le duc d'Orléans : savoir faisons, qu'ayant considéré la fervente et loyale amour et bonne affection que notredit cousin a eue et a pour nous et notre lignée, et que nous espérons qu'il aura toujours au temps à venir, avons ôté et ôtons de notre âme toute déplaisance que par le rapport d'aucuns malveillans à notredit cousin, ou autrement, pouvions avoir envers lui à l'occasion des choses susdites; et voulons qu'icelui cousin soit et demeure en notre singulière amour, comme il était auparavant; et en outre de notre science certaine, voulons et nous plaît par ces présentes, que notredit cousin de Bourgogne, ses héritiers et successeurs, soient et demeurent paisibles envers nous et nos successeurs, quant audit fait et tout ce qui s'en est suivi, sans que par nous, nosdits successeurs, nos gens et officiers, ou les gens et officiers de nos successeurs, aucun empê-

[1] Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

chement, pour cause de ce, pût leur être donné, maintenant ni au temps à venir. »

Le roi, dont le sens était affaibli, même hors de ses accès, et qui faisait ce qu'on voulait, signa ces lettres, et fit au Duc un accueil assez doux et bienveillant. Pourtant il dit, en lui remettant les lettres, qu'il pouvait abolir la peine, mais non le ressentiment de tous, et que c'était à lui de se garder d'un péril qui était peut-être plus proche qu'il ne croyait. Le Duc répondit fièrement qu'il ne craignait aucun homme vivant, tant qu'il serait en la grâce du roi [1].

Cependant la reine émue de crainte, et se sentant à la gêne au milieu de cet absolu pouvoir du duc de Bourgogne, partit secrètement pour Melun avec ses enfans, puis commença à munir cette ville d'armes et de vivres. Le roi de Sicile, le duc de Berri, le duc de Bretagne, le sire de Montaigu allèrent l'y rejoindre. Ce fut un grand sujet de mécontentement pour le duc Jean, qui s'employa de son mieux à apaiser la reine. Il se servit de l'autorité du roi pour arrêter ses préparatifs de guerre. Les princes revinrent à Paris, tout se calma pour le moment. Les armemens cessèrent, mais la reine continua à demeurer à Melun.

Le duc de Bourgogne était donc souverain maître du gouvernement, et tout se faisait par sa volonté. Il fit ôter au sire Clignet de Brabant l'office d'amiral, dont fut pourvu le sire de Châtillon, un de ses partisans. Malgré la détresse des finances, il se fit payer la dot de madame Michelle de France, qui avait épousé le comte de Charolais son fils. Il fit aussi priver de sa charge de prévôt de Paris le sire de Tignonville. C'était ce digne

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

chevalier qui avait commencé les poursuites sur le meurtre du duc d'Orléans ; en outre il savait se refuser aux étranges demandes qu'on lui faisait contre l'ordre de la justice. Ce furent bien là, comme chacun le crut, les causes de son éloignement ; mais le duc de Bourgogne eut occasion de faire paraître d'autres motifs.

Le prévôt avait fait arrêter deux clercs étudians, qui avaient volé et tué sur le grand chemin. Il avait offert d'abord de remettre les coupables à la justice de l'Université ; mais elle répondit qu'elle ne tenait point pour clercs de tels gens. Le prévôt, assisté de quatre conseillers au parlement, avait procédé contre eux, et les avait mis à la question ; ils avaient avoué leur crime et avaient été pendus. Cependant les étudians de la nation de Normandie, grands partisans du duc de Bourgogne, commencèrent à émouvoir l'Université ; elle réclama ses priviléges. Elle fit agir l'évêque de Paris, il excommunia le prévôt ; on saisit le temporel de l'évêque. L'Université cessa ses prédications et ses enseignemens. Le prévôt n'avait rien fait en tout ceci que sur l'avis de gens doctes et sages du parlement et du conseil du roi. Ainsi, quelle que fût la puissance de l'Université, l'on tint ferme. La seule réponse qu'obtint l'Université, c'est qu'elle pouvait faire dépendre les deux écoliers, et les inhumer où bon lui semblerait. Alors sa colère fut extrême ; voyant que l'interruption des sermons et des études ne faisait pas assez d'effet, l'Université en corps alla trouver le roi, et lui dit que puisqu'on lui refusait justice et qu'on violait ses priviléges, la fille des rois, persécutée dans son honneur, s'en irait, comme une brebis errante, chercher ailleurs un asile. Le recteur ajouta que, pour n'être pas ingrate, et montrer qu'elle gardait le souvenir de tant

de bienfaits reçus du roi, elle venait prendre congé de lui.

On était pour lors au moment de la grande autorité du duc de Bourgogne; il y avait déjà six mois que ce trouble durait. Le roi se montra, pour cette fois, sensible aux plaintes de l'Université. « Vous ne vous en « irez point, répondit-il; nous ne souffrirons point que « notre fille bien-aimée, depuis si long-temps et si dou- « cement élevée par nos ancêtres à l'ombre des fleurs « de lis, aille chercher un autre père que nous. Loin « de vouloir retrancher à vos priviléges, nous les aug- « menterons plutôt, et, dans la présente affaire, vous « aurez de nous la satisfaction que des enfans doivent « attendre de leur père. »

Ensuite le conseil rendit un arrêt portant que le prévôt avait agi avec imprudence et précipitation; on ordonna qu'il irait en personne avec le bourreau dépendre les deux écoliers, qu'il les baiserait à la bouche, conduirait les corps au parvis Notre-Dame pour les rendre à l'évêque et au recteur, et paierait les frais du convoi. Cela fut exécuté avec une pompe extraordinaire; tous les ordres religieux, les curés de Paris, la multitude du peuple, suivaient la charrette ou étaient les cercucils que conduisait le bourreau revêtu d'un surplis. On amena ensuite les corps au cloître des Mathurins, où furent élevés des tombeaux, qui récemment encore existaient avec une épitaphe rappelant cette cérémonie.

Le sire de Tignonville était un homme si estimé, que la privation de sa charge fut blâmée de tous les gens sages. Le roi lui envoya cent écus d'or pour payer les frais du convoi, et peu après le fit président de la chambre des comptes. Il fallut auparavant qu'il allât faire ses excuses à l'Université : « Messeigneurs, dit-il,

« se raillant de leur puissance et de leur obstination, « outre le pardon que vous m'accordez, je vous ai « grande obligation; car lorsque vous m'avez attaqué, « je me tins pour assuré d'être mis hors de mon état; « mais je craignais qu'il ne vous vînt en idée de con- « clure aussi à ce que je fusse marié, et je suis bien « certain que si une fois vous eussiez mis cette conclu- « sion en avant, il m'aurait fallu, bon gré malgré, « me marier. Par votre grâce, vous avez bien voulu « m'exempter de cette rigueur, ce dont je vous remer- « cie très-humblement [1]. »

Le duc de Bourgogne mit à sa place, pour prévôt de Paris, messire Pierre Desessarts, qui était de son hôtel.

L'Université avait pour lors tant de pouvoir, que lorsqu'elle mettait la main à une chose, il fallait bien qu'elle en vînt à bout; elle en conduisit à sa fin une plus importante encore. La soustraction d'obéissance fut de nouveau résolue et publiée. Tout aussitôt le pape Benoît XIII lança des bulles d'excommunication contre tous ceux, princes ou autres, qui favoriseraient la soustraction. Les bulles furent lacérées publiquement devant le roi, en grand et public conseil, après qu'on eut entendu l'Université prouver, par l'organe de maître Courtecuisse, célèbre docteur en théologie, que Benoît était un hérétique et un schismatique. L'Université ne se borna pas là, elle dicta des résolutions vigoureuses et même excessives, que personne n'osait contredire tant que le duc de Bourgogne était chargé du gouvernement. A l'issue même de ce conseil, le doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, homme véné-

[1] Chron., n° 10297. — Le Religieux de Saint-Denis.

rable, membre du parlement, fut saisi et mené en prison comme favorable à Benoît, et ayant eu connaissance des bulles. Les jours suivans, l'abbé de Saint-Denis, l'évêque de Gap, plusieurs chanoines et ecclésiastiques marquans furent arrêtés pour les mêmes motifs. L'archevêque de Reims et l'évêque de Cambray furent mandés. On s'empara avec plus de raison des deux messagers qui avaient apporté les bulles. En même temps l'ordre fut envoyé au maréchal Boucicault, gouverneur de Gênes, de se saisir, s'il le pouvait, de la personne de Benoît.

La neutralité d'obéissance à l'égard des deux papes, qui avait été précédemment résolue, fut alors solennellement proclamée.

Le duc de Bourgogne ne paraissait point personnellement en toute cette grande affaire, et n'y apportait pas le soin, le zèle, la gravité que son père y avait mis; il ne songeait qu'à flatter la passion de l'Université en l'appuyant de son pouvoir[1].

Malgré son soin pour plaire au peuple, il n'établissait pas mieux le bon ordre que ceux qui avaient gouverné avant lui. On continuait de même à prendre par force chez les marchands et sans payer, le blé, l'avoine, le vin et les vivres pour l'entretien de la maison du roi et des seigneurs. Les plaintes en vinrent encore au roi; de nouvelles ordonnances furent encore publiées et criées sans être exécutées davantage.

Pour venir en France s'emparer de tout pouvoir et pour contenter sa vengeance, le Duc avait négligé une affaire importante en Flandre. La révolte des Liégeois avait fait de grands progrès. Maintenant avec une

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

armée nombreuse, maîtres de tout le pays, ils tenaient assiégé dans Maëstricht leur évêque Jean de Bavière. Le comte Guillaume son frère, duc [1] de Hainault, le sire d'Enghien et plusieurs grands seigneurs du pays, malgré un renfort de six cents hommes d'armes bourguignons commandés par les sires de Croy et d'Helly, n'étaient pas assez forts pour attaquer les Liégeois. Afin de les détourner du siége, ils ravageaient le pays, brûlaient les récoltes, détruisaient les châteaux; mais les Liégeois n'abandonnaient point leur entreprise; Maëstricht était sur le point de tomber entre leurs mains. Le duc Jean manda à tous ses vassaux des deux Bourgognes de venir le joindre en Flandre, et se vit forcé de quitter Paris pour sauver son beau-frère [2].

Il fit venir les principaux bourgeois, et avant que de partir leur recommanda d'être toujours fidèles sujets du roi, de lui bien obéir et de maintenir le bon ordre dans la ville. Il leur dit que le principal motif de son séjour à Paris avait été de leur conserver l'Université,

[1] Lisez *comte*. (R.)

[2] Fenin. — Saint-Remy. (Jean Lefebvre, seigneur de Saint-Remy, de la Vacquerie, d'Avesnes et de Morienne, dit *Toison-d'Or*, naquit à Abbeville, dans le Ponthieu, vers la fin du XIVe siècle, assista à la bataille d'Azincourt, fut chargé de plusieurs missions et mourut à Bruges, le 16 juin 1468. Il a laissé des mémoires commençant en 1407 et qu'il annonce devoir aller jusqu'en 1460. Ceux que M. Buchon a publiés ne vont que jusqu'en 1436 (n. st.). Le *Bulletin de la société de l'histoire de France*, pour janvier 1835, contient, p. 26, une bonne notice sur Saint-Remy, par M. L.-M.-E. Dupont. Nous y remarquerons cependant une de ces fautes qui échappent aux savans les plus attentifs. M. Buchon, au lieu de faire dire à Saint-Remy qu'il était *conseiller* du duc Philippe le Bon, lui fait dire qu'il en a été le *chancelier*, et M. Dupont copie cette erreur. Mais les chanceliers de Philippe sont connus : il n'en a pas eu d'autres que Jean de Thoisy, Nicolas Raolin et Pierre de Goux.) (R.) — Monstrelet.

que sans lui ce précieux trésor aurait été perdu pour eux [1].

Il alla d'abord à Arras où il installa solennellement comme évêque Martin Porée, son confesseur, religieux de Saint-Dominique, qui avait fait une grande apologie du meurtre du duc d'Orléans. Le Duc l'avait si fort en gré qu'il lui donna mille écus pour payer ses bulles [2]. D'Arras il alla à Gand où était sa femme, et se prépara avec grande activité à la guerre contre les Liégeois.

Après qu'il eut quitté Paris, la reine profita de son absence. Les princes étaient d'accord avec elle; le duc de Bretagne, auparavant si fidèle ami et allié de la maison de Bourgogne, avait entièrement changé depuis que Jeanne de Bourgogne avait épousé le comte de Penthièvre. Ce mariage avec son ennemi, avec le concurrent de son duché, lui avait semblé menacer ses intérêts. On rapportait même que le duc de Bourgogne avait dit que le duché de Bretagne appartenait de bon droit à son gendre, et que venant le temps qu'il attendait, il l'y rétablirait de droit et de force [3].

La reine cependant ne pouvait pas revenir à Paris, où le peuple lui était si contraire, sans avoir assez de puissance pour le dompter. Elle manda des gens d'ar-

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

[2] Histoire de Bourgogne. (Martin Porée, outre son traitement, avait 120 francs de pension. Dans un compte de Jean de Noident, de l'an 1416, il est dit que M. le Duc donnait tous les ans, le jour de Saint-Thomas-d'Acquin, une lamproie ou 45 sols à frère Martin. Il fut envoyé en Angleterre en 1411, et, pour récompense de la manière dont il s'était acquitté de sa mission, il reçut une gratification de 300 francs. Il alla aussi au concile de Constance; entre autres présens qu'il devait faire, il avait charge de présenter à un cardinal qu'on ne nomme pas, un exemplaire de *Tite-Live*.) (R.)

[3] D'Argentré.

mes; le duc de Bretagne lui en amena un assez bon nombre, et le 26 août 1408, environ deux mois après le départ du duc de Bourgogne, elle fit son entrée à Paris. Elle était en grand appareil de guerre; trois mille hommes d'armes divisés en trois corps de bataille formaient son cortége. Elle était dans un chariot doré et couvert; le Dauphin, qui pour la première fois montait à cheval, était conduit par quatre valets de pied; le duc de Berri, le duc de Bourbon, le duc de Bretagne, le connétable, le comte d'Alençon, étaient autour d'elle. Ce fut ainsi qu'elle traversa Paris et vint se loger au Louvre [1]. Les Parisiens lui montrèrent grande joie, et crièrent Noël sur son passage. On s'étonnait cependant beaucoup que la reine et les princes fissent une entrée si auguste et menaçante, telle que les rois seuls la pouvaient faire. La présence des Bretons irritait surtout le peuple. On complota de les attaquer dès la nuit même, et de surprendre le duc de Bretagne. Il en fut prévenu, et rassembla ses gens avant que les chaînes fussent tendues; le prévôt des marchands vint faire des excuses; elles furent acceptées. Trop de rigueur aurait eu du danger [2]; pour dissiper les craintes, on fit même publier et crier que les hommes d'armes seraient logés à leurs frais dans des hôtelleries; qu'il leur était défendu, sous peine de la vie, de rien prendre à personne, ou de se répandre dans les campagnes; qu'ils eussent à se comporter avec une modestie toute bourgeoise. Il était même permis de repousser par la force les excès des gens d'armes, et de se réunir entre voisins pour arrêter les coupables. Ce règlement fit estimer par beaucoup de gens la prudence de la reine. Elle ordonna en même

[1] Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis. — [2] D'Argentré.

temps que les clefs de la ville lui fussent remises; des gardes furent posées sur les ponts et dans les places publiques [1].

Le 28, les princes et une partie des hommes d'armes s'en allèrent au-devant de la duchesse d'Orléans, qui fit son entrée avec plus de gens et de suite que n'en avait jamais eu son mari au plus fort de sa puissance. Elle était avec sa belle-fille, la reine d'Angleterre, dans une litière noire, traînée de quatre chevaux drapés aussi de noir. Une foule d'autres litières de deuil suivaient à la file et formaient un cortége imposant; elle alla descendre à son hôtel de Bohème près la porte Saint-Antoine.

Depuis que, dans la première semaine d'août, le roi était allé à Melun passer une nuit avec la reine, il était plus malade que jamais. Les conseillers et les principaux seigneurs étaient en grand souci de la forme qu'il convenait de donner au gouvernement du royaume Monseigneur le duc de Guyenne était bien jeune; il était gendre du duc de Bourgogne et lui semblait favorable. Les princes étaient en grande discorde. Il fut arrêté que la reine présiderait le conseil et gouvernerait conjointement avec le Dauphin. C'est ce qui fut annoncé le 5 septembre dans une grande assemblée tenue au Louvre, où étaient la reine, le Dauphin, le duc de Berri, le duc de Bretagne, les comtes de Saint-Pol, de Mortaing, d'Alençon, le duc de Bourbon, les comtes de Clermont et de Dammartin, la duchesse de Guyenne, madame de Charolais, le comte de Tancarville, le connétable, le chancelier, les présidens du parlement, le grand-maître d'hôtel, les archevêques de Bourges, de

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

Toulouse et de Sens; les évêques de Senlis, Beauvais, Amiens, Évreux, Lodève, Alby, Therouane, Séez, Maillezais, plusieurs autres évêques ou abbés; le prévôt de Paris et le prévôt des marchands, accompagnés de cent bourgeois environ. Là, maître Juvénal des Ursins, avocat du roi, déduisit les raisons qui portaient le roi à confier le gouvernement à la reine, parla fort habilement, cita l'exemple de la reine Blanche qui avait montré tant de sagesse dans sa régence, et présenta les lettres scellées du grand sceau qui déclaraient l'intention du roi [1].

Aussitôt après, la duchesse d'Orléans se présenta en habit de deuil, et, s'agenouillant devant le Dauphin, demanda justice de la mort de son mari; comme le duc de Bourgogne avait noirci sa mémoire de crimes faux et controuvés, elle supplia qu'un jour fût assigné pour y répondre. Le Dauphin lui dit qu'elle était la bien venue, et que réponse lui serait donnée.

Quatre jours après, le jeune duc d'Orléans arriva à Paris, accompagné de trois cents hommes d'armes. Les princes allèrent aussi au-devant de lui. Il traversa la ville à cheval, vêtu de noir, vint descendre au Louvre, rendit ses respects au duc de Guyenne, insista pour que justice fût faite contre le duc de Bourgogne, puis alla retrouver sa mère.

Le 11 septembre, il se tint encore dans la grande salle du Louvre une nombreuse assemblée des princes, des seigneurs, des prélats, du parlement, de l'Univer-

[1] Dutillet. (Il y a eu plusieurs auteurs de ce nom : M. de Barante invoque probablement Jean Dutillet, sieur de la Bussière, greffier du parlement de Paris et qui, le premier, vérifia l'histoire de France sur les titres authentiques. Il mourut le 2 octobre 1570.) (R.) — Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal. (R.)

sité, des bourgeois. Le duc de Guyenne y siégeait en habit royal; la duchesse d'Orléans et le duc son fils y furent introduits avec Pierre l'Orfèvre leur chancelier, maître Pierre Cousinet [1], avocat au parlement, et plusieurs autres gens de leur maison. Il leur fut donné permission de faire proposer la justification du duc d'Orléans; aussitôt elle fut lue publiquement par maître Serisy, abbé de Saint-Fiacre, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, à qui la duchesse en remit le manuscrit devant tout le conseil, pour mieux montrer qu'elle avouait tout ce qui allait être dit.

Ce discours fut trouvé beau, noble, éloquent, plein de paroles des prophètes et des saints pères, de passages de l'Écriture Sainte, de maximes des philosophes, de citations prises dans les histoires. Son texte était : « *Justitia et judicium, præparatio sedis tuæ.* » L'abbé de Serisy fit voir une grande méthode en divisant son sujet en trois points : le premier, que les rois sont tenus de faire justice à leurs sujets; le second, que Jean, duc de Bourgogne, partie adverse, et ceux qui l'avaient conseillé et favorisé, avaient occis ou fait occire monseigneur le duc d'Orléans traîtreusement et honteusement; le troisième, que monseigneur le duc d'Orléans avait été méchamment et faussement accusé de plusieurs crimes. Puis chaque point se partageait en six autres : ce qui composait en tout un enchaînement de dix-huit parties.

Le premier point s'établissait, « 1° sur ce que les rois ne sont appelés rois que pour faire justice, et non pour autre chose; 2° sur l'amour fraternel, car nature ne peut mentir; 3° sur la piété due aux sup-

[1] Lisez *Cousinot.* (R.)

plians, car madame d'Orléans se présente veuve et désespérée, accompagnée de ses jeunes enfans et de ses chevaliers, menant deuil pour la cruelle mort de son cher mari et seigneur ; 4° sur l'énormité du crime qui à peine aurait son pareil. Tous ceux qui ont entendu parler de ce scandale, étrangers ou autres, le trouvent si abominable, que s'il advenait que le roi n'y portât point remède, il faudrait dire qu'il n'est pas seigneur de son pays, et il devrait s'humilier et fléchir devant la puissance de ses sujets ; 5° sur ce que si justice ne se fait pas, il en peut résulter des maux sans nombre, voies de fait, procédés de violence, rébellion des sujets ; 6° sur la méchanceté de la partie adverse, qui cherche à soutenir son péché par la force, et à plaider en tirant l'épée. »

Passant au second point, l'orateur déduisit encore six raisons : la première, que la partie adverse n'avait nulle autorité sur le défunt, et qu'il avait fait occire un très-noble et très-grand seigneur ; la deuxième, que la partie adverse n'avait observé nulle forme de justice ou de procédure ; et supposé qu'il eût autorité sur lui, c'était chose raisonnable et licite que la partie fût ouïe et convaincue avant d'être condamnée à mort ; la troisième était fondée sur les alliances qu'ils avaient ensemble, non-seulement celles qui tenaient au lignage, mais celles qu'ils avaient spécialement faites pour éviter les inconvéniens qui pourraient arriver de leurs divisions : alliances qu'ils avaient jurées plusieurs fois sur les paroles du canon de la messe, sur la croix de notre Seigneur, et dont ils s'étaient donné des lettres scellées de leur sceau ; la quatrième, c'était que la mort de monseigneur d'Orléans avait été si soudaine, qu'aucuns chrétiens pouvaient soutenir que l'intention du malfai-

teur avait été qu'elle entraînât damnation ; la cinquième c'était qu'il avait fait occire le duc d'Orléans, non pas à bonne fin, non pas pour le bien commun, mais par ambition, convoitise et désir de dominer, envie de rendre les siens riches, haine long-temps cachée dans son cœur ; la sixième, c'était qu'il n'avait pas suffi à la partie adverse de la mort du duc d'Orléans, mais qu'elle s'était encore efforcée de détruire scandaleusement sa renommée.

Le troisième point devait se partager en six excuses des six accusations portées contre le duc d'Orléans par son meurtrier. Le discours ainsi divisé, l'orateur entra dans le détail, et divers passages touchèrent grandement les assistans.

« Qu'il te souvienne, dit-il au roi, du grand amour qui était entre toi et ton frère, non que je veuille par-là obtenir faveur. C'est seulement pour t'exhorter à justice. Hélas ! ce serait peu de bien et de bonheur d'être fils et frère du roi, si une mort si cruelle était mise en oubli et sans réparation, et cela parce que celui qui l'a fait périr le devait aimer comme un frère ; car, en la Sainte-Écriture, les cousins-germains sont appelés frères, et Saint-Jacques est appelé frère de notre Seigneur, encore qu'il ne fût que son cousin-germain. Tu peux donc dire à la partie adverse la parole que dit le Seigneur à Caïn après qu'il eut tué son frère :

Vox sanguinis fratris tui clamat ad me de terrâ.

« Certes, oui, la terre crie, et le sang réclame ; car il ne serait pas un homme naturel, ni d'un sang pur, celui qui n'aurait pas compassion d'une mort si cruelle. Et ce n'est pas chose merveilleuse si je dis que la partie

adverse ressemble à Caïn. Ainsi que Caïn tua son frère par envie, parce que ses dons avaient été mieux regardés du Seigneur, de même le duc de Bourgogne, par envie de ce que monseigneur d'Orléans était agréable au roi, machina sa mort, et le fit cruellement et traîtreusement périr. Qu'il se souvienne donc, sire, de la parole adressée à Caïn : *Vox sanguinis*. La voix du sang de son frère, c'est la voix de madame d'Orléans et de ses fils demandant, criant justice. Hélas! sire roi, à qui voudrais-tu faire justice, si tu ne la faisais pour l'amour de ton propre frère? Si tu n'es l'ami de ton sang, de qui seras-tu ami? On ne te demande que justice; considère, noble prince, que c'est ton frère qui t'est ravi, que dorénavant tu n'as plus de frère, que le duc de Bourgogne t'a cruellement privé de ton frère. Songe combien il doit être regretté, et plus de toi que de nul autre, parce qu'il t'aimait parfaitement, et aussi la reine de France, ta femme, tes enfans; il honorait toute la royale lignée de France, tant il avait un grand sens; car à peine pourrait-on trouver un homme plus éloquent, mieux raisonnant, sachant mieux répondre aux nobles, aux clercs, aux laïques. Notre Seigneur lui avait donné ce que le roi Salomon lui avait demandé, la prudence et la sagesse. Chacun sait combien il était orné d'excellence et de jugement, et l'on pouvait dire de lui comme de David : *Sapiebat sicut angelus Domini :* il avait la sagesse d'un ange de Dieu. Si l'on voulait parler de sa beauté, on ne pourrait dire autre chose sinon qu'il te ressemblait. Quant à son caractère, il était homme tout débonnaire. Jamais il ne fit mourir ni battre personne; toutefois il avait assez de puissance et d'autorité pour le faire, et ne chercha la mort de personne, même de ses ennemis qui disaient

publiquement du mal de lui, lui imputant des torts auxquels il n'avait jamais pensé, spécialement la partie adverse. Certes il l'eût bien fait mourir s'il l'eût voulu, puisqu'il n'est pas fort difficile de tuer un homme traîtreusement. Mais, en vérité, telle chose n'était pas dans son sang; car la nature du sang royal doit être loyauté et miséricorde, il ne peut souffrir cruauté, homicide ou trahison quelconque. Et il était le plus proche du sang royal, monseigneur d'Orléans étant fils de roi.

« O roi Charles! si tu vivais maintenant, que dirais-tu? quelles larmes pourraient t'apaiser? qui t'empêcherait de faire justice d'une telle mort! Hélas! tu as tant aimé, honoré et élevé avec tant de soin l'arbre où est né le fruit dont ton fils a reçu la mort! Hélas! roi Charles! tu pourrais bien dire comme Jacob : *Fera pessima devoravit filium meum*, une bête très-mauvaise a dévoré mon fils. »

Examinant les motifs qui pouvaient s'opposer à la justice du roi, il s'exprima ainsi :

« Et si aucuns voulaient prétendre que de cette exécution résulteraient des maux encore pires, à cause de la grande puissance du duc de Bourgogne, grande en apparence, petite en réalité, on peut répondre que le duc de Bourgogne n'est rien en comparaison de la puissance royale. Quelle puissance a-t-il, fors celle que tu lui as donnée et que tu souffres qu'il ait? Justice et vérité, quelque tardives qu'elles soient, à la fin et par la grâce de Dieu, sont et demeurent maîtresses, et il n'y a rien encore de plus sûr que de travailler pour justice et vérité. Qui sont les chevaliers et écuyers qui oseraient le servir contre le roi? qui seraient même les étrangers qui se mettraient en péril de mort pour une si mauvaise et si fausse querelle? O vous, chevaliers de

Bourgogne et de Flandre, clercs ou laïques, vous tous habitans des États de la partie adverse! envoyez ici des hommes loyaux, sans faveur ni haine, qu'ils entendent plaider cette cause, qu'ils entendent la vérité, et que celui qui a bon droit le fasse voir. »

L'abbé de Serisy dit encore que le roi devait, comme Dieu, résister aux orgueilleux et faire grâce aux humbles. « Tu es tenu à humilier l'orgueil de la partie adverse, qui semble si élevée et si cruelle, que sa puissance et sa mauvaise cause pourraient souffler contre ta puissance et y résister. Et pour ce, roi de France, et vous tous, messeigneurs, considérez la rébellion et la désobéissance de la partie adverse, non pas seulement contre les commandemens du roi, mais contre le conseil de vous tous du sang royal. Il est certain que le roi de Sicile, monseigneur le duc de Berri et plusieurs autres sont allés dernièrement, pendant les grands froids, à Amiens, afin de conclure un accommodement raisonnable et paisible pour le bien des parties, du roi et de tout le royaume. Ces susdits seigneurs ne purent faire la paix par eux désirée, et notifièrent vainement à la partie adverse le commandement du roi, lequel était de ne point venir jusqu'à ce qu'il fût mandé. Ils ne purent obtenir qu'il ne vînt pas avec grande puissance de gens d'armes, ni même qu'il tardât quinze jours d'y venir. Voyez, messeigneurs, quelle obéissance et quels maux peuvent s'ensuivre..... Et après qu'il fut venu à Paris, il semblait qu'on dût faire toutes choses à sa volonté; le roi, la reine et les autres, ont dû ne lui rien refuser, mais lui parler agréablement, et prendre paisiblement son crime. O domination de France! s'il te faut souffrir ceci, en peu de temps tu vas déchoir de ta renommée. Après il fit détruire les défenses qu'on avait

faites autour de la maison du roi, pour se garantir de ses voies de fait; certes cet acte de maître, et plusieurs autres choses qu'il a faites, font voir un sujet qui tient à une mauvaise fin contre le roi. Tandis qu'il aurait dû venir s'humilier, il vient l'épée nue avec un grand nombre d'hommes d'armes, dont plusieurs étaient étrangers. En outre, il a ému les simples à Paris, en proposant et semant par tout le royaume un libelle diffamatoire, et en faisant de fausses promesses; et eux, croyant qu'il dût faire merveilles et être gouverneur de tout le royaume, ont été déçus par lui, ont rendu de grands honneurs à lui et à ses écrits, faisant entendre de grandes acclamations de voix. Par ces choses et autres semblables, il s'est élevé en honneur, orgueil et cruauté pour soutenir son iniquité. Hélas! sire roi, n'était-ce pas une grande présomption, après un si méchant acte, de chevaucher dans la cité de Paris, les armes hautes, et de venir à ton conseil paisible avec haches et glaives? et devais-tu souffrir qu'il entrât dans ton conseil quelqu'un plus fort que toi? Le diable, qui lui mit au cœur de faire ce mal, ne pouvait-il pas le pousser à poursuivre dans sa méchanceté? Puisque les princes du conseil n'approuvent pas son mauvais péché, ils ne devraient pas souffrir qu'un homme coupable et indigne se montrât par voie de fait plus fort que toi, car il pourra ainsi attirer à lui tout le peuple, et le conduire à ta destruction et à celle du royaume. »

Puis l'orateur s'occupa de l'imputation de tyran faite au duc d'Orléans. « Considérons, dit-il, les conditions des tyrans selon les philosophes. Le tyran met tout son soin à occire et à détruire les sages et les prud'hommes; il travaille à la ruine des églises et des études. Il est toujours en crainte des trahisons, et il

entoure sa personne et son corps d'une forte garde. Mondit seigneur n'avait point ces conditions de la tyrannie, tout au contraire. Premièrement, il n'a jamais fait occire ni sages ni fols; bien loin de là, il aimait les hommes sages, et se plaisait à ce qui était nouveau. Tant qu'aux églises, il ne les détruisit pas, mais les a soutenues, défendues, réparées, leur a donné rentes et grands revenus. Quant à la garde de sa personne, comme il se sentait pur et innocent envers tous, il ne croyait point qu'on voulût lui faire nul mal, il ne se défiait de personne; s'il se fût méfié de quelqu'un, il n'aurait pas été ainsi traîtreusement occis. »

Il examina ensuite, et traita de fausse et déloyale doctrine ce que maître Petit avait avancé sur le droit de tuer les tyrans, et réfuta toutes les autorités tirées des Écritures-Saintes, des histoires profanes, du droit divin et du droit civil.

Puis, passant aux circonstances du meurtre : « O trahison abominable! qui te pourra excuser? O chevalerie, qui as la loyauté pour base! Dieu ne peut souffrir que tu approuves cette trahison. O partie adverse! tu avais visité plusieurs fois monseigneur d'Orléans; tu avais mangé et bu avec lui; tu avais pris avec lui des épices au même plat en signe d'amitié. Le mardi, veille de son assassinat, il te pria amicalement de venir dîner chez lui le dimanche, ce que tu lui promis devant monseigneur le duc de Berri ici présent. Certes monseigneur d'Orléans pouvait dire la parole de Jésus-Christ à Judas le traître : *Qui mittit manum mecum in paropside, hic me tradet.* O messeigneurs! considérez cette trahison et mettez-y remède. Considérez, en outre, qu'il faut que chevalerie garde foi et loyauté. Comme dit Végèce sur la chevalerie : *Milites jurata*

sua omnia custodiant. Et assurément les princes y sont encore plus obligés. Celui qui rompt et enfreint sa loyauté et son serment n'est pas digne d'être appelé chevalier. »

En continuant, l'orateur exposa les causes qui, suivant lui, avaient porté le duc de Bourgogne à commettre ce crime.

« Un peu après la mort de monseigneur de Bourgogne, son père, il s'efforça d'avoir, dans le royaume, semblable autorité, semblable pension, semblable état qu'avait eu son père; et comme on ne le lui accorda point, attendu que son père était oncle du roi et homme de grande prudence, ce que n'était point la partie adverse, il commença à machiner de quelle manière il pourrait venir à son intention. Il fit semer par tout le royaume qu'il avait grande affection au bien commun, croyant par-là qu'il gouvernerait tout. Quand donc il vit que, nonobstant ses fictions, monseigneur d'Orléans avait toujours l'autorité, ce que la raison enseignait, puisqu'il était fils de roi, seul frère du roi, et avec cela plus sage et plus digne de gouverner que le duc de Bourgogne; voyant de toutes parts ses intentions frustrées, il conspira méchamment contre monseigneur d'Orléans, cherchant à le faire occire, et croyant qu'après cela nul n'oserait le contredire : qu'ainsi il aurait le gouvernement de tout le royaume. C'est la principale cause de cette conspiration et de la mort de monseigneur d'Orléans, nonobstant les choses qu'il a alléguées pour excuser son méfait. C'est ce qui apparaît clairement par la conduite qu'il a tenue lorsque, après sa cruauté, il est revenu à Paris. Premièrement, il commença à promouvoir et élever ceux qui tenaient à lui, à faire ôter et déposer, sans cause, plusieurs bons

et vaillans officiers du roi, et à donner leurs offices à ceux qui lui plaisaient, pour avoir, par eux, plus grande autorité et puissance. En outre, il s'est efforcé de tenir en sujétion tous les officiers, et spécialement ceux qui avaient le gouvernement des trésors, de sorte qu'aucun n'eût rien à lui refuser; de plus, il voulut avoir tous les trésors du roi, entre autres, deux cent mille francs qu'il a abtenus en assignations ou autrement. Il donna à ses hommes de l'argent du roi, comme le savent bien ceux qui gouvernaient le trésor, et c'est la fin principale qu'il se proposait par la mort de monseigneur d'Orléans. »

Quand maître de Serisy fut à la troisième partie, il entra dans un grand détail pour laver le duc d'Orléans de tout ce qui lui avait été imputé; d'abord il le justifia de ce qui lui était reproché touchant la foi chrétienne.

« Monseigneur d'Orléans a été bon et loyal chrétien, et oncques ne se départit de la foi de Jésus-Christ; ce qui le prouve grandement, c'est la foi qu'il eut en Dieu dès sa jeunesse; car, nonobstant ses jeux et ébattemens, toutefois son recours et son retour étaient toujours en Dieu, et il se confessait très-souvent. Le samedi avant sa mort, il avait fait une très-dévote confession, et montré plusieurs signes de grande contrition. Il avait dit qu'il laisserait là les jeux et les œuvres de la jeunesse, qu'il s'occuperait, tout-à-fait et tous les jours, du service de Dieu et du bien du royaume; et qu'on ne croie pas que ce soit chose controuvée; les religieux et autres personnes à qui il a dit de semblables paroles, le témoigneraient. Que sur cela, sans chercher d'autre témoin, on entende le duc de Bourbon, son oncle; il sait les promesses qu'il fit à Dieu et à lui, et comment,

peu avant son trépas, il lui promit de faire de sorte que Dieu et les hommes seraient contens de lui. »

Il raconta ensuite comment le duc d'Orléans avait sincèrement souhaité la paix de l'Église : comment, s'il s'était opposé à la soustraction, c'est qu'il avait pu mettre sa confiance en un homme aussi ancien que Pierre de Luna ; il donna pour preuve de sa bonne foi, que, trois semaines avant sa mort, voyant que le pape de Rome se refusait à une entrevue, et laissait voir de la méfiance, il avait offert de lui envoyer son propre fils en otage.

Quant à la sorcellerie, il démentit tout ce qu'avait fait dire le duc de Bourgogne; rappela que le procès du moine dont on avait parlé avait été fait avec soin, et qu'il résultait de son aveu que monseigneur d'Orléans lui avait défendu d'user d'art magique, ni de rien faire qui pût porter préjudice au roi ; bien qu'il eût eu quelquefois des conversations avec ce moine, il fallait considérer que le prince était jeune alors, n'ayant pas plus de dix-huit ans, et que de jeunes princes sont souvent dupes de tels fourbes, qui cherchent à en tirer de l'argent.

D'ailleurs l'orateur, en sage et savant homme, soutint, contre l'opinion commune, qu'il n'y avait rien de vrai en la sorcellerie, et que, sur la maladie du roi, plus de foi devait être ajoutée à la faculté de médecine qu'aux sottes opinions d'un faux docteur en théologie. « Certainement, dit-il, c'est erreur, contre la Sainte-Écriture, de dire que les sortiléges sont autre chose que mensonge, et produisent quelque effet. Comme dit le sage Salomon dans l'Ecclésiastique, *Divinatio erroris, et arguta mendacia, et somnia maleficiorum vanitas est;* et Saint-Thomas allègue cette autorité pour

prouver que la sorcellerie est de nul effet. O toi, Université de Paris, puisses-tu corriger telles opinions, car ces sciences trompeuses ne sont pas seulement défendues parce qu'elles sont contre l'honneur de Dieu, mais parce qu'elles ne contiennent ni verité ni effet. C'est ce qui est confirmé par ceux qui ont opéré dans l'art magique. Ovide dit, dans son remède d'amour : Celui-là est déçu qui croit que les mauvaises herbes et les arts magiques peuvent l'aider [1]. Maître Jean de Bar lui-même, qui était si expert en ce maudit art, et qui fut brûlé avec tous ses livres, reconnut à sa dernière confession que le diable ne lui avait jamais apparu, et que de ses invocations et sorcelleries il n'était jamais sorti nul effet, bien qu'il eût dit le contraire, spécialement aux grands seigneurs, pour avoir leur argent. »

L'histoire des adieux du seigneur de Milan, à sa fille, fut aussi démentie. L'orateur rappela que le mariage de madame Valentine était déjà conclu avec le duc de Gueldre lorsque le roi de France la fit demander pour son frère : qu'ainsi son père n'avait pas eu de si hauts projets pour sa fille ; il raconta aussi que, pour ne point s'attendrir, il l'avait fait partir sans la voir, et n'avait donc pu lui dire les paroles qu'on avait citées.

Ce que maître Petit avait dit du saint et savant Philippe de Maizières se trouvait aussi faux par les dates ; il ne connaissait point le seigneur de Milan lorsque le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, avait envoyé en Italie pour y conférer sur les moyens de faire une croisade.

L'imputation des poisons ne se trouvait pas moins

[1] *Fallitur hæmoniæ si quis mala papula terræ*
Et magicas artes posse juvare putat.

mensongère, et l'aventure de l'aumônier mort entièrement controuvée. L'orateur citait aussi le témoignage des médecins sur les causes de la mort du fils du duc d'Orléans, et repoussait l'histoire populaire de la pomme destinée au Dauphin.

Pour les vêtemens de sauvage auxquels le duc avait mis le feu, la chose ne se pouvait nier; mais l'on fit voir qu'il n'y avait que légèreté de jeunesse, et nulle préméditation.

Le fait de l'alliance avec Henri de Lancastre ne prouvait nullement une connivence coupable, et la suite l'avait bien fait voir. Le défi que monseigneur d'Orléans avait envoyé au roi d'Angleterre manifestait assez sa pensée sur les moyens qu'il avait employés pour gagner la couronne.

Pour les tailles et exactions, maître de Serizy assura qu'elles n'étaient point du fait du duc d'Orléans, et n'avaient point tourné à son profit. Il nia l'argent pris au Louvre, mais confessa que la reine et le duc en avaient pris et dû prendre à Melun, pour assembler des gens d'armes contre le duc de Bourgogne, qui, pour lors, avait contraint monseigneur d'Aquitaine à retourner à Paris, et qui était venu en armes dans la capitale du royaume : qu'ainsi c'était lui qui avait été cause de cette dépense. On eut soin de faire ressouvenir aussi que, pour le racheter des Turcs, il avait fallu imposer une lourde taille sur les peuples. L'orateur ne niait pas non plus que certains gens d'armes n'eussent pillé et dévasté le pays, s'autorisant du nom de monseigneur d'Orléans; mais c'était sans son aveu, et il les avait fait sévèrement punir. Après avoir ainsi justifié le prince, le discours se terminait à peu près ainsi :

« O toi, roi de France, prince très-excellent, pleure

donc ton unique frère, en qui tu as perdu une des plus précieuses pierres de ta couronne, à qui tu devrais faire justice quand personne ne la voudrait faire. O toi, très-noble reine, pleure le prince qui t'honorait tant et que tu as vu mourir si misérablement. O mon très-redouté seigneur, monseigneur d'Aquitaine, pleure, tu as perdu le plus noble membre de ta race, de ton conseil, de ta seigneurie, et tu tombes par-là d'une douce paix en une grande tribulation. O toi, duc de Berri, pleure, toi qui as vu le frère du roi, ton neveu, finir sa vie par un triste martyre, parce qu'il était fils de roi, et non pour autre chose. O toi, duc de Bretagne, qui as perdu l'oncle de ton épouse dont tu étais grandement aimé; ô toi, duc de Bourbon, pleure, l'objet de ton amour est enseveli sous terre. Et vous autres, princes et nobles, pleurez, car le chemin est ouvert pour vous faire mourir traîtreusement et à l'improviste. Pleurez, hommes, femmes, vieillards et jeunes hommes, pauvres ou riches, car la douceur de la paix et de la tranquillité vous est ôtée, puisque le chemin vous est montré pour occire et porter le glaive entre les princes, qu'ainsi vous voilà en guerre, en misère, en voie de destruction. O vous, hommes d'église et sages, pleurez le prince qui grandement vous aimait et honorait. Vous, nobles hommes de divers états, regardez maintenant à ce que vous allez faire. Bien que la partie adverse vous ait déçus par ses faux raisonnemens, et que vous lui ayez semblé favorables, néanmoins, puisque vous connaissez l'homicide, puisque vous voyez l'innocence de monseigneur d'Orléans, et les mensonges du libelle diffamatoire de la partie adverse, dorénavant lui bailler faveur d'une manière quelconque, c'est être contre le roi, et se mettre en péril

de perdre corps et biens, comme cela s'est vu dans des cas semblables. Princes et hommes de tous états, soutenez donc la justice contre le duc de Bourgogne, qui, par homicide, a usurpé l'autorité du roi et de ses fils, qui lui a ravi aide et consolation, qui a mis le bien commun en grand trouble, qui a bravé toutes les bonnes lois en soutenant son péché, contre noblesse, parenté, sermens et alliances, contre Dieu et la cour de tous ses saints : attentat qui ne peut être réparé que par la justice. C'est pourquoi madame d'Orléans et ses fils viennent à toi, ô sire roi, et à vous tous, du sang et du conseil royal, en vous suppliant de considérer l'injure qui leur a été faite, et de la réparer de la manière qui va être requise par le conseil de ladite dame; de telle et de sorte qu'il soit divulgué par tout le monde que monseigneur d'Orléans, son mari, a été occis cruellement, et injustement accusé et diffamé. Ce faisant, vous ferez votre devoir, comme vous y êtes tenus, et vous pourrez acquérir la vie éternelle; car, comme dit le vingt-unième chapitre des Proverbes : *Qui sequitur justitiam inveniet vitam et gloriam :* qui suivra justice trouvera la vie et la gloire que nous octroie Dieu notre Seigneur, qui vit et règne dans tous les siècles des siècles. Amen. »

Ce discours persuada tous les assistans; il leur parut ne contenir que vérité, et aussitôt chacun se mit à dire hautement que jamais il ne se commettrait dans le royaume une plus grande faute que de ne point faire justice, et que le duc de Bourgogne avait évidemment encouru peine dans ses biens et dans son corps. Aussitôt le chancelier de France enjoignit à maître Cousinet, avocat de la duchesse d'Orléans, de présenter ses conclusions. Il commença une plaidoirie, et prit

pour texte ces paroles de l'Évangile : « Il y avait une « veuve, et quand Notre-Seigneur la vit, il fut ému de « miséricorde envers elle. » Il réclama aussi justice du roi et des princes, rappelant que le royaume de France était loué et exalté par-dessus tous les royaumes chrétiens, pour la justice qu'on y gardait; si bien que les Anglais, les Allemands et autres étrangers, étaient venus jadis en ce royaume pour y trouver justice. Il encouragea le conseil du roi à agir visiblement, à ne pas craindre les dangers dont le menaçait l'adverse partie, à redouter plutôt ceux qui adviendraient de l'impunité du crime. Du reste, il ne prit de conclusions que comme partie civile, les conclusions au criminel appartenant, suivant l'usage de France, au procureur du roi exclusivement. Il demanda :

1° Que le duc de Bourgogne fût amené au Louvre ou dans le lieu qui plairait au roi; que là, en présence du roi, ou de monseigneur d'Aquitaine, de tous ceux du sang royal, et du conseil, devant le peuple, ledit duc de Bourgogne, sans chaperon ni ceinture, à genoux devant madame d'Orléans et ses enfans, accompagnés d'autant de personnes qu'il leur plairait, dît et confessât publiquement et à haute voix, que malicieusement et par guet-apens, il avait fait occire monseigneur d'Orléans, par haine, envie, convoitise, et non pour autre cause, nonobstant les choses qu'il avait fait soutenir à se sujet : que de toutes, et de chacune de ses offenses, il se repentait et demandait pardon à madame d'Orléans et à ses enfans, les suppliant humblement de lui vouloir pardonner : ajoutant de plus qu'il ne savait rien contre le bien et l'honneur de monseigneur d'Orléans. Qu'ensuite il fût conduit dans la cour du palais et à l'hôtel Saint-Paul, où, sur des

échafauds élevés à cet effet, il répéterait les mêmes poroles; qu'il y restât à genoux jusqu'à ce que des prêtres assistans aient récité les sept psaumes de la pénitence, les litanies, et des prières pour le repos de l'âme de monseigneur d'Orléans. Q'ensuite il baisât la terre et demandât pardon : que récit de cette amende honorable fût fait dans les lettres royales adressées à toutes les bonnes villes pour y être criées et publiées à son de trompe.

2° Qu'en réparation desdites offenses et pour qu'il en restât mémoire durable, les maisons appartenant au duc de Bourgogne, à Paris, fussent rasées et détruites à jamais : que sur le lieu de chacune d'elles fût élevée une grande croix de pierre où fût gravée la cause de leur démolition. Qu'au lieu où monseigneur d'Orléans fut occis une croix pareille fût élevée, et que la maison où les homicides avaient été cachés fût aussi abattue : qu'en cette place, le duc de Bourgogne fût contraint de fonder, à ses dépens, un collége de six chanoines, six vicaires et six chapelains, à la nomination de madame d'Orléans et de ses héritiers, afin que, chaque jour, il fût dit six messes pour l'âme du défunt : que la fondation dudit collége fût de mille livres de rente, et qu'il fût, aux frais du duc de Bourgogne, garni de vêtemens, livres, calices, ornemens et autres choses nécessaires : qu'en outre, sur l'entrée dudit collége, on écrivît en grosses lettres la cause de sa fondation.

3° Que ledit duc de Bourgogne fût tenu de fonder de la même sorte, et de doter un collége de douze chanoines, douze vicaires et douze clercs dans la ville d'Orléans; et aussi, pour que les étrangers en gardassent mémoire, une chapelle à Rome et une à Jérusalem.

4° Que le duc de Bourgogne fût contraint de payer un million d'or, non au profit de madame d'Orléans et de ses fils, mais pour fonder des hôpitaux, colléges de religieux, chapelles, aumônes et autres œuvres de piété pour le salut de l'âme du défunt, et que, pour accomplir les choses susdites, tous les titres et seigneuries qu'a le duc de Bourgogne dans ce royaume fussent mis sous la main du roi, afin d'être vendus.

5° Que ledit duc de Bourgogne fût condamné à tenir prison fermée partout où il plairait au roi, jusqu'au moment où ces choses seraient accomplies; qu'après il fût envoyé en exil outre-mer pour y pleurer et gémir sur son péché durant l'espace de vingt ans, ou jusqu'au moment qui serait trouvé suffisant; et quand il serait revenu qu'il lui fût enjoint, sous des peines qu'on prescrirait, de ne jamais approcher de cent lieues l'endroit où serait la reine ou les fils de monseigneur d'Orléans.

6° Qu'il fût de plus condamné à des dommages et dépens envers madame d'Orléans et ses enfans.

L'avocat termina en demandant que ses conclusions lui fussent adjugées sans procédure ni remise, attendu que le duc de Bourgogne avait avoué le fait tant en jugement qu'hors [1] jugement. Il requit aussi que le procureur du roi se joignît à lui et prît des conclusions au criminel.

Après avoir ouï maître Cousinet [2], il fut ordonné à madame d'Orléans, à ses enfans et à ses gens de se retirer, et le conseil délibéra sur sa requête; elle fut ensuite rappelée, et le duc de Guyenne prononça ce

[1] *Que hors.* (R.)
[2] *Cousinot.* (R.)

qu'il avait été convenu de répondre : « Après ce que « nous et les princes du sang royal, ici présens, avons « entendu pour la justification du duc d'Orléans notre « oncle, il ne nous reste nul doute contre l'honneur de « sa mémoire, et nous le tenons pour innocent de tout « ce qui avait été annoncé de contraire à sa réputation. « Quant à ce que vous demandez de plus, il y sera suf- « fisamment pourvu en justice. » Le conseil fut pour lors levé; mais tous les princes des fleurs de lis, qui étaient là présens, assurèrent la duchesse qu'elle aurait justice, lui promirent de s'y employer, et se déclarèrent formellement contre le duc de Bourgogne.

Dans ce premier empressement, on voulut, sans plus attendre, procéder contre lui; mais la reine et les princes agissaient avec plus de passion que d'habileté; ils conduisaient fort mal cette procédure, et ne songeaient ni aux difficultés, ni aux conséquences. Les lettres que le roi avait accordées au duc de Bourgogne ne leur semblaient pas même à considérer. Les hommes sages et les magistrats, que la haine n'aveuglait pas, auraient voulu plus d'ordre dans la poursuite. Le procureur du roi refusa obstinément de se joindre à la partie plaignante. Cependant les princes et la reine mandaient, de toutes parts, des gens d'armes, et il n'était question que de courir sus au duc de Bourgogne comme ennemi de l'État; mais les habitans de Paris lui étaient favorables; le duc de Guyenne lui-même, qui était son gendre, ne lui était point contraire. On fit garder les ponts, les passages de rivières, les portes de la ville; des portes furent mises dans les rues, tout se remplit d'un appareil de guerre qui inquiétait et mécontentait de plus en plus les bourgeois. Bientôt le bruit courut que l'on allait ôter encore les chaînes. Le

prévôt des marchands fut menacé : on lui reprocha d'avoir fait de faux rapports à la reine contre la ville; on lui rappela le sort d'Étienne Marcel.

Le chancelier et le conseil du roi s'effrayèrent avec raison de ces murmures. Pour prévenir quelque fâcheuse sédition, ils supplièrent la reine que le prévôt de Paris, à la tête de la milice, parcourût les rues, et fût chargé de maintenir le bon ordre. La reine y consentit avec répugnance. Grâce à cette précaution, la ville fut tranquille, et les hommes d'armes s'y comportèrent assez régulièrement; ceux de la campagne, qui n'étaient point payés, faisaient mille ravages.

Bientôt la reine, n'ayant plus d'argent et ne pouvant rien entreprendre, se vit contrainte d'appeler les plus riches bourgeois, pour les prier de lui faire quelques prêts afin de payer la solde des gens d'armes; elle n'en eut que des paroles; chacun s'excusa; quelques-uns demandèrent même à quoi servaient tous ces armemens, lorsqu'on n'était pas en guerre. La reine ne laissa point voir combien ces réponses lui déplaisaient, mais dès lors elle prit en haine la ville de Paris, et songea à emmener le roi [1].

Cependant la situation dangereuse où se trouvait alors le duc de Bourgogne, et ce qu'on rapportait de l'état de ses affaires en Flandre, donnait courage à la reine et aux princes. La guerre avec les Liégeois était devenue de plus en plus terrible. Le sire de Jumont [2], qui déjà s'était montré si cruel dans les guerres de Flandre, avait parcouru leur pays avec les hommes d'armes du Hainault, et s'était conduit plutôt en bête

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal. — Monstrelet. — Registres du parlement.

[2] Jean de Jumond ou Jeumont, maréchal du comte de Hainaut. (R.)

féroce qu'en noble chevalier. Vieillards, femmes, enfans, malades, il n'avait rien épargné, jusqu'à mettre le feu à des églises pour brûler tous les pauvres habitans qui y avaient cherché refuge. Il consuma ainsi dans les flammes toute la ville de Florennes. Il emporta aussi d'assaut la ville de Fossey [1]. Elle était riche et pouvait se racheter chèrement. Il ne voulut pas même que ses gens d'armes profitassent du pillage, de peur qu'ensuite leur ardeur fût moindre, et il livra tout au feu [2].

Ces ravages n'ébranlaient point la constance des Liégeois. Au nombre de plus de quarante mille, ils entouraient Maëstricht, et se croyaient sur le point de s'emparer de la ville, et de prendre leur évêque et seigneur, Jean de Bavière, qui bientôt ne pourrait plus se défendre. En même temps, ils faisaient dans le Hainault des courses aussi cruelles que celles dont leur pays était abîmé.

Les choses en étaient là quand le duc de Bourgogne arriva de France. Ses forces n'étaient point réunies. Il avait mandé ses hommes d'armes de Bourgogne et de Flandre, pris à sa solde un corps d'Écossais sous les ordres du comte de Mar, et réclamé un secours de son beau-frère le comte de Savoie [3]; mais tous ces renforts n'étaient pas arrivés. Les Liégeois au contraire étaient nombreux. Leur camp devant Maëstricht semblait une grande ville, bien fortifiée, et abondamment approvi-

[1] Lisez *Fosses*. Cette ville n'a jamais pu être bien riche. (R.)

[2] Le Religieux de Saint-Denis.

[3] La Savoie ne fut érigée en duché qu'en 1417 par Sigismond, roi des Romains. Le premier duc fut Amédée VIII, dit le Pacifique; il avait commencé à régner en 1391. C'est lui qui se retira à Ripaille et rendit ce nom proverbial. (R.)

sionnée. Le Duc, qui était homme de sage conseil, bien qu'il sût assez mal s'expliquer et discourir, vit qu'il importait d'agir prudemment; il commença par négocier.

Les propositions pacifiques qu'on fit aux Liégois furent mal accueillies. Le sire de Perweis, qu'ils avaient choisi pour leur mainbourg, ou principal magistrat, en même temps qu'ils avaient élu son fils pour évêque[1], commandait leur armée; mais il était loin de gouverner à sa volonté tous ces hommes des communes qui s'entendaient mal à la guerre, ne savaient pas ce qui était dangereux ou difficile, ignoraient les conséquences des choses et s'abandonnaient à leur passion. La réponse qu'il fit en leur nom fut dure et hautaine. Il demanda, pour première condition, que Jean de Bavière vînt publiquement renoncer à toutes ses prétentions en faveur du nouvel évêque : « Autrement, dit-il aux envoyés, « vous pouvez vous en retourner, car tout ce que nous « sommes de gens ici nous avons résolu la mort de « Jean de Bavière, et tôt ou tard il tombera entre nos « mains. »

Le duc de Bourgogne et le comte de Hainault n'avaient donc plus qu'à se hâter de secourir leur frère assiégé. Bien que leurs armées ne fussent pas encore réunies, que leurs préparatifs ne fussent pas achevés, ils se résolurent à entrer au pays de Liége.

Comme le duc de Bourgogne commençait à mettre son armée en campagne, arrivèrent auprès de lui Guichard, Dauphin d'Auvergne, le sire de Tignonville, et maître Guillaume Bourattier, secrétaire du roi. Ils étaient envoyés pour lui apporter les ordres du conseil

[1] Voy. p. 80, note 2. (R.)

de France. On lui enjoignait de se désister de toute entreprise contre les Liégeois, afin que le roi, en son conseil, pût prononcer entre eux et leur évêque. De plus, il lui était commandé de comparaître en personne pour avoir à répondre aux accusations portées contre lui par la duchesse d'Orléans [1].

Le duc répondit qu'il avait le plus grand respect pour les ordres du roi; mais que son beau-frère lui ayant demandé de le secourir contre ses communes révoltées qui l'assiégeaient, il n'avait pu se dispenser de s'armer en sa faveur; que le temps pressait et ne comportait aucun délai; que c'était un mauvais exemple à punir, afin qu'il ne fût pas imité par toutes les communes contre leurs seigneurs; qu'il était maintenant trop avancé, et que le roi ne voulait pas le déshonorer; que d'ailleurs le roi et son grand conseil n'avaient nulle autorité ni jugement sur les deux parties, puisqu'elles n'étaient pas du royaume de France. Quant au second point, il dit que lorsque son voyage au pays de Liége serait terminé, il irait trouver le roi, et ferait tout ce qui convient à un fidèle sujet et à un bon parent. Puis s'adressant à messire Guichard Dauphin : « Vous avez fait, dit-il, votre charge d'ambas-« sadeur; maintenant conseillez-moi, comme mon « parent et mon ami, et aidez-moi à soutenir mon hon-« neur. » Messire Guichard lui dit qu'en effet il ne pouvait honorablement retourner sans avoir vu de près les ennemis; et que, quant à lui, il était prêt à vivre ou à mourir avec lui en combattant les Liégeois rebelles. Messire Guichard s'était douté comment la chose se pas-

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — Fenin. — Saint-Remy.

serait, et avait, sans rien dire, apporté son armure et tout son harnois de guerre dans les paniers de bagage[1]. Les autres chevaliers en eurent de l'armoirie[2] du duc de Bourgogne, et le suivirent à la guerre, ainsi que messire Guichard.

Les Bourguignons s'avancèrent par cette voie romaine qui traverse le pays de Liége, et qu'on nomma la Chaussée Brunchaut. Cependant le Duc essayait toujours d'en venir à un accommodement; son armée, toute choisie qu'elle était, semblait bien peu nombreuse en comparaison des forces de l'ennemi. Il envoya au sire de Perweis un chevalier nommé le damoisel de Montjoye[3], que le duc de Brabant, son beau-frère, avait aussi chargé de voir si en effet il n'y aurait pas moyen de traiter. Il eut ordre de remontrer au sire de Perweis combien il était indigne d'un chevalier, d'un homme de noble sang, de se mettre ainsi à la tête des communes révoltées, et aussi à quelle ruine sanglante il allait exposer son pays[4].

Le sire de Perweis n'était pas le maître dans son camp; il eût été volontiers d'avis de conclure une trêve de huit jours pour parlementer; mais il ne put faire agréer ce conseil aux gens des communes. Ils étaient d'autant plus animés que le damoisel de Montjoye, agissant par trahison, leur avait tenu, disait-on, des discours propres à les exciter. « J'ai été élevé parmi

[1] Saint-Remy.

[2] *Armoirie.* Ce mot paraît être employé ici pour arsenal; mais, en ce sens, il n'appartient pas à la langue du XVe siècle. (R.)

[3] La seigneurie de Montjoie fut long-temps dans la maison de Fauquemont, sur laquelle j'ai recueilli quantité de documens curieux dans mon mémoire sur quelques anciens fiefs. (R.)

[4] Le Religieux de Saint-Denis.

« vous, leur avait-il dit; ma femme est cousine de « votre évêque; je m'intéresse à votre cause. Le mo- « ment presse. Le duc de Bourgogne attend de toutes « parts des renforts. Les chevaliers de Savoie, sous la « conduite d'Aimé de Viry, ne sont plus qu'à quelques « marches d'ici. Les Lorrains vont arriver. Mon maître, « le duc de Brabant, va envoyer ses hommes, ainsi « que le comte de Saint-Pol. Marchez donc sans délai à « l'ennemi avant qu'il ait réuni toutes ses forces. »

Les voyant ainsi animés par le langage du damoisel de Montjoye, et comprenant aussi ce qu'un tel conseil pouvait avoir de sage, le sire de Perweis commença par ramener presque tout son monde à Liége, qui n'est pas fort loin de Maëstricht; puis il fit publier par tout le pays que, le 22 septembre au matin, tous ceux qui voudraient marcher avec lui contre l'ennemi s'assemblassent en armes au son de la cloche. Il s'en trouva au moins quarante mille. Pour lors le sire de Perweis leur dit : « Mes amis, je vous ai souvent remontré que « livrer bataille à nos ennemis c'était s'exposer à un « grand danger. Ce sont tous nobles hommes accoutu- « més et éprouvés à la guerre, en bon ordre, et con- « duits par une seule volonté. Je crois qu'il eût mieux « valu demeurer dans nos villes et forteresses, les « laisser courir la campagne, prendre nos momens et « nos avantages, et les détruire peu à peu. Mais je vois « que mes remontrances ne vous sont pas agréables. « Vous vous fiez à votre nombre et à votre ardeur. Je « vais donc vous mener en bataille contre les ennemis; « je vous en conjure, soyez unis, n'ayez qu'une volonté « et soyez résolus à mourir tous ensemble pour défen- « dre votre pays contre l'ennemi. »

De là les Liégeois se rendirent à Tongres, qui n'est

qu'à cinq lieues de Liége. Le duc de Bourgogne était campé tout auprès ; quand il sut que l'ennemi venait à lui, il n'en parut ni effrayé ni affligé ; après avoir tenu conseil avec son beau-frère le comte de Hainault et les principaux chevaliers, il marcha aux ennemis. Bientôt on les découvrit disposés en belle ordonnance dans une position que l'on nommait le champ de Hasbain [1] ; ils portaient la bannière de Saint-Lambert de Liége [2], et toutes les bannières des divers métiers. Ils avaient avec eux quelques centaines d'archers anglais, peu de cavalerie, mais beaucoup de canons, et une grande suite de voitures et de bagages. Ils commencèrent par tirer leurs canons, firent un mouvement pour s'appuyer à la ville de Tongres, mais n'avancèrent point sur l'armée ennemie. Alors le Duc se résolut à les attaquer, pensant que ceux qui cherchent la bataille ont meilleur courage que ceux qui l'attendent. En même temps, de l'avis de ses plus habiles chevaliers, il ordonna que quatre cents hommes d'armes à cheval et mille hommes de pied se porteraient sur le flanc et en arrière des Liégeois, pour qu'ils fussent attaqués de deux côtés et séparés de ceux des leurs qui étaient à Tongres.

Les dispositions ainsi prises, le Duc se confessa et fit confesser tous ceux de sa maison ; puis, parlant à toute cette brave et illustre chevalerie de Bourgogne, d'Ar-

[1] Ces localités sont mal désignées. La bataille se donna à Othée, à une lieue de Tongres, en Hesbaie. (R.)

[2] Henri de Salm (en Ardennes) portait cette bannière. Voy. la généalogie que j'ai donnée de cette maison, dans mes *Archives histor.*, VI, 40-72. Ce Henri de Salm était fils de Henri VII, dernier comte de Salm de cette branche, et périt dans l'action. Le père suivit son fils au tombeau après avoir institué son héritier Jean, seigneur de Reifferscheid, son parent. (R.)

tois, de Picardie, de Flandre, qu'il avait amenée avec lui, ils les exhorta à marcher avec vigueur et hardiesse contre ces gens des communes de Liége, rebelles à leur seigneur et à leur évêque, infidèles à leur serment, enclins de tout temps aux choses nouvelles, qui avaient commis tant d'horribles cruautés, arraché les yeux, mutilé les membres des prisonniers; qui avaient violé le respect dû à la religion en profanant les églises, brisant les vases sacrés, répandant à terre les saintes huiles. « Ne craignez rien, dit-il, de cette sotte et rude multitude « qui met toute sa confiance dans son grand nombre; ce sont gens qui ne sont propres qu'à la manufacture et à la marchandise. Voici l'occasion de « remporter une victoire et de gagner une gloire éternelle[1]. »

Après qu'il eut ainsi exhorté ses chevaliers à bien faire et à mettre leur espérance en Dieu, on voulut lui persuader de ne se point risquer dans une si rude bataille; il tint ce conseil à injure. « Dieu m'en garde, « dit-il, je ne suis pas homme à laisser dans le danger « ceux que j'amène avec moi. Je ne veux point avoir « la gloire d'une entreprise où je me tiendrais à l'écart. « J'aime encore mieux être loué de vous avoir montré « l'exemple que de vous avoir habilement commandés. « C'est à moi de vous conduire, à vous de me suivre. » Aussitôt il proféra son cri de « Notre Dame au duc de « Bourgogne! » et se mit en marche. Sa bannière était portée par un vaillant chevalier bourguignon, le sire de Courtiamble[2], qui tomba sur les genoux en mon-

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

[2] Jacques de Courtiamble, seigneur de Commarien, conseiller, chambellan du roi et du duc. (R.)

tant à cheval; ce fut pour quelques-uns une sorte de mauvais présage; il fut bientôt relevé par les gardes de la bannière.

Dès que les Liégeois virent les quatre cents cavaliers et les mille gens de pied se séparer du corps de bataille, ils crurent que c'était un commencement de déroute; et se mirent à crier : « Ils s'enfuient! ils s'enfuient! » Mais le seigneur de Perweis, qui savait la guerre, s'efforçait de calmer leurs cris : « Mes très-chers amis, « disait-il, cette compagnie à cheval, qui est là devant « vous, ne s'enfuit pas, comme vous croyez. Quand « ce gros corps de bataille qui reste là, sera venu vous « assaillir et vous combattre, alors les gens à cheval « arriveront en belle ordonnance vous prendre par le « travers pour s'efforcer de vous séparer. Ainsi, mes « très-chers amis, nous voilà à la bataille que je vous « ai toujours déconseillée et que vous avez désirée de « tout votre cœur. Vous vous êtes tenus pour assurés « de la victoire, bien que vous n'ayez pas l'usage de « la guerre comme vos adversaires; mettez donc votre « espoir en Dieu, et combattez vaillamment pour dé- « fendre votre pays. »

Il voulut alors réunir ce qu'il y avait de gens à cheval, et aller s'opposer à la troupe qui marchait pour les surprendre. Tous ces hommes des communes, le voyant monter à cheval et s'éloigner, crièrent à la trahison, et l'accablèrent de mille injures. Il céda, et supportant patiemment leur rudesse et leur sottise, il fit toutes ses dispositions pour résister à l'attaque; il forma de chaque côté un rempart avec des charrettes et le bagage, plaçant les chevaux en arrière, et rangea son armée en un triangle dont la pointe était en face de l'ennemi qui s'avançait contre eux. Ils poussèrent leur cri de

« Saint-Lambert au seigneur de Perweis! » et bientôt la bataille commença [1].

Il faut la laisser raconter au duc de Bourgogne lui-même, qui, le surlendemain, en écrivit le récit à son frère le duc de Brabant [2].

« Très-cher et très-aimé frère, j'ai reçu les lettres que vous m'avez envoyées par le porteur de celle-ci, faisant mention que vous avez entendu que par la grâce de Notre-Seigneur j'avais combattu les Liégeois, et que si je vous eusse signifié le jour de la bataille, vous y eussiez volontiers été. Si veuillez savoir, très-cher et très-aimé frère, que ci-après vous verrez la manière et comment la chose se passa, et par-là vous pourrez connaître que je n'eusse pu, à temps convenable, vous signifier la journée. Il est vrai que beau-frère de Hainault et moi, entrâmes au pays de Liége en grande et bonne compagnie de chevaliers et d'écuyers, jeudi dernier, et sommes venus par deux chemins, tenant les champs, jusqu'à une lieue d'une ville appelée Tongres en Hasbain, où nous arrivâmes samedi passé au soir : là, nous eûmes nouvelle que ce jour et cette nuit le sire de Perweis, et tous les Liégeois étant en sa compagnie, s'étaient partis du siége qu'ils tenaient devant la ville de Maëstricht, pour venir au-devant nous. Pour cette cause ledit beau-frère de Hainault et moi, envoyâmes le dimanche matin aucuns de nos coureurs sur le pays pour en savoir la vérité, lesquels nous rapportèrent pour certain, qu'ils avaient vu les Liégeois en bataille et en très-grand nombre qui s'en venaient vers nous. Nous nous mîmes

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — Fenin. — Saint-Remy.

[2] Cette lettre est insérée textuellement dans les *Analectes* de M. Gachard, 2-6. (R.)

en rangs et en bonne ordonnance, et joignîmes nos gens ensemble pour aller à l'encontre et au-devant desdits Liégeois. Quand nous eûmes chevauché environ demi-lieue, nous les vîmes tout à plein au-dessus et assez près de la ville de Tongres : et eux nous. Pour lors, ledit beau-frère et moi, ensemble nos gens, mîmes pied à terre en une place un peu avantageuse, croyant que là ils dussent nous venir combattre; puis nous plaçâmes tous nos gens en une bataille pour mieux soutenir le faix et la charge que les Liégeois étaient bien taillés à nous donner, et nous ordonnâmes deux ailes de gens d'armes et de gens de trait. Assez tôt ils s'approchèrent de nous environ à trois traits d'arc, et se portèrent sur la droite vers ladite ville de Tongres, afin que ceux de cette ville, qui étaient bien dix mille, se pussent joindre à eux. Là, ils s'arrêtèrent en très-belle ordonnance, et firent incontinent jeter plusieurs canons. Quand nous eûmes un peu attendu, et que nous vîmes qu'ils ne se partaient point, ledit beau-frère et moi, par l'avis des bons chevaliers et capitaines de notre compagnie, nous délibérâmes que nous irions tout bellement et tranquillement les combattre en leur place, et qu'il y aurait pour rompre leur bataille et les désordonner, quatre cents hommes d'armes à cheval et mille gros valets pour frapper par derrière quand nous marcherions sur eux. Pour les conduire, nous ordonnâmes le sire de Croy, le sire de Helly, le sire de Raze [1], vos chambellans et les miens, Enguerrand de Bournonville et Robin Leroux [2], mes écuyers d'écurie;

[1] Je ne trouve point de sire de Raze (Rasse) parmi les chambellans du duc Jean, du moins tels que les énumèrent les *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne.* (R.)

[2] Ces deux personnages ne paraissent pas non plus parmi les écuyers

et ainsi le firent. De la sorte, à une heure après midi, nous marchâmes au nom de Dieu et de Notre-Dame pour aller à eux en très-belle ordonnance; nous les abordâmes et combattîmes tellement que, par la grâce et l'aide de Notre-Seigneur, la journée fut pour nous. En vérité, très-cher et très-aimé frère, ceux qui en ont eu connaissance disent qu'ils ne virent oncques gens combattre si bien et durer tant que ceux-là ont fait; car la bataille dura près d'une heure et demie; et il y eut bien une demi-heure où l'on ne savait pas qui avait le meilleur. Y ont été occis le sire de Perweis, l'intrus de Liége son fils, et bien de vingt-quatre à vingt-six mille Liégeois, comme on peut le savoir par l'estimation de ceux qui ont vu les noms. Ils étaient tous, ou la plus grande partie, armés, et avaient en leur compagnie cinq cents hommes à cheval et cinq cents archers d'Angleterre. Il avint sur la fin de la bataille que ceux de Tongres sortirent en armes pour secourir les Liégeois, et vinrent jusqu'à la distance de trois traits d'arc; mais quand ils aperçurent comment la chose allait, ils tournèrent en fuite, et tantôt furent chassés par ceux de cheval de notre côté, et il y en eut moult de morts. Toutefois, à ladite bataille, nous avons bien perdu de soixante à quatre-vingts chevaliers et écuyers, dont j'ai très-grand déplaisir, car ils n'étaient pas des pires; Dieu leur pardonne! Quant au nombre des Liégeois qui pouvaient être en cette assemblée, j'ai su, très-cher et très-aimé frère, par aucuns des prisonniers faits à la bataille, qu'ils partirent du siége, samedi au matin, quarante mille, qu'ils s'en allèrent en la ville

d'écurie en ce même ouvrage. Enguerrand de Beurnonville est inscrit parmi les chambellans. (R.)

de Liége. Là, ils laissèrent environ huit mille des leurs qui semblèrent au sire de Perweis être non suffisans, et le dimanche, jour de la bataille, ils partirent de ladite ville de Liége environ trente-deux mille ou davantage pour venir à nous. En outre, très-cher et très-aimé frère, il vous plaira savoir qu'hier mon beau-frère de Liége vint en très-belle compagnie par-devers mon beau-frère de Hollande et moi, et aujourd'hui les cités de Liége, Huy, Tongres, Dinant et les autres bonnes villes du pays, sont venues par-devers nous rendre obéissance, suppliant que mon beau-frère de Liége voulût avoir pitié d'eux et les recevoir à merci; ce qu'il a fait à la demande de son frère de Hollande et de moi, pourvu que tous les coupables, dont il y a encore plusieurs, soient rendus et baillés aux mains de mon beau-frère de Liége; le tout sous l'ordonnance de mon beau-frère de Hollande et de moi; chaque ville baillera la sûreté que nous voudrons, pour garant qu'elle obéira à notre ordonnance. Très-cher et très-aimé frère, que le Saint-Esprit vous ait en sa sainte garde. Écrit de Montost, au camp devant Tongres, le 25 septembre 1408. Votre frère le duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne. »

Le duc de Bourgogne, dans cette lettre, parla de lui avec trop de modestie, car il acquit ce jour-là une grande gloire parmi tous les chevaliers et hommes d'armes. Le fort de la bataille porta au lieu où il se trouvait; les Liégeois se dirigeaient sur sa bannière, et c'est là que se passa le plus grand carnage. Il fut pendant plus d'une demi-heure parmi la mêlée, au milieu des traits et des dards dont il fut atteint mainte fois, mais non blessé. Il vit tomber près de lui plusieurs de ses chevaliers, Florimond de Brimeu, Jean de la Tre-

moille ; rien ne put ébranler son courage ni sa constance ; monté sur un petit cheval, car il était faible de corps, et n'avait pas grande mine, il courait des uns aux autres, encourageant tout le monde et payant de sa personne Ce fut là qu'il gagna son surnom de Jean-sans-Peur.

Ce récit ne donne pas non plus une idée assez vive de l'horrible carnage qui fut fait des Liégeois révoltés. Le Duc défendit qu'il leur fût accordé aucun quartier, ni que personne fût reçu à rançon. Le lendemain, lorsque l'évêque de Liége arriva de Maëstricht, on lui présenta au bout d'une pique la tête du seigneur de Perweis ; il avait été trouvé sur le champ de bataille, tenant encore par la main son fils mort avec lui ; au lieu où avait été le plus fort du combat, sous la bannière de Bourgogne, gisait aussi un autre de ses fils [1].

La merci que le duc de Bourgogne avait obtenue de son beau-frère Jean, évêque de Liége, pour ses sujets révoltés, ne répondit pas sans doute à leurs espérances. Le mardi, il fit son entrée dans la ville, et alla d'abord à sa cathédrale pour rendre grâce à Dieu et la consacrer derechef. Puis il passa quelques momens à son palais où le peuple vint encore humblement implorer sa miséricorde, qu'il leur promit de nouveau. Il retourna ensuite au camp de ses frères qui étaient auprès de Liége. Dès le lendemain, le sire de Jumont vint dans la ville et emmena de la prison, où déjà ils avaient été mis, plusieurs des principaux coupables ou présumés tels. Ils furent conduits devant les deux ducs et l'évêque ; sans tarder, le bourreau fut appelé, et trancha la tête au damoisel de Rochefort [2], à un autre chevalier

[1] Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis. — Fenin. — Saint-Remy.

[2] De Rochefort et d'Agimont. (R.)

nommé Jean de Saramie [1] et à quinze bourgeois de Liége. D'autres furent jetés dans la Meuse ; on fit même périr ainsi des femmes et des gens d'église [2].

Le lendemain, les princes allèrent camper auprès de la ville d'Huy, et il y eut encore dix-neuf têtes coupées, comme aussi plusieurs noyades. Ce fut alors que l'évêque de Liége reçut le surnom de Jean-sans-Pitié qu'il garda toujours depuis. Après plusieurs autres exécutions semblables, après avoir ordonné la destruction des murailles de Dinant, Huy et de quelques autres villes du pays, les deux ducs et l'évêque convinrent de se trouver à Tournay, et là de régler de concert toutes les affaires du pays de Liége. Les gens de Tournay, l'ayant appris, supplièrent qu'on choisît une autre ville, craignant, disaient-ils, de manquer de vivres pour un si grand rassemblement. Ce fut donc à Lille que le lieu des conférences fut indiqué. Les gens d'armes furent congédiés, et après divers conseils et pourparlers, les deux ducs rendirent le vingt-quatre octobre, publiquement, en présence de deux cents otages qu'ils avaient emmenés du pays de Liége, et des députés envoyés par les communautés, une sentence solennelle.

Elle portait : que les ducs de Bourgogne et le comte de Hainault, duc [3] de Hollande, voulaient que l'ordonnance ci-après fût en tout ferme et accomplie sans faute, ni contradiction quant à présent, se réservant de déclarer le surplus de leur volonté et de faire connaître leur détermination entière toutes et quantes fois il

[1] Lisez de *Seraing*, lieu aujourd'hui devenu célèbre par les grands établissemens industriels de M. John Cockerill. (R.)

[2] L'auteur passe assez légèrement sur les horribles cruautés qui furent commises alors; voir Fisen, Foullon, Bouille, Dewez, etc. (R.)

[3] *Comte*. (R.)

leur plairait. Les articles de cette ordonnance étaient :

1° Que les habitans de la cité de Liége et des villes et pays de l'évêché, de la comté de Looz, du pays de Hasbain [1], de Saint-Tron, de la terre de Bouillon, rapporteraient toutes lettres, chartres et titres de franchise, privilége et liberté qui leur avaient été accordés en aucuns temps : qu'en les remettant les députés jureraient sur leur âme, et l'âme de ceux qui les envoient, qu'ils ne retenaient frauduleusement, par-devers eux, aucun titre de cette nature : que si par hasard ils en cachaient quelqu'un il serait par cela même annulé.

2° Qu'après la visite, examen et règlement desdits priviléges, il n'en pourrait être accordé aucun autre nouveau par l'évêque, sans le consentement des deux ducs ou de leurs successeurs.

3° Que dorénavant il ne serait élu aucun officier, du nom de maîtres, jurés, gouverneurs, docteurs des arts et métiers : et que tous autres offices créés et constitués par les communautés demeureraient supprimés.

4° Que dans lesdites villes et pays, des baillis, prévôts, maires et autres officiers semblables seraient institués par l'évêque ou le seigneur de Looz.

5° Que les échevins seraient renouvelés tous les ans, dans les villes d'échevinage : que l'on ne nommerait point échevins ensemble les proches parens et alliés, et qu'avant d'entrer en charge ils jureraient d'observer les ordonnances desdits ducs : que ces échevins seraient nommés par l'évêque ou les seigneurs, pour juger les causes ressortant à l'échevinage, et administrer les biens

[1] Hesbaie; Jacques de Hemricourt, sur lequel nous avons écrit une notice dans le *Bulletin de la société de l'histoire de France*, a composé un ouvrage très-curieux intitulé : *Miroir des nobles de Hesbaye*. Il commence en 1102 et finit en 1398. (R.)

des villes, et que chaque année ils rendraient compte à l'évêque ou aux seigneurs de ladite administration.

6° Que toutes confréries et maîtrises cesseraient et seraient mises à néant, que les bannières desdites maîtrises et confréries seraient remises aux mains de l'évêque ou des seigneurs.

7° Que pour être bourgeois d'une ville, il faudrait réellement y avoir fait résidence : et qu'aucun bourgeois ne pourrait se prévaloir, pour sa personne ni pour ses biens, des priviléges de bourgeoisie, quand son domaine ou héritage serait situé dans une seigneurie.

8° Que toute assemblée ou conseil seraient dorénavant interdits aux habitans des villes, comme aussi toute réunion d'une ville avec une autre, à moins de permission expresse de l'évêque.

9° Que l'évêque et les seigneurs ne pourraient jamais porter les armes contre le roi de France, contre les deux ducs ou leurs successeurs, ni contre le comte de Namur à moins que l'empereur leur suzerain ne vînt en personne faire la guerre, ou bien que le roi de France et les susdits seigneurs n'envahissent le pays.

10° Qu'en souvenir de leur victoire, et en signe de la conquête du pays, le passage de la Meuse et la traversée dans le pays et par des villes ouvertes et fermées, serait toujours libre aux deux ducs, avec leurs gens d'armes ou autres, à la condition de payer leurs vivres et dépenses au prix coûtant.

11° Que les monnaies des deux ducs auraient cours dans le pays de Liége.

12° Qu'une chapelle serait fondée et bâtie par les deux ducs, au lieu où ils avaient obtenu leur victoire : qu'il y sera établi deux chapelains et deux clercs, à leur collation, mais que l'entretien de la chapelle et les gages

des chapelains seraient à l'avenir payés par l'évêque de Liége.

13° Que le 23 septembre de chaque année il serait célébré à Saint-Lambert et dans toutes les églises et couvens du pays une messe solennelle à la sainte Vierge Marie, pour le repos des âmes de ceux qui avaient péri en cette bataille, et pour rappeler que, par suite de cette victoire, les gens d'église avaient été remis paisiblement en leur place.

14° Que l'évêque de Liége mettrait gouverneur et garnison dans les châteaux d'Huy, Bouillon et Escoquehen [1], sans que les gens du pays pussent y mettre nul empêchement.

15° Que dans le cas où aucuns s'efforceraient par voies de fait ou machination, de s'opposer aux collations de bénéfices ou d'offices qu'ont accoutumé de faire les évêques de Liége, la ville et le pays seraient tenus de prêter secours pour que l'instruction fût faite.

16° Que les Liégeois commettraient des personnes à ce habiles, pour s'enquérir et savoir quels étaient les mauvais et pervers conspirateurs, encore vivans et fugitifs, qui s'étaient sauvés aux pays voisins, et chez quels seigneurs ils s'étaient retirés; afin que lesdits seigneurs fussent requis de livrer ces conspirateurs à la justice de l'évêque, ou au moins de les chasser de chez eux. En outre qu'il serait crié et publié que personne n'eût à recueillir ces conspirateurs et émouveurs du peuple, mais, au contraire, fût tenu à les prendre et amener à la plus prochaine justice, sous peine d'être puni de semblable peine que pourraient l'être lesdits

[1] Le Monstrelet de M. Buchon, II, 33, porte *Estoquillon*, mot également corrompu pour *Stockhem*. (R.)

conspirateurs; annonçant de plus, que si, cherchant à les saisir, on les mettait à mort on ne serait pour cela nullement recherché.

17° Que, comme lesdits ducs avaient fait grandes dépenses, frais et avances, pour subjuguer et soumettre à leur obéissance le pays de Liége, et qu'ils avaient éprouvé dans leurs propres États des pertes à l'occasion de cette soumission, il serait imposé, recueilli et levé, le plus tôt que faire se pourrait, sur les habitans de ce pays, une aide de deux cent vingt mille écus d'or, mise d'après la richesse et faculté de chaque habitant.

18° Que si parmi les otages emmenés pour garantie de l'exécution des ordonnances, quelques-uns venaient à mourir, ils seraient aussitôt remplacés par d'autres.

19° Que toutes les fois que lesdites ordonnances ne seraient pas observées et auraient été violées, l'évêque et les seigneurs seraient tenus à payer deux cent mille écus d'or, savoir, cinquante mille à l'empereur, cinquante mille au roi de France, et cinquante mille à chacun des ducs; sauf à eux à lever ladite somme sur les Liégeois.

20° Que les habitans consentiraient, en cas de violation des ordonnances, à être mis en interdit par leur évêque ou par l'archevêque de Cologne; et par le pape, lorsque la sainte église de Dieu en aurait un seul, vrai et non douteux; cet interdit devant durer jusqu'à ce que la somme de deux cent mille écus fût payée.

21° Que si quelques villes ou particuliers contrevenaient aux ordonnances, et que cette violation fût dénoncée par l'un des ducs à l'évêque, il serait tenu de faire cesser toute résistance dans le délai d'un mois,

sous peine d'encourir l'amende et l'interdit ci-dessus mentionnés.

22° Que dorénavant les sentences et ordonnances desdits ducs, concernant le pays de Liége, seraient mises par écrit, scellées de leurs sceaux, et envoyées par lettres, une copie au seigneur, évêque de Liége, et une copie à chacune des villes : et que ledit évêque et lesdites villes bailleraient lettres auxdits ducs, comme quoi ils ont reçu agréablement lesdites ordonnances, les approuvent et promettent de les observer.

23° Plusieurs ecclésiastiques et personnes, nobles ou non nobles, ayant donné requête et supplication au sujet des dommages qu'ils disaient avoir éprouvés par les rébellions advenues audit pays, comme les seigneurs ducs n'avaient pu encore examiner ces plaintes, ils se réservaient de prononcer le plus tôt qu'ils pourraient.

Telles furent les conditions que le Duc prescrivit aux Liégeois, se hâtant de terminer cette grande affaire pour retourner en France, où le rappelaient des intérêts plus pressans encore.

LIVRE DEUXIÈME.

Le roi emmené à Tours. — Mort de la duchesse d'Orléans. — Traité de Chartres. — Guerre du sire de Viry contre le duc de Bourbon. — Les combats en champ clos interdits. — Mariage du duc de Brabant. — Supplice du sire de Montaigu. — Réformes dans les finances. — Traité entre le Duc et la reine. — Assemblée pour la réformation de l'État. — Alliances des princes contre le Duc. — Lettres des princes au roi. — Les princes s'approchent de Paris. — Remontrances de l'Université. — Traité de Bicêtre. — Nouvelle prise d'armes. — Lettres des princes d'Orléans. — Les ducs de Bourgogne et d'Orléans se défient. — Tentatives pour prévenir la guerre. — Faction des bouchers. — Ravages des Armagnacs. — Domination absolue des Bourguignons. — Les armées en présence. — Siége de Paris. — Haine du peuple contre les Armagnacs. — Attaque de Saint-Cloud. — Le roi donne tout pouvoir au Duc. — Prise du château d'Étampes. — Rigueurs exercées contre les Armagnacs. — Les Armagnacs traitent avec les Anglais.

Dès que la nouvelle de la victoire du duc de Bourgogne fut parvenue à Paris, elle jeta dans un grand trouble la reine, les princes et les seigneurs qui venaient de se montrer si ardens contre lui. Ils s'étaient flattés qu'il n'était plus à craindre, et voici qu'il allait revenir plus puissant et plus orgueilleux que jamais. Les rois de Sicile et de Navarre, le duc de Berri et le duc de Bourbon tinrent de grands conseils avec la reine. On ne savait que résoudre; on voulut d'abord faire garder les passages des rivières et même les portes de la ville par des gens d'armes. Cependant les esprits

s'échauffaient chaque jour davantage parmi le peuple et la bourgeoisie de Paris. Le duc de Bourgogne et sa victoire étaient hautement célébrés. On répandait le bruit que la reine voulait faire désarmer les Parisiens, et enlever encore une fois les chaînes des rues; on placardait des affiches menaçantes contre le prévôt des marchands. La reine se résolut à emmener le roi hors de cette ville séditieuse. Mais les secrets préparatifs qu'il fallait faire n'étaient pas achevés; elle avait aussi besoin d'argent. Elle fit donc venir à l'hôtel Saint-Paul un grand nombre des principaux bourgeois; là, prenant conseil de la nécessité, elle leur parla avec plus de douceur et de caresses qu'elle n'avait coutume. Elle se plaignit des faux bruits qu'on faisait courir. Elle leur dit que, loin de vouloir leur ôter leurs chaînes, elle leur en achèterait deux fois davantage s'il le fallait: qu'elle se plaisait à les voir armés, et comptait sur leurs efforts pour maintenir la paix publique et servir le roi qui les aimait tant: elle espérait que toutes les villes du royaume qui, d'ordinaire, règlent leur conduite sur Paris, n'en recevraient que de bons exemples.

Le chancelier, qui était présent, leur adressa ensuite la parole avec plus de fermeté; il leur dit que si la reine avait jugé à propos de mander des hommes d'armes, c'est qu'apparemment la chose avait semblé nécessaire. Quant aux discordes des princes, les bourgeois n'avaient point à s'en occuper, et devaient s'en reposer sur la sagesse du roi [1].

Ces discours produisirent peu d'effet; ils n'étaient point sincères, et la reine ne songeait qu'à faire partir le roi tout malade qu'il était; elle craignait à chaque

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — Juvénal.

instant de voir arriver le duc de Bourgogne. Enfin, le 3 novembre, le roi passa la rivière aux Célestins, sous la garde de Montaigu, grand-maître de sa maison; sur l'autre rive, à l'abbaye Saint-Victor, on trouva quinze cents hommes d'armes sous la conduite du duc de Bourbon. Dans cet appareil, on prit la route de Tours. Deux jours après, la reine partit avec le Dauphin, le duc de Berri, les rois de Navarre et de Sicile, et toute la cour. Le duc de Bretagne et ses hommes d'armes veillaient à la sûreté de leur voyage [1]. Ils allèrent à Gien où ils s'embarquèrent sur la Loire pour se rendre aussi à Tours.

Cette fuite redoubla les désordres, les hommes d'armes pillaient de toutes parts et ne respectaient rien; il n'y avait pas jusqu'aux prélats et gens d'église qui ne fussent obligés de voyager avec des escortes armées [2]. Paris tendit ses chaînes et envoya avertir le duc de Bourgogne. Il était pour lors à Lille. Cet enlèvement du roi lui donna fort à penser, et dérangea ses mesures. Il se consulta avec son frère le duc de Brabant et le comte de Hainault, son beau-frère, rappela ses hommes d'armes bourguignons qui étaient déjà en route pour retourner chez eux, et marcha sur Paris. Il y fit son entrée le 28 novembre, au milieu des acclamations du commun peuple qui criait, « Noël! » comme à l'entrée du roi. En vain quelques fidèles serviteurs représentaient à cette populace qu'elle pouvait bien, s'il lui plaisait, faire grand accueil au Duc, mais non pas le recevoir avec les honneurs dus au roi seul. On n'écoutait rien; on voyait toujours dans le duc de Bourgogne

[1] Histoire de Bretagne.
[2] Juvénal.

celui qui devait abolir les aides, la gabelle et tous les impôts qui grevaient le pauvre peuple [1].

Le Duc, n'ayant pas le roi entre ses mains, jugea qu'il était à propos de négocier. Il envoya aussitôt à Tours son beau-frère le comte de Hainault avec une suite nombreuse de gens non armés; il était accompagné des sires de Saint-George [2], de la Vieuville, avec le seigneur d'Ollehain [3] son avocat.

Le traité fut rendu plus facile par la mort de madame Valentine, duchesse d'Orléans. Elle était retournée à Blois, lorsqu'elle avait vu que la victoire du

[1] Monstrelet. — Gollut.

[2] Cette seigneurie appartenait à la maison de Vienne. Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges, Sainte-Croix, etc., surnommé *le Sage*, reçut le collier de la Toison-d'Or, à la première promotion, en 1429 (1430). (R.)

[3] Paradin, p. 516, écrit Dolhaz; Monstrelet, liv. 1er, ch. 52, Dolhain ou Lohaing; M. de Barante, tantôt Dolhain, tantôt Dollehain ou d'Ollehain. Il y a dans le pays de Liége un endroit appelé Dolhain, dépendant aujourd'hui de la commune de Baelen; mais ce n'est pas de là que tirait son nom le personnage cité dans le texte. On pourrait croire que c'était Guillaume de Halewin, du moins si l'on s'en référait aux *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*. Car, page 123 de la seconde partie, on voit un messire Guillaume de Haleuvin (sic), seigneur de Duinkerke (?), porté parmi les conseillers et chambellans du duc et comme *chancelier de Guyenne*. Or c'est une dignité que M. de Barante donnera plus bas au sire d'Ollehain. Guillaume de Halleuvin (sic), seigneur de Duinkerke (?), figure encore page 103. Cependant je suis porté à croire que ce nom a été mal écrit pour d'Olhain ou d'Ollehain, ancienne maison d'Artois, sortie, selon J.-B. Carpentier, des premiers comtes de Boulogne, d'abord à cause de l'identité du nom et parce que ceux de Neelles et d'Ollehain se réunirent sur les mêmes têtes, comme le fera plus bas M. de Barante. Le père Anselme cite une Jeanne de Nielle (sic), dame d'Olehain, qui épousa, avant le 9 avril 1448, Jean de Berg, seigneur de Cohen. Voy. *Hist. généalog. de la maison roy. de Fr.*, VIII, 68, c.; Carpentier, II, 841 et passim. (R.)

duc de Bourgogne lui ravissait encore une fois la juste vengeance qu'elle ne cessait de réclamer. Elle mourut consumée d'amertume et de chagrin. Sa vie n'avait pas été heureuse ; sa beauté, sa grâce, le charme de son esprit et de sa personne n'avaient réussi qu'à exciter la jalousie de la reine et de la duchesse de Bourgogne. Les tendres soins qu'elle avait pris du roi avaient accrédité encore plus la réputation de magie et de sortilége qu'elle avait parmi le vulgaire. Elle avait aimé son mari, et il lui avait sans cesse et publiquement préféré d'autres femmes. Un horrible assassinat le lui avait enlevé, et toute justice lui était refusée ; son bon droit et sa douleur étaient repoussés par la violence. Sauf la première indignation que le crime avait produite, elle ne trouvait partout que des cœurs intéressés, des sentimens froids, ou une opinion malveillante. Dans les derniers temps de sa vie, elle avait pris pour devise : « Rien ne m'est plus, plus ne m'est rien. » C'était grande pitié que d'entendre, au moment de sa mort, ses plaintes et son désespoir. Elle mourut entourée de ses trois fils et de sa fille. Elle fit aussi venir près d'elle Jean, fils bâtard de son mari et de la dame de Canny. Elle aimait cet enfant à l'égal des siens, et le faisait élever avec le plus grand soin. Parfois, le voyant plein d'âme et d'ardeur, elle disait qu'il lui avait été dérobé, et qu'aucun de ses enfans à elle n'était si bien taillé à venger la mort de son père [1]. Cet enfant fut le comte de Dunois [2].

[1] Juvénal.

[2] Sur l'année 1408 Meyer marque, fol. 232 verso : *Magni ludi balistariorum hoc anno facti Aldenardæ, mense julio.* Ce fait est bien petit au milieu des terribles rivalités des maisons d'Orléans et de Bourgogne. (R.)

On tint divers conseils à Tours sur les propositions du duc de Bourgogne ; on statua, pour premières conditions, qu'il ferait réparation publique au jeune duc d'Orléans, et s'abstiendrait, durant plusieurs années, de paraître devant le roi. Lorsque le comte de Hainault revint à Paris, pour apporter ce projet d'accommodement, le Duc se tint fort offensé, et n'en voulut pas entendre parler. Le sire de Montaigu était venu aussi pour faire valoir et expliquer la délibération du conseil du roi ; le Duc refusa de l'admettre en sa présence, et lui imputa d'être le premier et le principal auteur des discordes entre les princes. Cependant, à la persuasion du comte de Hainault, il finit par donner audience au grand-maître. D'abord il lui parla avec beaucoup de rudesse et d'emportement, lui reprocha d'avoir enlevé le roi sans égard pour sa maladie, le chargea de mille crimes, s'étendit avec colère sur son nouveau gouvernement de l'état, et alla jusqu'à le menacer de le faire mettre à mort. Le grand-maître écoutait toute cette violence d'un air si humble, s'excusait avec tant de soumission, que le Duc s'avisa d'en tirer parti ; il se radoucit. « Je veux bien, dit-il, pour l'amour de Dieu, « par respect pour le roi, en considération de mon « beau-frère ici présent, oublier mes injures particu- « lières et tous les mauvais offices que vous m'avez ren- « dus, mais c'est à condition que vous ferez adopter par « le roi, la reine et les princes, le traité dont je vais « vous remettre copie ; soyez médiateur de la paix entre « nous, à la bonne heure! aussi bien sais-je qu'ils vous « estiment tous, et se gouvernent par vos conseils [1]. »

Les menaces d'un homme tel que le duc Jean avaient

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.

donné quelque frayeur au grand-maître; depuis longtemps il s'affligeait de voir sa fortune et sa personne en butte à la haine de cette puissante maison de Bourgogne; déjà, pour sauver sa famille et une part de ses biens, il était convenu d'échanger, avec le duc de Berri, ses belles terres de Marcoussis et de Châteauneuf, pour l'inaccessible château de Nonette, dans les montagnes d'Auvergne; il se trouva trop heureux de cette occasion de faire sa paix, et ne manqua pas à la saisir. Il assura le Duc de tout son zèle, de tout son dévouement, et s'engagea, à genoux, par serment, de demeurer attaché invariablement à ses intérêts. L'accord fut ainsi conclu, et le Duc retint Montaigu à dîner avec lui.

Il demeura donc chargé de toute cette affaire et retourna à Tours avec le comte de Hainault.

Il trouva peu d'obstacles à faire adopter son projet d'accommodement. La maison d'Orléans, dont le chef était maintenant un jeune prince de seize ans, n'avait plus beaucoup de partisans parmi les seigneurs, et même dans la famille royale. Tout fut réglé comme voulut le grand-maître, qui vint ensuite, avec les seigneurs bourguignons, rendre compte au duc de Bourgogne du succès de sa commission. Conformément à ce qui avait été convenu, ce prince quitta d'abord Paris pour faire preuve de soumission, et retourna à Lille le 1er février, où il commença à accommoder quelques différends qui s'étaient élevés entre son frère le duc de Brabant, et son beau-frère le comte de Hainault, au sujet d'une somme d'argent que la dernière duchesse de Brabant avait prêtée au comte.

Pendant ce temps-là, les troupes que le duc de Bourgogne avait amenées à Paris et aux environs, y

commettaient leurs ravages accoutumés, et achevaient de ruiner ce qu'avaient laissé deux mois auparavant les gens de la reine et des princes. Les Parisiens, désolés de tant de maux, envoyèrent le prévôt des marchands et quelques-uns des principaux de la bourgeoisie en députation au roi, pour le supplier de rentrer dans sa bonne ville [1]. Le roi, qui se portait mieux depuis la fin de novembre, les vit arriver avec contentement, leur fit le meilleur accueil, leur demanda familièrement des nouvelles de la ville et même de quelques bourgeois qu'il connaissait; il prit plaisir à leur faire voir lui-même toutes ses pierreries, et ordonna qu'on les traitât à merveille.

Ils furent reçus d'autre sorte chez le duc de Bourbon : ce prince leur reprocha la satisfaction que beaucoup de gens de Paris avaient montrée de la mort du duc d'Orléans, et les royales acclamations dont on avait honoré le duc de Bourgogne son meurtrier. Après avoir parlé du mauvais vouloir de leur ville et de son peu de fidélité, il finit par leur remettre un projet écrit des conditions que, selon lui, il fallait imposer aux Parisiens. Il voulait que les principaux bourgeois vinssent au-devant du roi, la corde au cou en criant merci, et se soumissent à toutes réparations pécuniaires qu'on voudrait exiger.

Ils allèrent confier leur chagrin au roi, qui leur témoigna encore plus de bonté, et leur promit de retourner à Paris dès qu'il le pourrait.

Le Duc y revint le 25 février pour se rendre de là à Chartres, lieu fixé pour la conclusion du traité. Le roi et toute la cour y étaient déjà depuis le commencement de

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

février. Le 2 de mars, le duc de Bourgogne se rendit avec six cents hommes d'armes, à Gallardon, près de Chartres. Le comte de Penthièvre son gendre, le comte de Saint-Pol, le comte de Vaudemont et plusieurs autres grands seigneurs bourguignons l'accompagnaient. Le 6, son beau-frère le comte de Hainault, d'après ce qui avait été réglé, vint à Chartres avec quatre cents lances et quatre cents archers, pour y demeurer chargé de la garde de la ville pendant l'entrevue. Le 9, le duc de Bourgogne s'avança jusqu'au faubourg avec ses hommes d'armes, mais pour entrer dans Chartres il n'en garda que cent : ainsi le portaient les conditions arrêtées. Il alla droit à la cathédrale, prit son logement au cloître des chanoines, puis entra dans l'église. Le roi, la reine, le duc de Guyenne et toute leur suite y étaient déjà ; on avait élevé un grand échafaud à l'entrée du chœur, afin que tout pût se passer aux yeux du peuple, sans que la foule troublât l'ordre de la cérémonie. Le roi était sur son trône devant l'image de Notre-Dame; il avait près de lui la reine et le Dauphin, les rois de Sicile et de Navarre, les ducs de Bourbon et de Berri, le cardinal de Bar, et tous les plus grands seigneurs du royaume. Le grand conseil, une députation du parlement et de la chambre des comptes, le procureur général et les avocats du roi, le prévôt des marchands et les échevins, plusieurs bourgeois considérables avaient été mandés pour cette grande occasion [1].

Le Duc s'avança et mit un genou en terre devant le trône, ainsi que son avocat le seigneur d'Ollehain. « Sire, dit l'avocat, voici monseigneur le duc de Bour-

[1] Monstrelet. — Lettres de grâce et d'abolition. — Le Religieux de Saint-Denis. — Saint-Remi.

« gogne, votre cousin et serviteur, qui est venu pardevers vous parce qu'on lui a dit que vous étiez indigné contre lui, à cause du fait qu'il a commis et fait faire, sur la personne de monseigneur d'Orléans, votre frère, pour le bien de votre royaume et de vous. Il est prêt à vous le prouver et faire savoir, quand vous le voudrez; pourtant mondit seigneur vous prie, tant et aussi humblement que possible, qu'il vous plaise ne conserver dans le cœur, ni colère, ni indignation, lui rendre votre bonne grâce, et le croire prêt à vous servir et obéir en toutes choses, sauf le plaisir de Dieu. »

Le Duc ajouta : « Mon très-redouté et souverain seigneur, ces paroles sont de moi et je vous supplie humblement de m'accorder la grâce que je vous demande. »

Alors le duc de Berri s'approcha de la reine et lui parla à voix basse; puis, ainsi que le Dauphin et les rois de Sicile et de Navarre, il mit un genou en terre devant le roi, en disant : « Sire, nous vous prions d'accorder la requête de votre cousin le duc de Bourgogne, et de lui pardonner. »

Le roi s'adressa pour lors au duc de Bourgogne. « Mon cousin, dit-il, pour le bien de notre royaume, pour l'amour de la reine et des autres du sang royal, ici présens, et aussi pour la loyauté et les bons services que nous espérons toujours trouver en vous, nous vous accordons votre demande, et vous remettons toutes choses. »

Cela fait, le roi demanda au duc de Bourgogne de se retirer, et ordonna qu'on fît approcher le jeune duc d'Orléans et son frère le comte de Vertus; ils entrèrent avec cent chevaliers, dont on leur avait permis, comme

au duc de Bourgogne, de se faire accompagner. Le roi leur fit part de ce qui venait de se passer et du pardon qu'il venait d'accorder ; il les requit de l'avoir pour agréable, et d'y consentir en leur nom, au nom de leur frère le comte d'Angoulême et de leur sœur madame Marguerite. Il leur annonça que le duc de Bourgogne allait lui-même les en prier.

Il rentra, s'avança vers eux, et son avocat parla en ces termes : « Monseigneur d'Orléans et messeigneurs « ses frères, voici monseigneur de Bourgogne, qui « vous supplie de bannir de vos cœurs toute haine et « toute vengeance, et d'être bons amis avec lui. »

Le Duc ajouta de sa propre bouche : « Mes chers « cousins, je vous en prie. »

Les jeunes princes ne pouvaient retenir leurs larmes. Selon le cérémonial prescrit, la reine, le Dauphin et les seigneurs du sang royal s'approchèrent d'eux, et les intercédèrent pour le duc de Bourgogne ; ensuite le roi, du haut de son trône, leur adressa ces mots : « Mon très-cher fils et mon très-cher neveu, consentez « à ce que nous avons fait, et pardonnez. »

Le duc d'Orléans et son frère répétèrent alors, l'un après l'autre, les paroles prescrites par le traité. « Mon « très-cher seigneur, par votre commandement, j'ac- « corde, je consens et j'agrée tout ce que vous avez « fait, et lui remets toutes choses entièrement. » Le roi reprit la parole : « Et moi je veux et commande « que chacune des parties tienne ce que j'ai ordonné ; « qu'ils soient bons amis ensemble, et que tous les pa- « rens, amis et serviteurs d'un et d'autre côté, ne de- « mandent jamais rien aux autres ni pour le fait en « question, ni pour aucune de ses suites. Nous leur « défendons, en tant qu'ils peuvent craindre notre

« courroux, qu'ils aient jamais dissension, débat, ni « division pour cette cause, mais que chacun pardonne « à tous comme aussi nous leur pardonnons; excepté « toutefois à ceux qui ont accompli ce fait sur la per- « sonne de feu notre frère, le duc d'Orléans. »

Le cardinal de Bar apporta ensuite la croix et les saints évangiles. Le duc de Bourgogne, les princes d'Orléans, le duc de Berri leur curateur, et les autres seigneurs du sang royal jurèrent d'observer la volonté royale.

Pour mieux sceller cette réconciliation, il avait été résolu que le mariage du comte de Vertus avec une des filles du duc de Bourgogne serait signé en même temps. Il s'engagea à lui donner une dot de quatre mille livres de revenu, et cent cinquante mille francs dont un tiers serait placé en terres, et le reste serait à la disposition du futur.

Les choses ainsi achevées et toutes paroles dites comme l'avait réglé le grand-maître Montaigu, on en dressa acte authentique sous forme de lettres du roi, qui furent aussi signées de tous les seigneurs présens, des gens du conseil, du parlement et de la chambre des comptes.

Le duc de Bourgogne embrassa sa fille, madame Marguerite, femme du duc de Guyenne, prit congé du roi, de la reine et des princes; puis, sans s'arrêter un moment à Chartres, pas même pour boire ni manger, il retourna à Gallardon avec tout son monde. Le duc d'Orléans et son frère reprirent en même temps leur route vers Blois, tristes de ce qui venait de se passer et de l'affront solennel que recevait leur bon droit. Plusieurs seigneurs en murmuraient hautement aussi, et disaient que dorénavant on saurait que l'on en était

quitte à bon marché d'avoir versé le sang de la famille royale [1]. Toutefois la puissance de la maison de Bourgogne semblait si bien assurée pour le moment, qu'elle vit s'accroître le nombre de ses partisans. Le marquis du Pont, fils du duc de Bar, qui s'était jusque-là montré fort zélé pour la mémoire du duc d'Orléans, changea tout à coup, se raccommoda avec son cousin le duc Jean, et retourna avec lui dîner à Gallardon.

Cette paix, qui semblait finir les malheurs du royaume, répandit beaucoup de joie à Paris et dans le vulgaire. Les hommes plus avisés voyaient au contraire que les discordes des grands du royaume étaient toujours subsistantes. La solennité du traité ne les rassurait pas; ils savaient bien que, dans les querelles des princes, les sermens, le respect de Dieu, l'honneur, la réputation, l'affection pour leurs sujets, en un mot toutes les choses, tant saintes qu'elles fussent, ne pouvaient suffire pour assurer de leur foi, et pour les empêcher de retourner à leurs brisées, dès que l'occasion se présentait [2]. C'était bien l'avis du fou du duc de Bourgogne; en revenant de Chartres, il se jouait avec une patène ou paix d'église, la mettait dans sa fourrure, et plaisantait sur la paix fourrée. Beaucoup de gens trouvaient ce fou assez sage [3].

Deux jours après, le duc Jean rentra à Paris. Ce séjour ne lui valait rien; la faveur du peuple et l'ardeur de ses passions ne pouvaient qu'exciter son ambition de commander et la cupidité des favoris qui l'entouraient.

[1] Monstrelet.

[2] Gollut.

[3] Juvénal. (Voy. l'*Histoire des fous en titre d'office*, que nous avons insérée dans l'ouvrage intitulé *le Lundi*, Brux., 1835, 1 vol. in-18.) (R.)

Le roi tarda peu à revenir dans sa bonne ville de Paris. Il y fut reçu avec une joie et une affection qu'augmentait la récente conclusion de la paix. Deux cent mille personnes vinrent à sa rencontre en criant : « Noël! » Le duc de Bourgogne et le comte de Hainault étaient sortis de la ville au-devant de lui ; la reine et les princes arrivèrent deux jours après.

En ce moment, les esprits étaient surtout occupés du concile qui s'assemblait à Pise pour mettre fin au schisme de l'Église. Tous les rois et les princes se trouvaient maintenant d'un commun accord, et se tenaient disposés à adopter ce qui serait résolu. Le duc de Bourgogne y envoya une ambassade qui s'y rendit avec l'archevêque de Besançon et les principaux ecclésiastiques de Bourgogne. Bientôt après, les deux papes furent déchus par jugement du concile, et un troisième fut nommé ; c'était Pierre de Candie, cardinal archevêque de Milan, savant et saint homme, qui avait autrefois enseigné la théologie à l'Université de Paris. Ce choix fut reçu en France avec grand applaudissement.

Le Duc, pendant ce temps-là, après avoir réglé les affaires du royaume, de concert avec le duc de Berri et les rois de Navarre et de Sicile, partit pour Soissons, où se célébrait le mariage de son frère le comte de Nevers, avec la demoiselle de Coucy, fille de messire Enguerrand, qui avait péri à la croisade. Elle était nièce du duc de Lorraine et du comte de Vaudemont : c'était encore une alliance grande et profitable pour la maison de Bourgogne ; le Duc y déploya sa magnificence accoutumée. Il fit faire entre autres choses seize robes écarlates, dont les manches et les chaperons étaient couverts de losanges d'or ; il en mit une et donna les autres à ses frères, à son gendre, et aux plus grands

seigneurs de Bourgogne et de Flandre. A cette époque l'ordre et la paix n'étaient pas si bien établis dans le royaume, qu'un simple écuyer de Savoie, Aimé de Viry, d'une grande famille, mais peu riche, n'entreprît de faire la guerre au duc de Bourbon ; il rassembla les hommes d'armes de Savoie que le duc de Bourgogne avait congédiés après le traité de Chartres, et qui s'en retournaient ravageant tout sur leur passage ; avec cette troupe il entra dans le Beaujolais, surprit la forteresse d'Amberieux et commença à mettre toute la contrée à feu et à sang [1]. Comme il avait plusieurs fois servi dans les armées du duc de Bourgogne, quelques-uns pensèrent qu'il était secrètement excité par ce prince ; en effet, depuis la mort du duc d'Orléans, le duc de Bourbon s'était déclaré contre le duc Jean. D'autres croyaient avec plus de motifs, que le comte de Savoie n'était pas étranger à cette entreprise, et qu'il voulait ainsi se venger du refus que faisait le duc de Bourbon de lui rendre hommage pour quelques places du Beaujolais. Au reste, Aimé de Viry alléguait une cause qui lui était toute particulière ; il prétendait que, lorsqu'il était revenu d'une des guerres d'Italie, ses bagages chargés d'un riche butin avaient été pillés par les gens du duc de Bourbon.

Celui-ci manda sur-le-champ à tous les plus grands seigneurs de la famille royale et du royaume, qu'il les priait de lui amener sur-le-champ ce qu'ils pourraient rassembler d'hommes d'armes. Il était fort aimé, l'empressement fut grand. Les comtes d'Alençon, de la Marche et de Vendôme, le Dauphin d'Auvergne, le comte de Richemont, frère du duc de Bretagne, le sire

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — Juvénal. — Gollut.

Jean de Montaigu, lui fournirent près de vingt mille hommes. Son fils, le comte de Clermont, avait déjà, à la tête d'une moindre troupe, passé la Saône, et mis en déroute la compagnie d'Aimé de Viry.

A la première nouvelle de cette affaire, le duc de Bourgogne avait offert son entremise pour tout apaiser entre le duc de Bourbon et le comte de Savoie, qui venait aussi de désavouer hautement Aimé de Viry. Il fut convenu que le duc de Bourbon rendrait les hommages dus, et que le comte livrerait Aimé de Viry, sous la condition secrète qu'il ne serait pas mis à mort. Le duc de Bourbon lui fit passer quinze jours dans un mauvais cachot, puis le fit amener en sa présence; Viry se jeta à ses pieds en criant merci : « Tes crimes mé-« riteraient une mort honteuse, lui dit le duc; mais je « veux, pour ma propre renommée, à cause de cette « clémence qui distingue la royale famille de France, « et surtout en l'honneur de ton maître le comte de « Savoie, mon cher neveu, montrer que je suis au-« dessus d'une telle injure. » Le pauvre écuyer se trouva heureux d'en être quitte, et jura solennellement fidélité au duc de Bourbon.

Cette affaire empêcha le duc de Bourgogne de se rendre à Lille aussitôt qu'il en avait dessein. Il voulait y terminer la querelle du duc de Brabant et du comte de Hainault, qui commençaient déjà de recourir aux armes. Il avait aussi assigné ce lieu pour le combat, en champ clos, de Jean de Cornouaille, beau-frère du roi d'Angleterre, avec le sénéchal de Hainault [1]. Voyant qu'il ne pouvait aller à Lille, il les manda à Paris, où la joute se fit en présence du roi, de la façon la plus

[1] Ce Sénéchal était le sire de Werchin. Voy. p. 122. (R.)

pompeuse. Les pages du chevalier anglais étaient vêtus d'or et d'hermine; et le sénéchal de Hainault avait pour écuyers servans [1] le duc de Brabant, le comte de Nevers, le comte de Penthièvre et le comte de Clermont. Au moment où les deux champions allaient courir l'un sur l'autre, le roi commanda qu'ils cessassent tout combat, et l'on publia une ordonnance qui défendait tout fait d'armes, à moins que le combat n'eût été adjugé par la cour du parlement, ou par le roi lui-même. On voulut faire cesser ces défis qui se multipliaient de jour en jour. Il n'y avait pas long-temps qu'un autre chevalier anglais était venu combattre à Paris, devant le roi, le sire de Bataille, chevalier breton. On les avait séparés après les premiers coups, lorsque l'Anglais avait été légèrement blessé [2].

Cependant le duc de Bourgogne voyait les princes d'Orléans se tenir loin de la cour. Instruit de leur désir de vengeance et des mesures qu'ils semblaient prendre, il n'oublia pas non plus d'accroître les forces du parti qu'il avait dans le royaume. Au mois de juillet, il signa un traité d'alliance avec le roi de Navarre, son cousin germain, fils de Charles-le-Mauvais et de Jeanne, fille du roi Jean [3]. Les conditions furent que le roi de Navarre, en cas de guerre, aiderait le duc de Bourgogne contre la maison d'Orléans, et dans tout ce qu'il entreprendrait pour le service du roi et le bien du royaume. Le duc de Bourgogne, de son côté, s'engageait à maintenir au roi de Navarre le droit de lever des aides sur les seigneuries qu'il possédait en France, et à le secourir contre le roi de Castille ou le comte d'Armagnac.

[1] Parrains plutôt qu'écuyers servans. (R.)
[2] Monstrelet. — Juvénal.
[3] Histoire de Bourgogne.

Depuis quelque temps, dans toute la maison de Bourgogne, on s'apprêtait aux grandes fêtes qui allaient se célébrer à Bruxelles pour le mariage du duc de Brabant avec la fille unique du marquis de Moravie, de la maison de Luxembourg, nièce du roi des Romains, de Bohème et de Hongrie [1]. Il y avait deux ans que le duc Jean négociait ce grand mariage pour son frère. Son chambellan, Regnier Pot [2], avait fait plusieurs fois le voyage de Bohème, afin de conclure cette alliance, et y avait porté de riches présens en étoffes et en orfévrerie, pour distribuer aux princes et princesses de cette cour. Un noble cortége de chevaliers bourguignons était allé chercher madame Élisabeth en Bohème, et venait de la conduire en Brabant [3].

Les réjouissances furent magnifiques. Toute cette nombreuse et puissante famille de Bourgogne s'y trouvait réunie avec une quantité de princes et de grands seigneurs. Le comte de Clermont, fils du duc de Bourbon, y vint, ce qui fut un sujet d'étonnement, car il

[1] Élisabeth, fille de Jean de Luxembourg, duc de Gorlits, frère de Venceslas, ex-empereur, roi de Bohême, et de Sigismond, roi de Hongrie, qui parvint à l'empire. Le père du duc Jean était l'empereur Charles IV.

Venceslas assigna pour dot à sa nièce le duché de Luxembourg, le comté de Chiny et la qualité de *landvogt* d'Alsace. (R.)

[2] Regnier Pot a été chevalier de la Toison-d'Or. Il était seigneur de la Roche-Nolay et de la Prugne. Il fut employé aussi à l'occasion du mariage de la duchesse de Guyenne avec Arthus de Bretagne, duc de Touraine et comte de Richemont, au mois d'avril 1423. Sa devise était : *à la belle*. Le fameux connétable Anne de Montmorency était fils d'Anne Pot, fille de Guy, comte de Saint-Pol, seigneur de Damville, de la Roche-Nolay, Châteauneuf, Thoré, la Prugne, conseiller et premier chambellan des rois Louis XI et Charles VIII, et sénéchal de Vermandois. On prétend que c'est pour ce connétable que l'on fit la chanson populaire, encore si en vogue : *mon père était pot*, etc. (R.)

[3] Histoire de Bourgogne. — Chron. de Brabant.

tenait vivement le parti d'Orléans. On lui fit grand honneur, et lorsqu'il parut dans la lice du tournoi, le duc de Bourgogne lui-même et le comte de Nevers lui servirent d'écuyers. Aussitôt après le mariage, le duc de Bourgogne alla tenir son parlement à Lille, et se rendit arbitre entre son frère et son beau-frère dans la contestation qu'ils avaient pour le prêt de cent cinquante mille florins fait par la duchesse de Brabant.

De là il revint à Paris, où son autre frère, le comte de Nevers, venait de se faire une assez méchante affaire. Un sergent royal était allé lui porter une signification du duc d'Orléans, afin de comparaître au parlement pour un procès qu'ils avaient ensemble. Comme le sergent revenait, après avoir rempli son office, il fut saisi sur la route et pendu à un arbre. Cette violence fut imputée aux gens du comte de Nevers. Le parlement commença à instruire. Le duc de Bourgogne fit comparaître son frère, et il se justifia par témoins et par serment de la mort du sergent [1].

Une bonne intelligence apparente continuait toujours à régner entre ceux des princes qui avaient part au gouvernement. Mais le duc d'Orléans se tenait à Blois. De son côté le duc de Bretagne était en guerre avec le comte de Penthièvre et avec sa mère. Il avait appelé les Anglais à son secours. Le duc de Bourgogne, qui voulait défendre son gendre, et qui voyait que lui-même ne tarderait pas à être attaqué, se tenait de plus en plus sur ses gardes; il manda à ses États de Flandre d'équiper des hommes d'armes et de les lui envoyer à Paris [2].

En attendant on s'occupait de fêtes et de réjouis-

[1] Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

[2] Monstrelet. — Histoire de Bretagne. — Histoire de Bourgogne.

sances, comme on faisait toujours lorsqu'on n'était pas en guerre. Le duc célébra, à Paris, l'anniversaire de sa victoire sur les Liégeois; il venait de commander à Arras cinq grandes tapisseries rehaussées d'or et d'argent de Chypre, représentant les principaux événemens de cette guerre si glorieuse pour lui.

Mais une fête qui eut de tristes conséquences fut celle que le grand-maître donna pour la réception de son frère Gérard de Montaigu, évêque de Poitiers, chancelier du duc de Berri, qui venait d'être pourvu de l'évêché de Paris [1]. Ce fut la dernière des merveilleuses prospérités de Jean de Montaigu. Fils d'un notaire de Paris, anobli par le roi Jean, en 1363, il avait d'abord obtenu la confiance de Charles V, et s'était successivement élevé au premier rang dans le royaume. Depuis plus de vingt ans il gouvernait tout en France, spécialement les finances. Sa fortune était devenue prodigieuse. Il possédait des terres considérables, et avait bâti le beau château de Marcoussis, qui surpassait les palais du roi. Son hôtel de Paris était superbe. Grâce à son crédit et à sa puissance, il avait élevé les siens à la plus haute position. Un de ses frères était archevêque de Sens et chancelier de France; l'autre venait d'être nommé évêque de Paris. Une de ses filles avait épousé

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — Juvénal. — Histoire générale (lisez *généalogique*) du père Anselme. — Gollut. — Journal de Paris. (Le Journal de Paris embrasse les années de 1408 à 1449. Avant qu'il fût publié dans les Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne, il n'était pas entièrement inconnu. Cl. Dupuy, conseiller au parlement de Paris, mort en 1594, l'avait vu et il en avait conçu tant d'estime qu'il en avait fait de sa propre main un long extrait, que Jacques Dupuy, prieur de Saint-Sauveur, l'un de ses fils, communiqua à Denis Godefroy. Celui-ci le joignit avec quelques autres pièces à l'histoire de Charles VI de Jean Juvénal des Ursins.) (R.)

Jean, comte de Roucy ; une autre Jean de Craon, seigneur de Montbazon, échanson de France ; la troisième était promise au vicomte de Melun. Enfin, au mois de juillet d'auparavant, il venait de marier, avec le plus grand éclat, son fils, âgé de onze ans seulement, avec la fille du connétable d'Albret, qui, de père et de mère, était cousine du roi. Ce dernier honneur acheva d'émouvoir contre lui la haine et l'envie de presque toute la cour. On s'indignait et l'on s'étonnait de sa fortune ; il semblait maintenant qu'elle n'avait été méritée par aucun motif. On disait que c'était un homme sans lettres et sans études. On se raillait de sa petite taille, de la pauvreté de sa mine, de sa barbe maigre et clair-semée, de son bégaiement. Il n'y avait pas en même temps de crimes, de méchantes menées qu'on ne lui imputât. Cependant sa faveur et son pouvoir ne faisaient que s'accroître ; il avait toute la confiance de la reine ; rien ne se faisait dans la maison du duc de Berri que par ses avis ; le duc de Bourbon et le comte de Clermont avaient pour lui la plus grande amitié ; il s'était réconcilié avec le duc de Bourgogne, le peuple de Paris l'aimait. Tout le rassurait, et il négligeait les conseils salutaires de ses amis.

Il déploya tant de faste à la cérémonie de la réception de son frère ; le repas qu'il donna au roi, à la reine, aux princes, à toute la cour, fut si splendide ; il y étala une telle quantité de vaisselle d'or et d'argent, que tous les convives en demeurèrent émerveillés ; ils pensèrent qu'un sujet ne pouvait honorablement tenir un si grand état, tandis que l'argenterie et la vaisselle du roi son maître étaient en gage chez les créanciers. Le duc de Bourgogne et le roi de Navarre tardèrent peu à conspirer sa perte. Après plusieurs conférences

secrètes à l'abbaye Saint-Victor, avec leurs partisans et les principaux de la cour, ils firent résoudre qu'on allait procéder à une réforme générale des finances. Le roi était malade et hors de sens en ce moment; la reine était à Melun avec le duc de Guyenne. On alla les trouver; ils donnèrent leur consentement, mais ne voulurent pas revenir à Paris. Pour lors les princes s'emparèrent absolument des affaires; les comtes de Vendôme, de la Marche et de Saint-Pol furent préposés pour se faire rendre compte par tous les receveurs ordinaires et extraordinaires. En même temps la ruine du sire de Montaigu fut résolue. En vain la reine et le duc de Berri essayèrent de le défendre; le duc de Bourgogne était le plus fort dans le conseil. Son frère le comte de Hainault, et le roi de Navarre, dont il disposait, n'avaient d'autre volonté que la sienne.

Le 7 octobre au matin, messire Pierre Desessarts, que le Duc avait fait prévôt de Paris, accompagné des sires de Helly, de Roubais [1] et d'Utkerque [2], s'en alla arrêter le grand-maître, au moment où il se rendait à la messe à l'abbaye Saint-Victor avec l'évêque de Chartres. « Je mets la main sur vous, de par le roi, » dit le prévôt. Montaigu eut un instant de surprise, mais

[1] Jean, seigneur de Roubaix et de Herzele, chevalier, conseiller et chambellan, à 80 francs par mois de pension. (R.)

[2] Dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de Fr. et de Bourg.*, partie II, p. 124, messire Rolant d'Uutkerke, conseiller et chambellan du duc Jean, à 80 francs d'or de pension par mois, est appelé *Duinkerke*, faute qui se reproduit aux pages 179 et 208. Le Duc l'envoya à Bruges pour terminer quelques différends qui s'étaient élevés entre les villes d'Anvers et de Malines. Il le dépêcha aussi au comte de Hainaut pour le sommer de réparer tous les dommages que ses sujets de Hollande et de Zélande avaient causés au pays de Flandre. Voy. plus haut, p. 314, note 3. (R.)

répondit cependant : « Tu es bien hardi de me toucher, « ribaud ! — Il n'en est pas comme vous croyez, re- « partit rudement le prévôt, et vous paierez pour tout « le mal que vous avez fait. » Puis il le mena en prison. Une émeute terrible s'éleva dans la ville ; mais le duc de Bourgogne n'avait risqué ce coup hardi qu'après l'arrivée des gentilshommes qu'il avait mandés de Flandre. Le peuple fut dispersé par le prévôt.

Montaigu ne fut pas livré à la justice, mais à une commission prise dans les membres du parlement, et présidée par le prévôt. L'évêque de Chartres, et maître Pierre de l'Esclat, conseiller du duc de Berri, qui avaient été arrêtés avec Montaigu, furent relâchés en payant beaucoup d'argent. Pour lui, les supplications de sa famille et de ses nombreux amis, les démarches de ses puissans protecteurs, le mécontentement de la ville, où des troubles semblaient prêts à éclater, tout fut inutile ; on l'appliqua à la torture, et on lui fit confesser tous les crimes qu'on voulut lui imputer. Après la sentence qui le condamnait à mort, il en appela au parlement ; le parlement déclara que l'appel était nul. Il réclama les priviléges du clergé ; car étant clerc, n'ayant épousé qu'une seule femme vierge, ayant été pris en robe longue qui ne différait pas de l'habit clérical, il avait droit à ces priviléges. Rien ne fut écouté, et le 17 octobre, dix jours après qu'on l'eut arrêté, un mois tout au plus après le festin qu'il avait donné au roi et à toute la cour, il fut mené au supplice. On l'avait revêtu d'une robe mi-partie de rouge et de blanc, que quelques-uns trouvaient un symbole de sa conduite entre les deux partis. Il tenait entre ses mains une croix de bois, qu'il baisait dévotement. Arrivé aux halles, sur l'échafaud, le bourreau le dépouilla ; il pro-

testa de son innocence, et montra ses membres brisés par la torture. Les seigneurs, que les princes avaient envoyés pour assister à cette exécution, ne pouvaient retenir leurs larmes. Le peuple était ému d'une grande pitié. Le prévôt disait vainement que c'était au grand-maître qu'on devait attribuer la maladie du roi, les murmures n'en éclataient pas moins de toutes parts; mais les hommes d'armes de Bourgogne étaient là pour contenir les mécontens; on ne prit pas même le temps de lui lire sa sentence; le bourreau lui trancha la tête : elle fut exposée sur une lance, et son corps pendu au gibet de Monfaucon. Son bel hôtel de Paris fut donné au comte de Hainault. Son château de Marcoussis demeura d'abord aux mains du roi; on y avait trouvé la vaisselle d'or et d'argent que Montaigu disait avoir mise en gage.

Les comtes de Vendôme et de la Marche, assistés d'hommes expérimentés du parlement et de l'Université, continuaient à s'assembler chaque jour à l'hôtel Saint-Paul pour procéder à l'examen des finances. On fit arrêter encore un assez grand nombre de gens. L'archevêque de Sens, frère de Montaigu, se rendait pour lors en ambassade à Amiens, pour traiter avec les Anglais de la prolongation des trêves; on envoya un sergent avec ordre de le saisir. Mais le bailli de Clermont refusa de laisser exécuter l'exploit. L'archevêque parvint à se réfugier à Blois chez le duc d'Orléans, qui le prit sous sa protection[1].

Les princes se firent apporter les registres de la chambre des comptes, et trouvèrent qu'on avait mis en marge des paiemens irréguliers : *Nimis habuit,* ou *Recuperetur*. Au moyen de ces notes, on exigea une foule

[1] Chron. n° 10297.

de restitutions. En même temps, on interdit, pour un temps, la chambre des comptes, ne laissant qu'un seul officier pour chaque office. Il y eut aussi plusieurs trésoriers destitués, et leur emploi fut donné à de riches bourgeois de Paris. Il importait beaucoup, en effet, au duc de Bourgogne et aux princes de son parti, de se rendre la ville favorable. Tous ses priviléges lui furent rendus : l'élection de son prévôt des marchands, la garde des bourgeois, la nomination de leurs centeniers, cinquanteniers et dixainiers. On accorda à tout bourgeois natif de Paris le droit de posséder des fiefs en franchise, prérogative que n'avait aucun bourgeois dans le royaume [1].

Charles Culdoë, nouveau prévôt des marchands, vint, au nom de la ville, remercier les princes de tous ces bienfaits; mais il demanda que, quant aux centeniers et chefs de quartiers, les choses demeurassent comme elles étaient. Les sages bourgeois craignaient que ce retour à un ancien usage ne ramenât les anciennes discordes, et ne devînt une occasion de partialité. « L'autorité du roi, disaient-ils, nous a maintenus en « paix depuis beaucoup d'années; nous sommes prêts « à exposer notre vie et nos biens pour son service. « Mais s'il advient quelque guerre civile entre les au- « tres princes, nous ne voulons pas nous en mêler, ni « embrasser aucun parti. »

En effet, toutes ces réformes si rigoureusement exécutées ne tendaient nullement au bien public; Paris et ses environs étaient pressurés par les Bourguignons; les confiscations de terres, d'argent, étaient distribuées par le Duc aux seigneurs de sa cour. Le parti d'Orléans

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

s'agitait de son côté, et réunissait les hommes d'armes; tout semblait annoncer de grands malheurs.

Le duc de Bourgogne congédia cependant la plus grande partie de ses troupes. Il avait si bien fait, que tout le pouvoir allait passer entre ses mains. Dans les premiers jours de novembre, les princes se rendirent à Melun, où étaient toujours la reine et le dauphin. Ils firent leur rapport sur les réformes qu'ils venaient de faire, et en obtinrent l'approbation. Ce fut alors que le duc de Bourgogne parvint enfin à se concilier la reine, qui avait été auparavant sa principale ennemie. Cette réconciliation fut ménagée par les soins et les bons offices de son beau-frère, le comte de Hainault, qui était de la maison de Bavière. La reine fut surtout gagnée par le mariage de son frère Louis de Bavière avec la fille du roi de Navarre, veuve du roi d'Aragon. Le duc de Bourgogne fit donner au futur la terre et le château de Marcoussis. Pendant la célébration de ce mariage, un traité d'alliance fut signé entre la reine, son frère Louis de Bavière, le roi de Navarre, le duc de Bourgogne et le comte de Hainault : les deux derniers se portant forts pour leurs frères, le duc de Brabant et l'évêque de Liége.

Ce traité était conçu à peu près en ces termes :

« Nous, roi de Navarre, et ducs ci-dessus nommés, ayant égard à ce que monseigneur le roi a baillé et ordonné à madite dame le gouvernement des affaires du royaume, et le gouvernement et garde de M. le duc de Guyenne; considérant les grands biens, honneurs et plaisirs, et la très-grande bénignité que nous avons toujours trouvés et trouvons en elle; pourquoi nous sommes tenus et obligés à l'aimer, honorer et servir, à garder son honneur, sa personne, ses autorités et pré-

rogatives, à les soutenir et défendre de tous nos pouvoirs.

« Et nous, reine, regardant et considérant la très-grande, bonne et fervente amour, la loyauté et les très-grands et très-notables services et plaisirs, que nos très-chers et très-aimés frère et cousins, lesdits roi et ducs, ont faits à monseigneur et à nous, et que nous espérons qu'ils nous feront au temps à venir.

« Pour ces causes, et aussi pour que nous, reine, nous demeurions toujours bénigne à nosdits cousins, pour être d'autant plus obligée et tenue à leur faire plaisir, et à les aider en toutes leurs affaires; pour que les malveillans de nous et de nosdits frère et cousins, si nous en avons, ne puissent mettre entre nous aucun discord, dissension ou débat, par paroles, rapports, ou autrement.

« Nous avons d'un commun accord et assentiment, après grand avis et mûre délibération, juré et promis, jurons et promettons : Nous, reine, par parole de reine, nous roi, par parole de roi, et nous ducs, et chacun de nous sur les saintes évangiles de Dieu, et sur la vraie croix par nous touchée, de tenir, garder et accomplir les amitiés, points, alliances et articles qui suivent :

« 1° Nous roi et ducs susdits, aiderons, défendrons et maintiendrons de nos loyaux pouvoirs, l'honneur et personne de madite dame reine envers et contre tous, ainsi que les prérogatives et gouvernement que monseigneur le roi lui a donnés ou voudrait lui donner dans les affaires du royaume et la garde de monseigneur de Guyenne et ses autres enfans.

« 2° Toutes les fois qu'il plaira à madite dame de mander nous ou l'un de nous pour la conseiller et l'aider dans ses besognes ou affaires, nous viendrons vers elle, sans nulle faute, à moins d'empêchement raisonnable.

« 3° Ce que nous aurons conseillé à ladite dame et qu'elle aura résolu, nous l'aiderons à l'exécuter.

« 4° Nous serons, autant que possible, un ou deux de nous auprès d'elle, pour l'aider et conforter dans les affaires à elle commises.

« 5° Nous, reine, semblablement garderons et maintiendrons les honneurs, état et prérogatives de nosdits cousins et frère, ainsi que bonne et vraie dame est tenue envers ses bons cousins et frères.

« 6° En toutes les besognes et affaires du royaume, nous et nos enfans, les appellerons au conseil pour avoir leurs bons avis, et leur ferons savoir assez tôt pour qu'ils aient le temps d'y venir s'il leur plaît, à moins que les choses ne soient si hâtives que sans déshonneur ou grand dommage de monseigneur ou de son royaume, on ne puisse différer.

« 7° Si quelques personnes, de quelque état qu'elles fussent, s'efforçaient dorénavant, par actes ou par paroles, de machiner ou de dire à nous roi et ducs quelque chose au préjudice de madite dame, nous ni aucun de nous n'y entendrons, nous témoignerons que nous en avons déplaisance, et incontinent le ferons savoir à madite dame.

« 8° Et nous, reine, faisons la même promesse à nosdits frère et cousins.

« 9° Et afin que nous, roi et ducs, puissions mieux garder les promesses et alliances ainsi faites à madite dame, et pour mieux entretenir la bonne amour que nous avons et devons avoir les uns pour les autres, nous avons juré de demeurer bons, vrais et loyaux amis; nous pourchasserons chacun le bien, profit et honneur l'un de l'autre, et nous défendrons l'un l'autre de mal, dommage et déshonneur. Si aucun débat ou discord,

ne concernant pas les seigneuries que nous possédons, s'élevait entre nous, ce que Dieu ne veuille, nous en passerons par la décision de ladite dame et de ceux d'entre nous qui n'en seront pas. Et, si les débats ou discords s'élevaient à raison de nos seigneuries, nous ne procéderons point par voie de guerre avant d'avoir pris l'avis de madite dame et des autres étrangers au débat, et l'attendrons jusqu'au délai d'un an.

« En témoignage de ce, nous, reine, roi et ducs ci-dessus dénommés, avons souscrit nos noms de nos propres mains, et fait mettre nos sceaux..... Donné à Melun, le 11 novembre 1409. »

On ne tarda guère à voir les suites de cette nouvelle alliance. La reine et le duc de Guyenne revinrent à Paris. Le roi, qui avait été quelque temps malade, retrouva, au commencement de décembre, assez de raison et de santé pour paraître en public et dans les conseils. Les princes allèrent lui rendre compte de ce qu'ils avaient entrepris pour la réforme du royaume. Ils l'étonnèrent et l'affligèrent beaucoup en lui apprenant que son fidèle serviteur le sire de Montaigu qu'il aimait tant, avait été mis à mort. On le fit consentir à assembler les princes et les premiers seigneurs du royaume pour aviser aux moyens de rétablir l'ordre et la paix, et de régler mieux à l'avenir le gouvernement des affaires. On manda tous les grands de l'État, et bientôt Paris fut rempli de la plus brillante assemblée qui se fût vue depuis long-temps. On y comptait plus de dix-huit cents chevaliers. Cependant les princes d'Orléans, le connétable, le duc de Bretagne, le comte de Foix, le comte d'Armagnac et les autres du même parti n'eurent pas cœur à venir en un lieu où le duc de Bourgogne avait tant de crédit. En effet, il domi-

nait tout : il avait plus de chevaliers à lui que tous les autres princes ensemble ; il répandait partout ses largesses. Chacun des gens de son hôtel portait un joyau en or fait dans la forme de l'équerre et du fil à plomb des maçons, pour signifier que tout allait être remis dans la règle et en solide assiette [1].

La veille de Noël le roi alla tenir son lit de justice dans la salle du parlement, au milieu de ce noble cortége. Le comte de Tancarville, de l'illustre maison de Melun, grand bouteiller de France, président laïque de la chambre des comptes, fut chargé, comme doyen du conseil du roi, de porter la parole : c'était un homme habile, et qui savait très-bien s'exprimer [2].

Il commença par exposer que les trêves avec l'Angleterre allaient finir, et que les Anglais semblaient si peu les vouloir renouveler, qu'ils avaient même dédaigné d'envoyer des ambassadeurs au lieu désigné pour les conférences. Il fallait donc se préparer à la guerre, et se procurer des ressources d'argent.

Il annonça ensuite que le roi confirmait ce qui avait été réglé depuis trois ans, et que la reine continuerait à exercer son autorité lorsqu'il en serait empêché ; mais que cette princesse ayant elle-même représenté que les soins à donner à ses nombreux enfans, sa santé et sa complexion devenue trop pesante l'empêchaient de s'occuper suffisamment du gouvernement du royaume, et de la garde de son fils aîné le duc de Guyenne, il avait été statué que ce prince exercerait, au défaut de sa mère, l'autorité royale, et se gouvernerait dorénavant par les conseils de ses oncles les ducs de Berri et de Bourgogne.

[1] Gollut.

[2] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — Lettres du roi, 27 décembre 1409.

Enfin, le comte de Tancarville parla du mauvais état des finances et des réformes que les princes avaient faites. Il dit que le roi les approuvait, et ordonnait qu'elles fussent continuées. Le duc de Berri, s'inclinant ensuite devant le roi, déclara en son nom et au nom des autres princes et seigneurs, que leurs personnes et leurs biens étaient au service du roi pour la défense du royaume contre les Anglais : qu'ils renonçaient aux gages et pensions qu'on leur allouait pour siéger au conseil et s'occuper des affaires de l'État ; qu'ils offraient même la moitié des aides et subsides imposés sur leurs apanages et seigneuries. Il approuva ensuite beaucoup ce qui venait d'être réglé pour le Dauphin, et dit qu'il fallait confier le soin de sa personne et de ses conseils à un des princes de la maison royale.

Nonobstant cette grande montre de désintéressement, le duc de Berri reçut, trois jours après, la lieutenance et les revenus d'une portion de la Guyenne [1]. Content de cette faveur, il s'excusa d'accepter la garde, le conseil et le gouvernement du Dauphin, qu'on lui offrit pour la forme. Il allégua son grand âge et sa pesanteur ; il représenta qu'il ne pouvait plus facilement supporter la peine d'un tel office. Il dit que le duc de Bourgogne, qui était jeune, fort et puissant, convenait mieux ; qu'on l'en devrait charger, et que lui l'assisterait de ses conseils.

Il fut pris au mot, et le 27 décembre le roi signa à Vincennes des lettres qui, au refus du duc de Berri, conféraient au duc de Bourgogne la garde et le gouvernement du Dauphin, et le pouvoir de désigner tous les officiers et serviteurs de ce prince. Le duc de Bour-

[1] Ordonnances des rois de France.

gogne se trouva encore plus le maître de tout, et commença à ne plus garder aucun ménagement; il entoura le Dauphin de ses propres serviteurs; le seigneur d'Ollehain, son avocat, fut chancelier de Guyenne [1]; le sire de Saint-George, premier chambellan; le sire Regnier Pot, gouverneur du Dauphiné. La reine prenait part à tout ce qui se faisait; le duc de Bourgogne tenait souvent les conseils chez elle à Vincennes; le duc de Berri et le duc de Bourbon y étaient rarement appelés. Chaque jour leur mécontentement devenait plus grand; ils avaient appris les secrètes alliances qu'on avait conclues pour les éloigner des affaires. Bientôt ils quittèrent Paris, et retournèrent dans leurs seigneuries [2].

Ce qui faisait le plus d'ennemis au duc de Bourgogne, c'était la confiance et la faveur qu'il accordait au sire Desessarts, prévôt de Paris, homme dur et emporté, qui ne songeait qu'à sa fortune et à devenir aussi riche et aussi puissant que Jean de Montaigu, dont il venait de consommer la ruine. Il était pourtant aimé des bourgeois à cause de l'ordre qu'il établissait dans la ville, où il faisait faire le guet nuit et jour, lui-même courant les rues tout armé avec ses gens d'armes [3].

Parmi tant de menaces de guerres intérieures, le duc de Bourgogne ne pouvait s'occuper de combattre les Anglais; cependant il destina son fils Philippe, comte de Charolais, à aller faire encore une fois le siége de Calais. On construisit à Saint-Omer toutes les machines nécessaires; mais les Anglais gagnèrent un bourgeois de Saint-Omer, qu'ils tenaient prisonnier. Il retourna dans sa ville, engagea le charpentier dans le complot,

[1] Voy. p. 314, note 3. (R.)

[2] Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis. — Gollut.

[3] Journal de Paris.

et le feu fut mis furtivement à cette immense charpente; l'entreprise échoua ainsi avant de commencer. Les marins d'Harfleur furent plus heureux, ils surprirent une flotte anglaise et y firent un riche butin. Mais les intérêts des princes passaient avant ceux du royaume, et chacun ne songeait guère qu'à réunir ses forces pour la lutte qui allait bientôt commencer [1].

Pour ôter aux princes d'Orléans leur partisan le plus puissant, le Duc résolut de se réconcilier avec le duc de Bretagne [2]. Depuis quelques années ils étaient en grande discorde. Le comte de Penthièvre avait acquis, par échange, la ville et seigneurie de Moncontour. Le duc de Bretagne, comme souverain seigneur, réclama son droit sur la première année de revenu. Un procès s'éleva à ce sujet. La comtesse douairière de Penthièvre, tutrice de son fils, reçut une signification portée par douze huissiers; ses domestiques prétendirent que ces huissiers avaient eu l'audace de mettre la main sur elle, et en tuèrent quelques-uns. Le duc de Bretagne fit alors poursuivre la comtesse pour félonie, et prononcer la confiscation des biens. Les Anglais lui prêtèrent secours, et il commença à s'emparer des domaines de Penthièvre. La guerre s'alluma ainsi en Bretagne, et le duc de Bourgogne s'était proposé d'abord d'aller au secours de son gendre, avec ses forces et celles du roi. Il aurait été d'autant mieux secondé par la reine, que le bruit courait que le duc de Bretagne avait battu et injurié sa femme, fille de France, parce qu'elle avait blâmé l'injustice de ses procédés. Dans la circonstance actuelle, le Duc trouva plus avantageux de mettre l'af-

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.
[2] *Idem.* — Histoire de Bretagne.

faire en arbitrage. Le duc de Berri fut appelé à Paris au nom du roi, et choisi arbitre avec le roi de Sicile, pour le comte de Penthièvre; le duc de Bretagne prit le roi de Navarre et le duc de Bourbon. Ce fut à Gien que les arbitres se donnèrent rendez-vous; ils y mandèrent les parties qui ne vinrent pas; l'on convint seulement de remettre l'arbitrage au mois de novembre suivant. A cette époque, le duc de Bourgogne contracta encore une alliance grande et utile : il maria sa fille Catherine avec le fils aîné du roi de Sicile. Le mariage fut célébré à Gien, pendant que les princes y étaient, et de là, madame Catherine, qui était encore enfant, fut solennellement conduite à Angers chez la reine de Sicile[1].

Au même moment se faisait un autre mariage, qui eut de graves conséquences. Le duc d'Orléans qui, l'année d'auparavant, avait perdu sa femme, madame Isabelle de France, épousa Bonne d'Armagnac, fille du comte Bernard d'Armagnac, et petite-fille du duc de Berri. Par là, le comte d'Armagnac, qui était un seigneur rempli de courage, d'action et d'habileté, devint comme le chef du parti d'Orléans. Cette union fut conclue à Mehun-sur-Yèvres, en Berri, où s'assemblèrent les princes d'Orléans, le comte de Clermont, le comte d'Armagnac et le connétable d'Albret. Là il fut publiquement question des moyens d'obtenir justice du duc de Bourgogne, et de lui retirer le gouvernement de l'État. Rien ne fut encore résolu; mais on se donna un prochain rendez-vous à Gien. Cette fois les ducs de Berri et de Bourbon s'y trouvèrent. Ils venaient de quitter Paris subitement sans prendre congé du roi, et sans donner aucun prétexte. Le duc de Bretagne, mandé

[1] Preuves de l'Histoire de Bourgogne.

par eux, y vint aussi. Après beaucoup de délibérations, on résolut, sur l'avis du duc de Berri, de prendre les armes et de marcher vers Paris, mais en protestant toujours d'un grand respect pour le roi; on devait se borner à lui demander juste vengeance pour le meurtre du duc d'Orléans, et un meilleur ordre dans le gouvernement du royaume. Un traité fut signé entre les princes et seigneurs; ils s'engagèrent, par serment, à agir en bonne union et fraternité, envers et contre tous, sauf le roi. Chacun promit de fournir un certain nombre d'hommes d'armes : le duc de Berri, mille; le duc de de Bretagne, les princes d'Orléans et le comte d'Armagnac, autant; le comte d'Alençon et le comte de Clermont, chacun cinq cents. Enfin avec les troupes de tous les seigneurs du parti, l'armée devait être de plus de dix mille hommes d'armes.

Lorsque ces nouvelles arrivèrent à Paris, elles jetèrent le duc de Bourgogne dans de grands embarras; il n'était point préparé à soutenir une si forte attaque. Il essaya de négocier et de ramener le duc de Berri à des sentimens plus pacifiques; mais il l'avait trop peu ménagé, et avait ainsi précipité ce vieux prince avec les mécontens. Les tentatives qu'il faisait auprès de lui ne retardaient cependant point les préparatifs de guerre; il rassemblait le plus d'hommes qu'il lui était possible; il envoya le comte Louis de Bavière au duc de Lorraine, pour le décider à lui donner aide et secours; en même temps, des ambassadeurs allèrent solliciter les bons offices, et demander des troupes au comte de Savoie, à l'évêque de Liége, au duc de Clèves, au comte de Namur, au comte de Hainault, au duc de Brabant; les levées d'hommes étaient pressées en Bourgogne et en Flandre. Le roi donna aussi, dans les provinces qui

n'étaient point sous l'autorité des princes, mandement aux chevaliers, écuyers et possesseurs de fiefs, pour se rendre sur-le-champ en armes à Paris. Le sire Regnier Pot, que le Duc venait de faire gouverneur du Dauphiné, déploya un grand zèle à rassembler des hommes d'armes, et à les amener à son maître.

Il était plus difficile de se procurer de l'argent. Le duc ne pouvait quitter Paris; la duchesse fut chargée de le suppléer dans le gouvernement de Bourgogne; dès le mois d'avril elle réunit autour d'elle, au château de Rouvre, les conseillers de son mari : Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne; Antoine de Vergy son fils, Guy de la Tremoille, Jean de Neufchâtel, Guy de Pontailler, Jean de Vienne, les seigneurs d'Époisse, de Courtiambles, de Conches, de Pagny et d'autres; les baillis de la comté de Bourgogne furent aussi mandés; elle leur fit part des grandes dépenses où le Duc allait être engagé par la guerre que lui déclaraient les autres princes : ils furent d'avis de convoquer les États du duché et de la comté de Bourgogne.

Les États du duché accordèrent d'abord un subside de vingt mille francs payable en deux ans; il fallut bien s'en contenter : la province était fort épuisée par les frais d'une rude guerre, que le Duc avait été obligé de faire l'année précédente contre le seigneur de Blanmont. Ce seigneur avait surpris le château de Valexon dans la comté de Bourgogne, et de là ravageait la contrée; il avait fallu assiéger long-temps cette forteresse, et les dépenses avaient été considérables.

La duchesse alla ensuite à Dôle tenir les États de la comté, qui donnèrent huit mille francs; le pays d'outre-Saône s'imposa trois mille quatre cent quarante-

quatre francs [1]. Ces sommes étaient loin de suffire ; le Duc pressa les termes de paiement ; à peine y avait-il de quoi rembourser les marchands à qui il avait emprunté, et retirer son argenterie qui était en gage ; il fallut chercher d'autres ressources ; le Duc manda les principaux bourgeois de Paris et des villes de France, et, alléguant la guerre avec les Anglais, il leur proposa l'établissement d'une forte taxe. Eux qui savaient toute la fausseté de ce prétexte se refusèrent à la proposition; alors il leur dit que ce ne serait qu'un emprunt qu'on chargerait les receveurs de restituer sur le montant des impôts. Ils répondirent que les villes n'étaient déjà que trop chargées, et qu'il devait rester encore de l'argent provenant de la réforme des finances [2]. Le duc de Bourgogne, voyant combien il était dangereux de mécontenter les peuples dans un pareil moment, renonça à ce projet ; cependant on taxa, sans règle et sans justice, beaucoup de particuliers de Paris qu'on soupçonnait d'être favorables au parti d'Orléans [3]. C'était le prévôt de Paris qui conduisait toute l'affaire des finances du Duc ; il lui suggéra encore un autre moyen, ce fut de retenir la moitié des gages et pensions de tous les officiers de justice et de finance du pays de Bourgogne, sauf à ne considérer ce sacrifice que comme un emprunt fait sur eux. Quant à la Flandre, rien ne lui fut demandé ; il fallait toujours la ménager.

Ce manque d'argent donnait au duc de Bourgogne une grande envie de traiter, et il n'oubliait aucun moyen d'y parvenir : les négociations se continuaient toujours secrètement avec le duc de Bretagne, que les

[1] Histoire de Bourgogne.
[2] Le Religieux de Saint-Denis.
[3] Juvénal.

princes s'efforçaient, sans pouvoir y réussir, d'irriter contre le duc de Bourgogne. Ce prince pensait, avec raison, qu'il avait plus à gagner de ce côté, et ne se regardait point comme lié par le traité de Gien. En effet il termina heureusement ses procès avec la comtesse de Penthièvre [1], et reçut même vingt mille écus pour abandonner le parti d'Orléans. Le connétable d'Albret eut aussi une somme d'argent considérable pour l'engager à servir la cause du duc de Bourgogne.

Dans des circonstances si difficiles, ce fut une joie de voir le roi recouvrer un instant de santé; on espéra que son autorité aurait plus d'effet lorsqu'il l'exercerait d'après son propre sens. Le duc de Bourgogne commença par lui faire écrire au duc de Berri : « Mon très-cher oncle, disait le roi, vous serez le très-bien venu vous et tous ceux qui sont présentement dans votre alliance. Nous entendrons volontiers tout ce que vous aurez à nous proposer pour votre service; faites diligence et rendez-vous près de nous pour un si beau dessein; mais renvoyez d'abord vos hommes d'armes, qui ne pourraient servir qu'à la ruine de nos sujets. »

Le duc de Berri répondit respectueusement que lui et ses alliés ne désarmeraient point, tant que le duc de Bourgogne resterait armé. Alors le roi envoya, par toute la France, l'ordre à tous chevaliers, écuyers ou gens d'armes de mettre bas les armes, de quitter les forteresses ou châteaux dont ils se seraient emparés, et ne plus maltraiter ses sujets; le tout sous peine de forfaiture. En même temps il était commandé de courir sus aux désobéissans comme gens coupables de lèse-majesté. Les menaces ne produisirent rien de plus que

[1] D'Argentré.

les invitations. Les troupes s'assemblaient de tous côtés, et l'on fut obligé de permettre à toute personne du royaume de défendre son bien et sa sûreté contre qui que ce fût, même contre les princes du sang royal [1].

Le désordre était déjà si grand, que le roi étant allé à la chasse dans la forêt de Villers-Cotercts, les serviteurs du comte de Clermont refusèrent de le laisser entrer dans son propre château de Creil. Ils osèrent lui demander un ordre signé de leur maître, à qui le roi avait confié cette capitainerie. Une telle audace indigna tout le monde; le roi, dans sa faible raison, en fut très-irrité; il eut pourtant la bonté, sur les sollicitations de la comtesse de Clermont, de faire grâce aux serviteurs de son mari, mais il lui ôta cette capitainerie.

Les princes continuaient toujours à réunir leurs forces et à concerter toutes leurs actions. Ils se tinrent d'abor à Angers, puis à Poitiers. Le duc de Bourgogne ne se décourageait point dans son désir d'obtenir une paix si nécessaire; il se décida à écrire lui-même une lettre pleine de respect au duc de Berri, dont il était le neveu et le filleul. Il le conjurait de lui rendre son amitié et de revenir auprès du roi qui, dorénavant, ne se gouvernerait plus que par ses conseils. Le duc de Berri admit les députés qui portaient cette lettre. « Mon « neveu, dit-il, ne peut manquer d'être bien conseillé, « il a pour lui l'Université, le corps de ville et les bour- « geois de Paris; mais je veux qu'il sache que je suis « l'oncle du roi; mes alliés sont ses cousins, et nous « avons à lui parler pour le bien de son État. »

Une seconde députation fut encore envoyée. Elle était formée du comte de la Marche, de l'évêque d'Auxerre,

[1] Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis,

du grand prieur de Rhodes et de deux habiles hommes du conseil du roi, maître Gontier Col et le sire de Tignonville. Le duc de Berri les reçut courtoisement, s'informa des nouvelles du roi, de la reine, de leurs enfans; puis permit au sire de Tignonville d'exposer le sujet de son message devant les principaux seigneurs du parti d'Orléans. Il s'en acquitta avec beaucoup d'éloquence; il exposa les maux auxquels le royaume allait être en proie : comment le parti le plus faible ne manquerait pas d'appeler les étrangers : comment il n'y aurait pas même de sécurité pour le parti vainqueur : en quel état de faiblesse et d'incertitude tomberait l'autorité du roi; il montra que c'était lui manquer essentiellement que de lever ainsi des hommes de guerre, sans sa permission, pour se rendre devant lui à main armée. Il ajouta que le roi voulait bien attribuer cette faute aux mauvais conseils des flatteurs.

Puis s'adressant au duc de Berri en particulier, il lui rappela combien le roi avait d'attachement et de reconnaissance pour lui, comme le guide et le tuteur de sa jeunesse. Il dit que c'était à lui à servir d'arbitre dans ce différend : que sa prudence règlerait tout : qu'on l'attendait pour s'en remettre à son jugement, et que ses cousins de Bourgogne désarmeraient dès qu'il aurait congédié ses troupes.

Le duc de Berri fit répondre par l'archevêque de Bourges; le discours se termina en annonçant que les princes allaient se rendre à Chartres, et que là ils donneraient à connaître leurs intentions; de telle sorte que, non-seulement le roi et le duc de Guyenne, mais tout le monde rendrait justice à leurs intentions [1].

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — Gollut. — Journal de Paris. — Juvénal.

Les princes tardèrent peu à venir à Chartres avec leur armée, et le 2 de septembre, ils adressèrent au roi une lettre, dont ils envoyèrent copie aux bonnes villes du royaume et à l'Université de Paris; elle était conçue à peu près en ces termes : « Nous, ducs de Berri, d'Orléans, de Bourbon, comtes d'Alençon et d'Armagnac, vos très-humbles parens et sujets, en notre nom et au nom de nos adhérens : comme ainsi soit que les droits de votre couronne, seigneurie et majesté royale sont si notablement institués en vous et vous en eux, et fondés en justice, puissance et obéissance de vos sujets, tellement que votre état et votre autorité resplendissent parmi tous les royaumes et seigneuries du monde; comme vous êtes consacré et oint par le saint-siége de Rome, appelé et tenu roi très-chrétien par toutes les nations chrétiennes; comme vous êtes merveilleusement renommé pour l'administration d'une vraie justice, exercée sans acception de personnes, envers le pauvre comme envers le riche, rendue à titre d'empereur dans votre royaume, sans connaître d'autre souveraineté que la majesté divine, si bien que, par votre puissance et votre sceptre royal, vous récompensez et gratifiez les bons, vous punissez les mauvais et corrigez les malfaiteurs, rendez à chacun ce qui est à lui, et tenez votre royaume paisible en suivant les nobles et saintes voies de vos prédécesseurs les rois de France; tellement que toutes les nations chrétiennes, voisines ou éloignées, voire même les mécréans, ont souvent recours pardevant vous et votre noble conseil, comme à la vraie fontaine de justice et de loyauté.

« Cependant, notre très-redouté et souverain seigneur, en ce moment votre honneur, votre justice et l'état de votre seigneurie sont foulés et blessés; on ne

vous laisse point seigneurier votre royaume, ni gouverner la chose publique en franchise et liberté, comme la raison le voudrait, comme le pensent tous les gens sages. C'est pour cela que nous ci-dessus nommés, nous sommes alliés et assemblés pour aller pardevers vous, vous faire d'humbles remontrances, et nous informer au vrai de l'état de votre personne et de monseigneur de Guyenne, de la façon dont vous êtes détenus et démenés, et aussi du gouvernement de votre seigneurie et justice, de votre royaume et de la chose publique; afin qu'après nous avoir ouïs, ainsi que ceux, s'il y en a, qui voudraient soutenir le contraire, vous puissez, par l'avis, conseil et délibération de ceux de votre sang, des prud'hommes de votre conseil, et d'autres qu'il vous plaira appeler en si grand nombre que vous voudrez, pourvoir réellement à la sûreté, franchise et liberté de votre personne et de votre fils aîné. Car il faut que la seigneurie de ce royaume, l'autorité, la puissance de son exercice résident en vous franchement et librement, non dans aucun autre.

« C'est pour obtenir ces conclusions, que nous voulons employer et exposer à votre service, nos personnes, notre avoir, nos amis et nos sujets, en un mot, tout ce que Dieu nous a donné et confié en ce monde. Ainsi nous résisterons à ceux qui voudraient faire quelque chose à l'encontre; et sauf le plaisir de Dieu, nous ne voulons pas nous départir les uns des autres, avant d'avoir remédié aux inconvéniens ci-dessus déclarés.

« Nous sommes tenus, obligés, contraints à en user ainsi, par crainte et respect de Dieu notre Créateur, de qui procède votre seigneurie, pour satisfaire à la justice, et pour servir vous notre royal, notre unique souverain et seigneur sur la terre, à qui nous sommes

par-là, et aussi comme parens, tenus autant que nous pouvons l'être. Nous doutons même si nous n'avons pas courroucé et offensé Dieu et vous, et blessé notre propre honneur en supportant si long-temps de telles choses, et les laissant si longuement passer pour dissimulation.

« Afin que ces choses soient notoires à un chacun, et conduites dans la forme et manière qui se doivent, nous les signifions de même qu'à vous, aux prélats, seigneurs, universités, cités et bonnes villes de votre royaume. »

La lettre se terminait par de nouvelles excuses et des protestations de respect. Elle fut portée par l'archevêque de Bourges, le comte d'Eu et le sénéchal de Poitou. On espéra d'abord qu'ils avaient quelque pouvoir pour traiter; mais le roi voyant qu'on n'avait rien de plus à lui dire, sans même faire délibérer le conseil, répondit brusquement : « Nous nous étonnons bien fort des « façons ne notre oncle bien-aimé. Dites-lui que nous « ne le recevrons pas en cet état; ce n'est pas là un « équipage à faire des remontrances; il doit poser les « armes s'il veut être bien reçu de nous [1]. »

Le duc de Bourgogne et le roi de Navarre, ravis de voir au roi une telle fermeté, lui proposèrent sur-le-champ de défendre, sous peine de crime de lèse-majesté, à tous les maires et échevins des villes, à tous les gouverneurs de provinces, à tous les capitaines des forteresses, de laisser publier la lettre des princes. En même temps on leur envoya une nouvelle ambassade.

Ils s'étaient déjà mis en marche, et arrivaient à Étampes. Leur armée était nombreuse; le duc de Berri

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

avait recruté un grand nombre d'hommes d'armes dans sa lieutenance de Guyenne ; le duc d'Orléans avait avec lui des cavaliers lombards qui passaient pour les plus habiles à manier un cheval ; le comte de Clermont, qui venait de perdre son père, le vieux duc de Bourbon, ce prince aimé et respecté de tous, conduisait les armées du Bourbonnais et du Beaujolais. Le duc de Bretagne avait refusé de venir ; mais, comme malgré les faveurs et l'argent qu'il avait reçus, il ménageait les deux partis, son frère le comte de Richemont avait amené six mille Bretons ou Anglais. Le connétable d'Albret, sans égard à la finance qui lui avait aussi été donnée, était venu avec ses hommes. Mais les plus redoutés de tous, c'étaient les Gascons du comte d'Armagnac : nuls n'étaient plus pauvres et plus mal vêtus, ni plus rudes à saccager les lieux où ils passaient ; on disait même que leur maître leur avait promis le pillage de Paris. Aussi leur nom fut-il bientôt célèbre. On disait toujours les Armagnacs, en parlant de toute cette armée et des partisans des ducs d'Orléans et de Berri ; pour eux, ils n'aimaient point à porter ainsi le nom d'un de leurs moindres chefs par la naissance, bien qu'il fût l'âme du parti [1].

Tous portaient une bande de toile blanche passée sur l'épaule droite, c'était le signe et la couleur des Armagnacs ; comme le chaperon bleu, la croix de Saint-André, avec la fleur de lis au milieu, étaient la marque du parti des Bourguignons.

Leurs armées étaient plus nombreuses encore que celles de leurs adversaires. Outre les sujets du duc Jean et les hommes qui étaient venus par mandement

[1] Journal de Paris. — Fenin.

du roi, le comte de Penthièvre était à la tête d'un grand nombre de Bretons. Le comte de Saint-Pol avait deux mille hommes ou environ; Jean-sans-Pitié, évêque de Liége, avait envoyé aussi du renfort. Le comte de Hainault commandait en personne ses gens d'armes; mais l'auxiliaire le plus puissant du duc de Bourgogne, c'était son frère le duc de Brabant, qui lui amena six mille hommes. Le comte de Savoie arriva un peu plus tard avec cinq cents lances [1].

Malgré l'avantage du nombre et son audace accoutumée, le duc de Bourgogne ne cherchait qu'à éviter la guerre. Plusieurs des princes ses alliés étaient encore plus de cette opinion; les gens du conseil du roi n'avaient pas un autre avis. D'ailleurs, les peuples, tout en préférant le Duc au parti d'Orléans, ne montraient nul désir de le seconder dans ses entreprises; ils ne voulaient autre chose qu'être délivrés de ces gens d'armes qui dévastaient toute la contrée jusqu'à vingt lieues autour de Paris. Déjà lorsqu'il avait voulu donner pour capitaine à la milice de la ville le comte de Saint-Pol, les bourgeois et les centeniers lui avaient répondu que le duc de Berri leur ayant fait l'honneur d'accepter cette charge, ils ne voulaient pas avoir un autre capitaine [2].

La convocation du ban et de l'arrière-ban avait donné une autre preuve de ce même sentiment. Bien peu de possesseurs de fiefs avaient obéi à cet appel. Dans la France entière, désolée et livrée aux guerres, il n'y avait qu'un cri pour la paix et pour la fin des déplorables discordes des princes. Dans toutes les églises on entendait cette prière qui fut composée exprès :

[1] Saint-Remy. — Monstrelet. — Journal de Paris. — Le Religieux de Saint-Denis.

[2] Le Religieux de Saint-Denis.

Domine Jesu Christe, parce populo tuo, et ne des regnum Franciæ in perditionem, sed dirige in viam pacis principes [1].

Dans ces circonstances, quelques hommes sages et amis de leur pays proposèrent au roi d'ordonner aux deux partis de mettre bas les armes ; s'ils s'y refusaient, de lever l'oriflamme et d'appeler près de lui tous ses fidèles sujets pour venger et défendre son autorité. Une telle résolution ne pouvait convenir à ceux qui gouvernaient le conseil ; le chancelier même s'y apposa : on allégua que personne n'obéirait, et que l'autorité royale se trouverait compromise, tandis qu'elle ne l'était point par une querelle particulière entre les princes, lorsqu'ils protestaient en même temps de leur respect pour le roi. Ainsi, comme le disaient des gens remplis de piété et de prudence : « La France est cou-« verte de soldats et même d'étrangers ; Paris est bloqué « et affamé, les campagnes pillées et épuisées, les « églises mêmes saccagées ; et des conseillers perfides, « sous prétexte de politique, prétendent que l'autorité « royale est étrangère à ces désastres, comme si le nom « de roi avait une autre signification que la protection « accordée aux sujets [2]. »

Au vrai, il n'y avait personne qui pût se mettre à la tête de ce tiers parti. Tous les habitans du royaume ne pouvaient donc que prier Dieu et maudire les princes. Ce fut encore bien pis après l'inutile ambassade de l'archevêque de Reims, du comte de Mortagne et du comte de Saint-Pol, qui n'obtinrent pas meilleure réponse du duc de Berri. Le duc de Bourgogne avait à pourvoir sérieusement à la défense de Paris ; il rapprocha ses

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — [2] *Idem.*

troupes; on garda les ponts et les passages de la rivière; tous les bateaux furent coulés à fond, les portes de la rive gauche, hormis trois, furent murées. Huit mille hommes entrèrent dans la ville et furent logés chez les bourgeois; beaucoup de familles trouvèrent le moment si dur qu'elles se retirèrent à Meaux. En même temps on imposait des taxes que le prévôt Desessarts levait avec sa rudesse et sa violence accoutumées, bien plus, croyait-on, pour faire sa fortune que pour payer les gens de guerre. Les Brabançons étaient logés à Saint-Denis, et pillèrent cruellement la ville; les habitans se réfugièrent dans l'abbaye, et ces barbares eurent l'insolence de menacer le monastère du saint apôtre de la Gaule et de la sépulture royale; il fallut en fermer le pont-levis, et faire demander des hommes au roi pour le garder [1].

Au milieu de cette misère du peuple et de cette affliction des gens de bien, l'Université, qui seule, pour lors, maintenait l'honneur, le respect de la vraie religion et l'amour du bien public [2], crut qu'il était de son devoir d'interposer ses bons offices; elle envoya une députation solennelle au duc de Berri. Ce prince la reçut gracieusement et lui fit honneur; il dit qu'il était fort affectionné à l'Université, cette fille des rois, source du savoir, de la vérité et de la vertu; qu'il aimait aussi, quoi qu'on en pût dire, les bourgeois de Paris et leur ville, qui était son lieu de naissance, et dont il était capitaine; mais qu'il avait un grand déplaisir de voir le roi son neveu gouverné par d'aussi vilaines gens que le prévôt de Paris et ses pareils : c'était une pitié, disait-il, que le royaume fût entre les mains de tels hom-

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — [2] Gollut.

mes, et il voulait faire finir tout cela. Les princes et leurs armées étaient déjà à Montlhéry, à sept lieues de Paris. La reine, avec le cardinal de Bar et le comte de Saint-Pol, alla les trouver et en reçut un respectueux accueil. Elle passa quinze jours au château de Marcoussis près Montlhéry, à parlementer avec eux, faisant loyalement ses efforts pour les adoucir. Elle n'obtint rien de plus.

A son retour, le roi, affligé et irrité, résolut d'aller en personne combattre ces rebelles. Les ordres furent donnés pour marcher le lendemain ; on commençait à faire sortir les chariots ; mais comme il allait monter à cheval au sortir de la messe, le recteur de l'Université, en grand appareil, à la tête de sa compagnie, vint le haranguer. Il dit : Que l'Université serait contrainte de transporter ses leçons dans un lieu plus paisible et mieux réglé, où les régens et les écoliers trouvassent de quoi vivre et ne fussent pas en butte aux outrages et aux violences des gens de guerre. Il ajouta que le pauvre peuple tout seul souffrait de ces querelles des princes et des seigneurs, qui, pourvu qu'ils s'élevassent en pouvoir, ne se souciaient point du mal des deux autres États de la France [1]. Il termina ainsi : « A vous parler « franchement, sire, vous êtes tenu de mettre la paix « dans votre maison ; et le meilleur conseil qu'on puisse « vous donner, c'est d'exclure à la fois ces deux princes « de leur prétention au gouvernement ; il vous appar- « tient à vous seul. Renvoyez-les dans leurs seigneuries « commander à leurs sujets, voilà le seul moyen de « rétablir le calme. Après cela vous pourrez faire choix, « dans les trois États du royaume, d'un certain nombre

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Gollut.

« de gens de bien et d'expérience ; nous osons vous pro-
« mettre qu'alors toutes les choses seront en bon ordre.»

Ce discours, qui fut fort long et fort bien dit, ne convenait pas aux desseins du duc de Bourgogne ; le roi de Navarre, qui savait bien mieux que lui manier le langage, demanda que le roi fixât l'heure où il voudrait l'entendre. Le lendemain, une assemblée solennelle eut lieu dans la chambre verte au palais, et le roi de Navarre prit la parole et dit : « Sire, nous nous pré-
« sentons devant vous, les ducs de Bourgogne, de
« Brabant et moi, vos très-humbles cousins et servi-
« teurs, sur le bruit qu'on fait courir parmi le peuple,
« que l'ambition de dominer et le désir d'amasser des
« richesses sont la seule cause de dissension entre nous
« et nos cousins. Nous voulons nous justifier de ce re-
« proche, et vous représenter que nous n'avons eu pour
« objet que le rétablissement de votre royaume dans
« ses lois anciennes et dans sa première grandeur. C'est
« là ce qui nous a retenus auprès de vous, notre royal
« seigneur. On ne doit pas qualifier d'ambition un de-
« voir d'amour et de fidélité, ni accuser d'intérêt ceux
« qui sacrifient leurs biens pour le soutien de votre au-
« torité ; il suffit de rappeler que nous avons généreuse-
« ment renoncé aux subsides qu'il nous était permis de
« lever sur nos domaines, afin de soulager votre état
« et pour le bien de vos affaires. Si les autres veulent
« en faire autant, nous sommes prêts à remettre nos
« pensions et gages, et à continuer de servir à nos dé-
« pens. Après cela, il ne nous reste plus, pour mon-
« trer la justice de nos intentions et notre parfaite
« obéissance, que d'offrir de nous retirer, pourvu que
« les autres en fassent autant de leur côté. Nous accep-
« tons de bon cœur l'avis de l'Université ; il faut faire

« choix d'un conseil de personnes non suspectes, dont « par conséquent l'autre partie sera aussi exclue. Si « quelqu'un refuse de faire ce que nous faisons, nous « supplions votre royale majesté d'employer toutes ses « forces et son autorité à les punir. » Il termina en demandant que l'argent qu'on avait emprunté aux bourgeois de Paris leur fût rendu, et que la ville, en considération de ce qu'elle avait souffert, reçût quelque diminution sur les subsides.

Les ducs de Bourgogne et de Brabant approuvèrent tout ce qui venait d'être dit; le duc de Bourgogne ajouta même qu'il se reconnaissait incapable de gouverner un aussi grand royaume que la France. Pour lors on commença à espérer la paix et à se féliciter. Une nouvelle ambassade fut envoyée au duc de Berri, qui, s'approchant toujours de Paris, était venu s'établir en son beau château de Bicêtre. Il se moqua des conditions proposées par le roi de Navarre, disant que si l'on voulait consulter les trois États sur le gouvernement du royaume, il lui serait du moins permis de prendre sa place au banc de la noblesse. On ne se découragea point; le comte de Savoie et le duc de Brabant conduisaient ces négociations avec beaucoup de patience et de douceur. Pendant plus d'un mois, ce fut sans cesse de nouveaux pourparlers et propositions nouvelles; tantôt il était question de laisser à Paris le duc de Bourgogne et le duc de Berri chacun avec quinze cents hommes; et, pendant qu'on aviserait aux moyens d'accommodement, la police serait exercée, non plus par le prévôt, qui s'était rendu si odieux, mais par le parlement. Tantôt on parlait de faire aller le roi à Melun, et d'y ouvrir des conférences, chaque parti occupant une des rives de la Seine. Les Orléanais se refusaient à

tout, et serraient chaque jour Paris de plus près. Le duc d'Orléans tenait Gentilly; le comte d'Armagnac occupait Vitry, s'avançant jusqu'aux villages de Saint-Marceau et de Saint-Michel, qui étaient pour lors hors de la ville. Les Parisiens étaient obligés de faire le guet et d'allumer de grands feux pendant la nuit. Saint-Cloud fut surpris et pillé; heureusement Charenton avait une forte garnison. Les Gascons du comte d'Armagnac étaient les plus ardens à venir jusqu'aux murailles et aux portes de la ville. On faisait des sorties contre eux, et l'on tuait sans pitié et comme bêtes féroces tous ces gens à la bande blanche. La campagne avait été abandonnée par les habitans, tant les Armagnacs commettaient de désordres; cette année, on ne put faire ni les vendanges ni les semailles [1].

Les clameurs du pauvre peuple furent si grandes, que le roi se résolut à prononcer la confiscation des biens des princes et de leurs adhérens. Ce moyen fut plus efficace; d'ailleurs les vivres commençaient à manquer à toute cette foule de gens de guerre; l'hiver approchait. Enfin, le 2 novembre, un traité en dix articles fut signé à Bicêtre; il fut convenu :

1° Que tous les princes devaient retourner chacun chez eux avec leurs troupes, excepté le comte de Mortagne, frère du roi de Navarre.

2° Qu'ils ne traverseraient point les terres l'un de l'autre, à moins d'absolue nécessité, et en ménageant les habitans.

3° Que les villes et forteresses seraient remises aux gouverneurs précédemment nommés par le roi.

4° Que le roi pourrait envoyer des chevaliers à lui

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — Journal de Paris.

pour veiller à ce que les troupes se retirassent en bon ordre.

5° Que les princes jureraient de ne revenir à Paris que s'ils y étaient mandés par lettres-patentes scellées du grand sceau ; et que si le roi mandait l'un, en même temps il manderait l'autre.

6° Que lesdits seigneurs jureraient de ne procéder l'un contre l'autre, ni par acte, ni même par paroles pendant tout le cours de l'année suivante.

7° Que le roi ferait choix de prud'hommes notables et non suspects, qui ne seraient obligés ni par pension ni par serment, à l'un ni l'autre des seigneurs des deux partis ; leur nom serait cependant communiqué auxdits seigneurs, pour qu'ils pussent dire leur sentiment touchant ce choix.

8° Que, pendant l'absence du duc de Berri et du duc de Bourgogne, ils conviendraient entre eux de deux seigneurs pour les suppléer dans l'éducation et le gouvernement du duc de Guyenne ; et attendu que le duc de Berri n'avait point de lettre de cet office, il lui en serait expédié.

9° Que le prévôt de Paris serait démis et révoqué de tous les emplois qu'il tenait du roi.

10° Qu'aucun chevalier, ni écuyer, ni autre ne serait recherché ni par le roi, ni par aucun des seigneurs, dans sa personne, ses biens ou ses héritiers, pour être ou n'être pas venu à ces assemblées de gens d'armes.

Le roi ratifia la paix de Bicêtre, et établit commissaires pour recevoir les sermens des princes, le cardinal de Bar, le grand-maître de Rhodes, le comte de Saint-Pol, le chancelier du Dauphin, et le comte Guichard Dauphin, grand-maître de l'hôtel, qui, tous, avaient pris une part active au traité.

Cinq jours après, une réconciliation plus complète eut lieu entre les ducs de Bourgogne et de Berri [1]. Ce dernier déclara, par lettres authentiques, qu'il désirait nourrir et maintenir bonne et parfaite union avec son neveu et filleul de Bourgogne; il l'avait déjà fait héritier de ses terres d'Étampes, Dourdan et Gien; il le voulait, disait-il, honorer et lui faire plaisir comme à son propre fils, certain d'en être aimé et honoré comme son oncle et père; ainsi, entre les mains de son révérend père en Dieu, le cardinal de Bar, et de son très-cher neveu le duc de Brabant, il jurait et promettait par la foi de son corps, par les saints Évangiles de Dieu par lui touchés, et par sa parole de fils de roi, de se trouver en un lieu désigné avec son neveu, et là de faire avec lui alliances les meilleures et les plus effectives que faire se pourrait, pour le bien de tous deux, envers et contre tous ceux qui peuvent vivre et mourir, excepté seulement leur seigneur roi et le duc de Guyenne. Il promettait en outre de rompre toute autre alliance qui pourrait être dommageable à son neveu, celui-ci devant faire de même. Cela fait, il s'engageait à se démettre entre les mains du roi de toute part dans le gouvernement du duc de Guyenne, pour le laisser en entier aux mains du duc de Bourgogne. Il consentait aussi que le roi en agît comme il voudrait à l'égard de messire Pierre Desessarts, à condition que celui-ci ferait serment de l'aimer, servir et honorer.

Sans donner pour le moment plus de suite à cette réconciliation, chacun s'éloigna de son côté avec ses troupes, tous chargés des malédictions des peuples; et comme beaucoup de seigneurs et de gens de guerre

[1] Pièces justificatives de l'Histoire de Bourgogne.

avaient fait de grandes dépenses à Paris, et voulaient s'en aller sans payer, les bourgeois qui gardaient les portes les arrêtèrent, et les forcèrent de mettre en gage leurs armures et les équipages. En même temps, d'autres s'en allaient chargés de butin [1].

Ainsi s'en retourna dans son pays de Flandre, accompagné de son odieux prévot de Paris, le duc de Bourgogne, ruiné et sans argent, ayant aussi fort diminué sa renommée. Tous les gens de guerre s'étonnaient qu'avec des forces supérieures, assisté de la présence et de l'autorité du roi, il se fût laissé tromper, et eût cédé sans combat. Plusieurs hommes sages et pieux voyaient, dans ce refroidissement de son courage, l'œuvre de Dieu, qui voulait que, pour punir le meurtre qu'il avait commis, il fût recherché, bravé, chassé, et qu'il souffrît honte et châtiment [2].

Deux mois se passèrent assez tranquillement. Le roi avait appelé dans son conseil des hommes estimés, qui réglaient les affaires à la satisfaction de tous. Mais vers la fin de janvier, le duc de Bourgogne fit remettre au duc de Guyenne, en plein conseil, des lettres où il se plaignait de ce que le comte d'Alençon, le duc de Bourbon et le connétable continuaient à lever des gens de guerre. Il ajoutait que le duc d'Orléans et le comte d'Armagnac avaient dessein d'entrer par violence dans la ville, de faire périr un grand nombre de bourgeois, de ruiner les autres, et d'enlever le roi, la reine et le duc de Guyenne.

Ces princes, apprenant qu'ils étaient ainsi accusés, écrivirent au roi, à la reine, à l'Université, à la ville, au chapitre de Notre-Dame, aux religieux de Saint-

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — [2] Gollut.

Denis, pour se justifier, protestant par serment que c'était mensonge et calomnie. Cependant la voix publique et les informations, qui venaient de tous côtés, étaient conformes à la plainte du duc de Bourgogne.

On eut moins de doutes encore lorsque, peu de jours après, on sut que le sire de Croy, envoyé par le duc Jean au duc de Berri, qui était pour lors à Bourges, venait d'être saisi sur les terres du duc d'Orléans, conduit au château de Blois, et mis à la torture, pour lui faire confesser qu'il avait pris part au meurtre du feu duc d'Orléans. En vain le duc de Guyenne envoya l'ordre de le délivrer; en vain le duc de Berri s'entremit de tout son pouvoir : ils ne purent rien obtenir.

Le duc de Bourgogne vit bien qu'il faudrait avoir recours aux armes. Il rassembla d'abord à Tournai les princes de sa famille et de son alliance, le comte de Hainault, l'évêque de Liége, le comte de Namur, le duc de Clèves, leur exposa ce qu'on apprêtait contre lui, et eut recours à leurs services; ils les lui promirent. Pour avoir de l'argent, il vendit aux Gantois les confiscations qu'il avait faites en vertu de son autorité. Il leur concéda aussi à prix d'argent le droit d'acquérir et de posséder des fiefs, ce qui sembla une grande ingratitude aux seigneurs qui avaient combattu pour lui contre la ville de Gand. Il se fit payer aussi pour restituer aux villes toutes les franchises et priviléges qu'elles avaient perdus lors de leur révolte. Il voulait bien aussi tirer quelques sommes pour les libertés qu'elles avaient déjà; mais elles refusèrent, ne voulant pas acheter ce qui était à elles; et si elles lui donnèrent, ce fut par pure libéralité.

Enfin, il s'avisa d'envoyer son fils Philippe, comte de Charolais, qui était déjà fort aimé de tous ses sujets,

faire son entrée dans toutes les villes de Flandre, afin que, selon la coutume du pays, ce lui fût une occasion de percevoir le droit de joyeuse entrée[1]. De là, il se rendit à Arras, où il convoqua les seigneurs du pays. Il leur fit exposer comment ses adversaires avaient traité le sire de Croy, et comment ils se disposaient à l'attaquer.

Cependant il n'armait pas encore, et protestait toujours de sa soumission aux ordres du roi. Il ne semblait pas qu'il en fût ainsi des Orléanais[2]. Une compagnie de huit cents hommes environ, composée d'Italiens, d'Espagnols, et de gens de toute nation, de bâtards et de mauvais sujets, était restée dans la Beauce depuis la retraite des Armagnacs. Ils pillaient les marchands, forçaient les maisons, et commettaient mille brigandages, s'autorisant du nom du duc d'Orléans. Cependant il les désavoua. Le maréchal Boucicault, qui venait d'être chassé de Gênes, et que la faiblesse du royaume ne permettait pas d'y renvoyer avec une forte armée, s'en alla, à la tête de cinq cents hommes d'armes, et d'un bon nombre d'arbalétriers, surprendre ces brigands à Claye. Les paysans vinrent à l'aide des troupes. On dispersa ces malfaiteurs, on en fit un grand massacre. Une centaine fut amenée à Paris; les chefs furent pendus, d'autres jetés à la rivière; ceux qui étaient au-dessous de quinze ans furent fouettés publiquement et chassés du royaume.

Il fallait pourtant s'opposer à cette guerre qui allait se rallumer. Le roi fit défendre, sous peine de confiscation, à tout seigneur de prendre les armes sans son

[1] Meyer. — Gollut. — Heuterus.
[2] Le Religieux de Saint-Denis.

ordre ; il envoya les gens les plus notables de son conseil aux ducs de Bourgogne et d'Orléans, pour leur commander de laisser les peuples en repos, de cesser toute assemblée de gens d'armes, et de s'en rapporter de leurs différens au jugement de la reine et du duc de Berri[1].

La réponse du duc de Bourgogne fut respectueuse et soumise. Il consentait à tout nouveau traité, pourvu qu'il ne lui portât pas plus de préjudice que les conditions jurées à Chartres et à Bicêtre.

Quant au duc d'Orléans, il répondit quelque temps après au roi par une longue lettre : « Je sais, disait-il, qu'autour de vous et dans votre conseil sont plusieurs de mes ennemis, et je ne voudrais pas que ma réponse, mes propos, mes intentions, ni mes actes fussent à leur connaissance. En effet, ils ne devraient assister à rien de ce qui me touche. Pour vous prouver, mon très-redouté seigneur, que je suis votre humble fils et neveu, et que je vous conseille loyalement, sans vous céler la vérité, j'ai résolu de vous déclarer les noms de ces ennemis de vous et moi, qui sont dans votre conseil. Ce sont l'évêque de Tournai, le vidame d'Amiens, Jean de Ollehain sire de Nesle[2], le sire de Helly, Charles de Savoisy, Antoine Desessarts, Jean de Courcelles, Pierre de Fontenay et Maurice de Reuilly. Ils ont débouté de bons et sages hommes, vos loyaux serviteurs ; ils vous donnent à entendre de faux et iniques mensonges, pour éloigner de votre grâce et de votre affection, moi

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.

[2] Dans les Mém. pour servir à l'hist. de France et de Bourgogne, on cite un compte de Jocerant Frepier, pour l'an 1412, où Guillaume de Halewin (d'Ollehain), seigneur de Duinkercke (?), et Jean de Neelles ou de Melles sont portés tous deux comme chanceliers de Guyenne. (R.)

et plusieurs parens, loyaux serviteurs et sujets. Par ces moyens, et par leur conduite inique et désordonnée, ils ont, avec leurs adhérens et complices, troublé la paix du royaume et le bien commun. Tant qu'ils auront quelque autorité, près de vous, il n'est pas vraisemblable qu'il puisse y avoir un bon régime en votre royaume, car ils empêcheront toujours que vous ne donniez à moi, ni aux autres, le bienfait de la justice que vous devez à un et à chacun, au petit comme au grand. Ils font et feront tout ceci parce qu'ils se sentent chargés et coupables de plusieurs crimes. Plusieurs, c'est à savoir Jean de Ollehain et le sire de Helly, sont auteurs de la cruelle et infâme mort de monseigneur mon père, votre frère unique, et sont entièrement à la faveur du duc de Bourgogne, principal coupable de cette mort. »

Il continuait en disant que c'était eux uniquement qui empêchaient le roi de faire justice de la mort de son frère, et que lorsque les complices et fauteurs du duc de Bourgogne seraient éloignés du conseil, quand il serait fait bonne justice d'eux, alors il donnerait une réponse satisfaisante; car il ne demandait rien que de juste et de raisonnable.

En conformité d'une telle réponse, le duc d'Orléans, loin de désarmer, rassemblait des aventuriers de toute nation et faisait marcher des troupes sous les ordres du duc de Bourbon et du comte de Vertus, vers le comté de Clermont en Beauvoisis et le comté de Coucy, près Soissons, qui était une de ses seigneuries. Il voulait ainsi séparer le duc de Bourgogne de Paris. Le duc Jean, de son côté, tenait un grand nombre de gens entre Bapaume et Ham, pour s'opposer à toute tentative [1].

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.

Cette conduite du duc d'Orléans, les désordres commis par ses troupes irritaient de plus en plus les esprits contre lui. Le roi lui-même, lorsqu'il revenait à quelque raison, s'indignait de cette rébellion. On avait fini par persuader à ce pauvre prince que c'étaient les sorcelleries de son frère qui, autrefois, avaient causé sa maladie [1], de sorte qu'il ne craignait rien tant que tomber entre les mains des Orléanais.

Dans cette disposition du roi et de tout le royaume contre le duc d'Orléans, il fut proposé par le chancelier, homme sage et modéré, de réprimer cette désobéissance par la force des armes. C'était le seul moyen d'empêcher le duc de Bourgogne d'armer de son côté. Ce prince montrait encore une soumission où il importait de le maintenir. Mais il fallait de l'argent; l'archevêque de Reims en offrit d'abord au nom du clergé. Les bourgeois de Paris promirent de solder cinq cents hommes d'armes pour trois mois. L'Université demanda à délibérer, et peu de jours après, le chancelier de Notre-Dame vint, au nom du clergé et de l'Université, dire au roi, que si les finances de l'état n'étaient pas prodiguées à l'avarice insatiable des gens de cour, et qu'elles fussent mieux gouvernées, on trouverait bien assez de ressources : que l'Université était pauvre : que les terres du clergé étaient exemptées de taxes; il alla jusqu'à dire que lorsqu'on abusait de l'autorité d'un roi pour opprimer ses sujets par des exactions injustes, ce pouvait être un motif de secouer le joug et de déposer le monarque, ainsi que les histoires en offraient des exemples. Tant de hardiesse fut réprimandée par

[1] Gollut.

le chancelier de France, et l'orateur s'excusa en disant qu'il n'avait rien dit d'affirmatif [1].

Les elameurs qui s'élevaient de toutes parts contre les princes d'Orléans, les engagèrent à publier une longue lettre au roi, dont ils adressèrent des copies au duc de Guyenne, à l'Université, à la ville de Paris et aux autres bonnes villes.

Ils commençaient par rappeler en détail toutes les horribles circonstanees du meurtre de leur père ; ils en faisaient une touchante narration, et renouvelaient le souvenir des parjures, des trahisons, de la scélératesse du due de Bourgogne; puis, faisaient le récit des nobles et malheureux efforts de leur mère pour obtenir justice, de cette horrible justification du meurtre, proposée au nom de l'assassin qui, en attaquant l'honneur de leur père, avait été comme un second homicide ; ils passaient ensuite à l'invasion à main armée que le duc de Bourgogne avait faite deux fois de la capitale du royaume, à la fuite du roi, à ee traité de Chartres où « ce méchant homicide, par force, violence et tyrannie, a tenu sous ses pieds votre justice, n'a voulu souffrir que ni vous, ni vos officiers, prissiez aucune connaissanee de son forfait. Il ne s'est daigné aueunement humilier devant vous, qu'il a tellement offensé. Là, il a bien osé vous dire ouvertement, devant tout le monde, en un lieu si solennel, qu'il avait fait mourir votre frère pour le bien de votre royaume, et il maintient qu'il a été dit, de par vous, que vous n'en aviez aucune déplaisance. Ce qui serait certes une si grande horreur et douleur qu'elle briserait le cœur de tous ceux qui viendront après vous, et qui trouveraient écrit,

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

qui pourraient lire que de la bouche du roi de France, du plus grand de tous les chrétiens, a pu sortir cette parole : que, de la mort cruelle, infâme, inhumaine de son frère unique, il n'a eu aucune déplaisance. Bien plus, il n'a été rien réglé, rien ordonné pour le salut de l'âme du défunt, ni pour aucune satisfaction à la partie lésée ; chose dont vous ne pouvez, en nulle façon, faire grâce ni remettre.

« Ce qui fut fait à Chartres est donc contre tout principe de droit, contre tout ordre, toute raison, toute justice ; tout est nul, ne vaut rien, et ne mérite pas même d'être rappelé.

« Mais ce traître a même violé les conditions faites à Chartres. Vous lui aviez commandé de ne rien faire à notre préjudice et contre notre honneur ; il l'avait promis et juré. Néanmoins, pour accuser la mémoire de notre père, pour nous détruire à jamais, il a fait prendre votre bon et loyal serviteur, le grand-maître de l'hôtel, l'a fait emprisonner et mettre à la torture, tellement que ses membres en ont été tout brisés. Ce martyre était pour lui faire confesser quelque chose à la charge de notre père. Mais, arrivé au lieu de sa mort, le maître-d'hôtel a, sur sa damnation éternelle, affirmé publiquement que jamais notre père n'avaitpensé à vous trahir, ni à rien faire contre le bien de votre personne.

« Le traité de Chartres exceptait du pardon les homicides et meurtriers qui, par son commandement, tuèrent votre frère ; et lui les a reçus, récélés, nourris, et continue encore à le faire.

« Après toutes ces choses, ce traître, pour que vous et vos officiers ne connussiez pas de son forfait, a usurpé et usurpe encore l'autorité de votre domination. Et, en effet, la vraie cause pour laquelle il a fait

périr votre frère, c'est pour dominer; il use du royaume comme de sa propre chose. Il a détenu et détient encore votre personne et celle de notre très-redouté seigneur le duc d'Aquitaine, et il n'y a personne, de quelque état qu'il soit dans le royaume, qui puisse avoir accès auprès de vous.

« Bref, il a introduit les voies de fait, et l'on peut maintenant commettre indifféremment toutes sortes de crimes, sans craindre ni punition ni correction. Les malfaiteurs se disent qu'ils passeront aussi bien sans être punis que celui qui a tué le frère du roi. »

C'était pour venir raconter au roi le damnable régime de son royaume, et sa prochaine destruction et subversion, que les princes avaient pris les armes, ajoutaient le duc d'Orléans et ses frères.

« Mais, par certain accord réglé par vous et notre conseil, nous avons dû retourner en notre pays, et pour épargner les maux de votre peuple, congédier nos gens. Nous avons réellement et de fait exécuté ce nouveau traité; mais lui, il le viola au moment même; car ceux de votre conseil ne devaient être ni gens suspects, ni pensionnaires d'aucun des deux partis; et il a laissé les serviteurs qu'il avait créés. Ce sont eux encore qui ont le gouvernement et l'autorité sur vous et votre royaume. Ainsi il domine mieux et plus sûrement que s'il y était en personne. Pierre Desessarts, prévôt de votre bonne ville de Paris, devait être déposé de tous offices royaux et de tous les états qu'il tenait de vous; néanmoins il lui fit avoir secrètement lettres de vous, scellées de votre grand sceau, pour ravoir sa prévôté, et ledit Pierre est en effet retourné à Paris, a voulu prendre séance au Châtelet. Il n'a pas tenu à lui qu'il n'y réussit. »

Le duc d'Orléans revenait encore au meurtre de son père : « Il y a près de quatre ans, disait-il, que la chose advint, et nous n'avons pu encore obtenir une seule provision de justice. Moi, Charles d'Orléans, je vous suppliai naguère très-humblement de m'octroyer des lettres entérinées pour faire poursuivre les consentans et complices de l'homicide, et l'ordre à vos justiciers qu'ils fissent emprisonner et juger ceux qui, d'après l'information, seraient chargés du crime; cela même aurait dû se faire sans ma requête, et il ne devait pas être nécessaire de réveiller la justice. Je ne crois pas qu'il y ait un homme en votre royaume, de quelque état et de quelque condition qu'il soit, si pauvre qu'il puisse être, auquel votre chancellerie refusât une telle requête, même pour un fait moins grave. Toutefois, quelques diligences que j'aie pu faire, je n'ai pas obtenu ces lettres de justice.

» Oui, par toutes les voies de fait ou autrement, nous voulons procurer et poursuivre la réparation de cet homicide, et venger l'honneur de notre seigneur et père. Nous y sommes obligés et contraints. Ce devoir nous est commandé sous peine de rendre notre nom infâme et d'être réputés indignes de sa succession, de son nom, de ses armes, de sa seigneurie. Nous ne voulons pas encourir de telles peines; nous aimerions mieux souffrir la mort, comme le devrait faire tout noble cœur de quelque condition qu'il soit.

» Hélas! il n'y a si pauvre noble homme, ou de si bas état en ce monde, dont le père ou le frère ait été tué si traîtreusement, que ses parens et ses amis ne s'engagent à poursuivre l'homicide jusqu'à la mort! Qu'est-ce donc quand le malfaiteur persévère et s'obstine dans sa volonté criminelle? car n'est-il pas notoire

que ce traître a encore osé écrire naguère qu'il a fait mourir votre frère bien et dûment? Mais moi, Charles, j'affirme qu'il a menti; et il est assez manifeste qu'il est menteur, mauvais, faux et déloyal; mais, moi, par la grâce de Dieu, j'ai toujours été, suis et serai sans reproches et disant vrai. » Le duc d'Orléans finissait en demandant encore la punition du crime, et répétant que c'était le devoir du roi.

Les gens d'honneur et de savoir, qui lurent cette lettre, la trouvèrent belle et juste. On disait qu'elle avait été écrite par maître Gerson, le plus savant docteur de l'Université : ce n'est pas que le duc d'Orléans ne fût en état de la composer; car nul prince n'était aussi docte et ami des lettres. Quel que fût son bon droit et ses motifs, les hommes sages n'en regardèrent pas moins comme coupable un prince qui demandait justice, les armes à la main, qui faisait des alliances et des partis dans l'État; qui, disait-on, allait appeler le secours et l'assistance des ennemis. Ils pensaient que c'était une entreprise contre toutes les lois divines et humaines, et qu'il la fallait réprimer [1].

Comme il eût été contre la coutume des chevaliers et seigneurs d'attaquer son ennemi sans l'avoir défié, le duc d'Orléans, huit jours après avoir écrit au roi, envoya la lettre suivante au duc de Bourgogne.

« Charles, duc d'Orléans et de Valois, comte de Blois et de Beaumont et seigneur de Coucy : Philippe, comte de Vertus, et Jean, comte d'Angoulême, frères : à toi Jean, qui te dis duc de Bourgogne : pour le très-horrible meurtre par toi fait en grande trahison et guet-à-pens par meurtriers apostés, sur la personne de notre

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

très-redouté seigneur et père, monseigneur Louis duc d'Orléans, seul frère germain de monseigneur le roi, notre souverain seigneur et le tien, nonobstant plusieurs sermens, alliances et compagnies d'armes que tu avais avec lui : et pour les grandes trahisons, déloyautés, déshonneurs et mauvaisetés que tu as commis contre notredit souverain seigneur, monseigneur le roi, et contre nous en plusieurs manières; te faisons savoir que dorénavant nous te nuirons de toute notre puissance et par toutes les manières que nous pourrons; et contre toi, de ta déloyauté et trahison, appelons Dieu et la raison à notre aide, ainsi que tous les prud'hommes du monde. En témoignage de vérité, nous avons fait sceller ces présentes lettres du sceau de moi, Charles.

« Donné à Jargeau, le 18 juillet 1411.»

Ce défi fut porté par un héraut de la maison d'Orléans à Douay, où se trouvait le duc Jean. Il reçut joyeusement cette bravade, assembla son conseil, et, le 13 août, répondit par un pareil défi conçu en ces termes :

« Jean, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, seigneur palatin de Salins et de Malines, à toi Charles, qui te dis duc d'Orléans, Philippe, qui te dis comte de Vertus, Jean, qui te dis comte d'Angoulême, qui naguère nous avez écrit vos lettres de défiance : faisons savoir, et voulons que chacun sache que, pour abattre les très-horribles trahisons, les très-grandes mauvaisetés, et guet-à-pens machinés félonnement contre monseigneur le roi, notre très-redouté souverain et le vôtre, et contre sa génération, par feu Louis, votre père, pour empêcher votredit père, faux, traître et déloyal, de parvenir à la finale

et détestable exécution à laquelle il tendait si notoirement que nul prud'homme ne devait le laisser vivre; bien moins encore nous, qui sommes cousin germain de mondit seigneur, doyen des pairs de France, et deux fois pair de France, qui donc sommes plus astreints à lui et à sa génération, pouvions-nous laisser plus longtemps sur terre, sans en être gravement accusé, un si faux, déloyal, cruel et félon traître? Pour nous acquitter loyalement de notre devoir envers notre très-grand et très-souverain seigneur, nous avons fait mourir, comme nous le devions, ledit faux et déloyal traître. Ainsi nous avons fait plaisir à Dieu, loyal service à notre souverain, et nous avons obéi à la raison. Et parce que toi et tesdits frères, suivez la trace de votre feu père, croyant parvenir aux damnables et déloyales fins où il tendait, nous avons très-grande joie au cœur de votre défi. Mais du surplus qui y est renfermé, toi et tesdits frères avez menti, et mentez faussement, mauvaisement et déloyalement, comme des traîtres que vous êtes. Et à l'aide de notre seigneur qui sait et qui connaît la très-entière et parfaite loyauté, amour et sincérité d'intention que nous avons toujours et aurons, tant que nous vivrons, pour lui, pour ses enfans, pour le bien de son peuple et de son royaume, nous vous ferons venir à la fin et punition que méritent des faux, mauvais, déloyaux traîtres, rebelles, désobéissans et félons, comme toi et tes frères. »

Un officier de la maison du Duc porta cette réponse à Blois. Le duc d'Orléans en fut irrité, cependant fit assez bon accueil à celui qui en était chargé, et continua ses préparatifs plus activement encore.

Le même jour le duc Jean avait écrit au duc de Bourbon. Il lui rappelait que trois ans auparavant ils avaient

fait ensemble un traité d'alliance et juré, en présence de plusieurs chevaliers, sur la damnation de leur âme, sur la foi et serment de leur corps, sur les saints Évangiles, sur les saintes reliques touchées, de s'aider, conseiller et conforter mutuellement, de corps, d'âmes, et de biens, toutes les fois qu'ils seraient attaqués dans leur honneur et l'état de leurs personnes. Il le requérait donc et sommait, en vertu de cette alliance, de venir, accompagné d'amis et d'hommes d'armes, le secourir contre les princes d'Orléans. Le roi d'armes de Bourgogne remit cette lettre au duc de Bourbon, qui, pour toute réponse, renvoya quelques jours après le traité d'alliance [1].

Pendant ce temps-là, le duc de Berri et la reine étaient à Melun, tenant des conférences et recevant des messages, pour parvenir à un accommodement [2]. Ils demandèrent au roi de leur envoyer les principaux seigneurs de sa cour et de ses conseils, des députés de l'Université, les présidens du parlement et de la chambre des comptes, le prévôt des marchands et les bourgeois les plus considérables. On pensa qu'ils allaient communiquer quelques articles propres à rétablir la paix dans le royaume; il n'en fut rien; le duc de Berri ne fit que leur répéter toutes les plaintes du duc d'Orléans, et inclinait beaucoup à ce qu'elles fussent accueillies. Lorsque tous ceux qui étaient allés à Melun en revinrent sans autre réponse, le peuple commença à s'animer, même contre eux, et ils furent obligés de se cacher. Déjà les Armagnacs se répandaient dans la campagne. Les Parisiens crièrent à la trahison; ils dirent

[1] Monstrelet.
[2] Le Religieux de Saint-Denis.

que le duc de Berri était d'intelligence avec ceux qui voulaient ruiner la ville. « Il a fait semblant de désirer « la paix, disaient-ils, mais c'était afin de nous amuser, « et de donner aux Armagnacs le temps d'entrer dans la « ville pour la piller. »

On commença le guet aux portes ; on tendit les chaînes de la rivière, et le corps de ville, cédant à la voix publique, s'en alla demander au roi, pour capitaine, le comte de Saint-Pol qu'on avait obstinément refusé depuis un an.

Le duc de Bourgogne était ainsi dans une belle position [1]. Il avait la faveur de la ville de Paris, l'approbation des gens sages ; la justice était de son côté. C'était lui qui était le sujet fidèle, le vassal obéissant. Le roi lui avait permis par des lettres du 12 août d'armer pour sa défense [2]. S'il eût voulu modérer son emportement, temporiser, se plaindre doucement, laisser voir tous les torts de ses ennemis, il aurait eu toute la force de la France, et aurait conservé la faveur du roi et l'affection des peuples. Il sembla d'abord, par une lettre qu'il écrivit à la reine pour se plaindre du défi et des provocations du duc d'Orléans et pour s'en remettre à sa justice, que son intention était de se conduire sagement. Mais au lieu de faire traiter les affaires publiques et les siennes par des hommes prudens, courtois et modérés, il lâcha tout de nouveau Pierre Desessarts, personnage bouillant, factieux et propre à mettre toutes choses pêle-mêle.

Cet homme était rentré secrètement dans Paris ; par son conseil et ses menées, le comte de Saint-Pol, dès

[1] Gollut.

[2] Pièces justificatives de l'Histoire de Bourgogne.

qu'il fut gouverneur, fit expédier des lettres du roi pour ordonner la levée d'une troupe de cinq cents hommes, sous le nom de milice royale. Le soin de la former et la charge de la commander furent, à la grande surprise des hommes sensés, confiés aux principaux bouchers de Paris, les Legoix, les Saint-Yon et les Thibert. C'étaient de grands partisans du duc de Bourgogne; ils s'étaient montrés fort ardens dans les séditions, et cruels comme leur métier dans la guerre qui s'était faite l'année d'avant aux portes de la ville. Du reste ces gens-là avaient grand crédit parmi le peuple. La boucherie de Paris avait été donnée depuis fort longtemps à une vingtaine de familles; mais, comme les femmes ni les bâtards n'héritaient point du privilége, le nombre des maîtres bouchers était déjà fort réduit [1]. Ils étaient devenus riches et puissans; le parlement avait eu plus d'une fois à leur enjoindre de s'occuper par eux-mêmes de leur état. La boucherie avait ses officiers, ses réglemens, sa justice, et formait un corps considérable dans la ville. Les Legoix étaient trois frères, maîtres de la boucherie de Sainte-Geneviève; les Thibert et les Saint-Yon étaient de la grande boucherie près le Châtelet, et tenaient tout le quartier des halles, qui était pour le duc de Bourgogne [2]. Ils s'associèrent un nommé Caboche, écorcheur de bêtes à la boucherie de l'Hôtel-Dieu, plus méchant qu'eux encore, et maître Jean de Troye, chirurgien, qui était un homme de beau langage, et savait fort bien discourir [3]. Leur troupe se composait de garçons bouchers, de chirurgiens, de pelletiers, de tailleurs et de toute sorte de mauvais sujets.

[1] Félibien, Histoire de Paris. — [2] Monstrelet. — [3] Juvénal.

Ils furent aussitôt les maîtres de Paris. Ils marchaient armés par les rues, commettant mille désordres. Dès que quelqu'un leur déplaisait, ils criaient : « C'est un « Armagnac ! » l'assommaient sur l'heure, pillaient sa maison ou le traînaient en prison pour qu'il se rachetât chèrement. Le receveur de Chartres, homme de bonne réputation, ayant été mandé à la chambre des comptes, vint à Paris, et fut tué dans la rue, sans nul autre motif que d'avoir été signalé comme un Armagnac [1]. Il ne faisait pas bon alors pour les hommes nobles, de quelque parti qu'ils fussent, de se trouver à Paris [2]; les riches bourgeois vivaient aussi dans la crainte et le danger. Plus de trois cents s'en allèrent à Melun avec Charles Culdoë, prévôt des marchands, qui ne pouvait plus répondre de la tranquillité de la ville. Simon Cramault, archevêque de Reims, l'un des plus sages hommes du conseil du roi, se retira [3]. L'évêque de Saintes, ayant été soupçonné d'avoir dit que le duc de Bourgogne aurait dû demander pardon du meurtre du duc d'Orléans, fut sur le point d'être massacré. Il ne dut la vie qu'aux soins du comte de Saint-Pol.

On avait accordé l'entrée du conseil du roi aux chefs de la milice royale; ils pouvaient y apporter les demandes des bourgeois et de la ville. Bientôt ils dictèrent les résolutions du conseil, leur troupe en assiégeait la porte, et menaçait par ses clameurs.

On commença par faire résoudre que le roi, qui pour lors était malade, et le duc d'Aquitaine, quitteraient l'hôtel Saint-Paul, pour venir habiter le château du Louvre, où ils se trouveraient plus en sûreté dans

[1] Rapport fait au parlement par Henri de Marle, premier président.
[2] Monstrelet.
[3] Le Religieux de Saint-Denis.

l'enceinte de la ville. La reine fut suppliée de revenir à Paris avec ses enfans, mais sans le duc de Berri, qui était devenu odieux : Charles Culdoë fut remplacé par Pierre Gentien, qui était pourtant un homme recommandable et estimé de tous. On eut aussi la prudence de défendre de nouveau l'entrée de la ville aux princes des deux partis et à leurs troupes, et il fut ordonné que les Parisiens se garderaient eux-mêmes. Toutefois le Dauphin fut contraint à envoyer en prison les particuliers qu'on accusait d'être en intelligence avec les Armagnacs, et à faire publier que tous ceux qui leur étaient favorables eussent à sortir de Paris, sous peine de mort et de confiscation [1].

Ce qui animait tout ce peuple, c'est que le duc d'Orléans avait déjà commencé la guerre, et qu'il arrivait chaque jour d'horribles récits sur les dévastations commises par ses gens d'armes, dans le Vermandois et la Picardie. Des députés de ce malheureux pays furent envoyés au conseil du roi.

« Très-excellent prince, dirent-ils, la campagne va « bientôt être déserte et vide d'habitans; ils s'enfuient « vers les lieux cachés, ou se réfugient dans l'enceinte « des forteresses avec ce qu'ils peuvent sauver de leurs « meubles et de leurs troupeaux; tout est livré à la « fureur des gens de guerre. Ils ont pillé leurs hôtes, « enfoncé les coffres, maltraité les filles et les femmes; « ils mettent à rançon les marchands qu'ils arrêtent sur « les routes, et quand ils en prennent qui sont bour- « geois de Paris ou de quelque ville du parti du roi, « ils les tuent, si, par hasard, ils les renvoient après « les avoir dépouillés, c'est en proférant mille blasphè-

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

« mes contre le roi : Allez, disent-ils, allez vous faire « voir à votre fou de roi ; allez demander protection à « ce pauvre idiot, à ce misérable captif. Souvent même « ils leur arrachent les yeux, leur coupent le nez, les « oreilles et leur disent : Allez maintenant montrer votre « bonne mine à ces infâmes traîtres du conseil du roi. « Il y a une troupe de cinq cents Gascons que le comte « d'Armagnac et le connétable avaient amenés à l'autre « guerre, et qui ont toujours été amis des Anglais. « C'est maintenant Bernard d'Albret, chevalier hardi « et entreprenant, qui les commande. Ils ont déjà pris « et saccagé la ville de Roye, qui est au roi. Ils vien- « nent de se saisir de la forteresse de Ham, qui appar- « tient en commun au duc d'Orléans et au comte de « Nevers ; de là ils se répandent sur tous les environs[1]. »

En même temps, le duc d'Orléans prenait ses mesures pour approcher de Paris. Il mit une forte garnison à Montlhéry. Sans cesse il parcourait, sous prétexte de chasser et se divertir, le Valois et le Soissonnais, il allait de Coucy à Melun, et même jusqu'à Corbeil. L'alarme saisit les paysans ; ils avaient appris ce qui se passait ailleurs, et voyant que le roi ne pouvait ni les défendre ni les secourir, ils demandèrent à s'armer ; on le leur permit. Ils laissèrent la bèche et la charrue, s'armèrent de méchantes piques et de bâtons ferrés, prirent la croix de Bourgogne, écrivirent : « Vive le Roi ! » sur leur bannière, et commencèrent à tomber sur les Armagnacs, lorsque ceux-ci marchaient par petites compagnies. On les nommait les brigands ou les piquiers ; lorsqu'ils furent aguerris dans leur métier de vagabonds, ils dévalisèrent tous les passans. Il en était toujours arrivé

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

de même, lorsque, dans d'autres temps, on avait réduit les habitans à quitter la vie des champs pour se défendre.

Les choses ne pouvaient en demeurer là ; le duc de Guyenne assembla un nombreux conseil. Le comte de Saint-Pol exposa que toute la France était partagée en deux factions ; mais que l'une avait refusé d'obéir au roi ; qu'elle insultait sa personne et son autorité, qu'elle ravageait son royaume et massacrait ses sujets ; que l'autre, au contraire, n'avait montré que respect et soumission au roi ; qu'ainsi, il fallait qu'on s'unît avec elle pour exterminer au plus tôt la rébellion. Une telle résolution était grave ; on en délibéra plusieurs jours de suite ; mais les partisans du duc de Bourgogne étaient en force : moitié persuasion, moitié violence, leur avis prévalut. Le duc de Guyenne écrivit, le 1er septembre, au Duc au nom du roi [1].

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, à notre très-cher et très-aimé cousin le duc de Bourgogne, salut et entière dilection. Nous sommes informés qu'en plusieurs lieux de notre royaume sont très-grand nombre de gens d'armes et de traits, lesquels pillent, dévastent et dérobent chaque jour notredit royaume, et nos bons et loyaux sujets ; ont pris aucunes de nos villes et forteresses, assiégé et menacé d'autres ; ont tué ou rançonné gens ; bouté feu, forcé femmes mariées, violé filles à marier, dérobé églises et moustiers, et font de jour en jour toutes autres inhumanités, comme pourraient faire les ennemis de nous et de notre royaume, dont très-grandes clameurs et pitoyables plaintes sont venues jusqu'à nous. Voulant et désirant de

[1] Pièces justificatives de l'Histoire de Bourgogne.

tout notre cœur garder notre honneur et notre seigneurie, et défendre nos sujets d'outrages, griefs, oppressions et dommages, et les maintenir en paisible tranquillité, ayant compassion de notre peuple, qui a tant souffert, nous avons, après grande délibération, et sur l'avis d'aucuns de notre sang et de notre lignage, de ceux de notre grand-conseil, d'aucuns de notre parlement et de notre chambre des comptes, et d'autres notables de notre ville de Paris, conclu et ordonné de résister de toute notre puissance à l'entreprise et mauvaise volonté des susdits et de leurs fauteurs, adhérens et complices, et d'en faire justice et punition.

« Et, comme pour ce faire, il nous faut très-grand nombre et très-grande puissance de gens; considérant que ce serait chose très-coûteuse que de s'en procurer en aussi grande quantité, et aussi promptement que besoin est, attendu les maux horribles que supporte journellement notre peuple; comme nous vous avons toujours trouvé bon et loyal, prêt à nous servir et à nous aider en toutes nos affaires, et que nous avons en vous parfaite sûreté et confiance, puisque vous êtes déjà tout préparé et fourni d'une grande armée de gens de guerre, nous vous prions et requérons, même vous mandons et commandons, sur la foi, loyauté et obéissance, en tant que vous aimez l'honneur, le bien et la conservation de nous, de notre lignée, de notre royaume, que vous veniez le plus hâtivement que vous pourrez, nous servir, secourir et aider, en chassant et déboutant, par voies de fait, à force d'armes et de puissance, lesdits gens d'armes et de traits, de nos villes et pays.»

Le roi lui donnait ensuite pouvoir de mander et assembler tous les vassaux et sujets de la couronne; il leur demandait d'obéir en tout au duc de Bourgogne,

comme aussi, à toute ville et forteresse, de lui ouvrir leurs portes.

Dès que cette résolution eut été publiée, la milice royale et tout le peuple adoptèrent le chaperon bleu, la croix de Bourgogne, et la devise de « Vive le Roi! » En moins de quinze jours, plus de cent mille hommes prirent ces signes de la faction bourguignonne; les femmes même et les enfans les portaient [1]. A ne les pas avoir, on courait risque de passer pour Armagnac, et d'être jeté à la rivière, si l'on avait quelqu'ennemi. Les violences recommencèrent contre les partisans d'Orléans. Un jour, les Legoix et les Saint-Yon s'introduisirent violemment dans le conseil du roi sans respect pour le duc de Guyenne, qui y siégeait, et ils demandèrent la permission de courir sus à tous les rebelles. Ils obtinrent ce qu'ils voulaient, et des lettres du 9 septembre déclarèrent les serviteurs et confédérés du duc d'Orléans, coupables de lèse-majesté et ayant encouru confiscation de leurs biens. On s'avisa de leur appliquer l'excommunication qu'Urbain V avait fulminée jadis contre les grandes compagnies du temps du roi Charles V [2]. On prêchait en chaire contre les Armagnacs. L'Université, sur l'invitation du roi, écrivait et parlait dans le même langage. On refusait le baptême à leurs enfans [3]. La folie était si grande, qu'on brodait sur les ornemens d'église la croix de Bourgogne, qu'on s'en servait au lieu du crucifix, et qu'on avait changé la manière de faire le signe de la croix. On ôtait aussi de leurs offices ceux qu'on tenait pour suspects. Le sire de Hangest fut destitué de la charge de grand-maître des

[1] Juvénal. — Journal de Paris.

[2] *Idem.*

[3] Pasquier.

arbalétriers. On aurait bien voulu traiter de même le connétable; mais c'était un si puissant seigneur, qu'on n'osa point pour cette fois. Cependant le duc de Berri perdit la lieutenance de la Guyenne, qu'on donna au sire de Saint-George. Ce prince était devenu l'objet de la haine des Parisiens; ils l'avaient pourtant fort aimé, et lui avaient attribué la paix de Chartres et de Bicêtre. Le duc de Bourgogne recommandait surtout qu'on ne le laissât pas entrer dans la ville [1]. Aussi, lorsque le roi eut fait engager la reine à revenir, et qu'elle se présenta avec le duc de Berri, il lui fut signifié d'entrer seule. Alors elle retourna à Melun. Pour mieux montrer leur aversion contre lui, ils saccagèrent et démolirent en partie son hôtel de Nesle, sous prétexte que, touchant aux murailles de la ville, il nuisait à leur bonne défense.

Pendant que les serviteurs du duc Jean s'étaient ainsi emparés de Paris par la violence, leur maître, dont l'arrivée était si impatiemment attendue, se trouvait dans de grands embarras. Aussitôt après avoir reçu les lettres du roi, il s'était mis en campagne. Son armée était magnifique, toute la noblesse de Bourgogne, de Flandre et d'Artois s'était rendue à ses ordres. Il avait aussi demandé du secours aux bonnes villes de Flandre, et elles avaient consenti assez volontiers à fair emarcher leurs milices avec lui. Il y en avait quarante ou cinquante mille, tous bien vêtus et bien armés à leur manière; nulle troupe n'était si bien fournie de vivres et de toutes sortes d'équipages de guerre [2]. Elle était suivie d'environ douze mille charrettes de bagages. Il

[1] Juvénal.
[2] Monstrelet. — Fenin. — Saint-Remi.

y avait un nombre considérable de ces machines nommées des ribaudequins, espèces de grandes arbalètes que traînait un cheval, et qui lançaient au loin des javelots avec une force terrible. Ils amenaient aussi des planches garnies de longues broches de fer pour mettre en avant de leurs bataillons. Quand ces gens des communes de Flandre campaient, il semblait, tant leurs tentes étaient belles et bien rangées, que les bonnes villes elles-mêmes eussent été portées là. En marche ils étaient séparés par villes et par métiers selon leur usage. Il n'y avait rien de si orgueilleux que ces Flamands. Il leur fallait toujours les meilleurs logis, et des vivres avant tous les autres. Souvent ils s'emparaient de la place et des provisions que les hommes d'armes avaient déjà retenus, et ne tenaient pas grand compte des nobles quels qu'ils fussent. Ils avaient mis dans leurs conditions avec le Duc, qu'on leur laisserait tout ce qu'ils prendraient; aussi n'y avait-il pas de troupe qui pillât plus à profit. Ils mettaient sur leurs charrettes tout ce qui pouvait s'emporter. Le butin était encore un autre sujet de querelle. C'était donc chose difficile de conduire les Flamands et de les faire vivre paisiblement avec les autres gens de guerre, surtout avec les Picards, qui ne souffraient point patiemment la rudesse de leurs façons.

Le Duc se porta d'abord vers la ville de Ham où se trouvait le sire Bernard d'Albret, le plus fameux capitaine des Armagnacs. Il voulut d'abord emporter la place d'assaut; une première attaque ne réussit point. Cependant il n'y avait aucun moyen de résister aux machines qui lançaient d'énormes pierres dans la ville; Bernard d'Albret profita de ce qu'elle n'était pas encore entièrement entourée, et sortit pendant la nuit avec

les plus notables bourgeois, ne laissant guère dans la ville que de pauvres gens. Alors les hommes du Duc entrèrent; les premiers furent des Picards; mais les Flamands, s'y portant en grande foule, pillèrent et dépouillèrent amis et cnnemis. Bien que le Duc eût interdit les violences contre les personnes, rien ne put arrêter la rudesse des Flamands : ils enfonçaient les portes des églises, où s'étaient réfugiées les femmes; ils emportaient tout dans leurs tentes et sur leurs charrettes, emmenant même des enfans pour qu'on les rachetât. L'abbaye ne fut pas plus respectée; on en enfonça les portes. Heureusement quelques seigneurs parvinrent à sauver six ou sept des religieux; ils arrivèrent auprès du Duc avec leur prieur qui marchait portant la croix. Quand tout fut saccagé, les gens de Flandre mirent le feu, et presque toute la ville fut consumée.

Lorsque les autres villes de la Somme surent la façon dont Ham venait d'être traitée, l'alarme s'empara des habitans. Nesle, Chauny, Roye, envoyèrent humblement leurs clefs au duc de Bourgogne, en le suppliant de les épargner. Il fit jurer aux bourgeois d'être désormais fidèles au roi, et les reçut à merci.

De Roye, le duc de Bourgogne envoya messire Pierre Desessarts, qui était venu près de lui, porter cette nouvelle au Dauphin. Il fut, comme on peut croire, bien reçu des Parisiens, et remis dans sa charge de prévôt de la ville.

Le duc d'Orléans, de son côté, assemblait son armée. Il voulut avoir dans son parti la reine et le duc de Berri, et alla à Melun le leur proposer. Il avait avec lui le connétable, le comte d'Armagnac, et l'ancien grand-maître des arbalétriers; mais ils ne purent réussir à les persuader.

Les gens d'armes du duc d'Orléans étaient nombreux aussi et en bel ordre. Il avait avec lui, outre ses vassaux, les Gascons du comte d'Armagnac et de la maison d'Albret, les Bretons du comte de Richemont, les Lorrains du duc de Bar et les Allemands du seigneur du Saarbruck. Toute cette noblesse marchait fière et joyeuse comme si elle fût allée combattre les ennemis des lis ou de la croix. Avec les chevaliers, qui étaient au nombre de six mille, on voyait l'archevêque de Sens, Jean de Montaigu, dont les Bourguignons avaient saisi les domaines, comme ceux aussi de son frère l'évêque de Paris. On n'avait pourtant d'autre crime à leur imputer que d'avoir pleuré leur frère le grand-maître d'hôtel. Il avait changé la mitre pour le casque, et la crosse d'évêque pour la hache de l'homme d'armes.

Les Orléanais s'acheminèrent vers Montdidier où le duc de Bourgogne avait réuni ses forces. Jusque-là ils n'éprouvèrent d'autre résistance qu'à Senlis, où un vaillant Bourguignon, le sire Enguerrand de Bournonville, tomba sur leur arrière-garde. Les paysans armés les inquiétaient aussi et surprenaient leurs bagages [1].

Le duc Jean attendait encore son frère le comte de Nevers à qui il avait fait dire de se hâter. Le comte faisait en ce moment la guerre à un des grands vassaux de Bourgogne, Louis de Châlons, comte de Tonnerre, qui, après avoir enlevé une fort belle demoiselle parente de la duchesse de Bourgogne, l'avait épousée, bien qu'il eût une première femme. Pour éviter le ressentiment de son seigneur, il lui fit déclarer qu'il ne se reconnaissait plus pour son vassal, et qu'il allait prêter

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

hommage au duc d'Orléans; puis il entra à main armée sur les terres de Bourgogne. Le comte de Nevers, pour s'en venger, dévastait alors tout le comté de Tonnerre. Il laissa ce faible ennemi, et se mit en route pour aller rejoindre son frère à Montdidier.

Ces deux grandes armées se trouvaient en présence, et personne ne doutait qu'elles ne livrassent aussitôt quelque grande bataille. Les uns s'affligeaient de ce que le sang de tant de braves chevaliers allait être versé dans une guerre civile, et pour le malheur de la France; les autres se réjouissaient de ce que cette lutte, si pénible pour le peuple, allait enfin finir par le sort des armes.

Mais les chefs du parti d'Orléans n'étaient pas d'accord [1]; les uns voulaient combattre, les autres voulaient attendre. Pour le duc de Bourgogne, au moment où il disposait son armée pour recevoir ou livrer la bataille, il vit venir à lui les capitaines des communes de Flandre. Ils venaient lui dire que leurs gens voulaient s'en retourner sur-le-champ, disant qu'ils avaient fini leur temps. Le Duc demeura confondu et désespéré; il les conjura instamment de rester encore huit jours avec lui, et de ne pas le quitter au moment où toutes les forces de l'ennemi étaient là en présence. Les capitaines, touchés de la demande que leur faisait si doucement leur seigneur, promirent leurs bons offices auprès des communes. De retour au camp, on assembla les centeniers et les connétables dans la tente de la ville de Gand, où se tenaient toujours les conseils. La requête du Duc fut proposée; les capitaines firent tous leurs efforts pour qu'elle ne fût pas rejetée; le conseil restait incer-

[1] Monstrelet.

tain et divisé; beaucoup disaient qu'ils avaient déjà servi le temps promis, que l'hiver approchait, qu'il fallait absolument retourner chez soi. On se sépara sans avoir rien conclu; mais quand vint la chute du jour, les gens des milices allumèrent de grands feux avec le bois qu'ils arrachaient aux maisons du faubourg de Montdidier, puis chargèrent les bagages, et vers minuit se mirent à parcourir le camp en criant : « Aux armes! » Le bruit en arriva au Duc, qui envoya aussitôt quelques seigneurs flamands pour s'expliquer avec eux. Ils les trouvèrent armés, et obstinés à ne vouloir rien dire de leurs desseins. Le matin, à la pointe du jour, ils attelèrent leurs charrettes, et tout à coup mirent le feu à leur camp, en criant : « Allons, partons. » Ils prirent la route de Flandre. Le duc de Bourgogne monta aussitôt à cheval avec son frère le duc de Brabant, et courut vers eux. Là, ayant ôté son chaperon, il les supplia à mains jointes de ne point partir; il leur demandait encore quatre jours; il les appelait ses compagnons, ses frères, les plus fidèles amis qu'il eût au monde; il leur promettait les plus beaux priviléges, leur faisant remise de la taille à tout jamais. Le duc de Brabant les pria aussi de ne pas refuser ces quatre jours à leur seigneur, qui les leur demandait si instamment. Rien ne put les émouvoir, rien ne put vaincre leur volonté; ils ne répondaient rien, sinon en montrant la lettre qui fixait le terme de leur service avec le nom et le sceau du Duc apposés au bas; ils finirent par dire que si, conformément aux conditions de cette lettre, il ne les ramenait pas au jour marqué de l'autre côté de la rivière de Somme, ils lui rendraient son fils, le comte de Charolais, qui était à Gand, coupé par morceaux. Le duc de Bourgogne, voyant qu'il n'y avait

rien à gagner sur leur brutale obstination [1], les apaisa par de bonnes et douces paroles, et à son grand dépit, fit sonner la trompette pour leur départ. Le mal ne se borna pas là ; le feu qu'ils avaient mis à leurs tentes gagna le reste du camp et en consuma une partie [2].

Le lendemain, les ennemis ayant appris cette retraite, envoyèrent quelques coureurs contre l'arrière-garde, et s'emparèrent d'une portion des bagages. Malgré tout le mal que lui faisaient les Flamands, il fallait que le Duc dissimulât et les traitât avec de grands égards. Ce n'était pas le moment de recommencer les révoltes de Gand ; il repassa la rivière, ramena toute son armée vers Péronne ; puis alla encore remercier les Flamands de leurs bons services, et leur donna son frère le duc de Brabant pour les commander jusque chez eux [3]. Ceux de Bruges et des villes environnantes, en passant devant Lille, exigèrent, pour continuer leur route, qu'on leur remît la grande peau de veau ; ils nommaient ainsi une énorme feuille de vélin où était inscrit le consentement à la gabelle du blé, avec les sceaux de cinquante villes ou bourgs. Il fallut la leur livrer ; ils la déchirèrent en mille pièces [4].

Le duc d'Orléans aurait pu poursuivre les Bourguignons dans leur retraite précipitée. C'était l'avis des plus jeunes d'entre les chefs ; mais ceux qui avaient plus

[1] Ce refus de servir plus long-temps était fondé sur un droit : grande et précieuse *brutalité!* Quant à la menace de couper par morceaux le comte de Charolois, Meyer n'en parle pas. Voy. les app. du t. III. (R.)

[2] Monstrelet. — Fenin. — Saint-Remi. — Oudegherst.

[3] Meyer. — Oudegherst. — Gollut.

[4] Les auteurs de cet impôt furent exilés ; c'étaient Jean Biese, Nicolas de Zoutere, Liévin Van Melane, Liévin Scuetelare et un autre que Meyer appelle *Jean Brito.* — *La grande peau de veau* datait de 1407. Dewez, *Hist. génér.*, IV, 99 et 111. (R.)

d'expérience décidèrent que, Paris étant le but de la guerre, il fallait y marcher sur-le-champ et y entrer. Ils songeaient à aller reprendre leurs hôtels et leurs biens confisqués; ils voulaient se dédommager en mettant à rançon les riches bourgeois. Ce désir de vengeance, si publiquement annoncé, ne fit qu'exalter le courage des Parisiens. On tint conseil à la ville, et l'on résolut, tout d'une voix, de mourir plutôt que de perdre les priviléges et les libertés de la ville, plutôt que de la livrer au pillage des Armagnacs.

Le prévôt de Paris se mit à la tête des préparatifs de défense, et y montra toute son activité. Les portes de la ville, les passages de la rivière furent munis et gardés. Par bonheur, quatre cents lances bourguignonnes, commandées par Jean de Châlons, prince d'Orange[1], qui allait rejoindre le Duc, se trouvèrent rejetées vers Paris. On leur confia la défense de la ville de Saint-Denis; bientôt arrivèrent les Armagnacs qui occupèrent la rive droite de la Seine, comme l'année d'avant ils avaient occupé la rive gauche. Ils se logèrent à Pantin, Saint-Ouen, Clignancourt, la Chapelle-Saint-Denis, Aubervilliers, Montmartre, et firent encore plus de ravages que l'autre fois; chaque jour on se battait aux portes, le comte de Saint-Pol et le prévôt faisaient de vigoureuses sorties.

Le prince d'Orange se défendait aussi avec bravoure, et résistait à la fois aux assauts et aux tentatives que l'on faisait pour lui persuader d'abandonner le parti

[1] Jean I de Châlons, devenu prince d'Orange par son mariage avec Marie de Baux, fille unique et héritière de Raymond, prince d'Orange, et de Jeanne de Genève, sœur du pape Clément VII. De la Pize, *Tableau de l'histoire des princes et principauté d'Orange*, La Haye, 1639 (ou avec un faux titre portant la date de 1641), in-fol., p. 91. (R.)

bourguignon. Enfin, après plusieurs jours de résistance, il fut forcé de traiter et obtint d'honorables conditions. Les Allemands, les Bretons et les Gascons s'étaient bien promis le pillage de l'église et des trésors de l'Abbaye; mais la garde en fut confiée à l'archevêque de Sens, qui y entra avec quatre cents hommes d'armes à pied, et veilla à ce que l'on fournît aux soldats qui se présenteraient aux portes, tout ce qui leur serait nécessaire.

Deux jours après, la trahison ou la négligence du sire Colin de Puisieux, qui commandait la porte de Saint-Cloud, la livra aux Orléanais; le sire de Gaucourt s'en rendit maître par une surprise de nuit[1].

Ainsi Paris se trouvait resserré de plus près; on craignait de manquer bientôt de vivres. On tremblait pour Charenton et Corbeil, qui assuraient les arrivages du haut de la rivière.

Plus le siége se prolongeait et plus les Armagnacs éprouvaient de résistance, plus leur rage s'accroissait; le récit de leurs cruautés sur les habitans de la campagne ne saurait s'imaginer, Les vieillards qui, sous les règnes précédens, avaient vu tant d'horribles guerres civiles et étrangères, ne se souvenaient de rien de pareil. Les paysans, animés par la terreur, le désespoir et la vengeance, saisissaient le moment favorable, sortaient des bois, où ils s'étaient réfugiés, et massacraient, avec moins de férocité, tous ceux qui leur tombaient sous la main. Les églises n'étaient pas respectées; non-seulement les Armagnacs les pillaient, mais il n'y avait sorte de profanations auxquelles ils ne se livrassent. Ils foulaient aux pieds les reliques pour emporter l'argent des châsses; ils arrachaient les saintes hosties des ciboi-

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

res ou des ostensoirs, et les jetaient en la fange. En vain les chefs en gémissaient et voyaient quel tort de tels excès faisaient à leur cause, ils ne pouvaient rien empêcher. Les Bretons et les Gascons surtout, ne cherchaient dans cette guerre que le butin et les rançons. Ils voulaient, en retournant chez eux, se trouver riches et y vivre à leur aise.

Pendant cette guerre, qui se passait aux portes de Paris, avec des succès partagés, quelques hommes de l'armée des princes mirent le feu à la maison de campagne de messire Pierre Descssarts, à Bagnolet. Il était alors plus cher que jamais au commun peuple, qui voyait en lui le défenseur de la ville. Pour le venger, Legoix le boucher fit une sortie avec sa troupe et alla brûler le château de Bicêtre, que le duc de Berri avait passé sa vie à embellir. Ce fut un grand chagrin pour les honnêtes gens; car rien n'était plus magnifique que cette demeure, surtout les peintures. On n'en avait jamais vu de si belles, ni relevées de plus excellentes dorures. On admirait surtout les portraits du pape Clément, de plusieurs empereurs d'Orient et d'Occident, de beaucoup de rois et de princes français. Les plus habiles peintres du temps disaient qu'on n'en pourrait trouver de pareils ni de mieux faits. Les fenêtres du château étaient garnies de châssis vitrés, que les bourgeois emportèrent chez eux, comme une grande rareté[1].

Le temps pressait; la ville était chaque jour serrée de plus près. Il était instant que le duc de Bourgogne arrivât pour la délivrer. De son côté, il n'avait rien oublié pour réparer le tort que venaient de lui faire les communes de Flandre, et pour avoir une armée

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

suffisante. Il en avait un moyen assuré. Le roi d'Angleterre, voyant la France si malheureuse et si divisée, avait jugé qu'il pourrait en tirer grand avantage, en s'alliant à l'un des partis. Il lui semblait que c'était surtout avec le duc de Bourgogne qu'il convenait de traiter ; il désirait conclure le mariage de son fils avec une des filles du Duc ; aussi, lorsque les Orléanais lui firent demander du secours, il répondit qu'il était trop engagé avec le duc de Bourgogne. Cependant rien n'était encore arrêté, aucune condition n'avait été réglée. Lorsque le duc Jean s'était mis en marche avec son armée, dans les premiers jours de septembre, il avait déjà avec lui trois cents Anglais environ de la garnison de Calais.

Ce recours aux ennemis du royaume causait une grande surprise et une vive indignation à tous les bons Français. Chacun s'en expliquait librement, et l'on disait que ce n'était pas sans assurances : que le roi d'Angleterre ne donnerait pas ainsi des secours sans avoir obtenu quelques bonnes conditions, et l'on en supposait de très-honteuses. Le duc de Bourgogne, suivant la rumeur publique, avait promis aux Anglais de leur rendre la Guyenne et la Normandie, de leur faire hommage de la Flandre, de leur livrer passage par Dunkerque, Gravelines et l'Écluse.

Le Duc, offensé de ces bruits, écrivit, de son camp devant Ham, au duc d'Aquitaine pour le conjurer de ne point ajouter foi à de telles calomnies, et de ne point douter de sa fidélité aux intérêts du roi et de son royaume[1].

Maintenant la retraite des Flamands rendait le secours des Anglais encore plus nécessaire. Le roi d'An-

[1] Rapin Thoyras. — Le Religieux de Saint-Denis.

gleterre venait d'envoyer au Duc une ambassade solennelle ; il la reçut à Arras avec un grand accueil, et combla les envoyés de présens. Le comte d'Arundel, chef de cette ambassade, se mit sur-le-champ à la tête de douze cents lances anglaises, et le Duc reprit en toute hâte sa marche sur Paris.

Ce fut une occasion pour le duc d'Orléans et son parti de répandre, plus encore qu'auparavant, mille bruits injurieux au duc de Bourgogne touchant cette alliance avec l'Angleterre. L'archevêque de Sens composa un écrit, où il donnait pour assuré tout ce qu'on avait déjà débité dans le public. Mais le Dauphin et les Parisiens étaient dans un tel danger, qu'ils regardaient peu de quel côté leur venait un secours si nécessaire. Toutefois, le duc de Bourgogne se crut obligé d'écrire à toutes les bonnes villes, pour protester de la pureté de ses intentions. Il n'avait voulu, disait-il, que délivrer Paris et le roi, et n'avait consenti à aucune condition préjudiciable aux intérêts et à l'honneur du royaume.

Le Duc arriva le 16 octobre à Pontoise ; il avait précipité sa marche afin de sauver Paris, et il avait encore peu de force avec lui. Le comte d'Armagnac proposa d'aller aussitôt l'attaquer, avant que son armée entière eût pu le rejoindre ; ce conseil semblait aussi sage que hardi, mais les plus anciens chevaliers, le sire de Fontaine, le sire le Bouteiller, furent d'avis contraire. « Pourquoi diviser ainsi nos troupes? di-
« saient-ils ; il faudrait ou lever le siége de Paris, ou
« n'envoyer à Pontoise que trop peu de monde. D'ail-
« leurs, si les Bourguignons et les Anglais entrent à
« Paris, ils ne feront qu'y accroître le désordre et hâter
« la famine. Le duc de Berri, avec deux mille hommes

« d'armes, promet de se saisir du haut de la rivière ; « nous aurons bientôt réduit la ville ; c'est le seul moyen, « car on voit assez qu'une si grande cité ne peut être « emportée, ni par armes, ni par assaut. » Leur opinion l'emporta [1].

Le duc de Bourgogne passa quelques jours à Pontoise, attendant que ses troupes l'eussent rejoint. Pendant cet intervalle, un homme inconnu demanda un jour à lui parler ; son apparence lui donna quelque soupçon, et il eut soin de placer toujours un banc devant lui ; c'était en effet un assassin ; il tenait un poignard caché dans sa manche ; les gens du Duc le saisirent, et il fut aussitôt décapité.

Lorsque le Duc eut réuni assez de monde, il passa la Seine à Melun, le 22 octobre, marcha toute la nuit, suivit la vallée de Jouy, et, le 23 au soir, arriva à la porte Saint-Jacques. Toute la ville s'était portée au-devant de lui avec des transports de joie ; le conseil du roi, tous les seigneurs de la cour, vinrent à sa rencontre. La milice royale des bouchers, sous le commandement du prévôt de Paris ; le corps des marchands, à la suite du comte de Nevers, s'étaient avancés jusqu'à une lieue à sa rencontre. Les rues furent illuminées ; le peuple criait : « Noël ! » Son gendre, le duc de Guyenne, le reçut à la porte du Louvre, et le mena aussitôt au roi et à la reine, qui était entrée dans la ville depuis quelques jours.

Dès le lendemain, les Anglais, excités par les clameurs de tout le peuple, firent une sortie par la porte de Saint-Denis, avec le sire Enguerrand de Bournonville et ses hommes d'armes picards ; ils allèrent atta-

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

quer les Armagnacs à la Chapelle-Saint-Denis ; le combat fut vif ; mais enfin l'avantage demeura aux Anglais. Dès lors, le duc d'Orléans vit que tout espoir de prendre Paris était perdu. Le trouble se mit dans son parti, et l'on commença à taxer de trahison les chevaliers qui avaient donné des conseils contraires au projet du comte d'Armagnac. Il fallait maintenant songer à se défendre. Toutes les troupes, qui étaient dans les villages, furent réunies dans Saint-Denis ; on ne conserva que le poste de Saint-Cloud. Toute la rive droite de la Seine devint plus désolée encore lorsque les gens de guerre furent rassemblés en plus grand nombre. Pour se venger des brigands qui se cachaient dans les bois des environs, et tuaient tous leurs fourrageurs, ils mirent à feu et à sang toute la vallée de Montmorency ; enfin, les chefs eux-mêmes cessèrent de respecter la vénérable abbaye de Saint-Denis. Un matin, après la messe, le comte d'Armagnac entra au réfectoire, où se trouvaient l'abbé et les religieux, et leur parla en ces termes :

« Vous savez les peines et les travaux qu'ont sup-
« portés les seigneurs qui sont ici, non pas dans un des-
« sein d'ambition, comme le répète le vulgaire, mais
« pour rétablir la justice du royaume dans sa splendeur,
« pour remettre le roi en liberté, le tirer de la servi-
« tude où il est réduit. Tous les Français doivent pren-
« dre part à une entreprise si juste et si agréable à Dieu ;
« c'est une cause commune à la noblesse et au peuple.
« C'est pour cette cause que nous avons amené cette
« armée composée de tant de seigneurs et d'une si
« brave noblesse. L'argent que nous attendons n'étant
« pas arrivé, et les affaires ne pouvant souffrir aucun
« retardement, les chefs ont résolu d'y suppléer avec le
« trésor de la reine que vous avez en garde. Soyez as-

« surés qu'elle n'en sera point fâchée. D'ailleurs, pour « votre sûreté, messieurs les princes vous donneront « un reçu scellé de leur sceau. »

Les religieux, effrayés d'une telle témérité, demandèrent le temps d'en faire parler à la reine et au duc de Guyenne. Sur ce mot le duc de Guyenne, le comte d'Armagnac, qui était le plus puissant seigneur de cette province, et vassal direct de la couronne, s'emporta : « Dites le Dauphin de Viennois, répliqua-t-il, mais non « pas le duc de Guyenne. » Puis faisant entrer ses gens avec des marteaux, il força les serrures et emporta l'argent et la vaisselle de la reine, qui furent partagés entre les chefs. Les religieux craignirent qu'il n'en arrivât autant au trésor de l'abbaye, dont les Armagnacs avaient murmuré quelques mots. Alors on fit échapper secrètement ceux qui l'avaient caché et qui seuls savaient le lieu, afin que personne ne demeurât qui pût le découvrir [1].

Maintenant les Parisiens, encouragés par la présence du duc de Bourgogne, se livrèrent de plus en plus à leur haine contre les Armagnacs. Ils avaient fait tant de mal tout autour de la ville; ils s'étaient montrés si présomptueux et insolens, qu'on ne saurait imaginer l'horreur qu'ils inspiraient à tout le peuple. L'excommunication prononcée contre eux, et que chaque dimanche on lisait dans toute la France au prône de la messe paroissiale en éteignant les cierges et sonnant les cloches, les profanations dont ils s'étaient rendus coupables, et qui semblaient devoir appeler sur eux la colère céleste, contribuaient beaucoup à entretenir cette aversion furieuse. Elle était générale; il n'y avait pas une des villes du royaume qui ne les abhorrât, comme

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

s'ils eussent comploté la ruine et l'incendie de chacune. Les gens de bon sens s'étonnaient d'une telle opinion, car elle ne pouvait être attribuée uniquement à l'amour pour le roi, ni à la préférence qu'on accordait aux Bourguignons, puisque ceux-là aussi étaient très-funestes.

La disposition des esprits était si absolue, que l'archevêque de Sens, voyant combien les affaires de son parti allaient mal, chercha, par le moyen de plusieurs de ses anciennes relations avec l'Université, le parlement et le conseil du roi, à savoir si quelque accommodement serait possible. Personne dans Paris n'osa même en parler, de peur d'irriter la fureur du peuple. Le mépris se joignit bientôt à la haine, surtout après qu'une entreprise sur Senlis, conduite par le sire Bernard Desbordes, un des plus vaillans hommes de l'armée orléanaise, eut été repoussée par la garnison. Toute faible qu'elle était, à l'aide des brigands, elle surprit ou dispersa tous les hommes de cette expédition.

Le duc de Bourgogne était vivement pressé de chasser enfin les Armagnacs. Le 8 novembre, il sortit dans la nuit par la porte Saint-Jacques avec seize cents hommes environ, choisis par les dixainiers dans la milice de Paris, avec les Anglais du comte d'Arondel, et ses propres hommes d'armes commandés par Enguerrand de Bournonville et Aimé de Viry. Il avait avec lui les plus grands seigneurs et les meilleurs chevaliers de France, de Bourgogne et de Flandre, les comtes de Nevers, de la Marche, de Vaudemont, de Penthièvre, de Saint-Pol, le maréchal Boucicault, le sire de Vergy, maréchal de Bourgogne; le sire de Helly qui venait d'être fait maréchal de Guyenne; les sires de Saint-George, de Ghistelles, de Fosseuse, Regner-Pot, gouverneur du

Dauphiné, le sénéchal de Hainault[1]. Enfin, il marchait avec dix mille hommes de toute arme, tous en disposition de bien faire; il arriva de grand matin devant Saint-Cloud, que les Armagnacs avaient fortifié au point de le croire imprenable. La garnison était commandée par le sire de Combour, seigneur de Bretagne, par messire Guillaume le Bouteiller, et messire Mansard du Bois. L'attaque commença avec une vivacité extraordinaire; en peu de temps, les Parisiens firent une brèche et entrèrent dans la ville. Enguerrand de Bournonville et les Anglais y pénétrèrent presque en même temps; on combattit dans les rues; les Gascons se réfugièrent dans l'église et dans la tour qui défendait le pont, et là, résistèrent encore long-temps. Le duc d'Orléans, sur la nouvelle de cette attaque, quitta Saint-Denis, et vint avec ses gens; mais la rivière était entre deux, et les traits ne pouvaient arriver à l'autre bord. D'ailleurs le duc de Bourgogne était sur la hauteur avec le reste de son armée en bataille, prêt à secourir les assaillans. Le duc d'Orléans fut donc seulement témoin de la destruction de sa garnison, qui fut toute massacrée, prise ou noyée en cherchant à aller le rejoindre. Parmi les prisonniers, se trouva Colin de Puisieux, celui qui avait livré Saint-Cloud. On le reconnut déguisé en prêtre dans le clocher de l'église. Il fut amené à Paris. La rage du peuple était terrible contre lui. On lui attribuait une grande part des maux qu'avaient soufferts la ville et les environs. Le roi l'acheta à celui qui l'avait pris. Il avoua son crime qu'il avait commis à la persuasion de sa femme. Il eut la tête

[1] Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis. — Fenin. — Saint-Remi. — Juvénal.

tranchée avec cinq hommes qui furent condamnés comme ses complices. Son corps fut écartelé et ses membres exposés sur les principales portes de Paris. Sa femme était grosse ; on la mit en prison pour être exécutée après ses couches. Heureusement la pauvre créature mourut en mettant son enfant au monde.

Cependant les princes du parti d'Orléans revinrent en toute hâte à Saint-Denis. Il n'y avait pas de temps à perdre pour faire retraite ; elle commença sur-le-champ. Pendant la nuit même, pour comble de désastre, le pont de bois qu'ils avaient jeté sur la rivière se rompit, et les retarda. On fut surpris que les Bourguignons ne profitassent pas de l'occasion. Il leur était facile de troubler cette fuite, et de tomber au moins sur l'arrière-garde. Il n'en fut rien. Le prévôt, bien qu'il sût ce qui se passait à Saint-Denis, fit tenir les portes de la ville fermées jusqu'à midi.

Les religieux, qui avaient remercié la Providence d'être ainsi délivrés des Armagnacs, au moment même où ils venaient de résoudre que l'on s'emparerait du trésor de l'abbaye, se trouvèrent tout à coup plus malheureux encore ; les Anglais, les Picards et les Parisiens, non contens de s'être emparés des bagages de l'armée ennemie et de tout le butin qui y était chargé, entrèrent de force dans le monastère. Ce furent deux chevaliers picards, les sires du Ront et Robinet de Fretel, qui en donnèrent l'exemple ; ils furent suivis des gens du sire de Helly. On pilla les appartemens des religieux ; on emporta les tasses, la vaisselle, tous les meubles. Pour sauver le trésor et ce qui restait de l'argenterie de la reine, il fallut payer une grande somme d'argent. Ce ne fut pas tout, l'abbé de Saint-Denis fut pris et emmené par des hommes d'armes ; on l'accusait d'avoir

reçu le duc d'Orléans et de s'être montré favorable à son parti. Le sire Robinet de Fretel fut d'abord laissé à la garde de l'église; mais, au lieu de ce rude chevalier, les religieux demandèrent qu'on leur donnât pour gardien un bon bourgeois de Paris, nommé Pierre Auchier, qui les traita avec beaucoup de respect et de douceur [1].

Peu de jours après l'arrivée du duc de Bourgogne, il avait été tenu un grand conseil où avaient été appelés les princes, les principaux seigneurs, les évêques présens à Paris, des députés de la chambre des comptes et de l'Université, le prévôt de Paris, le prévôt des marchands et les plus notables bourgeois. Là, avaient été expédiées, au nom du roi, des lettres où, après avoir rappelé la désobéissance et la révolte des princes, et les maux horribles qu'ils faisaient dans le royaume; après avoir rapporté que, sur son mandement exprès, le duc de Bourgogne était venu les combattre avec ses gens d'armes et de trait : le roi, considérant la grandeur et la difficulté de l'entreprise, les dangers qui pourraient suivre des lenteurs et des délais; la célérité et la vigueur nécessaires en pareille occurrence; se confiant à la prud'homie, la loyauté, la diligence, au grand sens, à la force et à la vaillance de son cousin le duc de Bourgogne; sachant le courage qu'il mettait à cette besogne; d'autre part, le roi voyant qu'il n'y pouvait vaquer lui-même personnellement, et que son fils, le duc de Guyenne, ne pouvait non plus s'en occuper suffisamment, à cause du grand nombre d'autres affaires qu'il avait à expédier : commit, ordonna et députa ledit cousin pour aviser, conduire et mettre

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

à bonne et prompte fin et conclusion, par la grâce de Notre-Seigneur, cette affaire, de telle sorte que l'honneur et la force en demeurassent à la couronne [1].

En conséquence, le Duc avait reçu tout pouvoir de commander à tous les officiers quelconques, à tous les gens du conseil, ce qu'il trouverait bon, expédient et profitable; il était enjoint à tous de lui obéir aussi bien qu'au roi et au Dauphin.

Le Duc trouva à propos de faire expédier des pouvoirs exactement pareils au duc de Bretagne, qui n'était point présent, et n'en fit aucun usage.

Revêtu ainsi de toute l'autorité, le Duc commença à poursuivre ses ennemis à outrance. Son armée fut divisée en plusieurs corps séparés pour aller exécuter les confiscations prononcées contre les princes et les seigneurs du parti d'Orléans. Le comte de Saint-Pol fut envoyé pour saisir le comté de Coucy; messire Philippe de Cervolles, le comté de Vertus; le sire Enguerrand de Bournonville alla à Dreux; le sire de Helly, en Poitou et en Guyenne, pour s'emparer des terres du connétable; le sire Aimé de Viry, en Beaujolais et dans les terres du duc de Bourbon. Nonobstant l'hiver, ces diverses troupes furent mises en marche.

Pour faire faire au duc de Guyenne ses premières armes, le Duc résolut de le mener, avec les Anglais et les Parisiens, assiéger Étampes [2]. La ville se rendit sur-le-champ, mais le château était très-fort, assis sur le roc, et le vulgaire regardait comme impossible de le miner. Un chevalier d'Auvergne, nommé le sire de Bosredon, serviteur du duc de Berri et fort aimé de ce

[1] Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

[2] Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

prince, s'y était enfermé; il refusa de rendre sa forteresse, et le nom du duc de Guyenne ne lui sembla pas le dégager du serment qu'il avait fait à son maître. On fit venir de grandes machines de Paris, et l'on força le château; mais le chevalier se réfugia dans une tour si haute et si solide, qu'elle bravait tous les efforts des assaillans. Les dames qui s'y étaient réfugiées se montraient sur le haut du rempart; pour railler les Bourguignons, elles tendaient leurs tabliers comme pour recevoir les pierres que lançaient les machines, et qui ne pouvaient atteindre jusqu'à la hauteur de la muraille. Le duc de Guyenne et l'armée bourguignonne en avaient grand dépit. On était prêt à renoncer à l'entreprise, lorsqu'un bourgeois de Paris, nommé Pierre Roussel, dit qu'il voulait empêcher que le fils du roi reçût un tel affront à son premier fait d'armes. Il construisit au pied de la tour un réduit avec des poutres de chêne qui résistaient aux pierres que faisaient rouler les assiégés, quelque énormes qu'elles fussent; les ouvriers, ainsi garantis, travaillèrent à démolir la muraille; elle avait dix pieds d'épaisseur; on creusa dessous en la soutenant avec des pans de bois. Il ne restait plus qu'à y mettre le feu, et la tour se serait écroulée. Le sire de Bosredon se rendit alors; revêtu d'une robe magnifique de velours brodé d'or et de pierreries, que lui avait donnée le duc de Berri, il vint se jeter aux pieds du duc de Guyenne; le jeune prince, touché de sa valeur, lui fit grâce de la vie; la garnison fut prise à discrétion, et on la fit promener, les mains liées derrière le dos, dans les rues de Paris.

De là, le duc de Guyenne alla assiéger Dourdan, qui se rendit. Puis la saison étant déjà avancée, il revint à Paris. Les Anglais, dont le secours n'était plus néces-

saire, furent congédiés avec des présens magnifiques et de grands témoignages de reconnaissance. Le Duc avait déposé d'avance la somme nécessaire pour leur solde, qu'il avait empruntée à des marchands de Paris; elle ne suffit pas : les finances de Bourgogne et de France étaient épuisées ; il lui fallut mettre ses joyaux en nantissement chez un riche trafiquant de Lucques, établi à Paris [1].

On apprenait que, de tous côtés, les troupes envoyées contre les Armagnacs obtenaient des succès. Les villes ouvertes se rendaient, les forteresses succombaient après plus ou moins de résistance; celle qui en fit le plus fut le château de Coucy, dont les murailles étaient d'une épaisseur merveilleuse, et que défendait le sire Robert d'Esne. On faisait aussi beaucoup de prisonniers d'importance : le sire d'Hangest, grand-maître des arbalétriers, le comte de Braine, le comte de Roucy, et d'autres tombèrent entre les mains du duc de Bourgogne. Les enfans du duc de Bourbon furent enlevés dans un de ses châteaux, au comté de Dreux, par le fils du sire de Croy; il les prit pour otages, à cause de son père que le duc d'Orléans retenait encore en prison.

Le sort de ces prisonniers était triste; le duc de Bourgogne était dur et cruel; ses partisans étaient poussés d'un esprit de fureur; aucun espoir de traiter ne les arrêtait. Les prisons de Paris étaient pleines de malheureux Armagnacs, qu'on y laissait mourir de froid, de faim, de maladie; on leur refusait les derniers sacremens; même, après leur mort, on les traitait comme excommuniés; leurs corps étaient jetés tout nus dans les fossés de la ville et dans le marché aux

[1] Histoire de Bourgogne.

pourceaux, où ils servaient de pâture aux animaux.

La vie des chevaliers et des seigneurs de distinction, pris par les Bourguignons, n'était pas même en sûreté, hormis pourtant les prélats et abbés qui en étaient quittes pour de fortes rançons. Plusieurs périrent sur l'échafaud; Jean de Brabant, frère de l'amiral Clignet de Brabant; Pierre de Famechon, qui était un serviteur fort aimé du duc de Bourbon, furent décapités. De tous ces supplices, celui qui inspira le plus de pitié et d'indignation, ce fut celui du sire Mansart du Bois, qui avait été pris à Saint-Cloud. C'était un vaillant chevalier picard; il était vassal du duc de Bourgogne; mais s'étant mis au service du duc d'Orléans, il avait toujours montré assez publiquement son horreur pour l'assassinat de son maître. Dans sa prison même il exprima les mêmes sentimens, et refusa la grâce qu'on lui offrait sous condition de faire serment au Duc. Il persista à dire qu'il n'avait rien fait contre le roi, ni rien qui pût exiger de pardon; il fut mis à la torture; on l'interrogea sur les desseins des princes. Il répondit que, dans leur conseil, il s'était opposé à la dernière prise d'armes, et à l'attaque contre la ville de Paris; mais qu'une fois la guerre résolue par son maître, il avait dû y montrer d'autant plus d'ardeur, qu'il l'avait blâmée auparavant[1]. Il fut condamné à avoir la tête tranchée. Au jour marqué, il était à dîner avec les autres prisonniers; la charrette arriva devant la porte, et le bourreau l'appela à haute voix. « Mes amis, dit-il, on m'appelle pour mou-
« rir, et j'en remercie Dieu. Je ne crains pas la mort,
« aussi bien devait-elle venir un jour ou l'autre, et Dieu
« me préserve de renoncer, pour l'éviter, à la cause que

[1] Juvénal.

« j'ai défendue. Adieu mes amis, priez pour moi. » Il les embrassa, fit le signe de la croix, descendit d'un pas ferme, et traversa la ville sur la charrette avec une contenance tranquille. Sur l'échafaud, il arracha lui-même ses vêtemens, et présenta la tête. Tout le peuple pleurait; le bourreau, attendri, le conjura de lui pardonner. Le sire Mansard du Bois l'embrassa. On remarqua que ce bourreau et quatre des exécuteurs, qui avaient mis à la torture ce bon et brave chevalier, moururent dans la quinzaine.

Autant peut-être en serait arrivé à messire Charles d'Hangest, tout grand seigneur qu'il était; mais par bonheur le comte de la Marche, s'étant laissé engager trop avant avec un petit nombre d'hommes, avait été pris par les Orléanais, à Janville dans la Beauce, et la crainte des représailles sauva le grand-maître des arbalétriers. Dans cette rencontre de chevaliers, Guyot Legoix, un des bouchers qui commandaient la milice de Paris, fut tué les armes à la main; il s'était montré vaillant homme dans toute cette guerre, et il plaisait beaucoup au peuple et aux hommes d'armes. Aussi lui fit-on d'aussi belles funérailles que s'il eût été un comte ou un grand seigneur. Le duc de Bourgogne lui-même suivit son convoi : les uns disaient que c'était fort bien fait à lui d'honorer ainsi ceux qui le servaient, et que cela encouragerait à se mettre de son parti. D'autres pensaient que ce Legoix n'avait rien fait qui méritât cet hommage, et que son plus grand exploit avait été de brûler le beau château de Bicêtre [2].

Vers le milieu de janvier, le roi revint à la raison; il

[1] 1411, v. s. L'année commença le 3 avril.

[2] Juvénal. — Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis.

fallut lui raconter tout ce qui s'était passé de grand et de malheureux dans son royaume pendant le long accès de maladie qui venait de l'affliger. Il était entouré de telle sorte, qu'il dut trouver bon tout ce qui avait été fait. Son retour à la santé n'était qu'un nouveau moyen de pouvoir entre les mains du duc de Bourgogne : on se hâta de revêtir de son nom plusieurs actes importans. Personne dans ses conseils ni dans le parlement n'eut le courage de s'opposer à une influence qui portait tout à l'extrême et entretenait les désordres du royaume au lieu de les apaiser. Le duc de Bourgogne était redouté, et chacun s'excusait en disant que les suffrages n'étaient pas libres. Le roi commença par confirmer toutes les condamnations et confiscations prononcées en son nom contre le duc d'Orléans et tous les Armagnacs [1]. Le duc de Bourgogne se fit nommer gouverneur de la portion du Beaujolais et du comté de Tonnerre qui relevait du roi, et dont le duc de Bourbon et le comte de Tonnerre venaient d'être privés. L'autre portion était sous sa suzeraineté, et déjà il s'en était emparé : il en fit alors l'apanage de son fils le comte de Charolais, lui promettant le reste, au cas où le roi le lui donnerait à perpétuité. On commença aussi à dépouiller les seigneurs d'un parti pour récompenser ceux de l'autre. Messire Charles d'Albret perdit l'office de connétable, et le comte de Saint-Pol reçut l'épée de France. Il laissait vacante la charge de grand-maître des eaux et forêts, elle fut donnée au prévôt de Paris qui céda sa place de grand bouteiller au sire de Croy. Le sire de Rambures fut confirmé dans la charge de grand-maître des arbalétriers. On engagea aussi le vieux maréchal de Rieux à se dé-

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

mettre à cause de son âge, et on le remplaça par le sire Louis de Loigny, serviteur du roi de Sicile, qui venait d'arriver et se prêtait à toutes les volontés du duc de Bourgogne.

La ville de Paris méritait bien aussi qu'on fît quelque chose pour elle, elle avait montré assez d'empressement contre les Armagnacs, et sa milice avait combattu à Saint-Cloud, à Étampes et dans d'autres occasions, à l'égal des meilleurs gens de guerre. Des lettres du roi, du 20 janvier, rendirent à sa bonne ville de Paris toutes les libertés et priviléges qu'elle avait jamais eus par le passé. Le prévôt des marchands et les échevins furent remis à l'élection; les assemblées du parloir aux bourgeois furent rétablies; la ville eut sa justice, son greffe, ses rentes, ses revenus, son hôtel.

On écouta en même temps les plaintes qui s'élevaient depuis quelque temps au sujet des vexations que les bourgeois, soupçonnés d'être Armagnacs, enduraient dans leurs personnes et dans leurs biens. Ils avaient présenté requête au parlement pour avoir justice; la chose allait si loin, que des amis de la famille Legoix se trouvaient poursuivis. On résolut de procéder avec plus d'ordre, et en même temps de se procurer de l'argent, dont on avait un besoin extrême. Des commissaires furent choisis dans les trois États du royaume, dans le parlement, la chambre des comptes, l'Université, l'Hôtel-de-Ville; pouvoir leur fut donné de faire des informations, d'entendre des témoins et de prononcer civilement en dernier ressort, c'est-à-dire d'imposer des amendes à qui ils voudraient. Les procédures étaient bientôt faites; lorsque quelques commissaires disaient, « Celui-là est riche, c'est un Armagnac, » il ne tardait pas à être rançonné. On ne savait pas

toujours ce que devenaient ceux qui étaient pauvres [1].

Cette taxe était loin de suffire. Alors il fut résolu de lever un impôt sur toutes les villes du royaume ; Paris préféra continuer son service de milice. La ville proposa de lever et d'entretenir un corps de mille hommes tirés de chaque dizaine, pour mettre sous les ordres du prévôt, et cinq cents pionniers conduits par André Roussel [2], ce brave bourgeois qui avait pris le château d'Étampes.

La guerre et ses horribles ravages continuaient sur presque toute la surface du royaume. Partout les Orléanais étaient défaits : mais leur obstination était extrême, comme aussi les rigueurs exercées contre eux. Les malheurs du peuple allaient toujours croissant ; il fallait chercher les moyens d'en finir, et pousser vivement la destruction complète de cette rébellion. On proposa au roi de rassembler une forte armée, et de marcher en personne contre le duc de Berri. Il hésitait encore, et ne pouvait croire, comme on le lui disait, que son oncle se fût résolu à appeler les étrangers dans le royaume, mais il en eut bientôt la preuve. Le bailli de Boulogne-sur-Mer envoya un messager au conseil du roi pour apporter des papiers qui venaient d'être saisis. C'étaient ceux d'un moine augustin nommé Jacques Legrand, qui passait pour l'homme le plus éloquent de France. Sept ans auparavant, à la suggestion du duc de Bourgogne, il avait fait ce fameux sermon contre la reine, dont on avait tant parlé. Depuis, il s'était attaché au duc de Berri ; c'était ce prince qui l'envoyait en Angleterre pour y conclure un traité et obtenir du

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

[2] Appelé *Pierre Roussel*, p. 406. (R.)

secours. Par précipitation, et pour mieux cacher son voyage, le moine avait laissé une partie de son bagage; on y avait trouvé ses papiers et ses instructions, et l'on se hâtait de les faire passer au roi.

L'indignation fut grande dans le conseil lorsqu'on vit quelles conditions les princes offraient aux ennemis de la France.

1° Ils s'engageaient à livrer sur-le-champ au roi d'Angleterre toutes les villes, châteaux et bailliages qu'ils tenaient encore en Guyenne et en Poitou.

2° A conquérir pour lui tout ce qui restait de ces deux provinces au pouvoir de la France, et à lui remettre la Guyenne avec la même étendue que ses prédécesseurs l'avaient possédée.

3° Le roi d'Angleterre promettait au duc de Berri de jouir, sa vie durant, de la province de Poitou, à condition de lui en faire hommage. Le duc de Berri livrerait même sur-le-champ Niort, Lusignan et Poitiers. Quant aux autres forteresses, il y mettrait des gouverneurs qui feraient serment de les rendre après sa mort au roi d'Angleterre. Le duc d'Orléans conserverait le comté d'Angoulême aux mêmes conditions, et le sire d'Armagnac le domaine direct de ses châtellenies.

4° Le roi d'Angleterre s'engageait de son côté à donner aux princes un secours de mille hommes d'armes et de trois mille archers qui devraient être payés d'avance, selon un prix convenu.

On assure encore que dans les papiers de frère Legrand se trouvaient les projets que les princes comptaient mettre à exécution pour se procurer de l'argent et pour gouverner le royaume [1]. Ils voulaient, disait-

[1] Monstrelet.

on, mettre une taxe générale sur tous les fonds de terre, établir une gabelle de blé, confisquer toutes les terres non cultivées, contraindre désormais tous les hommes non notables à travailler de leurs mains, soit à la terre soit à d'autres métiers : établir un seul poids et une seule mesure pour tout le royaume, renouveler toute l'Université de Paris, confisquer la Lorraine, le Luxembourg, la Savoie et la Provence.

On peut juger de la fureur que produisit la lecture de ces pièces quand elles vinrent à la connaissance du peuple. Les femmes elles-mêmes parcouraient les rues en proférant mille imprécations contre les princes qui vendaient ainsi la France aux ennemis[1].

Pour ajouter encore à cette rage universelle, le sire d'Ollehain, chancelier du duc de Guyenne[2], certifia qu'il avait eu entre les mains des lettres qui prouvaient que le dessein des princes était de détrôner le roi et son fils. Le duc de Guyenne affirma au roi que ces lettres lui avaient été montrées, et le duc de Bourgogne en fit voir une de Guichard, dauphin d'Auvergne, qui racontait qu'à Bourges, le duc de Berri, le duc d'Orléans et le duc de Bourbon, venaient encore de jurer entre eux la destruction du roi, du royaume et de la bonne ville de Paris.

Le pauvre roi, entendant tous ces rapports et les desseins furieux et criminels que ses plus proches parens formaient contre lui et contre son peuple, se mit à pleurer : « Ah! nous voyons bien leur méchanceté, « dit-il, et nous vous prions et requérons, vous tous « qui êtes de notre sang, de nous aider et conseiller

[1] Le Religieux de Saint-Denis.
[2] Voy. p. 223, note 3, p. 250, note 1, et p. 304, note 1. (R.)

« contre eux ; cela vous touche autant que moi et tout « le royaume. » A ces mots, le roi de Sicile, le duc de Guyenne, le duc de Bourgogne, et tous les autres seigneurs du conseil, se levèrent, et, mettant le genou en terre, offrirent au roi leurs personnes et leurs biens ; ils le pressèrent de ne pas perdre un moment dans une si grande affaire.

Tout cela se passait pendant les fêtes de Pâques, au commencement d'avril. Peu après, le roi, résolu de partir, alla solennellement prendre à Saint-Denis l'oriflamme que, pour la première fois, on déployait dans une guerre de Français contre Français. Le porte-oriflamme était alors un vieux et noble chevalier nommé le sire d'Aumont. Il n'avait pas encore été reçu dans sa charge ni prêté serment ; il commença d'abord par communier dévotement, puis le roi s'avança vers l'autel, et l'abbé de Saint-Denis, revêtu de ses ornemens pontificaux, lui adressa un beau discours où il lui rappela les devoirs de la royauté, et lui recommanda d'avoir, comme ses ancêtres, confiance dans l'intercession des saints martyrs. Puis il remit le saint étendard au roi. Pendant ce temps le sire d'Aumont était resté à genoux sans chaperon ; il jura, sur le corps de Notre-Seigneur, de garder fidèlement cette royale enseigne ; le roi la lui passa au cou, car c'était ainsi qu'il la devait porter tant qu'on ne marchait pas à la bataille ; pour lors il la devait déployer et arborer sur sa lance d'or.

FIN DU TOME SECOND.

s
t
I
2
t
I
q
q
m
Il

sa
Bi
so
qu
po

ri
de
so
co
m
tr
M
qu
qu

Digitized by Google

APPENDICES.

Portrait du duc Jean sans Peur.

Ce portrait, grâce à l'obligeance de M. Marchal, a été copié sur le manuscrit de la bibliothéque de Bourgogne intitulé *Graven van Vlaenderen*, n° 8324 (ancien 471), in-folio, papier, XVe siècle. Il provient de la bibliothéque de J.-B. Verdussen, où il fut acheté 28 florins de change. Catalogue, partie 1, p. 225, n° 57. Il contient quelques particularités assez curieuses et offre des figures à la plume et lavées, qui ne sont point d'un bon dessinateur mais qui ont été copiées sur des peintures plus anciennes : quelles qu'elles soient elles ont un cachet de vérité auquel on ne peut se méprendre. Ce manuscrit piqué des vers, va jusqu'à l'année 1489. Il y manque un feuillet aux deux tiers.

Vredius (éd. française, pag. 55-57), donne les sceaux de Jean sans Peur. M. J. (Jean-Baptiste) Barrois a fait graver dans sa Bibliothéque Protypographique, la signature de ce prince avec son écusson, qu'il distingue de celui de Philippe le Hardi, quoiqu'ils fussent pareils et que Philippe, devenu comte de Flandre, portât aussi sur le tout les armes de ce comté.

M. Alexandre Dumas qui, en écrivant *Isabel* (Isabelle) *de Bavière*, a voulu colorer avec force les événemens principaux du règne de Charles VI, et a déployé dans cette composition une partie de son beau talent, dit que le duc Philippe le Hardi étant décédé, *le comte Jean de Nevers se trouva duc de Bourgogne.* Il ajoute qu'*onze mois après la duchesse mourut, et que le duc Jean de Bourgogne se trouva comte de Flandre et d'Artois, seigneur de Salins*, PALATIN DE MALINES, D'ALOST ET DE TALMAND. Cela est vraiment curieux. Mais qu'importe la glaçante exactitude à un homme d'imagination, ce que tout le monde sait à celui qui vise à l'originalité? Et d'ailleurs

de quoi s'agit-il? Rien que de la Belgique, de cette Belgique au sujet de laquelle il est de bon goût de se tromper. Du moins M. Dumas ne pèche ici que dans de très-minces détails, et l'on ne peut lui faire le sévère reproche que l'on a le droit d'adresser à MM. Fontan et Herbin, dont le drame de *Jeanne de Flandre* métamorphose cette bienfaisante princesse en un monstre couvert de crimes. Mais déjà la *Revue du Nord,* que publie à Lille M. Brun-Lavainne, a noblement relevé cette calomnie de coulisses, cette diffamation de tréteaux, et a défendu les droits de la vertu.

Nous croyons devoir remarquer que la lecture d'*Isabel* prouve que M. Dumas s'est inspiré de l'ouvrage de M. de Barante. Il y a même des morceaux entiers, tels que la croisade contre Bajazet, appelé par lui l'*Amorath-Baraquin,* qui semblent calqués sur l'Histoire des ducs de Bourgogne.

Louis de Nevers et Louis de Mâle, prédécesseurs de Philippe le Hardi.

A la page 48 du tome 1er nous avons promis un poème flamand sur la bataille de Crécy. Nous l'avons tiré du manuscrit de la bibliothéque de Bourgogne, n° 4482 (ancien 329 *b.*). C'est un in-folio sur papier, écrit au seizième siècle, et contenant la chronique flamande de Brabant et de Flandre, de *Vincent de Jacopyn.* Cette chronique d'un médiocre intérêt du reste, va de 603 à 1497. Le manuscrit a appartenu à Josse de Becherghe, héraut et roi d'armes de Brabant, en 1578; il a fait aussi partie de la bibliothéque de J.-B. Verdussen. *Catal.,* partie 1, pag. 24, n° 35. Des Roches, sur le rapport duquel l'Académie en ordonna l'acquisition, en portait ce jugement : « Les faits y sont narrés trop brièvement; « ce qu'il y a de mieux ce sont les généalogies. Toutes les armoi- « ries sont enluminées. Les amateurs de notre ancienne poésie y « trouveront des vers fort curieux, faits après la bataille de Crécy, « en l'honneur du roi Jean de Bohême qui y périt. »

Voici ces vers que nous avons transcrits sur un texte malheureusement peu correct, avec la coopération de M. Schayes. On y fait parler un chevalier dont nous n'avons pu deviner le nom.

In hoogen woone ende werdicheyt
Vond ick een vrouwe wel gemeyt;

Ick badt haer op rechte tsocht
Dat zy my wysde oft sy mocht
5. Eenige ridder voirt te brenghen;
Ick wil myn sin dairtoe dwinghen,
Dat ick wil haer scryver zyn.
Ende sprak lieve gezelle myn
Eensheeren wille ick dy vermanen
10. Die ick zach op eene banen
Dair ick voere die venster lach,
Die menich speere te stucken stach
Met hoemoere ridderlycke
Weder ryden stortten stryken,
15. Zach menich ridder daer
Zyns naemen vrouwen voghen waer
En wert met gunsten zeer besien,
Vyck hoord ick in den geselscap ghien
Dat hy der manheyt was een poos
20. En in egeen aerbeyt en verdros.
Die man mocht met wapen dryven
Scryft gezelle wonsten scryven
Zyn loff ende zynen scal,
Want ick weet wel dat hy sal
25. Met wapen hooch dinck bewaeren
Dat Godt zyn leven wilde spaeren.
Dus hy wel begonnen haet
Met menighen ridderlycken daet,
Hy heeft syn vytmoet voirt gekeert
30. Hooge voorsien zeere verheert,
Borgeren steden affgewonnen;
Zyn loff heeft menich lant overconnen
Wael my wael maghe ick des walen
Is my die vrueght aldus behalden,
35. Sprack dat wonderlyck wyff,
Dat ick des hoogen vorsten lyff
Met weerden aldus vermaenen mach
Wael my dat mytse gezach
Met zynen manlycken moet
40. Spaert hy weynich lyf of goet.
Hy is milde, heusch en bedreve daer by
Wien werdich wandel vry;
Zyn milz (?) heeft zyn loff verquickel

Wie heeft hem voir schande bedickel.
45. Met manheyt heeft hy vele bedreven ;
Coningen, hertogen en greven
Heeft hy wel gebrocht in dinst.
Dus werfde hy eere, het wanhe tsienst (?)
Zyn vytmoet ende zynen toren.
50. Int romsche nycke waren geeozen
Twee coningen, dat was ongelyck,
Van Beyeren en van Oestenreyck,
Die zy beyde coningen menden.
Op eenen dag dat men zoude enden
55. Met eenen ridderlycken stryde.
Dus wert die van Beyeren blyde
Dat hem die vorsten lof Jan
Met groote machte te hulpen quam;
Deze holp hem dat hy boven bleef.
60. Die andere, die hem coninck sereeff,
Waert op ten velde daer gedaen,
Dan vele met waepen wert gedaen
Van meningen ridderlycken man.
My es leet dat ick niet wel en can
65. Alle de loven die daer wel streden,
Ende groote daet met wapen dede;
Maer de vorste die ick meene
Waerlycker dinck en wasser geene
Die daer wel ridderlycken streyt.
70. Soe dat zyn manheyt [1]
Onder zyne vyande zeer ontsach,
Want hy wel ridderscap toebracht
Alte maele der vyanden schaeren;
Sint heeft hy menig lant duervaeren
75. Met gewelt zeer muegentlyck :
Polen, Hongeren en Oistenryck,
Karenten en Knacouwen,
Mochten den weerden vorsten schouwen;
In Prusen, Lampaerden, Potoe (?) [2],

[1] Ce vers est ainsi incomplet dans l'original.

[2] Dans un poëme sur le même sujet, dont nous parlerons tout-à-l'heure on lit:

80. Zyn lyff hadde menighe ontbroe
En wee, wat hadde ick nae vergeten,
Een heer hadde hem een huys beseten,
Met een alten grooten her,
Ende waende het waer al zone wer
85. Te winnen tot zelver stonden,
En hyt wel onzetten conde,
Want hy daer zelve niet en was by,
Dat geschal ende dat gescry
Quam in den landen heer en daer.
90. Zyn vrienden worddens gewaer,
En worven zich ghair onversaecht,
En hy kwam zelve toegejaecht;
Soe datter uytmoet wert gevalt
Die de borch hadden bestalt.
95. Meeste ruymenze en latenze staen
Dat hy met manheyt hadde gedaen.
Ick en vertel dy niet langer tyt,
Want zyn begryp was alte wyt;
En tegen menigen hoogen man
100. My geeft wonder dat hy can
Met zyn lyff dat gelyden
Hoe menigen grooten rydt geryden,
Hoe menigen zwinden aerbeyt,
En dede zyn gemoet willichlyck.
105. Den aerbeyt was hem veel te zwaer,
Hy heeft in zoo menigen jaer
Met manheyt alzoo vele bedreven,
Hadde zom andere in alle zyn leven
Zoe menigen hoegen man bedwonghen.
110. Zyn loff wort billic voort gedrongen,
Uv wil ick doch zyn wapen kunden,
Met de waerheyt wil ick begrundeu.

Ce scet Proesce que voilà,
Qu'en Pruce à grant gent en ala
Pour essaucier (exhausser) crestienté.

Et plus loin :

Tu scés que moult a souffert paine
En faisant toujours ton service,
En Lombardie, en Osterice.

Alsmen ontwindet zyn baniere,
Dus, soe vint men leeuwen viere,
115. Die costelycken gestent zyn,
Die twee zyn van zilvere fyn;
Splitstcert, gecnoop en overslaeghen,
Clauwen croonen, met goue bedraegen,
Deze leeuwen die hier zyn voorzeyt
120. Van zilvere zyn in perle geleydt;
Die andere twee die zyn van heele
Gezien in menige uyt spele,
Geclandt ende gecroont van goude
Alst te rechte wesen zoude.
125. Hasuere ende silvere gebandert,
Dit doch my gequatileert
Ryckelyck in een gezadt
Van zyn helm zegh ick dy dat,
Dat hy met harmelyn is gecleyt.
130. Twee ghiers vlogelen daer aen geleyt,
Die al vol bespringelt zyn
Met linden bladeren guld fyn.
Deze es als ick mercken can
Van Behem coninck Jan,
135. Geboren van eenen hoogen stam,
Die in vrouwen eere clam
Met rechter manheit zoe gedwingel
Dat men syn looff bringel,
Soe waer men goede ridderen spryst.
140. Met minheyt heeft hyt wel beweyst,
Als ick dengenen hoore ghien
Die hem in stryden hebben gesien.
Dus bidt Gode van hemelryck
Oudt, jonck, arm en rycke,
145. Dat hy met Gode moet leven.
Dese heer, en die met hem bleven
Was van Bourgondien die hertoge,
Van Vlaenderen die grave hoghe
En die graeve van Artoys,
150. Bleefer met meningen François
Tot Coisy den strydt daer sy bleven
Tjaer ons heeren met heeft bescreven,
Duyzent jaer wiens wondert

Digitized by Google

Zes ende viertich ende drye hondert,
155. Van october de zevende kalende,
Godt hoede die ziele van meswende.
Amen.

Voici la traduction d'un fragment de ce poème; elle commence au 50e vers et finit au 79e.

« Dans l'empire romain on avait eu le tort de choisir deux rois, les souverains de Bavière et d'Autriche. Chacun était tenu pour roi (par son parti). On arrêta qu'un combat chevaleresque décide-rait la chose. Le duc de Bavière fut transporté de joie en voyant accourir à son secours, avec des forces considérables, Jean, la perle des princes. Celui-ci l'aida à triompher de son adversaire qui resta prisonnier sur le champ de bataille. Plus d'un chevalier se distingua dans cette journée par des actions d'éclat. Je regrette de ne pouvoir faire l'éloge de tous ceux qui s'y distinguèrent par leur vaillance et leurs exploits. Mais le prince que j'ai en vue y combattit surtout en vrai chevalier, de sorte que les ennemis redoutèrent sa bravoure, car il ne plia devant aucun de leurs escadrons. Depuis il chevaucha par maints pays qui furent témoins de son ardeur guerrière. La Pologne, la Hongrie, l'Autriche, la Carinthie, etc., purent contempler le digne prince. Il eut de rudes travaux à supporter dans la Prusse et la Lombardie, etc. »

Il existe de plus un poème français sur la bataille de Crécy, que le savant de Brequigny a fait connaître en analysant un manuscrit de la chronique de li Muisis (Not. et extr. des manuscrits de la bibl. royale, II, 225-226), et que M. Buchon a imprimé dans le quatorzième volume de son Froissart, pp. 279-300. Le manuscrit d'où il l'a tiré, qui est celui dont s'est servi de Brequigny, porte cette note en tête du poème : *Notandum igitur quod quidam familiaris domino Johanni de Hannonia, domino de Biaumont, confecit in metro gallico quemdam rotulum de supra dicto bello et de morte proborum et nobilium virorum, cujus tenorem feci inserere in præsenti opusculo, ad memoriam et solamen futurorum.*

Le Trouvère, qui était Belge et favori de Jean de Beaumont, se nomme lui-même :

Il seroit bon que ceste chose
Fust mise en rime non en prose,
Et i a ci un menestrel....

Colmi [1] a nom, de Hénaut [2] nés,
Qui par plusieurs fois s'est penés
Du bien des bons ramentevoir.

Colmi est un poète qui a échappé à ceux qui ont traité de l'histoire littéraire.

Louis de Mâle eut aussi son poète. M. Serrure a extrait le *Jeu d'Esmorée* d'un manuscrit du XVe siècle, ayant appartenu à feu M. van Hulthem, et contenant entre autres morceaux, deux complaintes, l'une sur la mort de Venceslas, duc de Brabant, l'autre sur celle de Louis de Mâle. Cette dernière a 160 vers; l'auteur qui s'appelle Jean Knibbe, de Bruxelles, est tout-à-fait inconnu; son poème, dit M. Serrure, dans une lettre qu'il nous adresse à ce sujet, n'est ni historique ni poétique, mais héraldique.

Pag. 26. — *Croisade en Hongrie.*

L'histoire du voyage fait en Hongrie, par Jean, comte de Nevers, depuis duc de Bourgogne, de la défaite de l'armée chrétienne à Nicosie, de la prison et délivrance de ce prince, avec les preuves, a été écrite par Prosper Bauyn, maître des comptes à Dijon. Cet ouvrage qui n'a pas vu le jour, se conservait en manuscrit, en 1769, dans la bibliothèque de M. Fyau, conseiller au parlement de Dijon. *Bibl. hist. de la Fr.*, n° 25446.

Un des chevaliers qui se distinguèrent le plus dans cette croisade fut Jean de la Gruthuyse, le même qui figure dans le fameux tournoi dont nous avons déjà fait mention. M. van Praet rapporte des lettres patentes du 24 juin 1383, par lesquelles le comte Louis de Mâle rend témoignage de sa loyauté. Ce fut à Jean de la Gruthuyse que le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, confia la bannière de son fils, chef de l'armée des croisés.

Nous avons mentionné, page 26 de ce volume, d'après M. Gachard, des lettres du duc Philippe le Hardi qui reconnaît avoir reçu une somme considérable des habitans de Malines pour la rançon de son fils. Ces lettres n'existent pas en original dans les archives de cette ville, ainsi que l'estimable éditeur des *Documens inédits* semble le croire, mais elles sont insérées dans un *vidimus*

[1] M. Buchon écrit *Colins*.
[2] M. Buchon, *Renaut*.

des magistrats de Bruges. Nous devons la communication des pièces suivantes à l'obligeance du vénérable archiviste de Malines, M. Gyseleers-Thys, qui, dans un âge avancé, conserve toute l'activité de la jeunesse. C'est aussi lui qui nous a procuré les lettres patentes des archiducs Albert et Isabelle, pour l'érection d'un mont-de-piété à Malines, lettres datées de 1607, quoique le mont-de-piété n'ait été établi à Malines, que le 28 septembre 1620, rue des Vaches, dans l'ancien hôtel d'Aerschot. Mais il s'était formé une opposition que le temps seul eut le pouvoir de vaincre.

La première pièce est extraite d'un manuscrit de J.-J. de Munck sur l'état civil et religieux de Malines, au temps du grand schisme. Cet écrivain était un compilateur laborieux dont on a, entre autres, un ouvrage sur la ville de Lierre et un autre sur la métropole de St.-Bavon.

Excerptum ex manuscripto codice J.-J. de Munck.

DEN STAET VAN MECHELEN IN HET GEESTELYK EN WERELDYKE, TEN TYDE DER GROOTE KERKSCHEURING.

Den kyser Sigismundus, koning van Hongarien en Bohemen, siende dat Bajacet, den II kyser der Turken, was gevallen in Bulgarien, heeft aen alle de christenen princen hulpe versocht.

Italien heeft wynig hier toe gedaen uyt oorzake van de kerkscheuring.

Carolus, den VI koning van Vrankryk, heeft aen Sigismundus hulpe gesonden.

Joannes, grave van Nyvers, naemaels genaemdt den Onbevriesden, oudsten zoon van Philippus van Bourgondien, is met de toestemming van zynen vader met veel volk uyt de Nederlanden en uyt Bourgondien opgetrokken.

Tot dese gave de state van Bourgondien 125 duyzend goude lilien; den edeldom gaf 60,000; Vlaenderen gaf 200,000; Mechelen gaf 2,000, in twee payementen te betaelen, waer van het eerste ter somme van tien honderd nobelen is gedaen te lichtemis 1394, en het tweede payement ter somme van duyzend nobelen geschied is te Sint-Jan 1395.

Uyt wysens de rekeninge der stad Mechelen, alwaer staet :

« It v minen heere van Bourgondien, dat hem de stad gaf in

« hoefseheide ome te wed stane den heydenen zoudaen van « syne eerste payemente, dat was in purif. xeiiij comt. x^c noble; « it noch minen heer van Bourgondien gegeven in hoefseheide « ome den vors. Soudaen te wederstane van siner ander paye- « mente, dat was in Johis xev. »

Den grave van Nyvers heeft sig met zyn volk gevoegd by het frans leger.

Van het jaer 1396 trok dit leger uyt Vrankeryk naer Hungarien, en het geheel leger is den 4 july opgetrokken naer Bulgarien. — Sy hadden de overwinningen, en deden zoodanigen voortgang dat zy in het begin van september 1396 voor de Nieopolis waren gekomen, en op den 28 der selve maend tegen den turkschen kyser slag hebben geleverd, daen naer een sterk gevegt door de onvoorzigtigheyd met groot verlies, de nederlaege hebben gehad. Veele wirden vermoord; Joannes, grave van Nyvers, oudsten zoon van Philippus van Bourgondien, met 31 andere wirden gevangen, hun rantsoen wird gesteld op 200,000 dueaeten.

Sommige schryvers zeggen dat het rantsoen tot de verlossinge van Joannes, grave van Nyvers, is betaelt geworden door de steden van Gend, Brugge en Iperen.

Dat de stad Mechelen haer deel in dit rantsoen heeft betaeld, blykt uyt de stad rekeningen.

Voor eerst, in de gene van het jaer 1397 word verandwoord dit volgende :

« It Jan de Coning gesend te Parys aen myne heere van Bour- « gondien, om sghels wille dat mine hee ghepsenteerd was van « de stadweghe, om myne hee van Nyvers met te lossene, xxiiij « i oegst xevij.

« It gheg. Jans Cnape Van de Kerckhove ons heen w^t van « Ghend, ome dat hi boodseap brachte ane de stad te y male, « om te wetene wat si gheven souden van myns heereransoen van « Nyvers. »

De rekeningen, van het jaer 1398, bewyst dat Mechelen, in dit rantsoen, heeft gegeven tien duyzent en ses franken, in dry rysen, het eerste Sinte-Mertens misse 1397, het tweede Sint-Jans misse 1398, *en het derde* Sint-Jans misse 1399.

Welke betaelingen aldaer word gebragt in deser voegen : « it « gheg. mine hee van Bourgondien, van sine yerste peyment dat

« viel te Sinte-Mertens, anno xcvij, ij^{m} noble in mindnissen van « x^{m} en vj franken, die mine heere voors. gelooft waren totte « myns heeren van Nyvers ghevankenisse behouff te iij maelen te « betalene, d. dit dierste payement af es iiij noble gherekent vore « ix francken, vat in ouden ghelde ijclxxxvij l. x s. 9°.

« It gheg. mine hee van Bourgondien, van sine anden paye- « mente dat viel to Sint-Jans misse, anno xcviiij, xxv^{c} lxvj fran- « ken en y derden deel van 1 franke, den franke gher vore « xxxij 9° goeds gelds, die mine hee vors ghelooft waren tote « myns heer van Nyvers, ghevankenisse behouft in Torkien, « maken in houden ghelde clxiij l. xix s. vij d. 9° iij ing.

« It gheg. H. Janne Hood in mindnissen van dat minen hee van « Bourgondien, verscheen te Sint-Jans misse, anno xcix, en dat « was syn leste payemet comt op xiiij l. xv s. 9° goeds gheld, « maken lxxxiij l. xvij s. 1 d. 9° vlem. vat. xx l. xix s. iij d. 9° « 1 ing. »

Volgens eenen vidimus van de magistraet van Brugge, de dato 4 february 1397, van eenen bezegelden brieve van Philippus, hertog van Borgondien, de dato 26 january 1397, stilo Mechliniensi, van welke, hier nevens gevoegt is de copye, zoude de stad Mechelen in het ransoen van Joannes, grave van Nevers, betaelt hebben twee duyzend nobles en tien duizend ses honderd francken, alsoo daer in uytgedrukt staet.

« Que les diz de Malines nous aient depuis et nagueres libre- « ment ottroié et accordé pour la redemption de notre tres-cher « fils ainé, lors prisonniers es partie de Turquie des ennemiz de « notre foy chretienne, la somme de deux mille nobles et dix mille « et six cent frans [1]. »

Ondertusschen Joannes, grave van Nyvers, uyt syne gevangenis langs Vrankryk binnen Gend aengekomen zynde, den 21

[1] Extrait du deuxième volume des *Monumens anciens essentiellement utiles à la France*, etc., etc., par le comte de Saint-Genois, pag. 8.

Archives à Lille :

« Procuration donnée par Jean, fils ainé du duc de Bourgogne, duc de Nevers et baron de Donzi, à Reynier Pot et Jaques de Cortiamble, chevaliers, ses chambellans, pour recevoir de Sigismond d'Autriche, roi de Hongrie, la somme de 100,000 florins que ce roi a promis de donner pour *le rancon* du comte de Nevers. »

meert 1397 heeft de magistraet van Mechelen hunne gecommitteerde gesonden om hem te versoeken dat hy naer Mechelen zoude gekomen hebben tot blydschap van het volk, het welk in de stads rekening verantwoord staet als volge :

« It van eenre vaerd ghesent te Ghend G. de Winter, Cmoen-
« gemeest, Aerd Ban rentmeest, meest Reyne; Lod. Grymaer, Jan
« van Voesd, Jan de Conic, Scotelere en Jaqmyn, dair t'incompt iege
« mine hee van Nyvers iegen hem ome he te biddene dat hi zoude
« come te Mechlen, ome de goede liede te verblidene, xxj in m^te.
« xcvij. »

Ten jaer 1378, den 17 april, wezende woensdag naer beloken Paesschen, is Joannes, grave van Nyvers, als dan oud zynde ontrent de 27 jaeren, binnen Mechelen met groote vreugd ontfangen; hy was vergeseltschapt van den hertog Philippus, zynen vader, en van vrouwe Joanna, hertoginne van Brabant.

Hy dede synen intrede langst de Overste poorte, daer waeren tegen gezonden ses trompetters en pypers te peerde.

De begynen waeren hem te gemoet gegaen tot boven het klooster van de ziekelieden.

Van stadswegen wirden groote geschenken gedaen zoo aen den gezeide grave van Nyvers, aen den hertog en aen de hertoginne Joanna.

Ten zelven daege waeren binnen Mechelen de gecommitteerde der steden van Brussel, van Loven, van Maestricht, van s'Hertogenbossche, van Luyck, den raeds van den bischop van Luyck, van Antwerpen, van Vilvoorden, van Sant-Leeuw, van Thienen, van Herenthals, van Nyvel, van Ypere, van Brugge, van Vrye, van Gend, van Dendermonde, en van Douay, de abten van Perck, van Ste-Michiel, van Grimbergen, van St-Bernaerts, en van Tongerloo.

De gecommitteerde der steeden en de prelaeten werden van stadswegen vereerd met wyn, die van de groote steden met agt gelten wyn, van de mindere steden met vier gelten, en ieder der prelaeten met vier gelten.

Zoo als te zien is in de rekeninge der stad Mechelen, van 1397-1398.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, bourchmaistres, eschevins et conseils de la ville de Bruges, salut, savoir faisons; nous en l'an de grace mil CCC^e IIIIXX et dix sept, le IIIIe jour de fevrier, avoir veu et regardé certaines lettres patentes scelléez du scel de nostre tres redoubté seigneur et princhc monseigneur le duc de Bourgoingne, conte de Flandres, d'Artois, et de Bourgoingne, en cire vermeille, saines et entieres, sans suspicion, contenantes la teneur qui s'ensuiet.

Phelippe filz de Roy de France, duc de Bourgoingne, conte de Flandres, d'Artois, et de Bourgoingne, palatin, sire de Salins, conte de Rethel, et seigneur de Malines; à Françoys de le Hofstede, dit le Cupre, nostre receveur general de noz diz contez de Flandre et d'Artois, salut. Comme les habitans de nostre ville de Malines nous euissent en temps passé, du temps que nostre amé et feal conseillier Pierre Adorne fu nostre receveur general des diz pais et contez de Flandres et d'Artois, presté, a nostre requeste, pour faires les finances de nostre treschier fils aisné, Jehan conte de Nevers, pour le voyage qu'il fist lors es partie de Honguerie, la somme de deux mille nobles dont il est fait recepte par le IIIe et dernier compte du dict Pierre Adorne, et la quelle nous avons fait par luy assigner, et par ses lettres ausditz de Malines, a resprendre sur aucun membre de nostre domaine au dict lieu de Malines, et il soit ainsi que les diz de Malines nous aient depuis et nagueres liberalement ottroié et accordé pour la redemption de nostre dit tres chier filz aisné, lors prisonnier es partie de Turquie des ennemis de nostre foy chrestienne, la somme de deux mille nobles et dix mille et six cens frans, a reprenre yceulx deux mille nobles par leurs mains en paiement des deux mille nobles qu'ilz nous avaient presté paravant, pour les causes et par la manière dicte, et nous rendre les dictes lettres d'assignation comme acquitées, et nostre dit domaine comme franc et delivré d'icelle, et à nous paier les diz X^m VI^c frans, en consideracion aux cours des monnoies au dit lieu de Malines, a certains termes sur ce ordonez au priz de quatre nobles pour neuf frans, au quel priz qui équipole le franc au priz de trente deux groz, les diz dix mille six cens frans valent seize mille neuf cens soixante livres parisis de nostre monnoye de Flandres seulement. Pourquoi nous, ces choses considérées, vous mandons que de la

diete somme et ottroy de 11^{m} nobles et dix mille et six cens frans au pris que dessus, dont vous serez tenus de faire recepte et despens en la forme et manière dessus declaré, vous bailliez et delivrez, ou au mains deduisicz et rabatez ausdiz de Malines la dite somme de deux mille nobles en paiemens du prest dessusdit par la maniere et pour les causes dessus declaréez, et par rapportant ces presentes et des diz de Malines, les lettres de l'assignacion devant dite avec quitance souffisante narrant la manière de la dite deduction, rabat et paiement la dite somme deux mille nobles, vous sera allouée en vos comptes et rabattue de vostre recepte, senz aucun contredit, par nos amez et feaulx gens de nos comptes à Lille, ausquelz nous le mandons ainsi estre fait par ces meismes presentes, non obstant quelsconques ordonances, mandemens ou defensses au contraires. Donné au dit lieu de Lille le XXVIe jour de janvier, l'an mil CCC IIIIXX et dix sept. Ainsi signé par monseigneur le duc, vous présent Daniel, en tesmoing de laquelle vision, nous bourchmaistres es échevins et conseil de la ville de Bruge dessusdit, avons fait seeller ces lettres sur ce faites par maniere de vidimus, du seel de la ditte ville de Bruges; faites et données l'an et jour dessus premiers diz.

Collationné avec son original reposant à la tresorie au tiroir F, marqué par les lettres YY, n° clxxxix q°, par le greffier soubsigné.

(Signé) D. F. Cuypers.

Au catalogue de la bibliothéque de Bourgogne, imprimé par Sanderus en 1643, on voit, sous le n° 235 : *Livre de consolation de la déconfiture de Hongrie.* La *Bibliothéque protypographique* de M. J.-B. Barrois, marque ce même ouvrage sous le n° 1878, en transcrivant un inventaire fait à la Chambre des Joyaux à Gand, l'an 1485.

Pag. 123. — *Monstrelet.* — *Observation sur Jacques de Meyer.* — *Mort de Richard II, roi d'Angleterre.*

Depuis que la note consacrée à Monstrelet a été écrite, la livraison du mois d'avril 1835, du *Bulletin de la société de l'Histoire de France*, recueil si intéressant et qui a tant d'obligations au zèle de MM. Desnoyers et Ravenel, a publié, pag. 132, des lettres de rémission accordées par le roi d'Angleterre, en 1424, à En-

gueran de Monstrelet, qui étant capitaine du châtel de Frencuch pour le comte de Saint-Pol, avait détroussé quelques habitans d'Abbeville.

Il vient de nous parvenir une lettre dans laquelle on nous demande pourquoi, dans l'énumération des ouvrages de Jacques de Meyer, nous avons omis un recueil de pièces originales dont il parle souvent comme déjà publié avant 1538. Nous répondrons que nous savions fort bien que dans le *Chronicon Flandriæ*, imprimé à Nuremberg, on lit, folio 47 verso :

Hinc extant ad Frisium R. P. Gregorii quædam adhuc epistolæ, ex quibus quas invenimus alio volumine CUDENDAS CURAVIMUS.

Folio 50 verso :

Datæ ad comitem literæ apostolicæ ab Urbano pontifice, quarum exemplum inter epistolas ÆDIDIMUS.

Et folio 94 verso :

Datum eodem anno ab Philippo Aldenardensibus, ut iisdem privilegiis atque institutis uterentur fruerenturque quibus tum utebantur Gandavenses, qua de re tabularum inde confectarum alibi DEDIMUS EXEMPLUM.

Ce qui semblerait donner un nouveau poids à ces citations c'est qu'elles n'ont pas été supprimées par le neveu de l'auteur dans l'édition de 1567. Nous oserons cependant affirmer que le recueil ou les recueils auxquels renvoie Meyer n'ont jamais été imprimés; qu'ils étaient préparés seulement pour l'impression lorsqu'il travaillait sur l'Histoire de Flandre, et que dans la pensée de faire marcher de front ces deux publications, il regardait comme achevé ce qu'il était sur le point de commencer. Il faut d'ailleurs se ressouvenir de la défense que Charles-Quint lui avait faite de publier certains diplômes et chartes.

La livraison de la *Revue Retrospective*, pour le mois de mai 1835, contient pp. 208-289 une relation de la mort du roi Richard II, différente de celle qu'a donnée au public M. Buchon, mais qu'il a pourtant connue.

Pag. 236. — *Justification du duc Jean.*

Le duc de Bourgogne, qui était riche et puissant, devait trouver plus d'un apologiste et il en trouva. Outre Jean Petit, il eut encore

Martin Porée. Le père Proville a écrit, en 1755, l'Histoire des contestations agitées au concile de Constance, au sujet de la doctrine du premier de ces ecclésiastiques qui fut pareillement condamné par l'université de Paris, comme on le voit dans le *Recueil de ses censures*, Paris, 1717, in-4°.

Ce qu'il y a de mieux à consulter sur le meurtre du duc d'Orléans, c'est un mémoire inséré par M. Bonamy, parmi ceux de l'Académie des Inscriptions, tom. XXI, pag. 515.

Le catalogue de la bibliothéque de Bourgogne, imprimé par Sanderus, porte, sous le n° 189 : *Livre de la mort et occision de Louys duc d'Orléans;* c'est peut-être la justification composée par J. Petit.

Pacification de Gand en 1385.

M. de Barante, pag. 234 et suivantes du tome premier, a donné, d'après Froissart, le texte modifié de la pacification de Gand en 1385. Comme cette pièce importante a été altérée, nous croyons devoir la rétablir d'après le texte copié aux archives d'Anvers, par une personne instruite de cette ville, M. A. Kreglinger; mais des convenances typographiques nous obligent à en renvoyer l'insertion au troisième volume. (R.)

FIN DES APPENDICES DU TOME SECOND.

TABLE

DU TOME SECOND.

PHILIPPE LE HARDI.

LIVRE III.

Tentatives pour terminer le schisme. — Élection d'un nouveau pape à Avignon. — Fin des troubles de Bretagne. — Secondes tentatives. — Mariage du roi d'Angleterre et de madame Isabelle de France. — Croisade en Hongrie. — Guerre de Frise. — Nouveaux accès de démence du roi. — Remise de madame Isabelle. — Nouvelles de la croisade. — Bataille de Nicopolis. — Rachat des captifs. — Guerre de Frise. — Rechute du roi. — Condamnation pour sorcellerie. — Le pape assiégé dans Avignon. — Commencement du pouvoir du duc d'Orléans. — Le roi d'Angleterre détrôné. — Tentative sur l'Aquitaine. — Mort du duc de Bretagne. — Déposition de l'empereur. — Suite des affaires du schisme. — Commencement des factions de Bourgogne et d'Orléans. — Défis et joutes entre les Français et les Anglais. — Défi du duc d'Orléans au roi d'Angleterre. — Le Duc va en Bretagne. — Suite des affaires du schisme. — Guerres contre l'Angleterre. — Désordres dans le gouvernement. — Mort du Duc. 1

JEAN SANS PEUR.

LIVRE Ier.

Hommage du Duc. — Guerre avec l'Angleterre. — Murmures contre la reine et le duc d'Orléans. — Le Duc hérite du comté de Flandre. —

Sermon contre la reine. — Discorde entre les ducs de Bourgogne et d'Orléans. — Le duc d'Orléans abuse de son pouvoir. — Le duc Jean s'empare du Dauphin. — Ses remontrances. — Préparatifs de guerre entre les princes. — Ils gouvernent en commun. — Guerre en Lorraine. — Mariages célébrés à Compiègne. — Le duc d'Orléans en Guyenne. — Meurtre du duc d'Orléans. — Fuite du duc de Bourgogne. — La duchesse d'Orléans demande justice. — Le Duc revient à Paris. — Sa justification. — Querelle de l'Université et du prévôt de Paris. — Le Duc quitte encore Paris. — La reine revient à Paris. — La duchesse d'Orléans porte son accusation. — Projets contre le Duc. — Guerre contre les Liégeois. — Victoire de Hasbain. — Les Liégeois soumis. 167

LIVRE II.

Le roi emmené à Tours. — Mort de la duchesse d'Orléans. — Traité de Chartres. — Guerre du sire de Viry contre le duc de Bourbon. — Les combats en champ clos interdits. — Mariage du duc de Brabant. — Supplice du sire de Montaigu. — Réformes dans les finances. — Traité entre le Duc et la reine. — Assemblée pour la réformation de l'État. — Alliances des princes contre le Duc. — Lettres des princes au roi. — Les princes s'approchent de Paris. — Remontrances de l'Université. — Traité de Bicêtre. — Nouvelle prise d'armes. — Lettres des princes d'Orléans. — Les ducs de Bourgogne et d'Orléans se défient. — Tentatives pour prévenir la guerre. — Faction des bouchers. — Ravages des Armagnacs. — Domination absolue des Bourguignons. — Les armées en présence. — Siége de Paris. — Haine du peuple contre les Armagnacs. — Attaque de Saint-Cloud. — Le roi donne tout pouvoir au Duc. — Prise du château d'Étampes. — Rigueurs exercées contre les Armagnacs. — Les Armagnacs traitent avec les Anglais. 311

Appendices. 417

FIN DE LA TABLE.

VA1
1550682

Digitized by Google

Digitized by Google

148.
B.
8.

Digitized by Google